Le Monde

CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE – N° 15825 – 7 F — JEUDI 14 DÉCEMBRE 1995 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

La libération des pilotes sauve la conférence de Paris sur la Bosnie

LA LIBÉRATION, mardi 12 décembre, de Frédéric Chiffot et de José Souvignet, les deux pilotes français détenus depuis plus de cent jours par les Serbes de Bosnie, permettra aux autorités françaises d'accueillir jeudi, à l'Elysée, la cérémonie de signature de l'accord de paix sur la Bosnie. Paraphé aux Etats-Unis le 21 novembre, cet accord fixe les aspects militaires et civils du rétablissement de la paix en Bosnie. Il est toujours contesté par les Serbes de Sarajevo, qui l'ont dénoncé mardi lors d'un *« référendum »*. Les dirigeants français ont indiqué que la libération des deux pilotes n'a été obtenue qu'au moyen de pressions exercées sur le président serbe. A leur arrivée à Villacoublay, les deux pilotes étaient notamment accompagnés du chef d'état-major des armées, le général Jean-Philippe Douin, et de Jean-Charles Marchiani, préfet du Var et proche de Charles Pasqua, chargé à maintes reprises de missions plus ou moins secrètes.

Lire page 2,
notre enquête page 14,
le point de vue d'Alain Joxe page 16
et les dispositions de l'accord de Dayton page 17

Tsahal quitte Naplouse

L'armée israélienne a quitté la plus grande ville de Cisjordanie, occupée depuis vingt-huit ans. p. 4

Lire aussi notre éditorial page 15

Wei Jingsheng condamné

Le dissident chinois Wei Jingsheng a été condamné à quatorze ans de prison. Washington avait demandé sa « libération immédiate ». p. 5

Le plan Tiberi

Le maire de Paris a annoncé qu'un tiers des logements du domaine privé de la Ville sera vendu et le reste transféré aux organismes de logement social. p. 12

Un nouveau patron pour Fiat

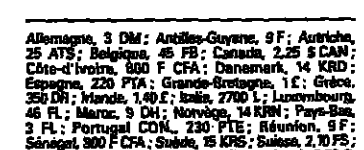
Cesare Romiti, soixante-douze ans, jusqu'à présent administrateur délégué du groupe Fiat, devrait succéder à son PDG, Giovanni Agnelli. p. 18

Les doutes de Karpov

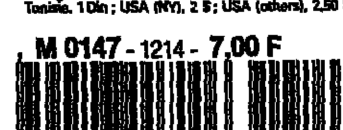
Anatoli Karpov fait part de ses doutes sur la réunification des deux fédérations d'échecs. p. 22

Un plat post-gaulois

Le gâteau aux pommes de terre, qui nous vient de l'Allier, régale la population et les touristes gastronomes p. 24



Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 800 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



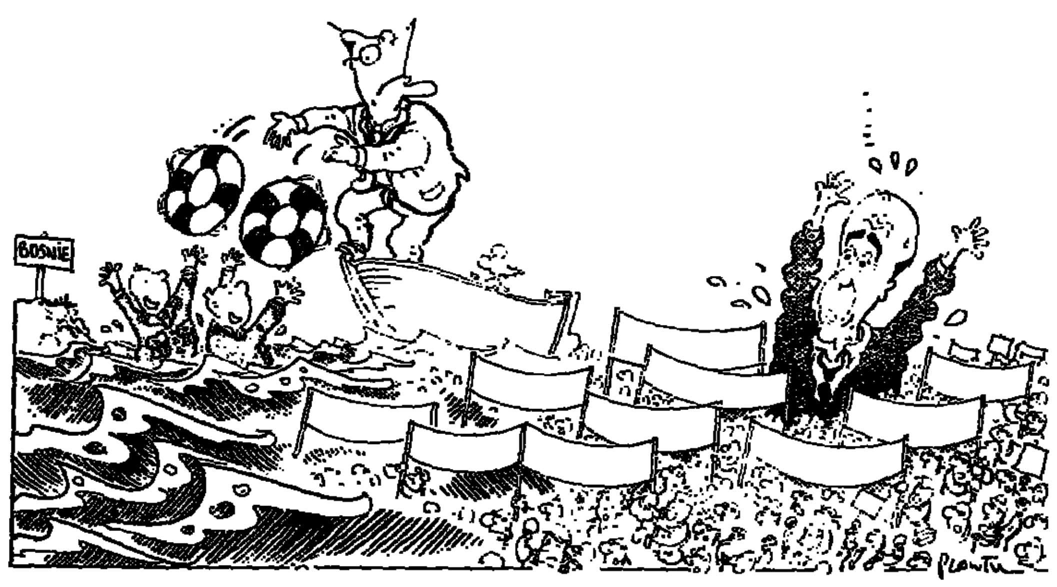
M 0147 - 1214 - 7,00 F

Jacques Chirac réaffirme sa confiance au gouvernement et déclare qu'il n'y a pas d'« autre politique »

Après le large succès des défilés de mardi, les syndicats appellent à des manifestations nationales samedi 16 décembre

LE RETRAIT par le premier ministre, Alain Juppé, de la réforme des régimes spéciaux de retraite dans le secteur public et le report *sine die* de la signature du contrat de plan à la SNCF n'a pas mis fin à la crise sociale. Celle-ci, au contraire, prend de l'ampleur et une tournure plus politique.

Alors que des doutes s'expriment au RPR et à l'UDF sur la capacité du premier ministre à mettre un terme aux conflits, Jacques Chirac a réaffirmé au gouvernement sa *« confiance »*. Mercredi matin, devant le conseil des ministres, le chef de l'Etat a déclaré qu'il n'y avait *« pas d'alternative »* à la politique menée par le gouvernement. *« Nous n'avons pas été élus pour organiser le déclin de la France*, a-t-il affirmé. *Il faut donc garder le cap. »* *« Désormais, comme tous les grands pays, nous participons à l'économie mondiale*, a ajouté M. Chirac. *Je fais confiance au gouvernement pour conduire cette politique tout simplement parce qu'il n'y en a pas d'autre. »*



Demandant le retrait pur et simple du *« plan Juppé »*, la CGT a décidé d'appeler à une nouvelle *« journée nationale de manifestation »* samedi 16 décembre. La Fédération syndicale unitaire (FSU) devait se rallier à cette proposition, ainsi que les syndicats du « groupe des dix ». De son côté, Force ouvrière, qui réunissait mercredi matin son bureau confédéral et qui envisageait également de soutenir cette initiative, estime qu'il faut *« continuer la pression »*, jusqu'à ce que le premier ministre fasse un *« pas décisif »*.

Ces appels interviennent alors que les manifestations ont atteint, mardi 12 décembre, une ampleur inégalée depuis le début du mouvement. Tandis que le ministère de l'intérieur recensait 270 cortèges et 985 000 manifestants dans toute la France, dont 61 000 pour Paris, les syndicats avançaient le chiffre de 2,2 millions de personnes.

En province, une bonne partie des records de participation établis lors des manifestations précédentes sont encore tombés. Outre Marseille, où le cap symbolique des 100 000 manifestants a été franchi, les rassemblements les plus massifs ont eu lieu à Toulouse, Rouen, Bordeaux, Grenoble.

Par avance, de la tribune de l'Assemblée nationale, M. Juppé a annoncé, mardi, qu'il n'entendait plus faire de nouvelles concessions. Estimant qu'il avait fait *« tous les efforts qui étaient nécessaires »*, il a annoncé que la réforme de la Sécurité sociale allait *« entrer en application progressivement et en concertation »*.

Le franc était en baisse, mercredi matin, face à la monnaie allemande. Il s'échangeait à 3,4620 francs pour un deutschemark, soit un recul de près de deux centimes en vingt-quatre heures.

Les opérateurs craignent que la crise sociale ne se transforme en crise politique.

Lire pages 6 à 11
page 15 et page 34

Pierre Bourdieu choisit la grève contre la « barbarie »

LA SALLE BRUIT encore de l'excitation de la manif. Ils sont venus à près de six cents s'entasser mardi soir 12 décembre dans cette salle de spectacles du comité d'entreprise de la SNCF, au style années 50 quelque peu suranné, pour écouter et voir ces intellectuels qui s'engagent avec eux. Assis à une longue table, les faiseurs d'idées – les *« travailleurs intellectuels »*, selon le mot d'une intervenante, – côtoient les faiseurs de grève, cheminots de la CGT et de la CFDT, postiers de SUD, enseignants de la FSU et responsables d'associations de chômeurs.

Fiers d'afficher leur solidarité, les personnalités engagées dans l'« Appel des intellectuels au soutien des grévistes » ont voulu lancer un *« forum du mouvement social »* afin d'aller au-delà d'une solidarité verbale et financière. La salle qui les écoute est jeune. *« Même en mai 68, nous n'avions jamais rêvé d'une situation comme celle d'aujourd'hui, où les intellectuels peuvent se retrouver aux côtés des travailleurs. C'est arrivé, alors faisons-le ! »*, lance avec un enthousiasme ému l'anthropologue Emmanuel Terray.

Les grévistes se succèdent pour mettre des mots sur leur lutte. Pour Annick Coupé, responsable du syndicat SUD-PTT, *« il y aura l'avant-décembre 95 et l'après-décembre 95 : on retrouve le sens de la solidarité. Cela faisait des années qu'on avait tendance à baisser la tête. Aujourd'hui, on la relève et tous dans le même sens »*. Les cheminots trouvent bien *« sympathique »* cette *« grève par procuration »*, mais en veulent plus : *« une solidarité active »* avec des arrêts de travail dans le privé, *« même si c'est pas facile ! »*, reconnaît Didier Lerest, de la fédération CGT des cheminots.

La salle vibre à l'unisson, mais c'est le sociologue Pierre Bourdieu qu'elle attend. D'une voix à peine audible, l'auteur de *La Misère du monde* cherche ses mots pour dire son engagement. *« Je suis venu dire notre soutien à tous ceux qui luttent depuis trois semaines contre la destruction d'une civilisation, associée au service public, celle de l'égalité républicaine des droits »*, en opposition à ces *« intellectuels qui ne comprennent pas le mouvement »* et qui *« découvrent avec stupéfaction le gouffre entre la compréhension rationnelle du monde incarnée, selon eux, par Alain Juppé et le désir profond des gens »*.

« Cette crise est une chance historique pour la France et tous ceux qui refusent la nouvelle alternative : libéralisme ou barbarie. » Devant un public ravi, le professeur au Collège de France lance une attaque en règle contre les élites et les technocrates, *« cette noblesse d'Etat qui puise la conviction de sa légitimité dans le titre scolaire et dans l'autorité de la science, économique notamment »*. Pierre Bourdieu s'en prend particulièrement à Alain Juppé et à sa volonté d'*« une France sérieuse »* et *« heureuse »*. Il fustige *« ces gens sérieux »* qui *« savent où est le bonheur du peuple contre sa volonté »* et *« qui ne comprennent pas que ce peuple s'oppose à lui »*. En concluant sur la nécessité de réinventer le service public – *« ce sont des problèmes trop importants pour être laissés à des technocrates aussi suffisants qu'insuffisants »* –, Pierre Bourdieu invite les intellectuels à jouer leur rôle aux côtés des grévistes, des syndicats et des associations : trouver des solutions *« inventives »*. Mais les propositions ne sont visiblement pas encore au rendez-vous.

Une intervenante, consciente que cette *« rencontre du troisième type n'est pas si simple »*, tente de proposer des pistes de travail comme des groupes de réflexion, des tribunes libres et un rendez-vous encore flou de *« six heures pour le mouvement social »*. Une voix s'élève pour demander un débat avec la salle. Mais les intellectuels sont fatigués : *« Je dois rentrer à pied en banlieue »*, plaide le président de séance... Le débat public attendra donc. En attendant, un numéro de fax servira de lien pour ne pas rompre un dialogue balbutiant.

Sylvia Zappi

La facture sociale

AVANT LA GRÈVE, si longue, il n'était question que de fracture sociale. Jacques Chirac avait, avec succès, fait campagne sur ce thème. Depuis son élection à la présidence de la République, il était devenu habituel d'opposer ses faits et gestes, puis plus encore ceux de son premier ministre, à ce diagnostic, par ailleurs indiscutable.

Aujourd'hui, tandis que le conflit s'éternise et provoque, singulièrement en province, des manifestations qui en disent long sur le malaise pernicieux qui étreint le pays, c'est plutôt, avec ses arriérés, de facture sociale qu'il conviendrait de parler. Car il faudra bien payer, en intérêts comme en principal, ce que ces jours ont révélé de rancœurs accumulées, d'incompréhensions ressassées ou, tout simplement, d'angoisses qui ne demandaient qu'à s'exprimer. Non seulement l'interruption économique aura un coût, ainsi que les conditions de règlement du conflit – de plus en plus cher pour le gouvernement, à mesure que le temps passe –, mais le service d'une dette imprévisible par nature va peser sur le long terme. Tout cela parce que, une fois de plus, faute de pédagogie et de méthode, des réformes n'auront pas pu être engagées sans arrière-pensée. Et que les échéances inévitables risquent de se trouver reportées, d'une manière collectivement préjudiciable.

Avec le recul, la situation actuelle donne en apparence raison, tout à la fois, à Edouard Balladur, à Jacques Delors et au Jacques Chirac d'avant son entrée à l'Elysée. Chacun, à sa manière, avait bien diagnostiqué l'état de la société française, savait ce qu'il fallait faire, et en avait déduit une attitude qui, pour être différente dans la présentation, revenait au même sur le fond.

L'ancien premier ministre de la deuxième cohabitation avait justifié l'immobilisme qu'on lui reprochait par la fragilité du corps social, incapable de supporter des électrochocs à ses yeux. Le président de la Commission européenne, en renonçant à la candidature, alors que les sondages le donnaient gagnant, avait avancé pour prétexte qu'il ne disposait pas du peuple, des partis, des syndicats, et encore moins des cadres intermédiaires, nécessaires à une politique du changement. Futur vainqueur, Jacques Chirac, lui, avait passé son temps à fustiger les blocages et feint de croire qu'il serait en mesure de dépasser les clivages.

Alain Lebaube

Lire la suite page 15

Un écrivain au cinéma



PAUL AUSTER

***COAUTEUR** de Smoke*, Paul Auster est depuis longtemps attiré par le cinéma. Rien d'étonnant de la part de cet esprit qui pratique en virtuose la transgression des frontières. Ce traducteur des poètes français (et aussi de Sartre et Simenon) est devenu, avec *Moon Palace* et *Léviathan*, est l'un des grands auteurs américains d'aujourd'hui.

Lire nos pages cinéma
pages 28, 29 et 30

EX-YOUGOSLAVIE **Après la libération des deux pilotes français détenus par les Serbes de Bosnie depuis le 30 août, Paris va pouvoir accueillir comme prévu, jeudi 14 décembre à l'Elysée, la cérémonie de signature de l'accord de paix sur la Bosnie. Des navettes d'hélicoptères seront empruntées par MM. Clinton, Kohl et Tchernomyrdine notamment, depuis les aéroports d'Orly ou de Villacoublay vers l'esplanade des Invalides. ● M. CHIRAC a salué mardi la libération des deux pilotes dans une intervention télévisée, avant d'aller les accueillir. Il a particulièrement remercié le président serbe Milosevic et Boris Eltsine. ● PARIS affirme qu'aucune contrepartie n'a été accordée en échange de *la libération des otages et que seules ont été utilisées des pressions sur M. Milosevic, le menaçant, entre autres, du rétablissement de l'embargo économique sur la Serbie.***

La libération des pilotes permet la signature à l'Elysée du traité sur la Bosnie

La France affirme n'avoir négocié aucune contrepartie avec les Serbes et que seules des pressions sur M. Milosevic ont été utilisées. La politique de Paris en Bosnie apparaît toutefois très ambiguë depuis quelques mois

FRÉDÉRIC CHIFFOT *et* José Souvignet sont libres ; l'accord de paix sur la Bosnie pourra donc être signé jeudi 14 décembre à l'Elysée. Même sans cet heureux dénouement pour les deux pilotes, les dirigeants français n'avaient pas l'intention de prendre en otage l'ensemble du processus de paix et cette cérémonie aurait eu lieu de toute façon à la date prévue, ailleurs qu'à l'Elysée. Mais qu'aurait valu la signature d'un homme, Slobodan Milosevic, complice des geôliers ou incapable de les mettre au pas, alors qu'il s'engage au nom des Serbes de Bosnie ? Le maintien des deux pilotes en captivité discréditait un accord de paix déjà objet de bien des scepticismes. C'est ce qui explique le soutien dont la France a bénéficié dans cette affaire et le soulagement exprimé par les dirigeants américains, avant même la libération effective des deux hommes.

M. Milosevic, pour qui la cérémonie de jeudi sera une sorte de réhabilitation internationale, voulait éviter lui aussi que sa fête soit gâchée. C'est sur cet intérêt objectif du président serbe que s'appuie la version officielle du dénouement de l'affaire des pilotes : la France n'a rien négocié ; elle s'est bornée, affirme-t-on, à exercer sur M. Milosevic des pressions qui l'ont incité à *« tordre le bras »* au général Mladic.

L'enjeu était important enfin pour Jacques Chirac, qui avait revendiqué le parrainage de la conférence de paix, avec quelques justes raisons d'ailleurs. Le premier ministre et le président de la République l'ont rappelé mardi : les soldats français sont ceux qui ont payé le plus lourd tribut aux guerres dans l'ex-Yougoslavie ; ils fourniront encore un important contingent à la force de rétablissement de la paix en Bosnie-Herzégovine. La France a, d'autre part, été le pays de loin le plus actif sur ce dossier et celui qui, depuis deux ans, aura d'une certaine manière rendu possible l'offensive diplomatique américaine de ces derniers mois.

INITIATIVES

En dépit de polémiques récurrentes entre Paris et Washington, c'est leur entente et souvent l'initiative française qui auront engendré les démarches les plus utiles, en différents épisodes de la crise. Les plus marquants resteront ceux où la France, malgré les réticences dans son armée, les réserves des Britanniques et l'apathie des autres Européens, a osé prôner le recours à la force : en février 1994, quand, après une nuit de coups de téléphone d'Alain Juppé au secrétaire d'Etat américain Warren Christopher, un ultimatum fut lancé aux Serbes de Bosnie, qui allait mettre Sarajevo à l'abri des bombardements, du moins pendant près d'un an ; en juin, quand Jacques Chirac décida de donner aux « casques bleus » les moyens d'agir en soldats et de se faire respecter, en créant avec les Britanniques la Force de réaction rapide ; quelques semaines plus tard encore, quand l'intervention de l'aviation de l'OTAN vint se conjuguer à une offensive croato-musulmane et ouvrir la voie à la recherche d'un règlement négocié du conflit. Ce règlement, la diplomatie américaine l'a certes fait aboutir, *mais elle ne l'a pas inventé : c'est* au ministère français des affaires étrangères qu'en avaient été conçues les grandes lignes il y a deux ans.

C'est dire qu'Alain Juppé, qui avec son ancienne équipe du Quai d'Orsay fut au cœur de toutes ces initiatives, aurait pu légitimement concevoir une certaine amertume, en voyant sortir mardi soir de l'avion qui ramenait les deux pilotes à Paris Jean-Charles Marchiani, l'âme damnée de Charles Pasqua, dont il n'avait cessé, en tant que ministre des affaires étrangères, de dénoncer les menées occultes sur d'autres terrains que celui de la Bosnie. Dans son désir d'arracher les deux pilotes à leurs geôliers, et de sauver la conférence de Paris, Jacques Chirac n'a repoussé aucune offre de services. Il n'a pas non plus jugé nécessaire de priver Charles Pasqua de l'occasion d'exploiter pour lui-même ce *qu'on présente* à l'Elysée *comme* une simple *« contribution parmi d'autres »* à la libération des deux hommes.

IMAGE BROUILLÉE

Quel a été le rôle de Jean-Charles Marchiani auprès des preneurs d'otages, de quels arguments a-t-il usé ? Indépendamment de son aspect franco-français (la revanche que Charles Pasqua prend sur Alain Juppé), cette intervention, quelle qu'ait été son utilité réelle, ajoutera aux interrogations que suscite depuis quelque temps la politique française en Bosnie. Les ambiguïtés des démarches récentes de Jacques Chirac en faveur des « quartiers serbes de Sarajevo » n'ont jamais été dissipées. L'Elysée a d'autre part laissé beaucoup trop s'exprimer, *avant de sévir contre l'un d'entre eux*, des militaires qui – devant la difficulté particulière de la tâche qui les attend dans la capitale bosniaque – partaient à la dérive, devenaient les porte-parole des Serbes de Sarajevo hostiles à l'accord de paix, et qui ont été à deux doigts de compromettre définitivement tout rôle de Paris dans cette crise.

L'image de la France en Bosnie s'est considérablement brouillée *ces dernières semaines*. L'ordre des remerciements distribués mardi par Jacques Chirac, avec une distinction appuyée pour Slobodan Milosevic, principal responsable de la guerre, et pour Boris Eltsine son allié, y contribue encore. Le « mystère Marchiani » ajoute une zone d'ombre. Tout cela risque, avec les embarras de Paris *qui serviront de* toile de fond à la cérémonie de l'Elysée, *d'en faire un peu oublier* le sens.

Claire Tréan

Remerciements à M. Milosevic et à M. Eltsine

Jacques Chirac, intervenant mardi 12 décembre à la télévision pour saluer la libération des deux pilotes, a remercié en ces termes les dirigeants étrangers qui y ont contribué : *« Je voudrais saluer les efforts du président Milosevic, qui a favorisé par son action le dénouement de cette malheureuse affaire, Je voudrais remercier tout particulièrement le président Boris Eltsine, qui n'a ménagé aucun effort et sans qui, je le pense, ce dénouement n'aurait pas pu être obtenu. Je voudrais également exprimer ma gratitude à tous nos alliés européens et américains qui nous ont apporté leur soutien. »*

Le président de la République a rendu hommage aux cinquante-six soldats français tués dans l'ex-Yougoslavie et aux six cents autres qui y ont été blessés. A deux jours de la signature du traité sur la Bosnie, il a rappelé le rôle que la France a joué pour *« ouvrir la voie de la paix »* et déclaré que dans le combat qui se poursuit contre la haine et l'intolérance, *« l'Europe doit être solidaire et la France au premier rang ».*

104 jours de détention et de négociations sans interruption

APRÈS 104 JOURS de détention, le capitaine Frédéric Chiffot et le lieutenant José Souvignet sont arrivés à *Paris*, mardi 12 décembre. Ils ont été accueillis par Jacques Chirac, au pied de la passerelle du Falcon 900 en provenance de Belgrade, avant de retrouver leurs proches, et d'être conduits à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce pour des examens médicaux.

En début d'après-midi, les deux aviateurs ont été amenés, pâles et les traits tirés, de leur lieu de détention en zone serbe de Bosnie, dans la ville-frontière de Zvornik. *La « cérémonie » de restitution s'est* déroulée dans le motel Vidikovac (Belvédère), sur les bord de la Drina, célèbre pour les multiples rencontres informelles entre officiers serbes qui s'y sont tenues, souvent dans des conditions troubles. Le cadavre d'un présentateur vedette de la télévision yougoslave y avait été retrouvé au lendemain d'une de ces réunions.

Les généraux Jean-Philippe Douin, chef d'état-major des armées français, Momcilo Perisic, chef d'état-major interarmes de l'armée de Yougoslavie, et Ratko Mladic, commandant des forces serbes de Bosnie, sont entourés d'un nombre impressionnant de haut gradés des « bérets rouges » de Jovica Stanisic, le chef de la sécurité de Serbie. Le général Mladic offre de la *slivovitza, la traditionnelle eau-de-vie de prune* serbe, aux autres généraux et aux représentants des ambassades de Russie et de France les accompagnant. Arrivé de Paris dans l'avion qui ramènera en France les deux pilotes, Jean-Charles Marchiani est *aussi présent. Récemment nommé préfet* du Var, ce fidèle de Charles Pasqua avait déjà été, en 1988, au centre des tractations secrètes pour la libération des otages français au Liban.

MISSIONS SECRÈTES

Lors de la très courte conférence de presse qui suit, le lieutenant José Souvignet affirme qu'ils ont été *« bien traités, et bien soignés »*, même si leur détention n'a *« pas toujours été facile »*, et s'ils ont été *« séparés pendant six semaines »*. Le téléphone satellite installé par les militaires français permet à Jacques Chirac de parler aux deux aviateurs, et de les féliciter en indiquant qu'il a annoncé lui-même la bonne nouvelle à leurs épouses. Le président français leur indique aussi qu'il viendra les accueillir personnellement à *leur arrivée à Paris, et il demande à la mis*sion française de rentrer au plus vite. Au moment où les deux aviateurs s'apprêtent, avec leur escorte de policiers de Belgrade, à quitter le territoire de Bosnie sous contrôle serbe, pour franchir le pont sur la Drina et entrer en Serbie, le général Mladic leur souhaite *« bonne chance »*. L'épisode de leur libération prend fin sur ce *pied de nez, au terme d'une semaine* qui apparaît aujourd'hui décisive.

Après des missions secrètes – notamment celle de M. Marchiani, dont le rôle-clé sera salué à Villacoublay d'un *« bravo, bravo ! »* par M. Chirac quand le nouveau *préfet du Var descendra de l'avion juste* derrière les deux pilotes –, puis l'envoi d'émissaires officiels comme le général Bertrand de Lapresle ou l'ancien ministre Jean-François Deniau, tout s'est en effet accéléré la semaine dernière. M. Chirac, lors d'un entretien téléphonique, mercredi 6 décembre, avec le président serbe Slobodan Milosevic, exige la libération des pilotes, faute de quoi le France *« en tirerait toutes les conséquences »*. Le chef de l'Etat *détaille à M. Milosevic* les mesures de rétorsion envisagées par Paris.

Le ministre de la défense, Charles Millon, qualifie aussitôt la mise en garde d'*« ultimatum »*, et deux jours plus tard, lors de la conférence de Londres sur la Bosnie, le ministre français des affaires étrangères, Hervé de Charette, affirme que le délai donné par la France expire dimanche 10 décembre. *Si la riposte de Paris* en cas de non-libération ne fait l'objet d'aucune publicité, l'Elysée affirme qu'elle pourrait *« affecter, entre autres, les modalités de la conférence de la signature du traité »*, prévue le 14 décembre.

A l'expiration du délai fixé, et alors que la multiplication des mises en demeure oblige le porte-parole du Quai d'Orsay, Jacques Rummelhardt, à préciser qu'*« aucun ultimatum ou* deadline *n'a été donné »*, Belgrade fait savoir, lundi, que l'envoi d'un militaire de haut rang pour discuter avec le général serbe pourrait débloquer la situation. Un conseil restreint est réuni à l'Elysée. *Dans le même temps, le général* Jean-Philippe Douin s'envole pour Belgrade, accompagné d'un médecin militaire, à bord d'un Falcon 900 de l'ETEC (l'Escadron de transport, d'entraînement et de calibration, qui a succédé au GLAM). Il a pour mission *« d'avoir des nouvelles des pilotes, et d'obtenir leur libération rapide, sans négociation ni troc »*. Dans la soirée, l'Elysée précise simplement que *« des contacts intenses sont en cours, d'une part avec nos alliés, d'autre part avec Belgrade »*.

ACCUEIL SOLENNEL

A son arrivée dans la capitale serbe, le général Douin est surpris par l'accueil solennel qui lui est reservé. Il demande et obtient, avant de descendre de son avion, que les caméras et le piquet d'honneur soient enlevés. Peu de temps après, lors de sa rencontre avec le chef d'état-major interarmes de la République fédérale de Yougoslavie (RFY, Serbie et Monténégro), le général Momcilo Perisic, ce dernier lui annonce que c'est le chef militaire des Serbes de Bosnie, le général Ratko Mladic, qui détient les pilotes. Le général Perisic reconnaît que le général Mladic est *« incontrôlable »*, mais accepte que le médecin militaire français puisse rendre visite aux deux aviateurs.

Commencent alors, *dans l'après-midi de* lundi à Belgrade, des discussions entre le général Douin et le général Mladic. Après une très longue introduction, en forme de *« logorrhée verbale »*, selon un participant, le chef militaire des Serbes de Bosnie exige d'abord une rencontre officielle à Pale. Puis, dans la soirée, il demande la création d'une commission, sous l'égide de la France, chargée d'examiner les dégâts causés par les bombardements de l'OTAN et les tirs de la Force de réaction rapide, et d'en dédommager les victimes. Le général Mladic demande aussi un échange avec des prisonniers serbes, et, enfin, la suppression des poursuites engagées contre les dirigeants serbes de Bosnie, par le Tribunal international de La Haye.

Après de fréquents contacts avec l'Elysée, qui maintient des consignes *« de fermeté »*, le général Douin refuse les exigences du général Mladic. Selon l'entourage du chef d'état-major français, le chef des Serbes de Bosnie apparaît *« très isolé »* pendant ces discussions. Et dans la nuit, le général Mladic annonce finalement au général Douin qu'il est autorisé à aller chercher les pilotes à Zvornik. Son soudain revirement fait même un moment craindre au gouvernement français qu'il ne s'agisse d'une manœuvre dilatoire. *Le* général obtient cependant le feu vert de Paris et se retrouve, quelques heures plus tard, dans le « célèbre » motel de Zvornik.

Denis Hautin-Guiraut et Jacques Isnard

La conférence de Paris

Une dizaine de chefs d'Etat et de gouvernement, ainsi qu'une vingtaine de ministres étrangers, devraient être présents, jeudi 14 décembre à Paris, pour signer l'*« accord de paix sur la Bosnie-Herzégovine »* ou assister à la signature de ce document de 150 pages et 102 cartes mis au point et paraphé le 21 novembre à Dayton (Ohio) au terme de trois semaines de négociations entre les présidents de Serbie (Slobodan Milosevic), de Bosnie (Alija Izetbegovic) et de Croatie (Franjo Tudjman).

A la veille de la cérémonie de signature, qui doit avoir lieu à l'Elysée en fin de matinée jeudi, le groupe de contact (Allemagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Russie) et celui de l'Organisation de la conférence islamique (OCI, Arabie saoudite, Egypte, Iran, Malaisie, Maroc, Pakistan, Sénégal, Turquie) devaient se réunir, en raison des grèves, à 50 kilomètres de Paris, dans l'ancienne abbaye de Royaumont. Les liaisons avec Paris seront effectuées par hélicoptère.

La longue captivité des deux Français est due aux discordes entre Serbes

SARAJEVO
de notre correspondant

La durée de la captivité des pilotes français est notamment le résultat des discordes entre Serbes, qui s'amplifient au fil des mois. Le capitaine Chiffot et le lieutenant Souvignet étaient devenus des éléments du puzzle bosniaque. Il est *désormais confirmé que les deux* hommes étaient détenus par le général Ratko Mladic. Durant toute sa carrière, l'officier a toutefois toujours obéi à Belgrade et donc, depuis plusieurs années, au président Slobodan Milosevic. L'artisan de la *« purification ethnique »* a cependant pu tromper son maître. Le général Mladic est fort mécontent des choix politiques de Belgrade, surtout depuis le 30 août.

Ce jour-là, l'OTAN et la Force de réaction rapide (FRR) entament une campagne de bombardement des sites militaires serbes en réponse au carnage du marché de Sarajavo. Dans l'après-midi, l'avion français est abattu et les deux pilotes sont capturés. Le général Mladic a sans aucun doute *essayé de négocier leur survie* contre un arrêt des raids de l'OTAN. Lors de chaque précédente opération occidentale en Bosnie, des « casques bleus » avaient été pris en otage et l'armée serbe a tenté de les utiliser comme *« boucliers humains »*. Fin août, l'OTAN (les Américains) ne cède pas, et poursuit ses opérations. Mais la FRR (les Français) interrompt ses tirs d'artillerie. *Bien que* Paris ait toujours démenti un quelconque rapport entre la capture des pilotes et le silence soudain de la FRR, cet épisode fut peut-être le premier signe de l'amorce d'un dialogue.

Le général Mladic a très mal vécu le fait que Belgrade lui ordonne de retirer ses armes lourdes des collines de Sarajevo et obéi à contrecœur. Certains médias serbes ont évoqué une violente dispute entre le général et le président serbe à propos de l'attitude à adopter face à l'Occident. Plus récemment, le divorce s'est accru *lorsque M. Milosevic a apposé son* paraphe au bas de l'accord de Dayton. Si le *plan de paix est respecté*, la carrière du commandant serbe devrait s'achever bientôt, puisque les personnes accusées de *« crime de guerre »* n'ont pas le droit d'exercer une fonction politique ou militaire. Ratko Mladic pense certainement que le président Milosevic l'a trahi après lui avoir confié la dure tâche de *« purifier »* des régions entières de Croatie et de Bosnie-Herzégovine.

AMERTUME

Il y a quelques jours, le général Mladic aurait tenté d'obtenir de la France, *sans succès, la garantie* qu'il ne sera pas poursuivi par la justice internationale. La requête a été appuyée par Moscou. Slobodan Milosevic aurait probablement souhaité offrir ce dernier cadeau à son général afin de s'assurer de sa collaboration lors de l'application du plan de paix.

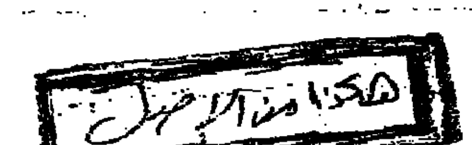
L'épisode est donc officiellement clos, et la France affirme ne pas avoir négocié la libération des pilotes. D'où l'amertume de Pale, le fief de Radovan Karadzic. La radio séparatiste serbe a violemment critiqué la libération des Français : *« Deux pilotes, criminels de guerre, comptent davantage pour le monde que le sort des 120 000 Serbes de Sarajevo. »* Radovan Karadzic essaie encore de briser le statut de « héros national » dont bénéficie le général Mladic dans la population serbe de Bosnie.

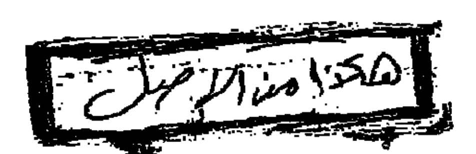
Le « président » des Serbes de Bosnie, coupé du monde, accusé lui aussi de *« crimes de guerre »*, fâché avec Slobodan Milosevic et Ratko Mladic, a aussi tenté d'obtenir un geste de Paris. Conscient que sa mort politique est proche, *M. Karadzic a essayé de revenir sur* le devant de la scène avant la signature *définitive* de l'accord de paix. Il a d'abord mené la contestation des *extrémistes serbes qui* encerclent Sarajevo, essayant – non sans un certain succès – d'avoir le soutien de la France contre les décisions américaines. Il a ensuite manifesté – sans résultat – sa volonté d'être invité à Paris pour la signature du traité.

M. Karadzic a bluffé au cours des dernières semaines puisqu'il ne détenait pas les pilotes français. Il avait, en octobre, évoqué une rocambolesque histoire d'enlèvement par des *« bandes incontrôlées ou des bandits musulmans »*. La réalité est plutôt que Radovan Karadzic ne maîtrise plus rien. Belgrade et le général Mladic sont parvenus à *marginaliser* complètement l'homme de Pale. Il n'y a désormais plus aucun obstacle à *la signature* du plan de paix, mais les Serbes paraissent condamnés à supporter ensuite une guerre des chefs de plus en plus intense.

Rémy Ourdan

■ **Les Serbes de Sarajevo ont voté « non » à plus de 90 %, mardi 12 décembre, lors d'un référendum** *sur* les dispositions de l'accord de Dayton prévoyant que l'ensemble de la ville passe sous l'autorité de la Fédération croato-musulmane. Selon la commission chargée du référendum, citée par l'agence serbe de Bosnie, *après un dé*compte incomplet des bulletins de vote, 18 881 habitants des quartiers de Sarajevo sous contrôle serbe, soit 96,8 % du corps électoral, ont voté « non ». – *(AFP.)*





La rigueur budgétaire est au centre de la campagne électorale en Autriche

Le populiste Jörg Haider pourrait créer la surprise le 17 décembre

Appelés aux urnes le 17 décembre, les Autrichiens semblent, selon les sondages, se partager entre les deux partis de la coalition sortante, le Parti social-démocrate et le Parti populaire. La percée inquiétante du Parti de la liberté, emmené par l'extrémiste Jörg Haider, pourrait toutefois modifier les règles du jeu.

VIENNE
de notre envoyée spéciale

Si les slogans n'étaient pas en allemand, les thèmes de la campagne des législatives anticipées du 17 décembre n'auraient rien de dépaysant pour un Français : *« La réforme, oui, mais sociale »* ; *« Des économies d'accord, mais justes »*. Tels sont les mots d'ordre du SPOe (Parti social-démocrate autrichien), le poids lourd de plus en plus contesté de la politique autrichienne. *« Pour un schilling fort »*, rétorquent les affiches de l'OeVP (Parti populaire autrichien), la deuxième force politique du pays.

Le piquant de l'affaire, c'est qu'ils appartiennent tous deux au gouvernement sortant, formé après les élections d'octobre 1994. Le patron de l'OeVP, Wolfgang Schüssel, vice-chancelier et ministre des affaires étrangères, a décidé de rompre le 12 octobre en dénonçant le laxisme budgétaire de ses partenaires. Mais comme lui-même a fait partie depuis 1989 des gouvernements de *« grande coalition »* entre le SPOe et l'OeVP, l'opposition, qui avait déjà fait une percée historique aux élections de 1994, peut aisément attaquer sur le thème « changeons de têtes, changeons de politique ».

Et la tête qu'on voit le plus, regardant l'Autriche au fond des yeux, c'est celle de Jörg Haider. Avec ses slogans de démagogue – *« Lui, ne vous a pas menti »* – et sa physionomie avenante, le chef des Freiheitlichen (FPOe-Parti de la liberté) aurait, selon les derniers sondages, séduit environ 25 % de l'électorat, notamment chez les jeunes. En exploitant les thèmes de l'extrême droite, dont il est issu, disent ceux – nombreux – qui le jugent dangereux. En bousculant les habitudes au nom des idées libérales, répondent ses partisans.

AMBIGUÏTÉS

Entre le *« nouveau Hitler »*, comme certains n'hésitent pas à l'appeler, et une sorte d'Alain Madelin autrichien, la fourchette est large. Il est vrai que ce « quadra » qui a débouché sur la scène politique autrichienne au milieu des années 80 en s'emparant de la direction du vieux Parti libéral, et qui n'a depuis cessé de progresser aux élections, entretient des ambiguïtés gênantes. *« Pour les Autrichiens, son vocabulaire renvoie immanquablement à des références nazies, par exemple quand pour dire « direction », il emploie* Führung *au lieu de* Leitung *ou quand il appelle de ses vœux la IIIe République – comme IIIe Reich »*, note une de ses adversaires, Madeleine Petrovic, chef du groupe parlementaire des Verts (7 % des voix aux dernières élections). *« C'est un procès d'intention*, clame Walter Howadt, un des proches de Jörg Haider. *On cherche à tout prix à nous disqualifier alors que nous avons été les premiers à dire que l'Autriche n'a pas été une victime, qu'elle a été aussi nazie. Il faut apprendre à vivre avec notre passé pour que ces horreurs ne se répètent jamais plus. »*

La force du FPOe, c'est qu'il a un programme politique (plus de démocratie directe – sur le mode suisse –, plus de pouvoirs au président de la République, moins de monopoles, etc.) qui représente une rupture claire avec cinquante ans de pouvoir des *« rouges »* du SPOe et des *« noirs »* de l'OeVP. Sa faiblesse – outre la méfiance qu'inspirent aux trois quarts des Autrichiens ses diatribes contre les intellectuels et les étrangers –, c'est qu'il est en porte-à-faux par rapport au débat électoral du moment, essentiellement économique.

A première vue, les Autrichiens ont des malheurs de riches. La croissance est solide (2,4 % cette année), l'inflation basse (2,3 %), le chômage ne touche que 4,6 % des actifs, même s'il a un peu augmenté depuis trois ans. Les déséquilibres des finances publiques se sont aggravés ces deux dernières années, mais ils semblent très gérables en comparaison avec bien d'autres pays européens : le déficit budgétaire représente 4,5 % du PIB et la dette publique 64 %, les critères de Maastricht étant respectivement de 3 % et 60 %. Mais, comme partout, l'État-providence donne des signes d'épuisement financier, d'autant que sa version autrichienne est particulièrement généreuse : soins médicaux entièrement gratuits, conditions de départ à la retraite parmi les plus avantageuses d'Europe, congé maternel rémunéré de deux ans, allocations et subventions de toutes sortes – y compris, par exemple, pour les enfants des travailleurs immigrés restés au pays.

Ces conditions enviables ont été obtenues au fil des années sans l'ombre d'une grève. Le secret ? Le « partenariat social », qui n'est autre qu'une forme très aboutie de corporatisme. Chaque Autrichien est obligatoirement inscrit à une « chambre » qui défend ses intérêts, au niveau local mais aussi national.

CHIFFON ROUGE

Les chambres économiques, les chambres agricoles, les chambres du travail et la fédération des syndicats (OeGB) (les quatre partenaires institutionnels) sont une source appréciable de postes, mais surtout un puissant amortisseur de conflits. Non seulement la gauche et la droite s'y sont scrupuleusement réparti les rôles et les pouvoirs (au SPOe les chambres du travail et le gros des syndicats, à l'OeVP les chambres patronales et agricoles), mais tout projet de loi doit être examiné par les partenaires sociaux avant de passer au Parlement.

La rupture entre le SPOe et l'OeVP a été consommée quand Wolfgang Schüssel, accusant les sociaux-démocrates de vouloir réduire le déficit en augmentant les prélèvements plutôt qu'en taillant dans les dépenses, s'en est pris au régime des préretraites. Un véritable chiffon rouge pour les syndicats. Son pari, c'est que le parti dont il a pris la tête au printemps, et qui s'effritait depuis des années, reviendra conforté après avoir fait avaliser par les électeurs une ligne de rigueur financière. Les derniers sondages semblent lui donner raison. Et qu'on ne lui dise pas qu'il fait le lit de M. Haider : *« Si j'avais voulu m'allier avec lui, il n'y avait pas besoin de nouvelles élections, nous pouvions déjà former une majorité dans l'Assemblée actuelle. »*

Les sociaux-démocrates, usés après vingt-cinq ans au pouvoir – mais qui restent le plus grand parti d'Europe avec encore 600 000 membres –, peuvent sans doute remercier leur partenaire de leur avoir donné l'occasion de *« tomber à gauche »*. Le chancelier Vranitzky, un banquier réputé gestionnaire, au pouvoir depuis neuf ans, peut ainsi espérer retrouver une légitimité auprès de l'électorat populaire, qui penche dangereusement du côté de M. Haider.

« Le plus curieux de cette situation politique, analyse Georg Hoffmann-Ostenhof, éditorialiste de l'hebdomadaire *Profil*, *c'est que tout change mais que ça ne se verra peut-être pas dans les résultats du vote, le 17 décembre. Les électeurs qui s'étaient dispersés sur des partis comme les Verts ou les libéraux peuvent être tentés de voter utile en revenant vers le SPOe ; d'autres peuvent quitter l'OeVP s'il n'exclut pas clairement toute alliance avec le FPOe, dont une partie des votes peut aussi revenir au centre... »*

Une chose est sûre : la relève politique se met en place en Autriche. Ce sont des gens plus jeunes, indemnes des scandales financiers de la décennie précédente, souvent des femmes – comme Brigitte Ederer, la nouvelle secrétaire générale du SPOe, ou Heide Schmidt, chef du Forum des libéraux et dissidente du FPOe, dont elle dénonce la dérive nationaliste et sécuritaire –, mais aussi des hommes comme Wolfgang Schüssel et Jörg Haider, qui tous veulent en finir avec une certaine forme de démocratie bloquée. *« C'était bon pour les années de la reconstruction et de la guerre froide*, résume l'un d'eux. *Maintenant, nous sommes dans l'Europe, et il n'y a plus de rideau de fer. Les portes et les fenêtres sont ouvertes, ça fait forcément un courant d'air ! »*

Sophie Gherardi

Un attentat à la voiture piégée fait six morts à Madrid

Cette nouvelle flambée de violence, quatre jours avant l'ouverture du sommet européen qui doit avoir lieu dans la capitale espagnole, correspond à une radicalisation de l'ETA

MADRID
de notre correspondant

Quatre jours avant le sommet européen de Madrid des 15 et 16 décembre, l'ETA a provoqué la mort de six personnes, lundi 11 décembre en début d'après-midi, en faisant exploser une voiture piégée dans la capitale. La déflagration s'est produite au passage d'une fourgonnette transportant neuf employés civils de l'armée. Les trois survivants sont grièvement blessés ainsi que deux passants. Cet attentat est le plus grave commis cette année par l'organisation terroriste et porte à treize le nombre de ses victimes en 1995.

Le moment choisi pour cette nouvelle tuerie n'est pas fortuit. Alors que les chefs d'Etat ou de gouvernement s'apprêtent à se rendre à Madrid pour le sommet des Quinze, le mouvement indépendantiste basque entend montrer qu'il existe toujours en dépit d'un isolement croissant et d'une capacité d'action de plus en plus réduite.

CIBLES DIFFICILES

Malgré les coups portés et les arrestations opérées, tant en Espagne qu'en France, l'organisation terroriste parvient cependant à reconstituer une direction et à maintenir une structure opérationnelle, tout particulièrement à Madrid.

Depuis plusieurs années, la police est en effet incapable de démanteler les bases logistiques de l'ETA dans la capitale et d'appréhender les membres des différents commandos qui se relayent pour préparer des attentats de plus en plus ambitieux, comme ce fut le cas le 19 avril contre le président du Parti populaire, José Maria Aznar, qui échappa miraculeusement à la mort ou, le 29 juillet 1994, contre le général Francisco Veguillas, numéro quatre du ministère de la défense.

Ces cibles difficiles n'empêchent pas pour autant l'ETA de prendre pour objectif de simples individus, policiers ou militaires comme ce fut le cas le 10 novembre, à Salamanque, lorsque qu'un capitaine de l'armée perdit les deux jambes dans l'explosion de sa voiture, piégée. Ces attentats sont qualifiés d'*« exercices d'entretien »* dans un document – intitulé *Karramarro* (crabe) – publié par KAS (Coordination socialiste basque), un collectif qui regroupe les organisations nationalistes dont l'ETA. Ce texte définit une nouvelle stratégie, fondée sur des actions plus *« sélectives »* et une agitation permanente dans la rue.

Selon la police, l'ETA a lancé une nouvelle campagne d'action alors que le pays s'apprête à entrer en période électorale. Cette campagne correspond à un durcissement des nationalistes extrémistes, à la suite d'une marginalisation de leurs éléments les plus modérés, par une homogénéisation, autour de KAS, de la direction d'Herri Batasuna (HB), le bras politique de l'ETA, lors des assemblées régionales de la fin novembre. Sur les vingt-cinq membres qui composent désormais la structure dirigeante, dix-neuf appartiennent au collectif et sont donc très proches de l'ETA.

Des voix discordantes s'étaient élevées au sein d'Herri Batasuna à la suite de l'assassinat, le 23 janvier, de Gregorio Ordonez, dirigeant basque du Parti populaire, abattu d'une balle dans la nuque. Afin de faire taire ces dissidences, une purge a été opérée et une radicalisation a été décidée dans *« la politique de résistance »*. Celle-ci correspond à une stratégie de *« déstabilisation permanente »* menée dans la rue par les Commandos Y, groupuscules de jeunes provenant de militants de Jarrai, organisation de la jeunesse de KAS. Ces radicaux entretiennent un climat de violence au Pays basque et en Navarre par des manifestations, des déprédations et des incidents.

CASSEURS

Chaque fin de semaine ou presque, ces casseurs s'en prennent aux symboles de l'Etat espagnol, aux banques, aux journalistes, aux organisations politiques. Dimanche 10 décembre, le centre régional de la télévision espagnole ainsi que deux unités mobiles furent attaqués avec des cocktails Molotov. Plus grave, deux Ertzainas (policiers autonomes) ont été tués dans la province de Guipuzcoa par un jeune nationaliste qui croyait que ces derniers venaient l'arrêter après qu'il eut insulté un de leurs collègues. Ce double crime est le fruit *« de la graine que sèment les dirigeants d'HB et de KAS »*, a souligné, Juan Maria Atutxa, ministre basque de l'intérieur.

La police autonome, de plus en plus confrontée aux actions de désordre menées par les activistes, est devenue elle aussi une des cibles des mouvements indépendantistes. Comme d'ailleurs tous ceux – mouvements pacifiques et groupes de citoyens fatigués de la violence – qui tentent de protester par des manifestations silencieuses contre l'intransigeance indépendantiste.

Michel Bole-Richard

Le calvaire de José Maria Aldaya

Depuis le 8 mai, jour où il a été enlevé par l'ETA, on est sans nouvelles de José Maria Aldaya, dirigeant d'une petite entreprise de transports aux environs de San Sebastian. Depuis plus de sept mois, il est détenu dans ce que son prédécesseur d'infortune, séquestré pendant 117 jours, Julio Iglesias Zamora, avait qualifié de *« cercueil blanc »*. Le 20 juillet, le journal *Egin* a publié une photo du reclus devant le sigle et l'emblème de ses ravisseurs. Ensuite, plus rien.

Cet enlèvement est le 74e commis par l'ETA, qui l'a justifié comme *« une rétention illégale »* de la même nature que celle *« des prisonniers et déportés »* du mouvement séparatiste. La famille sans fortune et l'entreprise ne comportant qu'une vingtaine d'employés estiment être dans l'impossibilité de payer une rançon. Tous les lundis, avec quelques amis les soutenant, ils se rassemblent pour demander qu'il soit mis fin au calvaire de José Maria Aldaya. Mais l'ETA, sachant qu'elle dispose d'un moyen de pression sur les autres chefs d'entreprise pour qu'ils payent l'impôt révolutionnaire, se refuse à céder.

Les indépendantistes québécois rejettent la proposition d'Ottawa de faire de leur province une « société dictincte »

MONTRÉAL
de notre correspondante

Moins de deux mois après la victoire étriquée des fédéralistes au référendum du 30 octobre sur l'indépendance de la province du Québec (50,6 % contre 49,4 %), le gouvernement canadien s'est attelé à la réforme du système fédéral, dans l'espoir de contrarier la tentation séparatiste au Québec.

En obtenant, lundi 11 décembre, l'adoption par la Chambre des communes d'Ottawa d'une résolution reconnaissant que *« le peuple québécois »* forme une *« société distincte »*, le premier ministre, Jean Chrétien, entend montrer aux Québécois qu'il a *« compris le message »* du 30 octobre. Cette résolution, qui affirme l'existence d'une *« majorité d'expression française, une culture unique et une tradition de droit civil »* au Québec, a été approuvée par 148 voix contre 91, le Bloc québécois et le Parti réformiste ayant voté contre, pour des raisons opposées. Le chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard, a jugé que la résolution n'était que *« de la poudre aux yeux pour amadouer les Québécois »*, alors que pour le chef du Parti réformiste, Preston Manning, elle introduit un principe d'inégalité entre les dix provinces canadiennes conduisant à la *« négation de la nation canadienne »*.

La reconnaissance de la *« dictinction »* québécoise est cependant de portée restreinte puisqu'elle n'est pas inscrite dans la Constitution canadienne et ne fera que servir de guide aux institutions fédérales dans l'élaboration des lois touchant le Québec.

Deux autres mesures destinées à prévenir l'éclatement de la fédération canadienne ont été soumises au Parlement par le premier ministre, Jean Chrétien. L'une accorderait un droit de veto sur les changements constitutionnels à quatre ensembles régionaux du Canada (le Québec, l'Ontario, les provinces atlantiques et les provinces de l'Ouest). L'autre, de nature décentralisatrice, prévoit le désengagement de l'Etat fédéral de domaines à compétence partagée entre le pouvoir central et les provinces, comme la formation professionnelle. L'ensemble de ces trois mesures que le gouvernement fédéral souhaite faire approuver avant la fin de la session parlementaire, vendredi, pourrait former la base des propositions qu'Ottawa présentera lors de la prochaine conférence constitutionnelle prévue pour 1997.

RAILLERIES ET COLÈRE

L'initiative du premier ministre canadien paraît cependant fort mal engagée. Les indépendantistes n'ont que railleries à formuler en guise de commentaires sur le plan des fédéralistes, et les choses ne vont guère mieux dans le reste du Canada, où le premier ministre, Jean Chrétien, a provoqué la colère des provinces de l'Ouest. La Colombie-Britannique, en particulier, s'est indignée de l'octroi d'un droit de veto aux seules provinces de l'Ontario et du Québec, amenant même M. Chrétien à modifier sa proposition et à accorder précipitamment le même droit à cette province.

Dans un long débat télévisé diffusé lundi soir, le premier ministre canadien a exposé les leçons qu'il tirait du référendum québécois pour l'avenir. Il a laissé entendre qu'il pourrait recourir aux pouvoirs exceptionnels que lui confère la Constitution pour empêcher la tenue d'un nouveau référendum au Québec, si la question n'était pas *« claire »*. Celle posée le 30 octobre associait la *« souveraineté »* du Québec à une offre de *« partenariat »* avec le reste du Canada, semant *« la confusion puisque de nombreux électeurs québécois n'ont pas cru qu'elle mènerait à la séparation du Québec »*. *« Nous ne pouvons pas continuer avec une éternelle incertitude »*, a ajouté M. Chrétien.

Ces propos ont fait l'effet d'une déclaration de guerre. Même des fédéralistes ont fait observer que, jamais dans l'histoire canadienne, Ottawa n'était intervenu dans la conduite d'un référendum provincial. L'hypothèse d'un troisième référendum sur l'indépendance du Québec – après celui de 1980 et celui de 1995 – n'est pas écartée. Mais la loi du Québec sur les consultations populaires interdit la tenue de deux référendums sur le même sujet au cours d'une seule législature. La démission, le 31 octobre dernier, du premier ministre québécois, Jacques Parizeau, et son remplacement quasi assuré, en janvier ou février 1996, par Lucien Bouchard à la tête du Parti québécois pourrait fournir l'occasion de déclencher des élections dans la province et d'organiser un référendum dans la foulée. Mais lorsqu'il a annoncé sa candidature à la succession de Jacques Parizeau, M. Bouchard a fixé à son futur gouvernement d'autres priorités : l'assainissement des finances publiques et la lutte contre le chômage.

Sylviane Tramier

L'Europe s'engage à développer les médicaments « non rentables »

L'EUROPE du médicament se construit peu à peu. Au début du mois de décembre, le conseil des ministres européens de la santé a adopté à l'unanimité une résolution visant à promouvoir la fabrication des médicaments dits « orphelins », non rentables pour l'industrie pharmaceutique en raison soit de l'extrême rareté des maladies traitées, soit de l'insolvabilité des patients victimes de maladies parasitaires dans les pays en développement.

Environ 5 000 maladies rares, dont 80 % d'origine génétique (myopathies, mucoviscidose, maladie de Charcot, etc.), sont actuellement répertoriées dans le monde. Les Etats-Unis ont été les premiers à légiférer sur la question. Adopté sous la pression de certaines associations de malades, l'Orphan Drug Act du 4 janvier 1983 accorde notamment un crédit d'impôt de 50 % aux laboratoires américains sur les coûts des études cliniques de ces molécules et une exclusivité commerciale pour sept ans à compter de l'autorisation de mise sur le marché. Plus de 590 spécialités « orphelines » ont été enregistrées depuis 1983 à la Food and Drug Administration (FDA), et 110 mises sur le marché. Le Japon a adopté une réglementation similaire en octobre 1993.

A l'exception des pays nordiques, l'Europe était à la traîne. La France s'est chargée de la motiver. En novembre 1994, un rapport de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) préconisait l'adoption, à l'échelon européen, d'un ensemble de règles pour promouvoir le développement de ces médicaments (*Le Monde* du 4 janvier). Au ministère français de la santé, Simone Veil, puis Elisabeth Hubert, avaient repris ces propositions à leur compte.

AVANTAGES FISCAUX

Considérant qu'*« il est nécessaire de faire en sorte que les malades affectés par ces pathologies puissent bénéficier de thérapies* (...) *répondant aux mêmes critères que l'ensemble des médicaments »* et qu'*« une approche commune à l'échelle européenne* (...) *offre des avantages sur les plans de l'épidémiologie et de la santé publique, et sur le plan économique »*, le conseil des ministres européens de la santé *« invite la commission à étudier* (...) *la situation des médicaments orphelins en Europe et à faire, le cas échéant, les propositions appropriées en vue d'améliorer l'accès aux médicaments destinés, notamment, aux personnes atteintes de maladies rares »*.

Indispensable, cette résolution de principe permettra d'adopter une définition commune des maladies rares et des médicaments « orphelins ». Ces spécialités pourront être enregistrées selon une procédure accélérée. Comme aux Etats-Unis et au Japon, des avantages financiers et fiscaux seront accordés aux industriels de la pharmacie pour développer ces produits. La création d'une clause d'exclusivité commerciale, dont le délai reste à discuter, deviendra le véritable aiguillon de cette politique. Un « observatoire » européen chargé de recenser toutes les maladies rares en vue d'informer le public, les malades et le corps médical devrait également voir le jour.

« L'Europe, c'est 2 000 entreprises pharmaceutiques et donc un vivier extraordinaire pour les produits de ce genre », commente Annie Wolf, responsable de la mission des médicaments « orphelins » au ministère de la santé. Seule ombre au tableau : les pays en développement, qui ne représentent que 10 % du marché mondial du médicament. *« Depuis 1983, sept médicaments contre les maladies parasitaires ont été déposés à la FDA, dont trois contenaient la même molécule !* confie Mme Wolf. *La seule solution serait de développer ces produits grâce à un financement international. Si l'on commençait à voir apparaître le paludisme en Corse ou à Miami, les choses seraient évidemment différentes... »*

Laurence Folléa

Naplouse a été évacuée après vingt-huit ans d'occupation militaire israélienne

La paix issue des accords de Taba démobilise et marginalise les anciens « soldats » de l'Intifada

Conformément aux accords de Taba ratifiés en septembre, les Israéliens ont évacué, lundi 11 décembre, avec quarante-huit heures d'avance, la ville palestinienne de Naplouse, en Cisjordanie. Ce retrait a été accompagné de manifestations anti-israéliennes. Alors que Shimon Pérès, en visite à Washington, a pressé, mardi, la Syrie de saisir une *« occasion historique »* pour parvenir à un accord entre les deux pays, les progrès de la paix israélo-palestinienne laissent sans perspective les anciens combattants de l'Intifada. *(Lire aussi notre éditorial page 15.)*

NAPLOUSE
de notre envoyé spécial

Sans combat mais avec force fanfares, banderoles et défilés colorés, les 130 000 Palestiniens de Naplouse ont repris le contrôle de leur ville, la plus grande, la moins pauvre et la plus peuplée des six localités qu'Israël a accepté d'évacuer en Cisjordanie, dans le cadre du processus de paix avec l'OLP. Les soldats israéliens qui contrôlaient la ville depuis vingt-huit ans *devaient quitter les lieux les 13 et* 14 décembre. Comme à Djénine et Toulkarem, premières villes « libérées » ces derniers jours, il devait y avoir une cérémonie de passation *des pouvoirs, deux ou trois discours* et sans doute quelques poignées de mains entre les représentants de l'ancienne autorité et ceux de la nouvelle. Rien de cela ne s'est produit.

Manifestations quotidiennes en faveur des 5 000 Palestiniens encore détenus par Israël, jets de pierres, gaz lacrymogènes et tirs à balles réelles : le dernier manifestant victime d'un projectile israélien est mort à la veille du week-end, dans le centre-ville. Haut lieu de l'Intifada qui a soulevé la Cisjordanie depuis décembre 1987, Naplouse n'entendait visiblement *pas laisser les hommes qui l'ont si* longtemps humiliée se retirer sans dommage. Des rumeurs d'attaques couraient la ville. Alors, pour éviter les dérapages, la plupart des occupants sont partis discrètement, dans la nuit de lundi 11 à mardi 12 décembre, quarante-huit heures avant la date annoncée.

La nouvelle de leur départ s'est aussitôt répandue comme une traînée de poudre et, malgré l'heure tardive, la pluie et le froid, des milliers de Palestiniens sont descendus dans la rue. Les quinze derniers soldats d'Israël, encore *présents à cette heure dans* la ville, ont été à leur tour humiliés, abreuvés de quolibets, d'insultes et ils n'ont pu quitter la ville qu'avec l'aide de quelques centaines de policiers palestiniens dépêchés en catastrophe, de Jéricho, par Yasser Arafat. Retrait sans gloire mais aussi sans bavures.

FAUCONS, PANTHÈRES ET AIGLES

Toute la nuit, les gens de Naplouse ont pris possession des rues de leur ville et crié leur joie. *Totalement spontanée*, la fête s'est prolongée jusqu'à l'aube avant de reprendre, plus organisée, toute la journée de mardi. Les soldats d'Israël sont partis, restent les « soldats perdus » de Yasser Arafat.

Amjad Abou Rabee, vingt-trois ans, six exécutions de « collaborateurs » palestiniens à son actif, n'a *pas quitté* les venelles de l'antique casbah du centre depuis plus de dix-huit mois. Les sept ou huit jeunes Faucons du Fatah qui l'entourent, dans un garage glacé et déglingué, sont dans le même cas. *« La casbah de Naplouse,* a écrit, mardi, le journal *Haaretz, était cité interdite pour les Israéliens. »*

Fusil d'assaut au poing, quatre chargeurs à portée de main dans un sac plastique, Amjad est présenté comme l'alter ego, le « jumeau » d'Ahmed Tabouk, héros des pauvres, terreur des riches et chef de bande. Haï par les uns, adulé par les autres, Tabouk, trente et un ans, est l'exemple type de ces centaines de jeunes Palestiniens, sans éducation, sans travail et souvent sans idéologie, qui se sont fait un nom dans la lutte contre l'occupant israélien.

Faucons du Fatah, Panthères noires, Aigles rouges, ils sont des centaines à s'être enrôlés ces dernières années dans ces groupuscules de résistance qui ont tué cinq fois plus de Palestiniens présumés collabos que de soldats ennemis. Aujourd'hui, que faire d'eux ? Comment les convaincre d'abandonner les impressionnants stocks d'armes accumulés depuis sept ans ? Comment rassurer les milieux d'affaires et réamorcer le développement économique d'une cité dévastée ? Comment rétablir l'ordre sans éliminer les *« héros »* de la lutte – ce qui serait dangereux ? Autant de dilemmes que Yasser Arafat va devoir résoudre maintenant.

Patrice Claude

M. Pérès demande à la Syrie de saisir une « occasion historique »

WASHINGTON
de notre correspondant

Shimon Pérès cherche à parvenir à un accord avec la Syrie, et Bill Clinton est soucieux de conforter son image de « faiseur de paix ». Cette double volonté a marqué la visite du premier ministre israélien à Washington. S'exprimant, mardi 12 décembre, devant le Congrès, M. Pérès a lancé un appel au président syrien Hafez El Assad, pour lui demander de saisir une *« occasion historique »* d'instaurer une paix globale au Proche-Orient. Le successeur d'Itzhak Rabin a déclaré : *« Laissons chaque partie faire des concessions à l'autre, chacune considérant les besoins de l'autre. Sans illusion, mais avec détermination, nous nous tiendrons prêts, si vous l'êtes aussi, à prendre des décisions difficiles. »* M. Pérès a insisté sur la nécessité de continuer *« à pleine vitesse »* le processus de paix dans la région.

Réaffirmant à son invité que les Etats-Unis sont prêts à prendre leur part dans cette nouvelle dynamique de paix, le président Clinton a indiqué s'être entretenu, lundi 11 décembre, par téléphone, avec le président Assad. Celui-ci lui a promis de *« faire de son mieux »* pour que les négociations israélo-syriennes aboutissent *« rapidement »*. Les négociations entre Damas et Jérusalem portent essentiellement sur le sort du plateau du Golan, occupé par les troupes de l'Etat juif. *« Nous avons suggéré que* [les négociations] *soient totalement souples, qu'elles commencent par un échange d'idées plutôt que par un marchandage de conditions »*, a souligné M. Pérès, qui a rappelé l'importance du rôle d'intermédiaire que peuvent jouer les Etats-Unis.

Dans un geste à l'intention, à la fois, des Palestiniens et des Syriens, le premier ministre israélien a enfin donné une preuve de sa volonté de paix en demandant au Congrès d'adopter rapidement une loi prévoyant d'accorder à l'Autorité palestinienne une aide économique de 500 millions de dollars sur cinq ans.

Laurent Zecchini

L'ancien parti unique algérien est à la recherche d'une « nouvelle dynamique »

ALGER
correspondance

Tandis que la violence – qui avait diminué devant le déploiement spectaculaire des forces de sécurité, au moment du scrutin présidentiel du 16 novembre – regagne brusquement en intensité, les états-majors politiques, notamment ceux qui ont appelé au boycottage de l'élection, tentent de « digérer » la victoire de Liamine Zeroual et de retrouver une place dans un nouveau paysage politique.

Alger, comme à son ordinaire, bruit de rumeurs. On disait le gouvernement de Mokdad Sifi condamné, après le scrutin présidentiel. Il n'en est rien. Le chef de l'Etat le maintient en fonction au moins jusqu'à la fin du mois. Ancien premier ministre, Mouloud Hamrouche est constamment cité comme celui qui serait appelé au palais du gouvernement à retrouver le fauteuil qu'il avait dû céder, en juin 1991, à Sid Ahmed Ghozali. *« Ce poste ne m'intéresse pas »*, nous affirme-t-il, en ajoutant cependant, d'une manière ambigüe, qu'il ne sait pas ce qu'il fera dans un mois, que *« cela dépendra des conditions »*...

Apparemment, l'ancien chef de gouvernement *« réformateur »*, qui estime que l'Algérie a *« d'abord besoin que sa société se structure en parti politique »*, semble s'intéresser davantage à trouver les moyens d'assurer la survie de son parti, le Front de libération nationale (FLN). La conférence des cadres de l'ancien parti unique doit se réunir prochainement et s'annonce cruciale. *« Il y a quatre ans, mes idées ont trouvé peu d'écho, mais aujourd'hui les choses ont changé ; une longue maturation s'est faite à la base »*, assure M. Hamrouche, pour qui la priorité reste *« la réforme du FLN, de ses méthodes de travail et le renforcement de son ancrage social »*.

Bien qu'estimant que le scrutin présidentiel n'a pas été *« un vote libre »* puisqu'il a laissé la population devant *« un non-choix : voter pour l'homme de la stabilité »*, M. Hamrouche, se démarquant en cela du secrétaire général du FLN, Abdelhamid Mehri, s'est déplacé jusqu'à l'isoloir afin de *« créer une dynamique toujours préférable à une situation de blocage »*. Mais, avertit-il, *« si le pouvoir considère que l'élection sert uniquement à continuer la même politique, on revient à la case départ, et la situation se bloquera de nouveau dans quelques mois »*. A son avis, il est nécessaire *« d'enclencher une dynamique vers un minimum démocratique... »* avec tous les Algériens, sans exclusive, afin de *« constituer un consensus ainsi qu'une meilleure consultation »*.

Contrairement à certaines personnalités politiques comme cheikh Nahnah, le chef du MSI-Hamas, qui ont appelé à l'organisation rapide d'élections législatives, l'ancien chef de gouvernement reste plus prudent. *« Aller aux législatives, c'est très bien,* affirme-t-il, *mais en amenant un maximum de gens, dans les meilleures conditions possibles, avec tous les courants et toutes les sensibilités. »* Dans ce cadre-là, M. Zeroual *« peut créer une majorité présidentielle, un mouvement, pour jouer un rôle d'arbitre en assurant la stabilité de l'Etat et en donnant des garanties d'ouverture à l'opposition »*.

En ne rejetant pas l'idée d'une formation qui soutiendrait le chef de l'Etat – le FLN suivant, cependant, *« sa propre logique, avec son propre programme et ses propres candidats »* –, M. Hamrouche prend le contre-pied de la position de M. Mehri, pour qui *« l'idée d'hériter d'un parti structuré est tout à fait alléchante mais pas à la portée de tout le monde »*... Selon M. Mehri, *« Liamine Zeroual doit s'appuyer sur l'ensemble des forces politiques en présence, Front islamique du salut (FIS) compris. Il n'a donc pas besoin d'un parti »*.

Véronique Hayoun

Quinze morts dans un attentat à Alger

Quinze personnes ont été tuées et une quarantaine d'autres blessées, *mardi 12 décembre*, lors d'un attentat à la voiture piégée dans la cité d'Aïn Nâadja, dans la banlieue sud d'Alger. L'explosion a eu lieu près d'un café, qui était bondé en fin d'après-midi. Aïn Nâadja est l'une des plus grandes cités-dortoirs de la capitale, non loin de l'hôpital militaire, où fonctionnaires, soldats et policiers sont nombreux. Ce *premier attentat à la voiture piégée depuis* l'élection présidentielle du 16 novembre est le plus meurtrier après celui commis contre le commissariat central d'Alger, qui avait fait, le 30 janvier 1995, quarante-deux morts et près de trois cents blessés. Au lendemain du scrutin qui s'est déroulé sans incident notable, on a assisté à une reprise spectaculaire des actions des groupes islamistes armés dans l'Algérois. Un général, un colonel, deux marins lettons, deux journalistes *ainsi* qu'un nombre indéterminé de policiers et de civils ont été assassinés depuis trois semaines. – *(AFP.)*

Le Tribunal international lance les premières inculpations concernant le génocide au Rwanda

ARUSHA
de notre envoyé spécial

Dix mois d'investigations n'ont jusqu'à présent abouti qu'à la mise en accusation de huit personnes seulement par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPR). Et encore s'agit-il de responsables locaux impliqués dans des massacres qui se sont déroulés en avril 1994 dans la préfecture de Kibuye (ouest) ; aucun planificateur du génocide, au niveau *national, ne figure parmi eux.*

Les autorités de Kigali ont déjà fait part de leur déception et peuvent se demander, compte tenu de la lenteur du processus, si justice sera faite un jour. En annonçant ces premières mises en accusation mardi 12 décembre à Arusha, en Tanzanie (siège du TPR), le greffier du tribunal, Andronico Adede, a précisé que les noms des suspects ne seraient pas rendus publics (pas plus que ceux des pays où ils ont trouvé asile) afin d'éviter que ceux-ci ne tentent d'échapper à la justice en disparaissant.

LA DÉCEPTION DE KIGALI

Pourquoi avoir choisi Kibuye parmi les centaines de lieux de massacres commis par les extrémistes hutus et qui ont fait plus de 500 000 victimes (Tutsis et Hutus modérés), entre avril et juillet 1994 ? Selon le juge sud-africain Richard Goldstone, procureur du TPR, c'est parce qu'il s'agit *« du premier lieu où suffisamment de preuves ont été collectées pour permettre des mises en accusation »*.

Les mandats d'arrêt devraient être transmis d'ici deux semaines aux gouvernements des pays où résident les huit accusés et qui auront la charge de les arrêter puis de les extrader. Selon l'article 7 de la Charte des Nations unies qu'ils ont signée, les pays membres de l'ONU qui accueillent des suspects sont tenus d'exécuter les ordres du TPR. En cas de refus, l'affaire serait portée devant le Conseil de sécurité, qui pourrait leur infliger des sanctions. Le juge Goldstone estime que d'ici quatre à six semaines les premiers accusés pourraient être amenés à la prison d'Arusha, où le TPR fait édifier une aile supplémentaire.

Les procès ne commenceront pas avant mars 1996 quand les deux salles d'audience construites spécialement dans le centre international de conférences d'Arusha seront achevées. La seconde mise en accusation sera rendue publique en mars et devrait concerner les quatre Rwandais interpellés par la justice belge et six autres suspects identifiés en Zambie (dont quatre sont déjà sous les verrous). La Zambie a arrêté une vingtaine de réfugiés rwandais hutus, sans doute sur la foi d'informations provenant de Kigali, mais le TPR n'a recueilli suffisamment de preuves que pour quatre d'entre eux.

Kigali a exprimé sa déception parce qu'aucun « cerveau » du génocide n'a été cité, mais le juge Goldstone a *expliqué mardi*, au cours d'une conférence de presse, qu'en commençant par les procès de *« seconds couteaux »*, il y avait moyen de remonter, *« en empilant les briques »*, jusqu'aux organisateurs. *« Cela,* rappelle-t-il, *a été le cas pour les grands criminels de guerre du conflit en ex-Yougoslavie. »*

30 MILLIONS DE DOLLARS

Les responsables du TPR (créé le 8 novembre 1994 par une décision du Conseil de sécurité de l'ONU) estiment qu'avec la trentaine d'enquêteurs à pied d'œuvre au Rwanda, les choses vont s'accélérer, et ils souhaitent, mais sans trop y croire, qu'une rallonge budgétaire permettra l'ouverture d'une troisième salle d'audience pour engager davantage de procès, car avec deux prétoires, ils ne pourront juger plus de 60 à 80 criminels chaque année.

Conscient de la lenteur du processus, le juge Goldstone se dit aussi *« frustré »* mais insiste sur le fait qu'une entreprise de ce genre ne doit pas être traitée avec précipitation. Il a, par ailleurs, précisé qu'il n'a tenu aucun compte des listes de criminels réfugiés à l'étranger publiées à Kigali, où l'on retrouve parfois les noms d'opposants rwandais dont la faute principale est d'avoir critiqué le régime. Le budget du tribunal pour le Rwanda sera voté dans quelques jours et pourrait atteindre, annuellement, 30 millions de dollars, un chiffre équivalent à celui chargé de l'ex-Yougoslavie.

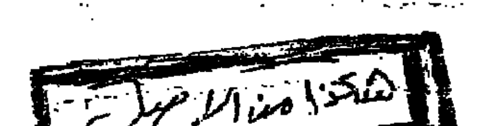
Présents à Arusha, trois avocats de réfugiés rwandais (kényan, belge et ivoirien) se sont dits satisfaits de ce qu'aucun nom n'ait été *« livré à la vindicte populaire »*. Selon Me Luc de Temmerman, l'avocat belge de la famille de l'ex-président Habyarimana (tué dans son avion abattu le 6 avril 1994 et dont la mort a déclenché le génocide), il n'y a pas eu de planifications mais plutôt des tueries *« spontanées »*.

Contrairement au Tribunal pour l'ex-Yougoslavie, le TPR étudie les crimes commis sur une période fixe (du 1er janvier au 31 décembre 1994) et pourrait donc, selon le juge Goldstone, fermer ses portes d'ici *« trois à quatre ans »*. Mais les locaux du centre international de conférence d'Arusha ont tout de même été loués avec un bail de quatre ans... renouvelable.

Jean Hélène

Trois mois de plus pour les « casques bleus »

Le mandat des derniers « casques bleus » de la Mission* des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (Minuar) a été prorogé de trois mois (jusqu'au 8 mars 1996), mardi 12 décembre, par le Conseil de sécurité de l'ONU, au terme de deux semaines de négociations avec les autorités de Kigali. Les effectifs sont réduits d'un tiers, et le mandat modifié vise notamment l'aide au rapatriement de quelque 1,6 million de réfugiés rwandais, très majoritairement hutus. Rappelant l'hostilité des autorités de Kigali à l'égard de la Minuar, l'ambassadeur du Canada à l'ONU, Robert Fowler, a critiqué la décision du Conseil. *« Les Nations unies,* a-t-il estimé, *ne peuvent se permettre de se trouver dans le rôle de demandeur, plaidant auprès de gouvernements pour recevoir ou garder une opération de maintien de la paix. Il aurait été préférable de rappeler immédiatement la Minuar, comme le secrétaire général prévoyait de le faire dans son rapport. »* La semaine dernière, le Rwanda a pris la décision d'expulser trente-huit organisations non gouvernementales étrangères. – *(AFP.)



Le dissident chinois Wei Jingsheng est condamné à quatorze ans de prison

Il était accusé d'avoir cherché à « renverser le gouvernement »

Le dissident Wei Jingsheng a été condamné, mercredi 13 décembre, à quatorze ans de prison pour avoir tenté de *« renverser le gouvernement »*. Les autorités lui ont refusé la clémence que réclamaient les animateurs d'une campagne internationale de solidarité, parmi lesquels figuraient les écrivains Kenzaburô Oe et Günter Grass. Le département d'Etat américain avait aussi demandé sa *« libération immédiate »*.

PÉKIN
de notre correspondant

Le simulacre de procès du plus célèbre dissident chinois n'a duré que quelques heures, dans la matinée de mercredi 13 décembre : la cause était manifestement entendue et le chef d'accusation – Wei Jingsheng était accusé d'avoir tenté de *« renverser le gouvernement »* – ne souffrait aucune discussion sérieuse. Aucun défenseur de la cause des droits de l'homme, chinois ou étranger, n'a été admis à assister à l'audience, et a fortiori à y prendre la parole.

Que la Chine, s'ouvrant au monde, s'impliquant dans les affaires internationales, s'offrant au capital étranger, se proclamant membre à part entière du système mondial à la faveur de rencontres de ses chefs avec les plus grands de la planète, se permette un tel luxe, a rendu perplexe plus d'un observateur de ce pays.

Le seul « crime » que tous ceux qui connaissent le dissident puissent invoquer à son sujet est d'avoir réclamé avec constance, depuis la fin des années 70, l'instauration en Chine d'un régime permettant aux citoyens de révoquer leurs dirigeants.



DÉMARCHES INFRUCTUEUSES

M. Wei, qui est âgé de quarante-cinq ans, avait déjà purgé la plus grande partie d'une peine de quinze ans de prison pour avoir qualifié Deng Xiaoping, en 1979, de *« despote »*. Les autorités l'avaient libéré, en 1993, dans l'espoir que cette mesure de clémence favoriserait la candidature de Pékin à l'organisation des Jeux olympiques de l'an 2000.

La candidature échoua. M. Wei, lui, demeura sous le coup d'une interdiction de droits civiques qu'il s'empressa d'enfreindre en accordant à des étrangers des entrevues dans lesquelles il ne mâchait pas ses mots à l'endroit du régime.

Il avait été discrètement reçu par l'ambassade de France, fin 1993, à une époque où Paris tenait encore pour importante la question des droits de l'homme en Chine. Les Etats-Unis, quant à eux, en avaient peut-être fait un peu trop quelques semaines plus tard quand le sous-secrétaire d'Etat américain chargé des droits de l'homme, John Shattuck, crut opportun de le rencontrer, à Pékin, avant même de voir les autorités. Il s'ensuivit que M. Wei disparut de la scène le 1er avril 1994, quelques jours avant l'arrivée du secrétaire d'Etat Warren Christopher.

Les autorités françaises, sous l'autorité d'Edouard Balladur et par la voix d'Alain Juppé, alors ministre des affaires étrangères, s'étonnèrent qu'on puisse s'émouvoir de la disparition de M. Wei, subtilisé par la police sans faire l'objet d'une procédure judiciaire jusqu'au mois dernier. Aujourd'hui, le ministère français des affaires étrangères, tout en exprimant son émotion devant le sort infligé à M. Wei, en est encore à faire état du fait qu'il avait somme toute quelque peu contrevenu aux règlements en osant s'exprimer librement alors qu'il était encore moins autorisé à le faire que le plus grand nombre de ses concitoyens...

PIÈGE INVOLONTAIRE

M. Wei, autodidacte inspiré par les idéaux français de la démocratie, s'est refusé à jouer le jeu, bien vu auprès des gouvernements occidentaux, du comparse disposé à reconnaître une relative légitimité à l'autoritarisme en vigueur dans son pays. En tombant dans le piège – sans doute involontaire – de la diplomatie américaine, il s'est transformé en otage d'une situation de plus en plus délicate dans les rapports entre la Chine et l'Occident.

A preuve les démarches infructueuses effectuées par des ambassades occidentales pour que leurs agents puissent assister au deuxième « procès » de Wei Jingsheng. « Publique » sur le papier, l'audience était en fait tenue à guichets confidentiels, comme son premier en 1979 et comme pratiquement tous les autres procès en Chine, surtout s'agissant de ceux de dissidents.

Francis Deron

L'Asie du Sud-Est souhaite accélérer la création d'une zone de libre-échange

BANGKOK
de notre correspondant

Après avoir offert, surtout depuis dix-huit mois, un cadre à des discussions pour l'ensemble de la région Asie-Pacifique, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Asean) avait besoin de se pencher sur sa propre organisation. C'est ce qu'elle fait à Bangkok – où elle est née en 1967 – à l'occasion d'un cinquième sommet qui réunit, pour la première fois, les dix pays de l'Asie du Sud-Est. En effet, les trois derniers candidats, la Birmanie, le Cambodge et le Laos, participeront aux réunions des sept membres de l'Association, jeudi 14 et vendredi 15 décembre.

En janvier 1992, à Singapour, lors du précédent sommet, l'Asean avait franchi un premier pas en annonçant la création de sa propre zone de libre-échange (Asean Free Trade Area, ou AFTA) : d'ici à l'an 2008, les barrières douanières seraient ramenées à un maximum de 5 %. Depuis, ce délai de quinze ans a été ramené à dix ans (2003) et il est question, depuis cinq mois, d'une échéance encore plus avancée, celle de l'an 2000, avec un délai de trois années supplémentaires accordé au Vietnam, dont l'économie demeure sous-développée. Le sommet devra donc se prononcer à ce sujet.

A Bangkok, les ministres des Sept se sont déjà entendus sur *« un plan d'action »* de trois ans pour libéraliser le secteur des services avant le prochain sommet, prévu à Hanoï en 1998. Mais ce progrès a été entaché par la difficulté d'aboutir à un accord dans le secteur-clé des produits agricoles, l'Indonésie ayant apparemment exprimé des réserves sur l'abolition de toute protection douanière en l'an 2010.

L'Asean a besoin de se structurer pour pouvoir jouer un rôle déterminant dans un concert régional dominé par les pays d'Extrême-Orient. Sans attendre le cadre de libre-échange dont le forum Coopération économique Asie-Pacifique entend doter, à plus long terme, la zone Asie-Pacifique (*Le Monde* des 18 et 21 novembre), la mise en place de l'AFTA est probablement le défi le plus ambitieux que l'Asean se soit imposé.

Le sommet de Bangkok devrait aussi procéder à la signature, prévue vendredi 15 décembre, du traité faisant de l'Asie du Sud-Est une *« zone dénucléarisée »*. Le refus des Etats-Unis et de la Chine de souscrire à ce traité, sous sa forme actuelle, ne devrait pas faire reculer les Sept de l'Asean. L'attitude de Pékin et de Washington, dont les réserves sont d'ordre différent, souligne, cependant, les limites de la marge de manœuvre dont dispose l'Asie du Sud-Est dans la formulation de sa propre sécurité.

Jean-Claude Pomonti

L'ONU condamne les essais nucléaires

UNE RÉSOLUTION, qui *« déplore vivement »* les expérimentations nucléaires actuelles et en réclame l'arrêt, a été adoptée mardi 12 décembre par l'Assemblée générale des Nations unies. A trois jours du Conseil européen de Madrid, cette résolution, qui vise principalement, sans la nommer, la reprise des essais nucléaires français à Mururoa, a reçu l'appui de dix des quinze pays membres de l'Union européenne.

Ce vote intervient, alors que Paris, qui a annoncé que sa série d'essais prendrait fin en février, s'apprête à procéder à un cinquième tir. Celui-ci pourrait avoir lieu avant Noël s'il n'est pas remis en cause par une aggravation de la crise en France.

SOUTIEN AFRICAIN À LA FRANCE

Parmi les Quinze, la Grande-Bretagne a été la seule, hormis la France, à voter contre. L'Allemagne, la Grèce et l'Espagne se sont abstenues. Mais l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal et la Suède ont confirmé leur vote du 16 novembre dernier, lors de l'examen du projet de résolution en commission. Ce vote avait alors provoqué une violente réplique de Paris, qui avait notamment annulé le sommet franco-italien prévu pour les 24 et 25 novembre à Naples. Malgré ces protestations, la France, la semaine dernière, n'avait évité que de justesse que l'Assemblée parlementaire de l'Union de l'Europe occidentale n'adopte une recommandation lui demandant de réduire ses essais.

Seul lot de consolation pour Paris, la résolution n'a pas obtenu aux Nations unies autant de voix que ses promoteurs l'aurait souhaité. Les pays africains francophones ont apporté leur soutien à la France. Le texte a été adopté par quatre-vingt-cinq pays contre dix-huit. Quarante-trois se sont abstenus, et trente et un n'ont pas pris part au vote. Parmi les cinq membres permanent du Conseil de sécurité, la Chine, comme la Grande-Bretagne et la France, a voté contre. Les Etats-Unis et la Russie se sont abstenus.

H. de B.

Le Venezuela dévalue fortement sa monnaie

SAINT-DOMINGUE
de notre correspondant

Pour tenter d'enrayer la grave crise économique qui frappe le Venezuela depuis trois ans, le gouvernement a annoncé, mardi 12 décembre, une brutale dévaluation de la monnaie nationale, le bolivar. Le dollar américain vaut dorénavant 290 bolivars, alors que le taux officiel était gelé à 170 bolivars depuis l'établissement du contrôle des changes en juin 1994.

Le bolivar s'échangeait cependant à une parité parallèle (325 bolivars pour 1 dollar) que le gouvernement avait *« officialisé »* en instituant un taux spécial pour les touristes étrangers. Dans un pays où les deux tiers des produits sont importés, les entreprises se sont lancées, pour survivre, dans l'achat de dollars par tous les moyens, à des taux largement supérieurs au cours officiel.

Le ministre de l'économie, Luis Raul Matos, a précisé que cette brusque dévaluation, qui ne met pas fin au contrôle des changes, faisait partie d'un train de mesures d'assainissement, dénommé *« l'Agenda Venezuela »*, que les autorités négocient actuellement avec le Fonds monétaire international (FMI). La signature d'un accord avec le FMI, qui permettrait au Venezuela d'obtenir de nouveaux crédits internationaux à hauteur de 7 milliards de dollars (35 milliards de francs), est conditionnée à la suppression du contrôle des prix et des changes et à la réduction du déficit public, qui atteint 8 % du PIB. Le Venezuela refuse jusqu'à présent, dans le cadre de ses négociations avec le FMI, d'envisager une garantie sur le pétrole, dont les revenus ont diminué.

Dans un premier temps, la dévaluation devrait cependant accélérer l'inflation, qui, de l'aveu de Luis Raul Matos, dépassera 60 % cette année. L'accélération de la hausse des prix risque d'attiser le mécontentement, qui s'est exprimé lors des élections municipales et régionales, début décembre. La coalition du président Rafael Caldera apparaît comme le grand perdant de cette consultation qui s'est déroulée dans un climat de tension alimentée par des accusations de fraude.

Dans la riche province pétrolière de Zulia, au nord-ouest du pays, l'opposition social-démocrate conteste l'élection au poste de gouverneur d'Arias Cardenas, un ancien lieutenant-colonel qui avait pris la tête de la tentative de coup d'Etat contre l'ex-président Carlos Andres Perez en février 1992.

En dépit du procès de Carlos Andres Perez pour détournement de fonds publics, son parti, l'Action démocratique (social-démocrate), a largement remporté les élections locales dans la majorité des provinces vénézuéliennes.

Jean-Michel Caroit

Nouvelle avancée vers une union douanière entre l'UE et la Turquie

STRASBOURG. La Commission des affaires étrangères du Parlement européen a adopté à une large majorité, lundi 11 décembre, une recommandation en faveur de l'union douanière de l'Union européenne avec la Turquie. L'adoption de cette recommandation devrait inciter les députés à voter en faveur de cette union douanière, lors de la séance plénière de mercredi à Strasbourg. Lancée en mars dernier, en exécution de l'accord d'association de 1963, l'union douanière a besoin d'un vote positif du Parlement pour pouvoir entrer en vigueur comme prévu le 1er janvier 1996. Cet accord d'union douanière est un *« marché de dupes »* et, en l'approuvant, le Parlement européen se rend coupable de *« complicité de génocide »*, a estimé Danielle Mitterrand, présidente de la fondation France Liberté. – *(AFP.)*

Le SPD allemand demande un report du calendrier de l'UEM

BONN. Oskar Lafontaine, le nouveau président du Parti social-démocrate (SPD), se prononce pour un report du calendrier de l'Union économique et monétaire européenne (UEM) : *« La stabilité sociale de l'Europe est plus importante que le respect des échéances prévues (...). Il vaudrait mieux corriger le calendrier plutôt que de voir l'Union monétaire se transformer en une poudrière sociale pour l'intégration européenne »*, a-t-il déclaré, mardi 12 décembre à Bonn, en faisant notamment allusion aux actuels événements sociaux en France. Se prononçant pour une nouvelle définition des priorités économiques de son pays, le chef de l'opposition a lancé un appel en faveur d'un *« pacte pour l'emploi »* et l'adoption par l'Allemagne d'une approche macroéconomique *« qui ne soit plus exclusivement guidée par le critère de la stabilité monétaire »* et qui aboutirait, éventuellement, à *« accepter un plus grand endettement de l'Etat »*. – *(Corresp.)*

PROCHE-ORIENT

■ **IRAK : le vice-premier ministre Tarek Aziz,** a demandé au Conseil de sécurité de l'ONU, mardi 12 décembre à New York, de tenir compte des *« grands progrès »* accomplis par l'Irak pour son désarmement. Il a exclu l'acceptation de la résolution prévoyant la levée partielle de l'embargo sur le pétrole irakien pour permettre des achats de nourritures et de médicaments. – *(AFP.)*

■ **IRAN : un responsable des services secrets a jugé** *« infondée »*, mardi 12 décembre, la mise en cause du ministre des renseignements, Ali Fallahian, soupçonné d'avoir commandé, en septembre 1992, en Allemagne, le meurtre de quatre membres kurdes de l'opposition iranienne. La justice allemande vient d'ouvrir une enquête à ce sujet. – *(AFP.)*

ASIE

■ **CAMBODGE : le roi Norodom Sihanouk** a lancé, mardi 12 décembre, un appel à la libération de son demi-frère, le prince Norodom Sirivudh, arrêté le 21 novembre pour avoir prétendument tenté d'assassiner le second copremier ministre Hun Sen. Le roi demande à ce dernier d'accorder un *« semi-pardon »* au prince et de l'autoriser à s'exiler en France. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **NIGERIA : la Haute Cour fédérale de Lagos a ordonné,** mardi 12 décembre, au gouvernement de surseoir, jusqu'au 12 février 1996, au procès de dix-neuf militants ogonis poursuivis pour meurtre devant un tribunal spécial. L'écrivain Ken Saro-Wiwa, président du Mouvement pour la survie du peuple ogoni (Mosop), et huit de ses compagnons avaient été pendus le 10 novembre. – *(AFP.)*

■ **RWANDA : Jean-Baptiste Barambirwa,** président du Collectif des ligues et associations des droits de l'homme (Cladho), arrêté dimanche 10 décembre à Kigali après avoir prononcé un discours très critique sur la situation dans les prisons rwandaises, a été libéré mardi soir, a annoncé mercredi le Cladho. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **ETATS-UNIS : le Sénat a de nouveau rejeté,** mardi 12 décembre pour la troisième fois, un projet d'amendement constitutionnel appelant le Congrès à sanctionner les citoyens américains qui s'en prennent délibérément au drapeau de leur pays. – *(AFP)*

■ **HAÏTI : à cinq jours de l'élection présidentielle,** un commando de civils armés a ouvert le feu, dans la nuit du lundi 11 au mardi 12 décembre, sur la résidence de Léon Jeune, l'un des candidats à la succession du président Jean-Bertrand Aristide. Cet attentat n'a pas fait de victime. Selon des informations recueillies par l'ambassade d'Haïti à Saint-Domingue, des partisans de l'ancien régime militaire réfugiés en République Dominicaine projettent de perpétrer des attentats dans les derniers jours de la campagne électorale. – *(Corresp.)*

ECONOMIE

■ **COMMERCE : le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce)** s'est réuni pour la toute dernière fois de sa longue histoire, mardi 12 décembre à Genève, après avoir coexisté pendant une année avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui va lui succéder. *« Le GATT cesse d'exister [...] après dix ans de négociations extrêmement compliquées pour mettre en place le système de commerce multilatéral plus ambitieux que représente l'OMC »*, a commenté au cours d'une brève cérémonie le directeur général de l'OMC, Renato Ruggiero. – *(AFP.)*

■ **UNION EUROPEENNE : la production industrielle** a augmenté de 0,3 % au 3e trimestre 1995 par rapport au trimestre précédent en données corrigées des variations saisonnières, ce qui correspond à un rythme annuel de progression de seulement 1,2 %. En Allemagne (– 0,2 %) et en Grande-Bretagne (– 0,2 %), la production industrielle a même chuté alors qu'elle progressait fortement en Irlande, en Suède et en Finlande.

Les emprunts publics seront libellés en monnaie unique dès 1999

BRUXELLES. Les émissions d'emprunts publics seront obligatoirement libellées en monnaie unique, dès le début de janvier 1999. Telle sera vraisemblablement l'une des décisions concrètes qui sera prise au prochain sommet européen de Madrid, une mesure qui satisfait la France alors que l'Allemagne souhaitait garder le plus longtemps possible la possibilité d'émettre en deutschemarks. Le 7 décembre, lors du sommet franco-allemand de Baden Baden, Bonn aurait obtenu en échange que le nom de *« euro »* soit retenu pour la monnaie unique. Les Allemands avaient également insisté pour demander que la liste des pays satisfaisant aux critères d'entrée dans l'Union monétaire ne soit décidée qu'au début de 1998 pour tenir compte des résultats de 1997 et non de prévisions.

MOUVEMENTS SOCIAUX
Alain Juppé a confirmé, mardi 12 décembre, à l'Assemblée nationale, l'entrée en application de la réforme de la Sécurité sociale.

● SUITES DU CONFLIT : la CGT a d'ores et déjà lancé un nouvel appel à manifester le samedi 16 décembre, auquel se sont joints la FSU et le groupe des dix. *(pages 6 et 7)*

● MÉTHODE : la crise sociale met en lumière les défaillances du système de gouvernement d'Alain Juppé, les faiblesses de communication et l'absence de dialogue *(page 8)*.

● SOCIALISTES : le bureau national du PS pourrait appeler à manifester le 16 décembre. Laurent Fabius assure ne pas chercher à précipiter le départ de M. Juppé *(page 9)*.

● MANIFESTATIONS : plus d'un million de personnes ont défilé, mardi 12 décembre, en province et à Paris. Le nombre de manifestants était historique à Marseille *(pages 7 et 10)*.

La CGT donne rendez-vous aux manifestants anti-Juppé le 16 décembre

Alors que le premier ministre maintient son refus de négocier le contenu de la réforme de la Sécurité sociale et n'accepte la « concertation » que sur ses modalités d'application, les dirigeants syndicaux continuent à faire pression pour une grande négociation

APRÈS avoir abandonné son projet de réforme des régimes spéciaux de retraite pour le secteur public ou encore repoussé *sine die* la signature du contrat de plan de la SNCF, Alain Juppé espérait-il que la nouvelle journée nationale d'action, organisée par les syndicats, FO, CGT, FSU et SUD en tête, mais également des structures de la CFDT, mardi 12 décembre, ne serait qu'un « baroud d'honneur » ? Si tel était le pari, il apparaît dès à présent perdu. Journée charnière, ce 12 décembre l'a, en effet, été, mais pas au sens où pouvait l'espérer le premier ministre, car les manifestations dans le pays ont dépassé, en ampleur, toutes celles qui ont eu lieu les jours précédents. Et la crise sociale, loin de se résorber, est en passe maintenant de se renforcer, plaçant, du même coup, le chef du gouvernement dans une situation politique périlleuse. Des doutes s'expriment au RPR et le chef du gouvernement n'est plus soutenu, à l'UDF, que du bout des lèvres.

De la tribune de l'Assemblée nationale, à l'occasion du débat du débat de censure – le deuxième en moins d'une semaine –, M. Juppé a, certes, tenté de convaincre les grévistes qu'ils ne pourraient obtenir de lui d'autres concessions. « *J'ai fait tous les efforts qui étaient nécessaires* [pour que] *le dialogue puisse s'instaurer et la négociataion commencer* », a-t-il plaidé. Avant d'ajouter qu'il ne peut désormais aller au-delà et que, en conséquence, la réforme de la Sécurité sociale va « *entrer en application progressivement et en concertation* ». En clair, a conclu le premier ministre, puisqu'il n'y a « *aucune alternative sérieuse* » à cette « *réforme de fond* », il est temps que « *chacun prenne conscience que nous devons recommencer à circuler et à travailler* ».

Peine perdue : le message n'est pas passé ! Combien étaient-ils dans la rue, ce mardi, à Paris et dans de très nombreuses villes de province ? Un million, comme le suggère le décompte effectué par les services de police ? Plus de 2,2 millions, comme l'estime la CGT ? En tout cas, la mobilisation, loin de s'étioler, a atteint un niveau inégalédepuis le début de la crise sociale, et ses organisateurs ont visiblement l'intention d'engranger maintenant les dividendes de leur succès.

Au soir de cette journée, c'est la CGT, la première, qui a signifié au gouvernement que le bras de fer n'était pas fini. Indiquant que, pour son organisation, il n'y avait plus qu'un « *seul objectif, le retrait du plan Juppé* », Louis Viannet a ainsi appelé à une nouvelle « *journée nationale de manifestation* » le samedi 16 décembre. La proposition devrait être reprise par la Fédération syndicale unitaire (FSU), qui avait initialement émis la proposition d'appeler à manifester le 17 décembre. Le PS envisage de s'y joindre.

NE PAS LÂCHER PRISE

Par la voix de son secrétaire général, Michel Deschamps, la fédération, majoritairement implantée dans l'éducation nationale, a, en effet, clairement fait comprendre qu'elle n'entendait pas baisser sa garde. Il faut, a-t-il dit, que le premier ministre « *lève les menaces sur les régimes spéciaux pour l'ensemble des fonctionnaires, qu'il ouvre une négociation sur l'emploi dans les services publics et qu'il lève son plan avant d'ouvrir une négociation sur la protection sociale* ». Adhérent de la FSU, le Syndicat national des enseignants du second degré (SNES) a, lui aussi, appelé ses troupes à ne pas lâcher prise et, s'il a suspendu son mot d'ordre de grève, il a indiqué qu'il appellerait de nouveau à cesser le travail à partir du vendredi 15 décembre si, d'ici là, des négociations n'étaient pas engagées sur les revendications défendues par la FSU.

De son côté, Force ouvrière, qui devait réunir mercredi son bureau confédéral pour décider des suites de son action, a, dès à présent, laissé entendre, qu'elle ne pouvait se satisfaire des premières concessions gouvernementales. Puisque « *M. Juppé veut se montrer inébranlable* », a estimé Marc Blondel, il faut « *continuer la pression* » jusqu'à ce que le premier ministre fasse « *un pas décisif* », en acceptant de revoir sa réforme de la Sécurité sociale et d'engager « *une négociation globale* » élargie aux problèmes des salaires et de l'emploi. La centrale de l'avenue du Maine pourrait donc, elle aussi, se rallier à cette nouvelle journée d'action du 16 décembre.

Au lendemain des gigantesques manifestations de ce mardi, la mobilisation promet donc de se renforcer plutôt que de refluer. Dans le camps syndical, quelques voix discordantes, se sont certes, fait entendre. C'est le cas, par exemple, de la Fédération de l'éducation nationale (FEN). Prenant acte des différents reculs du gouvernement, elle a appelé, mardi, à suspendre la grève. C'est le cas, encore, des cheminots CFTC, minoritaires dans la profession, qui, estimant que leurs revendications étaient satisfaites, ont appelé à reprendre le travail.

A ces quelques exceptions près, c'est plus que jamais le branle-bas de combat, même à la SNCF. A l'issue d'une nouvelle réunion avec Jean Mattéoli, le médiateur nommé la semaine passée pour renouer le dialogue social dans l'entreprise, la majorité des fédérations syndicales (FO, CGT, CFDT) ont annoncé, mardi soir, qu'elles attendaient toujours du gouvernement des garanties sur une vraie négociation du contrat de plan. Responsable des cheminots cégétistes, Bernard Thibault a ainsi exigé « *des garanties* » concernant l'arrêt des suppressions d'emploi et l'ouverture de négociations salariales.

Que peut donc faire le gouvernement, pour désamorcer une crise, qui dépasse maintenant, et de très loin, les revendications initiales sur lesquelles, elle s'est nouée ? Mercredi matin, sur France Inter, le secrétaire général de la CGT, M. Viannet, s'est appliqué à ne pas sortir de son rôle de syndicaliste en soulignant que personne n'avait « *demandé la tête du premier ministre* ». Ce qui est en cause, a-t-il expliqué, ce n'est pas le chef du gouvernement, mais « *la politique qu'il conduit* ». M. Viannet estime que le mouvement a « *acquis sa propre dynamique* » et qu'il témoigne d'une rupture entre le corps social et les élites.

Au même moment sur RTL, le président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, Laurent Fabius, affirmait : « *Notre objectif n'est pas le départ d'Alain Juppé, notre objectif est qu'on fasse une réforme juste de la protection sociale* ». Quelle est la nuance ? Pour le principal intéressé, elle est infime. Dans ce contexte de radicalisation, M. Juppé, cible de toutes les manifestations, est bien placé pour savoir : à la veille de cette journée du 16 décembre, nouveau grand rendez-vous de la grogne sociale, il ne peut plus guère reculer. Sauf à ouvrir lui-même une crise qui ne sera plus seulement sociale mais aussi politique.

Laurent Mauduit

« Mais que fait le président de la République ? Ça manque »

CHERS OTAGES libérés. Chers pilotes rendus à leurs familles, à l'armée, à la France. Dans la tourmente du jour, sous l'averse des chiffres de manifestants qui tombent comme autant d'avis de tempête, le capitaine Frédéric Chiffot et le lieutenant José Souvignet ont offert au gouvernement une courte embellie. A 15 h 20, mardi 12 décembre, les deux aviateurs retenus par les Serbes de Bosnie depuis plus de cent jours sont déjà libérés, en route vers l'avion qui les ramènera en France. L'Elysée l'a annoncé une heure plus tôt. Dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale, Olivier Darrason (UDF-PR, Bouches-du-Rhône), compère obligeant, interroge le premier ministre : « *Que pouvez-vous nous annoncer précisément ?* »



RÉCIT

Alain Juppé ne se fait pas prier : « *Je souhaite que cet instant soit un instant d'unanimité nationale puisque nous venons d'apprendre que* [les deux pilotes] *ont été remis, à Zvornik, au chef d'état-major des armées, le général Douin...* » Sur tous les bancs, les députés applaudissent. Cette libération, ajoute le premier ministre, « *nous la devons à l'engagement personnel et à la ténacité quotidienne du président de la République* ». « *Bravo, Jacques !* », semble dire Alain. Il n'est pas sûr que la réciproque soit vraie, tant le silence du président de la République sur la crise sociale est éloquent lorsqu'il intervient à la télévision, en fin d'après-midi, pour mieux souligner ce succès diplomatique. Au même moment, dans les couloirs du Palais-Bourbon, Adrien Zeller (UDF-FD, Bas-Rhin) bouillonne : « *Mais que fait Chirac, que fait le président de la République ? Les gens de la base me le demandent. Il appartient au président, dans sa fonction paternelle, d'expliquer, de rassurer tout en préservant les choses. Ça manque.* » Que fait Chirac ? Quelle question ! Il file à l'aéroport de Villacoublay pour accueillir les deux otages, libérés presque en direct dans les journaux télévisés.

Les instants d'« *unanimité nationale* » sont trop rares en ce moment pour qu'Alain Juppé ne les savoure pas. Non pas que sa majorité lui fasse défaut. Elle l'a encore démontré, mardi, en rejetant massivement la motion de censure déposée par l'opposition. Mais le coeur n'y est pas, n'y est plus. La semaine dernière, encore, les députés du RPR et de l'UDF y voyaient à peu près clair : « *tenir* » et « *expliquer* », disaient-ils. Mardi, ils sont comme dépassés par les événements, spectateurs d'un film dont le scénario leur échappe.

Le retour dans leur circonscription a été rude, ce week-end. A Marseille, la permanence de Renaud Muselier (RPR) a été murée. A Roanne, celle d'Yves Nicolin (UDF-PR) arrosée d'œufs frais et sa plaque de député arrachée. A Épinay-sur-Seine, le pavillon de Raoul Béteille, où sont installés ses bureaux et son logement, ont été envahis, vendredi 8 décembre, par un groupe dans lequel il dénonce la présence du maire socialiste de la ville, Bruno Le Roux. Les fils du téléphone ont été arrachés, les murs couverts d'inscriptions hostiles à Alain Juppé, pire, de croix gammées. M. Béteille, qui se souvient, comme si c'était hier, de son arrestation par les Allemands en 1944, en est encore suffoqué d'indignation : « *C'est très grave. La démocratie est piétinée.* » A Pamiers, André Trigano (UDF-Rad.) a été hospitalisé, victime d'une crise cardiaque après une bousculade.

« QU'IL PRENNE DES VACANCES »

« *L'ambiance sur le terrain est devenue beaucoup plus lourde. Et surtout, il n'y a plus de troupes. Ceux qui avaient voté Balladur disent* "On vous l'avait bien dit" *et ceux qui avaient soutenu Chirac nous demandent* "Qu'est-ce que vous foutez ? " », lâche, désabusé, un député du Nord. Et la question d'un départ éventuel d'Alain Juppé n'est plus taboue, même si chacun la récuse. « *On ne va pas changer de premier ministre en plein conflit social. Le général ne l'a pas fait en 1968, alors que la situation était autrement plus grave* », assure Pierre Mazeaud, président (RPR) de la commission des lois. « *Tout chef de gouvernement aurait aujourd'hui les mêmes difficultés. Se servir du premier ministre comme bouc émissaire n'est pas convenable* », ajoute le balladurien Patrick Devedjian. A gauche, en revanche, on jubile. « *Je ne vois pas comment Alain Juppé peut rester. Si on veut remettre la France au travail, il faut qu'il prenne quelques vacances* », persifle Ségolène Royal (PS, Deux-Sèvres). En séance, Jean-Pierre Brard (PCF, Seine-Saint-Denis) interpelle carrément : « *Monsieur le premier ministre, ouvrez les yeux, enlevez vos boules Quiès et écoutez le pays ! Par des manifestations très nombreuses, le pays vous a aujourd'hui censuré.* »

Philippe Briand (RPR, Indre-et-Loire) n'est apparemment pas loin de penser la même chose. En fin de matinée, après la réunion du groupe, le délégué général du RPR à l'animation et à la jeunesse, qui fut chargé des jeunes pendant la campagne de Jacques Chirac, s'est épanché sans retenue : « *Il faut faire adhérer les gens à nos réformes et, là, il y a un vrai problème Juppé. La relation avec le peuple n'est pas passée. Ce n'est pas vraiment un problème de communication. On a besoin d'un rapport viscéral.* » De retour à l'Assemblée, en début d'après-midi, Philippe Briand découvre l'écho donné à ses propos quand il reçoit, pendant la séance des questions d'actualité, un mot du premier ministre qui exige des explications. Crispé et livide, il s'expliquera un peu plus tard devant les micros insistants : « *Quand j'ai dit qu'Alain Juppé avait un vrai problème de communication, j'ai voulu dire que les propos du premier ministre sont systématiquement déformés.* » « *Je n'ai pas été adroit* », confesse-t-il, avant d'aller, discrètement, rendre des comptes au siège du RPR, rue de Lille.

Il a dit tout haut ce que beaucoup pensent. Chacun, pourtant, se veut irréprochable. Nicolas Sarkozy, le matin, en réunion du groupe, devant le premier ministre, est sorti de son silence de ces dernières semaines pour apporter son soutien à Alain Juppé et l'approuver d'avoir lâché du lest. Mais c'était pour ajouter : « *A chaque fois que je me suis exprimé, on m'a envoyé des parlementaires dans les pattes pour me reprocher de me comporter en diviseur, voire en adversaire. Mais quand on refuse le débat au sein du groupe, il nous rattrape devant les Français.* »

PAS D'AGITATION

Tout le monde, cependant, ne se laisse pas gagner par tant d'agitation. Ainsi Valéry Giscard d'Estaing. Le président de l'UDF s'est fixé une mission : la rénovation de « sa » confédération, il est vrai aussi malade que la Sécu. Il ne va tout de même pas s'en laisser détourner par quelques manifestations d'agacement des Français. Il avait fixé, jeudi 14 décembre, une convention sur la rénovation. Tous les petits barons de l'UDF, y compris ses propres vassaux, ont suggéré de reporter ce rendez-vous à des jours meilleurs. Ils craignaient le ridicule, en même temps que les embarras de la circulation. Depuis Francfort, où il coprésidait le Comité pour l'union monétaire de l'Europe, l'ancien président de la République n'a rien voulu savoir. Et pourquoi ne pas en profiter, au contraire, pour permettre à l'UDF de s'exprimer sur la crise sociale. Bonne idée, n'est-il pas ? Les petits patrons de l'UDF iront-ils jusqu'à s'insurger ? Ce serait un signe des temps.

Récit du service France

A l'Assemblée, l'opposition fustige l'« entêtement » du gouvernement

AU PALAIS BOURBON, les motions de censure se suivent... et ne se ressemblent pas. Mardi 5 décembre, les députés de la majorité faisaient encore bloc autour d'Alain Juppé, qui refusait de prononcer le mot « négociation » ou de recevoir les dirigeants syndicaux. Le matin, à huis clos, ils l'avaient enjoint de « *tenir, ne pas céder, mais discuter* ». L'après-midi, ils avaient scandé le nom de leur champion. Sept jours plus tard, l'atmosphère a bien changé. En une semaine, la rue a engrangé quelques centaines de milliers de manifestants supplémentaires, et la gauche cinq nouveaux députés. La droite, elle, montre une lassitude certaine.

Cette nouvelle donne n'a cependant pas modifié sensiblement le résultat du scrutin : la motion de censure ne recueille que 94 voix, contre 88 le 5 décembre, alors qu'il en aurait fallu 287 pour qu'elle soit adoptée. Mais elle a pesé sur les épaules de M. Juppé.

Claude Bartolone (PS, Seine-Saint-Denis) se livre à une attaque en règle de la méthode Juppé, cherchant à démontrer qu'il y avait place pour une réforme « *concertée* », quand c'est le « *passage en force* » qui a été choisi. Soucieux de ne pas se poser en opposants systématiques, les socialistes commencent par un contre-pied. « *Avant toute chose, afin qu'il n'y ait aucun malentendu*, affirme M. Bartolone, *nous sommes favorables à une réforme de la protection sociale.* » Qu'il s'agisse de la réforme de l'hôpital, du renforcement du rôle du médecin généraliste, de la responsabilisation de l'industrie pharmaceutique, « *nous sommes pour* », souligne t-il. Le paritarisme ? « *Nous sommes pour sa modernisation* », si cela ne se limite pas au seul rôle des syndicats.

Après ce démarrage constructif et apaisant, c'est la rupture de ton. M. Bartolone prend à parti le premier ministre : « *Depuis trois semaines, vous confondez entêtement et détermination, obstination et résolution.* » « *La réforme, cela ne se décrète pas, cela se négocie* », ajoute-t-il, dénonçant en bloc un plan « *émanant d'un cercle restreint* », « *un débat tronqué* » à l'Assemblée début novembre, une consultation des syndicats « *de pure forme* ». Pour le député de Seine-Saint-Denis, la conjugaison des ordonnances et du 49-3 n'a qu'une explication : le peu de confiance du gouvernement dans sa majorité.

SÉVÈRES SANCTIONS

C'en est trop pour les bancs RPR et UDF, qui manifestent leur mauvaise humeur. A gauche, Henri Emmanuelli (PS, Landes) entonne, à l'intention de M. Juppé, *Parlez moi d'amour*. La petite musique agace. Et l'orateur socialiste conclut : « *Faute d'avoir voulu négocier, vous êtes condamnés à de sévères sanctions : dans la rue, où des centaines de milliers de Français vous demandent d'ouvrir de réelles négociations ; dans les urnes, où, partielle après partielle, votre politique est désavouée ; dans votre propre majorité, où Charles Pasqua vous reproche de confondre courage et entêtement.* »

« *La parole est à Jean-Pierre Soisson.* » A ces mots, M. Emmanuelli quitte aussitôt l'hémicycle, sur un sonore « *Laissons-là Tournesol* », emmenant dans son sillage quelques députés de son groupe. « *Vous m'aviez appris la liberté de parole, messieurs du groupe socialiste* », lance l'ancien ministre du travail de Michel Rocard, qui distribue les bons points. Le remboursement des 110 milliards de dette de la « Sécu » ? « *La critique du Parti socialiste est en partie justifiée* », note-t-il, tout en « *approuvant l'orientation du gouvernement* » sur ce même sujet. La nécessaire négociation ? « *Sur les bancs de cette Assemblée, tous l'ont souhaitée* », lance M. Soisson, dont le cœur balance : « *Vous avez tardé, c'est vrai* »... mais « *avec raison, vous l'acceptez* ».

Avec l'intervention de Michel Péricard, président du groupe RPR, le débat est rapidement remis sur ses rails. La majorité « *existe* » et « *ne fera pas défaut* » au premier ministre. L'opposition est sévèrement critiquée pour avoir choisi d'« *instaurer l'obstruction systématique* » en livrant l'Assemblée à une « *mascarade pitoyable* ». « *Nous ne sommes ni aveugles ni sourds* », fait remarquer le député des Yvelines.

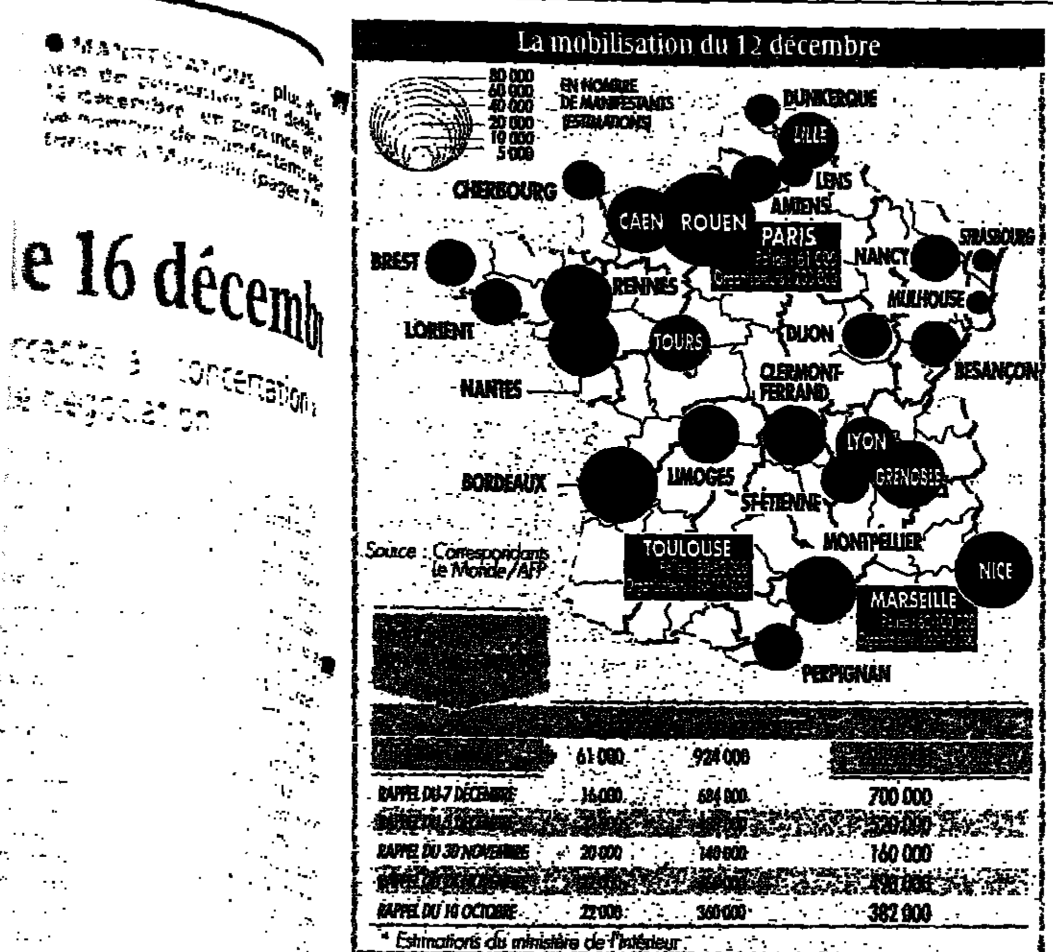
« *Comment ne pas s'inquiéter de voir nos chaînes de production immobilisées, nos réseaux de commercialisation bloqués, nos commerçants étouffés, nos artisans asphyxiés ?* » M. Péricard n'oublie pas les « *grévistes, dont nous comprenons les légitimes inquiétudes* » – « *Tartuffe !* », réplique un député socialiste. M. Péricard accuse l'opposition qui, par son « *laisser-aller et son irresponsabilité pendant deux septennats* », a obligé le gouvernement à « *prendre des mesures énergiques pour sauver notre système de protection sociale* ». Dénonçant « *les amalgames et les mensonges colportés sur cette réforme* », il se félicite de « *l'esprit d'ouverture et de dialogue, du climat enfin plus serein qui a caractérisé les négociations ouvertes hier par le premier ministre* ».

« VOUS FAITES FORT »

Les chiffres de manifestants à Paris et en province commencent à tomber. « *Monsieur le premier ministre, vous faites fort !* », s'exclame Alain Bocquet (PCF, Nord), qui a pris la parole pour le groupe communiste. « *Ils sont sûrement 2 millions aujourd'hui à censurer le plan gouvernemental pour la Sécurité sociale* », affirme le député du Nord. Le « Juppéthon » plane dans l'hémicycle. Sur les bancs socialistes, la célèbre invention des Guignols de Canal Plus se taille un vrai succès. La majorité aura beau refuser de censurer le gouvernement, explique M. Bocquet, cela ne « *le remettra pas pour autant en phase avec le pays réel* ». Pour le porte-parole du groupe communiste, il n'y a qu'une sortie de crise possible : le retrait pur et simple du plan Juppé.

« *A nos yeux cette motion de censure n'a que des défauts* », enchaîne Jean-Pierre Foucher (UDF, Hauts-de-Seine). Pour M. Foucher, l'opposition n'a fait que de l'obstruction « *pure et simple* ». Et le dépôt d'une motion de censure n'est que la poursuite de la procédure « *faisant le jeu de ceux qui paralysent actuellement le pays* ».

Caroline Monnot et Jean-Baptiste de Montvalon



A Marseille, sur la Canebière, « L'Internationale »

MARSEILLE
de notre correspondant régional

Cette fois, on y est. Ou peu s'en faut : le chiffre des 100 000 manifestants, sorte de force 10 sur l'échelle de la contestation sociale, jamais enregistré à Marseille, a été atteint mardi 12 décembre, sur le Vieux-Port. Une foule si imposante que l'itinéraire choisi s'est révélé trop court : la queue du cortège n'était pas encore partie du bas de la Canebière quand la tête du défilé arrivait, deux heures et demie après le départ, au lieu de dislocation, place Castellane, deux bons kilomètres plus loin. « Nouvelle déferlante sur le port », avait titré, par avance, *Le Provençal* tandis que le quotidien commmuniste *La Marseillaise* insistait, de son côté, sur « *la puissance de l'action* ».

Dans ses multiples composantes, toute la fonction publique des Bouches-du-Rhône était dans la rue. CGT et FO défilaient côte à côte, chacune derrière ses banderoles. Le dernier défilé commun remontait à 1947... Depuis le début du mouvement de protestation contre le plan Juppé, les deux syndicats s'étaient toujours évités. Cette fois, ils sont partis « *du même endroit* », pour arriver « *au même endroit* ». « *Ce n'était simple pour personne, mais il s'est passé beaucoup de choses en quelques semaines* », expliquait Gerard Dossetto, secrétaire général de l'union départementale FO. Le syndicat de Marc Blondel avait, certes, exclu la CFDT, la FSU et la FEN-UNSA de l'appel lancé en commun avec la CGT. Mais ces organisations s'étaient jointes, sans états d'âme, aux deux centrales. Les plus gros bataillons étaient, d'ailleurs, ceux des enseignants. « *Nous étions de 15 000 à 20 000* » – soit près de deux agents sur trois de l'éducation nationale dans le département –, estimait le secrétaire général de la FSU, Jean-Paul Beauquier. « *J'ai fait les sept manif'de ces deux derniers mois*, observait ce professeur de lycée marseillais. *Je les ai vues évoluer en volume, en intensité et en détermination.* »

La dernière en date se distinguait, à l'évidence, par une politisation accrue et une généralisation des thèmes de revendication. Les « *Juppé démission !* » s'étaient multipliés. Le premier ministre était pris à partie sur tous les tons, de « *Juppé démago* » à « *Juppé le Terminator de la réforme* » ou « *Juppé tu as du plan dans l'aile* », en passant par des conseils impérieux, comme « *Juppé, écoute le peuple* », « *Ne joue pas avec notre avenir* » ou encore « *Arrête tes ponctions, le peuple n'a plus de pognon* »... De façon plus visible, aussi, les élus de gauche battaient le pavé. Y compris le président du conseil général, le socialiste Lucien Weygand. Pour la première fois, enfin, on a entonné *L'Internationale* sur la Canebière, tandis que les drapeaux noirs des anarchistes flottaient sur le défilé... Les manifestants, auxquels s'étaient mêlés des militants d'Act Up, de Droit au logement et autres associations, ne se contentaient plus de broder sur le thème de la « Sécu » mais demandaient également « *du travail pour tous* » ou se proposaient « *Ensemble, [d']inventer un avenir* ». Les élèves du lycée Thiers avaient remis au goût du jour un slogan de mai 68 : « *Soyons réalistes, exigeons l'impossible !* »

Jamais, donc, dans la cité phocéenne, une nouvelle fois privée de bus et dont le port était paralysé par la grève, on n'avait vu autant de monde dans une manifestation. « *Marseille s'est montrée digne de son histoire sociale* », se félicitait un responsable de la CGT. Marseille et les Bouches-du-Rhône sont, il est vrai, une terre syndicale. C'est à Marseille qu'est née la FSU, sous le vocable de « Tendance 13 », préfiguration, au sein de la FEN, d'« Unité action ». C'est aussi à Marseille que le combat mené par les dockers contre le projet de réforme de la filière maritime a été le plus long.

La CFDT y est aussi ouvertement hostile aux positions de Nicole Notat. « *Il n'est pas dans nos orientations d'être la roue de secours d'un gouvernement largement discrédité* », protestait, il y a quelques jours, l'union régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur dans une lettre ouverte à sa direction confédérale. « *Nous étions, depuis longtemps, en phase avec ce grand mouvement* », souligne, pour sa part, Gilles Marcel, le responsable de l'union départementale de la CFDT. Depuis près de deux ans, en effet, des discussions sur l'avenir de la protection sociale ont lieu avec la CGT, la FSU et les Mutuelles de Provence, elles-mêmes très puissantes dans les Bouches-du-Rhône.

Le ras-le-bol général a fait le reste. L'ampleur croissante de la mobilisation est, cependant, indissociable de la situation sociale et économique d'un département qui compte 140 000 chômeurs (soit un taux de 16,5 %, 20 % à Marseille) et 65 000 RMistes. « *Dans aucun autre département en France*, souligne Josiane Buchaca, membre du secrétariat de l'union départementale CGT, *on n'a vu des manifestations de comités de chômeurs aussi massives.* » Ils ont été plusieurs milliers à défiler, sur la Canebière, le 30 novembre et le 12 décembre. « *Si l'on ajoute toutes les menaces qui pèsent, un peu partout, sur l'emploi*, ajoute Mme Buchaca, *on comprend que le secteur privé ne soit pas entré, vraiment, dans la lutte.* » Pour Jean-Paul Beauquier, « *la désespérance sociale des enfants a sans doute été, aussi, l'un des éléments propres à la mobilisation des enseignants. Les parents n'ont plus d'argent pour payer la cantine à leurs gosses.* »

La manifestation monstre de Marseille, souvent marquée par une sorte d'exaltation fraternelle, ne ressemblait en rien à un « baroud d'honneur ». « *La dynamique, la ténacité et la confiance*, résumait Marcel Carbasse, secrétaire général de la CGT des Bouches-du-Rhône, *sont dans le camp de ceux qui revendiquent. Pas question de relâcher la pression. Nous avons ouvert une brèche. Il faut l'élargir.* »

Guy Porte

Service maritime minimum avec la Corse

Les marins grévistes de la Compagnie méridionale de navigation (CMN), de la Société nationale Corse-Méditerranée (SNCM) et du service des phares et balises ont décidé, mardi 12 décembre, en « *solidarité avec la population corse* », d'instaurer un service minimum, a indiqué la CGT à Marseille. « *Les ports d'Ajaccio et de Bastia seront desservis à partir de Marseille afin de subvenir aux besoins vitaux de la population insulaire* », a ajouté le syndicat. Deux rotations ont été programmées pour mercredi au départ de Marseille. Le cargo *Santa-Regina* appareillera pour Ajaccio, le *Monte-Cinto* rejoindra Bastia. Si le mouvement devait continuer la semaine prochaine, quatre rotations, deux pour Bastia et deux pour Ajaccio, seraient assurées. Une réunion, *notamment sur le service minimum en temps de crise*, doit se tenir à Ajaccio, le 14 décembre, avec l'Office des transports de Corse, que préside François Piazza Alessandrini, conseiller au cabinet de Bernard Pons, ministre de l'équipement et des transports.

Les syndicats à l'épreuve du mouvement social

COMME PRÉVU, la CFDT devait tenir son bureau national, le premier depuis le début du conflit, mercredi 13 décembre, sur un ordre du jour inchangé, consacré en grande partie à l'actualité. A l'épicentre du séisme syndical, elle maintient son cap. Nicole Notat, *qui s'est distinguée lors de son entretien avec Alain Juppé, lundi, par* un retard de cinquante minutes, a un point de vue clair. Dans un communiqué en quatre points, intitulé « Des ouvertures confirmées », la CFDT prend acte du gel « *sans ambiguïté* » du contrat de plan Etat-région et du maintien des régimes de retraite pour les agents de la SNCF et de la RATP. Elle réitère son soutien à la réforme de l'assurance-maladie, tout en déclarant qu'« *elle exercera toute sa vigilance pour un financement de la Sécurité sociale plus juste* ». Enfin, elle adhère à l'organisation d'un « sommet social » qui traiterait en priorité de l'emploi et de « *l'aménagement et la réduction du temps de travail* ».

En ayant réservé un accueil favorable au plan Juppé, Mme Notat a provoqué un trouble profond chez bon nombre de ses adhérents de base et de ses cadres intermédiaires, sans que cela prenne la forme d'une révolte ouverte contre la secrétaire générale. La pétition intitulée « La CFDT dans l'unité et dans l'action », publiée en encart publicitaire dans *Le Monde* daté 12-13 décembre, qui réunit 350 signatures de responsables CFDT hostiles à la ligne confédérale, n'élargit qu'à la marge le nombre des contestataires traditionnels, avec notamment une surreprésentation des banques. Mme Notat peut, en revanche, se féliciter du soutien sans faille de la FUC (chimie) et de la FGE (énergie), fédérations qui étaient critiques lors du congrès de Montpellier.

En optant pour la voie d'un syndicalisme réaliste qui se place en interlocuteur privilégié du gouvernement et du patronat, la secrétaire confédérale a heurté de plein fouet une culture contestaire de gauche encore forte au sein de sa centrale. Elle a pris la tête d'un pôle cogestionnaire, obligeant les autres syndicats à se déterminer sur ses positions. La CFE-CGC de Marc Vilbenoît et la CFTC d'Alain Deleu, tout en faisant entendre leur petite musique, lui ont déjà emboîté le pas et se situent peu ou prou dans le sillage de la CFDT. Il en va de même pour l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) d'Alain Olive, qui regroupe, entre autres, la FEN et la FGAF, et qui, pour la première fois lundi, a été reçue à Matignon au même titre que les cinq confédérations représentatives.

A l'inverse, la CGT a su capter les mécontentements et les revendications. Première organisation syndicale à la SNCF, à EDF-GDF, à La Poste, elle a su épouser les contours du mouvement et être le fer de lance de la contestation. Elle se retrouve, avec la FSU et SUD, très présent à France Télécom et à La Poste, à la tête du pôle contestataire. Seule Force ouvrière tente de lui disputer le leadership de la contestation, mais la sociologie même de ses troupes ne lui en donne pas les moyens. FO est essentiellement présente parmi les fonctionnaires d'Etat, des collectivités locales, de la santé et des organismes sociaux. Elle est aussi implantée dans quelques secteurs tertiaires, banques, assurances, commerce, qui ne sont pas ceux qui pèsent dans le conflit . Pis, lors des élections à la fonction publique territoriale, le 23 novembre, FO vient de se faire prendre la deuxième place par la CFDT, derrière la CGT.

GÉNÉRAL EN SURSIS

Qu'il le veuille ou non, Marc Blondel apparaît à la traîne de Louis Viannet. FO peut bien attendre la réunion de son bureau confédéral, mercredi 13 décembre, pour « *examiner les conditions permettant d'accentuer la mobilisation* » et se déterminer pour savoir s'il appelle à manifester ou non samedi 16 décembre, le mal est fait. Mardi 12, lors du défilé parisien qui menait de la République à la Nation, il a de nouveau échangé en public une poignée de main avec M. Viannet, la seconde en quinze jours et après quarante-huit ans de « guerre froide » entre les deux organisations. « *Notre isolement nous protège* », répétait inlassablement Robert Bothereau, le premier secrétaire général de FO. André Bergeron et les anciens au sein de la centrale ne décolèrent pas devant ce rapprochement.

M. Blondel fait figure de général en sursis. D'un côté, aux yeux de l'opinion publique, il a légitimé les revendications de la CGT et a contribué à la sortir définitivement de son isolement. De l'autre, le dirigeant de FO, qui s'est plaint en public du « *rapt de la Sécu* » opéré par le gouvernement, s'est surtout fait voler par la CFDT la place de partenaire privilégié des pouvoirs publics, que FO avait acquise du temps d'André Bergeron et conservée jusqu'alors. Marc Blondel voit son organisation coincée entre la CGT, dont il s'est rapproché, et la CFDT, qui chasse sur ses terres. C'est une place précise sur l'échiquier syndical qui pourrait bientôt faire défaut à FO, dont plusieurs observateurs prédisent, à terme, l'éclatement.

Unique issue de secours pour M. Blondel, dont le flair est aigu : que, du terrain social, la crise se déplace sur celui du politique. Si, comme l'explique Michel Huc, secrétaire général de la fédération FO de la métallurgie, « *les gens sont dans la rue, car ils n'ont plus confiance* », et que « *nous sommes face à une crise de la démocratie* », alors « *il faut que le gouvernement se mette tout de suite autour d'une table et négocie sur trois ou quatre dossiers* ». Dans ces conditions, « *la négociation globale* » que M. Blondel appelle de ses vœux, le « Grenelle *bis* », lui permettrait d'opérer un prompt rétablissement.

Il reste que la décision sur l'arrêt ou la poursuite des mouvements sociaux est en grande partie entre les mains de la CGT. « *Baroud d'honneur* » ou « *bras de fer* » ? M. Viannet a récusé, mardi, ces deux termes. « *Un seul objectif maintenant : le retrait du plan Juppé* », a-t-il répété, après le succès de la journée de manifestations. Pour aller dans ce sens, « *une puissante journée nationale de manifestations* » est organisée, samedi 16 décembre. Avec des journées nationales d'action déjà prévues, mercredi 13 par les fédérations EDF-GDF, jeudi 14 par les organismes sociaux et vendredi 15 par les secteurs financiers, M. Viannet ne pouvait qu'annoncer une manifestation en fin de semaine. Ce n'est qu'alors qu'il sera possible de savoir s'il s'agit d'un point d'orgue de la contestation, les premiers effets des concessions faites par Alain Juppé se faisant sentir, ou si les conditions d'une épreuve de force politique entre le gouvernement et les syndicats sont réunies.

Alain Beuve-Méry

M. Juppé dénonce une « extraordinaire tentative de désinformation »

INTERVENANT à l'Assemblée nationale, mardi 12 décembre, à l'occasion du débat sur la motion de censure déposée par l'opposition, le premier ministre a affirmé que la réforme de la protection sociale a « *donné lieu à la plus extraordinaire tentative de déformation, de désinformation et de confusion* », tout en reconnaissant que « *des difficultés sont apparues* » et que « *des blocages se sont révélés* ».


VERBATIM

« *L'approbation donnée au contenu de cette réforme de la Sécurité sociale est beaucoup plus large qu'on ne l'entend ici où là* », a déclaré le premier ministre, affirmant que le dialogue social avait revêtu ces derniers jours « *une intensité qu'on n'avait pas vue depuis des mois* ». « *La seule confédération syndicale à avoir rejeté l'ensemble du plan a été la CGT* », a-t-il souligné, sans évoquer Force ouvrière.

« *Cette réforme va entrer en application, progressivement et dans la concertation* », a ensuite indiqué le premier ministre. Rappelant aux députés de la majorité qu'il leur reviendrait de « *faire en sorte que la CSG soit élargie aux revenus des placements financiers* », il a indiqué qu'il proposerait aux parlementaires de « *la rendre déductible étape par étape* ». Pour M. Juppé, « *il n'y a aucune alternative sérieuse* ». Les propositions émanant du groupe communiste « *reposent sur une autre philosophie de la vie* ». « *L'essentiel des critiques socialistes sont de procédure et non de fond* », a-t-il ajouté.

Reconnaissant que les mouvements sociaux « *révèlent des inquiétudes profondes* », M. Juppé a admis que la méthode employée au sujet des régimes spéciaux de retraite « *n'a pas été comprise* », et qu'il fallait en « *définir une autre* ». Evoquant le contrat de plan Etat-SNCF, il a rappelé qu'il avait « *constaté un déficit du dialogue social dans l'entreprise* » et qu'il avait « *décidé de geler ce contrat de plan sous sa forme actuelle* ». M. Juppé a indiqué qu'il avait proposé de « *garantir par une disposition constitutionnelle la pérennité et les missions du service public à la française* » et qu'il avait obtenu sur ce point l'accord des syndicats « *moins sectaires que certaines organisations politiques* ».

Soulignant que l'emploi des jeunes risque de se dégrader dans les mois qui viennent, M. Juppé a précisé qu'une première rencontre sur leur insertion dans l'entreprise et la réduction du temps de travail pourrait se tenir dès la semaine prochaine. « *Le gouvernement a entendu et compris ce que les Français ont voulu lui dire* », a assuré le premier ministre. « *J'ai refusé* [...] *toute tentative de division, toute volonté d'exploitation politique du conflit.* » En cette période de l'année, a-t-il ajouté, « *chacun doit prendre conscience que nous devons recommencer à circuler et à travailler* [...], *il en va de la croissance, du bien être des Français et de l'intérêt national* ».

La CFDT progresse au détriment de FO dans la fonction publique territoriale

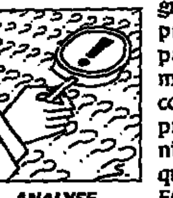
D'après les résultats officiels des élections professionnelles de la *fonction publique territoriale*, communiqués par le ministère de l'intérieur mardi 12 décembre, la CFDT progresse de manière significative au détriment de FO. La fédération Interco CFDT ravit la deuxième place, derrière la CGT, laissant son habituelle troisième place à la centrale de M. Blondel. Le 23 novembre dernier, à la veille de la journée de grève sur les retraites des fonctionnaires, les agents de la fonction publique territoriale étaient appelés aux urnes. 1,3 million de salariés devaient élire leurs représentants aux *commissions administratives paritaires* (CAP) et aux commissions techniques paritaires (CTP). Ce renouvellement s'opère tous les six ans, à la suite des élections municipales. Les résultats aux CAP donnent 33,24 % (contre 33,47 % en 1989) à la CGT, 25,67 % (23,22 %) à la CFDT, 24,06 % (28,52 %) à FO, 7,61 % (7,59 %) à l'UNSA, 4,85 % (3,75 %) à la CFTC et 0,49 % (0,75 %) à la CGC, tandis que les listes locales représentaient 4,08 % (2,69 %).

La crise met en cause la méthode du premier ministre

Solitaire et technocrate, Alain Juppé aime le secret et délègue rarement. Sa petite équipe de hauts fonctionnaires supplante les membres du gouvernement pour un exercice du pouvoir dans lequel la communication et le dialogue comptent peu

Les manifestations qui ont pris pour cible, mardi 12 décembre, le premier ministre et son plan de réforme de la Sécurité sociale mettent en cause le comportement d'Alain Juppé autant que sa politique. Installé à l'hôtel Matignon depuis sept mois, l'ancien député et adjoint au maire de Paris cumule la direction du gouvernement avec la présidence du RPR et la mairie de Bordeaux. Il est critiqué, en privé, par certains de ses ministres et, à l'intérieur de la majorité, pour son manque d'ouverture, son goût du secret et son penchant pour les décisions brutales. Le défaut de communication du gouvernement est imputable, entre autres, au fait que l'information est restreinte à un petit nombre de hauts fonctionnaires, réfractaires au dialogue et méfiants devant tout point de vue non conforme aux orientations définies par le premier ministre. Certains ministres ont envisagé de donner leur démission en constatant que leur rôle se borne à expliquer des décisions prises sans eux.

POURQUOI ? Pourquoi et comment ? Pourquoi les cheminots de la SNCF et les machinistes de la RATP, ceux qu'on appelle les « roulants » et qui mènent la danse de la France



ANALYSE

gréviste, ne reprennent-ils pas le travail malgré les concessions du premier ministre ? Pourquoi la CGT et FO via Louis Viannet et Marc Blondel, leurs secrétaires généraux respectifs, ne font-ils rien pour que cesse la partie de bras de fer entre la « base » et Alain Juppé après trois semaines de crise sociale ? Comment en est-on arrivé à cette situation de blocage, dans laquelle les syndicats ne savent plus trop quoi dire face au locataire de l'hôtel Matignon, qui parle, mais n'est plus cru ?

Se poser ces questions revient à s'interroger sur la méthode de gouvernement de celui que Jacques Chirac présentait aux jeunes du RPR réunis à Strasbourg, en septembre 1993, comme « le meilleur d'entre nous ». M. Juppé a été sourd ; il n'est plus entendu. Les sept premiers mois de l'action gouvernementale sont l'histoire d'une gigantesque méprise sur l'homme de Matignon, son équipe et sa conception du pouvoir.

Pour bien en saisir les contours, il faut faire un petit retour en arrière. De mars 1993 à mai 1995, M. Juppé est ministre des affaires étrangères. Les qualificatifs ne sont pas assez nombreux ni assez élogieux pour louer, encenser, féliciter, exalter et vanter les mérites de celui qui se veut « loyal » envers le premier ministre, Edouard Balladur, et « fidèle » à son maître en politique, Jacques Chirac. Tout le monde s'émerveille de l'exercice d'équilibre auquel, en fin diplomate, il s'adonne. Ministre dynamique, qui casse le ronron de son prédécesseur Roland Dumas, M. Juppé est d'autant plus apprécié par les fonctionnaires du « Quai » qu'il fait la politique interne que réclament les services. Juppé, c'est du sérieux.

LA DERNIÈRE FOIS, JE N'EN SUIS SORTI EN DÉMÉNAGEANT.

PESSIN

Et c'est vrai qu'à cette époque le secrétaire général du RPR – il deviendra président intérimaire en novembre 1994 et définitif en octobre 1995 – est un homme abordable. Presque chaleureux. Au moins amical, même si les débuts de la campagne présidentielle le rendent un peu nerveux.

UN TRIO EN CIRCUIT FERMÉ

Il communique et sait se montrer un adjoint efficace. Car M. Juppé est avant tout le numéro deux de M. Chirac, qui lui a tout donné : la direction des finances, puis le poste d'adjoint chargé des finances à la mairie de Paris ; une circonscription dans la capitale ; le ministère du budget en 1986 ; le secrétariat général du RPR. Ceux qui le connaissent alors le définissent pourtant comme un technocrate solitaire, ce qui, manifestement, est à leurs yeux un double handicap, mais ces travers ne vont s'épanouir qu'après la nomination de M. Juppé comme premier ministre.

Car Juppé au « Quai » et Juppé à Matignon, ce sont deux hommes différents. L'ouverture fait place à la fermeture. Le « meilleur » est aux manettes, on va voir ce qu'on va voir ! Le directeur du cabinet au quai d'Orsay, Dominique de Villepin, volubile et secret, devient secrétaire général de la présidence de la République, et son ancien adjoint, Maurice Gourdault-Montagne, polyglotte et secret, devient directeur du cabinet de Matignon. Un troisième homme s'ajoute au duo : Pierre-Mathieu Duhamel, un des deux directeurs adjoints du cabinet du premier ministre ; il vient de la mairie de Paris, mais il a eu, en son temps, une petite faiblesse pour le balladurisme.

Sur ces trois hommes repose le système Juppé qui, fonctionnant en circuit fermé, se caractérise par une étonnante opacité et un goût du secret qui dépasse l'entendement. L'emprise de cette équipe de techniciens a de quoi faire sourire quand on se souvient des tirades enflammées du candidat Chirac contre les cabinets ministériels, qui devaient s'effacer, et contre les technocrates, appelés à se faire tout petits. Le système mis en place produit un extraordinaire déficit de communication, car l'équipe oscille entre les deux termes d'une curieuse alternative : le silence ou la langue de bois, censés convenir l'un et l'autre pour déjouer la curiosité d'observateurs présumés « incompétents ».

L'absence d'explication des décisions gouvernementales se combine, chez M. Juppé, avec une incapacité à travailler en équipe. Les ministres en savent quelque chose : combien sont-ils, ceux qui se sont fait rembarrer pour avoir exprimé une réflexion de leurs services ou émis publiquement une idée qui n'avait pas l'aval de Matignon ? Combien sont-ils, ceux qui, sachant que leur communication est étroitement surveillée, diffusent désormais un discours « robinet d'eau tiède », frappé au coin du conformisme, après avoir vu le sort peu enviable réservé à un collègue trop téméraire ? Certains ont envisagé de donner leur démission.

Avant la « lessive » du premier remaniement, la mise en cause discrète des néophytes du gouvernement avait fini par inspirer en privé ce jugement à un ministre qui est resté en poste : « Depuis six mois, Juppé scie la branche sur laquelle il est assis en disant qu'il est entouré d'une équipe de merdeux. » D'un autre qui, lui, est passé à la trappe : « Au conseil des ministres, ses interventions sont brèves, rares. Il intervient de façon plutôt désagréable, pour interrompre ou couper quelqu'un qui est trop long. Celui qui fait le liant, c'est Chirac ; il sait passer la main dans le dos de tout le monde. »

Premier ministre, M. Juppé aurait-il fait la démonstration qu'il n'est pas chef du gouvernement ? Un ministre encore en poste le voit plutôt en « homme-orchestre » qu'en « chef d'orchestre ». Il n'est pas rare d'entendre dire qu'il ne sait pas se comporter en chef d'équipe. Ses proches récusent ce reproche, en soutenant qu'il sait déléguer quand il peut faire confiance. Il faut croire que sa confiance est distribuée avec parcimonie. Ce jugement, en tout cas, passe par pertes et profits la méthode issue du système Juppé et mise en évidence par la grave crise sociale que traverse le pays : l'annonce sans concertation, l'injonction brutale et le passage en force.

LA RÉFORME ET LA PURGE

Dès le début décembre, Bernard Brunhes, membre de feu la commission Le Vert sur les régimes spéciaux de retraite, assurait, dans un entretien à *La Croix*, que le plan Juppé pour la « Sécu » était « gravement handicapé par une erreur de méthode ». « Le premier ministre a décidé d'administrer sa réforme comme on administre une purge. Pour preuve, la vingtaine de forums régionaux, dont l'objectif de concertation a été très formel », affirmait l'ancien conseiller social de Pierre Mauroy, premier ministre socialiste entre 1981 et 1984. M. Juppé décide, puis, éventuellement, il discute si le mouvement social l'y contraint. Le plus extraordinaire est qu'il agit ainsi de parfaite bonne foi ; sa réforme de la protection sociale est la meilleure possible et il ne comprend pas que les syndicats ne l'admettent pas.

Cette façon de concevoir le pouvoir illustre-t-elle une profonde méconnaissance des rapports sociaux et du fonctionnement de la société ? Dans un entretien accordé à *L'Express* (daté 6-12 décembre), Charles Pasqua, qui n'est pas vraiment un ami de M. Juppé, apporte une réponse positive en déclarant : « On ne peut pas mener ce pays comme on dirige un conseil d'administration. » L'ancien ministre de l'intérieur enfonce le clou en affirmant qu'on ne peut pas obtenir la confiance de l'opinion « d'une manière technocratique, bureaucratique et, en définitive, un peu autoritaire ». Pour ceux qui auraient besoin d'une précision supplémentaire, M. Pasqua donne la recette : « D'abord, il faut dialoguer, ne pas mépriser – ou [leur] donner ce sentiment – ceux qui sont inquiets pour leur avenir. »

Face aux critiques qui commencent à pleuvoir à l'intérieur même de la majorité, M. Juppé se cabre et tord un peu la réalité. Il prétend qu'il n'a jamais dit ce qu'il a dit à propos de l'alignement des régimes spéciaux sur le régime général ; il assure que le dialogue social n'a jamais aussi bien fonctionné ; il dénonce l'entreprise de « désinformation » dont il serait victime. Bref, ce qui arrive n'est pas, n'est jamais de sa faute. Ce sont les autres qui, comme toujours, ne comprennent rien.

Olivier Biffaud

La CGT évincée de l'ENA

Le conseil d'administration de l'Ecole nationale d'administration, dont la nouvelle composition a été publiée au *Journal officiel* du 2 décembre, ne comporte plus de représentant de la CGT. Le siège que celle-ci détenait a été transféré par Alain Juppé à la CFE-CGC, le conseil d'administration de l'ENA étant nommé, désormais, par décret du seul premier ministre. Celui-ci juge que la Confédération générale des cadres est plus représentative des futurs hauts fonctionnaires que la CGT.

Anicet Le Pors, ancien ministre communiste de la fonction publique, estime qu'il s'agit d'une « spoliation inadmissible » pour la CGT, dont « la représentativité n'a aucune commune mesure avec celle de la CGC ». Les résultats des dernières élections professionnelles de la fonction publique d'Etat montrent, en effet, que la CGT a réuni 16,6 % des voix et la CGC 2,9 %. En catégorie A, la CGT recueille 4,8 % des voix et la CGC 1,4 %.

Le doute gagne les rangs du RPR

LA QUESTION n'est plus taboue. Le maintien d'Alain Juppé à la tête du gouvernement fait désormais partie des interrogations au sein du RPR. Mardi 12 décembre, à l'Assemblée nationale, la mise en cause du premier ministre par l'un des délégués généraux du RPR, Philippe Briand, qui avait pris une part active à la campagne présidentielle de Jacques Chirac, a même semé le doute : et s'il s'agissait d'un message « autorisé » ? Le député d'Indre-et-Loire a dû corriger le tir. Après avoir mis ses propos sur le compte de la maladresse (lire notre récit page 6), M. Briand a jugé bon de préciser qu'en cette occasion il n'était « pas le porte-parole de l'Elysée ».

Il reste que, devant l'emballement du mouvement social, la recherche d'une issue politique est ouvertement posée. Or, après l'échec de la majorité lors des élections partielles de dimanche, la perspective d'une dissolution de l'Assemblée nationale est jugée de plus en plus malvenue. Pis encore, un référendum serait « suicidaire ». La troisième solution consisterait donc à remplacer le premier ministre. Mais quand ? Et par qui ?

A l'instar de Pierre Mazeaud, qui rappelle que le général de Gaulle n'avait pas changé de premier ministre en mai 1968, les députés ne sont pas pressés. Les plus optimistes jugent que la proximité des vacances de Noël joue en faveur de M. Juppé et que celui-ci dispose encore de quelques jours pour sortir du conflit. Auquel cas, l'espérance de vie du gouvernement Juppé 2, nommé il y a moins de cinq semaines, pourrait être prolongée.

DES « TRUBLIONS » REPENTIS

Assez curieusement, en apparence, le premier ministre trouve ses meilleurs soutiens parmi les députés balladuriens. De retour d'un voyage en Chine, l'ancien ministre du budget, Nicolas Sarkozy, s'est ainsi félicité des récentes concessions faites par M. Juppé, dès lors que l'essentiel de son plan est sauvegardé. Plus complaisant encore, un député balladurien estime qu'Alain Juppé est en train de devenir « la victime expiatoire de promesses qu'il n'a pas faites lui-même ». Un autre, Patrick Devedjian, rappelle la mésaventure du retrait du CIP, le contrat d'insertion professionnelle, en mars 1994, pour déplorer les blocages dus à la « pratique française de la réforme ». « Le mouvement ne se dégonflerait pas du seul fait d'un changement de premier ministre », assure-t-il.

Cette attitude s'explique aisément. Même s'ils déplorent l'absence de véritables débats au sein du RPR, les balladuriens approuvent le fond de la réforme. Ils critiquent volontiers la méthode Juppé, mais ne sont pas mécontents de le voir mettre en œuvre une réforme inspirée de la politique de réduction des déficits publics. A la demande pressante d'Edouard Balladur, ils cherchent aussi à corriger l'image de « trublions » qu'ils avaient pu donner au début de la session parlementaire, en s'efforçant désormais de faire preuve de la plus grande loyauté. C'est ainsi que, pour la première fois depuis son retour à l'Assemblée nationale, l'ancien candidat à l'élection présidentielle devait lui-même défendre, mercredi, la reprise des essais nucléaires dans le Pacifique.

Une autre raison, plus prosaïque, pousse les balladuriens à la modération. Ils n'ont aucune envie de voir Philippe Séguin s'installer à l'hôtel Matignon pour tenter de mener une « autre politique ». Le recentrage européen du président de l'Assemblée nationale, entrepris depuis les assises du RPR à la mi-octobre, ne les a pas convaincus. Mais surtout, depuis le virage politique pris le 26 octobre à la télévision par le président de la République, certains estiment qu'avec encore un peu de temps, l'un des leurs pourrait se trouver en situation de prétendre à la succession de M. Juppé.

Jean-Louis Saux

L'UDF limite son soutien au volet santé du plan Juppé

TENIR sans soutenir. La crise sociale contraint les membres de l'UDF à un savant exercice d'équilibrisme : tenir sur la réforme du volet santé du plan d'Alain Juppé, sans pour autant cautionner un premier ministre qui, pour certains d'entre eux, sera un obstacle au « sursaut » jugé nécessaire. La première exigence impose un devoir de discipline. L'œil rivé sur l'horizon 1998, la confédération estime que l'issue de la crise dépasse le sort du premier ministre. Soit la majorité parvient à sauver le volet santé du plan et elle pourra envisager de mener à bien d'autres réformes. Soit elle échoue, et elle sera contrainte à l'immobilisme, hypothéquant d'autant les chances de victoire aux législatives. Aussi, tant qu'il existe une chance pour que M. Juppé parvienne à sauver le cœur de sa réforme, les responsables de l'UDF se veulent irréprochables, mais cantonnent strictement leur appui à ce dossier.

Le Parti républicain a parfaitement suivi cette ligne de conduite, mardi 12 décembre. Gilles de Robien, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, a indiqué au terme de la réunion de son groupe, que les députés UDF étaient « satisfaits » que M. Juppé ait abandonné « ce qui fâche » et dont « le mélange était mal compris » : la réforme des régimes spéciaux de retraite et le contrat de plan État-SNCF. En contrepartie, il a estimé que le volet relatif à l'assurance-maladie est « bon » et « peu contesté ». Le soutien du PR à la réforme est, cependant, tout sauf un soutien enthousiaste à M. Juppé. Sans citer le nom du premier ministre, le bureau politique du PR s'est contenté de souhaiter « que la Sécurité sociale puisse être sauvée sans instaurer une centralisation accrue ». Le PR prévient également que la réserve à laquelle il s'astreint ne vaut pas blanc-seing pour demain.

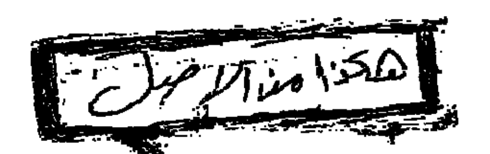
Brandissant l'étendard libéral, le bureau politique a d'ores et déjà exprimé les plus grandes réserves sur la révision constitutionnelle destinée à garantir le maintien d'un « service public à la française ». Une telle réforme « ne répondrait pas aux difficultés de l'heure », affirme le PR, sans que sa réticence soit partagée par tous à l'UDF.

LES CONDITIONS DU « REBOND »

Cette solidarité distanciée n'empêche pas certains responsables du PR de poser ouvertement la question du maintien de M. Juppé à Matignon. « Même après la sortie de la crise, le problème de la confiance politique de l'opinion demeurera. On aura besoin d'un choc pour la retrouver. Il faudra alors trouver les conditions du rebond », résume José Rossi, vice-président du PR.

En jugeant de manière abrupte, sur RMC, que le président de la République devrait « tirer personnellement la leçon » d'une éventuelle défaite de la majorité en cas de dissolution, « comme en son temps le général de Gaulle », Ladislas Poniatowski, porte-parole du PR, a fait savoir qu'une dissolution n'a pas les faveurs de son parti. Alain Juppé sera-t-il pour autant en mesure de susciter le « rebond » espéré ? « Dans l'esprit de mes électeurs, même si Juppé s'en sort, il restera affaibli », répond M. Poniatowski. « Je ne crois pas que le changement aujourd'hui de premier ministre résoudrait le problème. Sortons de la crise et ensuite il appartiendra au président de la République de tirer les conséquences de telle ou telle difficulté », précise Hervé Novelli, coordonnateur des députés PR.

Cécile Chambraud



Le Parti socialiste envisage d'appeler à manifester samedi

Laurent Fabius assure toutefois ne pas rechercher le départ d'Alain Juppé

Le Parti socialiste, *qui réunit son bureau national mercredi 13 décembre, pourrait appeler à participer à la manifestation nationale du 16 décembre.* Mercredi sur RTL, Laurent Fabius a affirmé que le départ d'Alain Juppé de Matignon *« n'est pas notre objectif »*, assurant qu'il ne voulait pas *« mettre de l'huile sur le feu »*.

LE PARTI SOCIALISTE s'interrogeait, mercredi matin 13 décembre, sur l'opportunité de sauter le pas, de demander explicitement le retrait du plan Juppé, comme le réclame en son sein la Gauche socialiste, et de participer à la manifestation nationale du 16 décembre. Une telle option conduirait le PS à admettre le basculement de la crise sociale sur le terrain politique, la demande de retrait du plan, réitérée mardi par Louis Viannet, le secrétaire général de la CGT, risquant d'aboutir de fait – si elle était entendue – au départ du premier ministre.

Jusqu'à présent, et depuis le début des mouvements sociaux, Lionel Jospin s'est efforcé de rester soigneusement sur le terrain social, en demandant au gouvernement de négocier et de *« renoncer »* aux projets contestés par les grévistes, en affichant sa *« solidarité »* avec les manifestants, tout en exhortant Alain Juppé à ne pas jouer le pourrissement. Lundi sur France 3, le premier secrétaire du PS est allé un peu plus loin, en estimant qu'il fallait *« une mise à plat et que tout puisse être discuté, négocié »*. Accusant M. Juppé de ne pas savoir négocier et de ne pas reconnaître les rapports de force, il a ajouté une mise en garde : *« Le pire serait de donner l'impression à tous ceux qui sont engagés dans ce conflit qu'on utilise la ruse. »*

La stratégie de M. Jospin relève à la fois d'un positionnement politique et social. Sur le plan politique, il est décidé, depuis le début du mouvement, à ne pas renouveler l'erreur de François Mitterrand en 1968, même si l'ancien président aurait confié à certains de ses récents visiteurs socialistes que sa seule erreur, à l'époque, aurait été d'avoir pris le train en marche... Dirigeant, à l'époque, de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste (FGDS), M. Mitterrand avait demandé dès le 21 mai, huit jours après le commencement des grèves, la démission de Georges Pompidou, alors premier ministre. Et surtout le 28 mai, alors que la France comptait plus de dix millions de grévistes, il s'était porté candidat à l'Elysée en se disant prêt, *« s'il le faut »*, à former *« un gouvernement provisoire de dix membres »* dirigé par Pierre Mendès France. La suite est connue : la gauche était sortie laminée des élections législatives qui avaient suivi la dissolution. Aujourd'hui, même si M. Jospin ne se réfère ni à un scénario de type « mai 68 » ni à une hypothèse de dissolution, il veut éviter, jusqu'à l'extrême limite, de politiser le mouvement et de se poser d'ores et déjà dans une position d'alternative au gouvernement de M. Juppé.

M. Jospin ne tient pas à bousculer les échéances et préfère visiblement – même s'il voit dans les résultats des dernières élections législatives partielles une *« petite motion de censure »* du gouvernement et surtout, compte tenu des très bons scores du PS, un soutien à la ligne qu'il défend – que le calendrier institutionnel soit respecté. S'il se dit prêt à une éventuelle alternance, il n'est assurément pas pressé. *« On peut aller à la bataille même s'il nous manque quelques boutons de guêtre »*, déclarait-il au *Nouvel Observateur* du 7 décembre. Agacé par ce type d'interrogation, M. Jospin répète à l'envi que sa plateforme de candidat à la présidentielle ne date que de sept mois et qu'elle le préparait mieux que Jacques Chirac à assumer les responsabilités du pouvoir.

Tout le problème est que le PS, dont la « machine » a encore besoin de temps pour se remettre en état de marche, vient à peine d'entamer la rénovation de ses idées, sur laquelle l'essentiel reste à faire. Son calendrier prévoit des débats thématiques tout au long de 1996, avec, au premier trimestre, une convention sur la mondialisation, l'Europe et la France. C'est au cours de ce même trimestre que doit être menée à son terme la réflexion sur la définition d'une nouvelle politique économique de gauche qui se démarque nettement, plus encore que n'avait commencé à le faire le candidat Jospin, de celle des derniers gouvernements socialistes. Toujours selon ce calendrier, un programme de législature ne viendrait qu'après l'actualisation du projet. Alors que certains, y compris au PS, voient à travers les mouvements sociaux une remise en cause du traité de Maastricht, de ses contraintes et de sa facture sociale, le débat sur la monnaie unique est aussi à venir. Or, sur ce sujet qui agite déjà les socialistes, M. Jospin, qui n'avait appelé à voter « oui » à Maastricht qu'avec tiédeur, ne s'est pas encore prononcé.

A partir de là, M. Jospin, qui n'a pas voulu faire de son secrétariat national un contre-gouvernement, a toujours du mal à se faire vraiment entendre. Plus présent qu'il ne l'avait envisagé au départ, il multiplie les interventions dans les médias, à la télévision et à la radio, a tenu de nombreux meetings à l'occasion des dernières législatives partielles, sans réussir à dissiper le sentiment d'une certaine absence du PS. Sa stratégie sociale devient, dès lors, difficilement lisible alors même qu'il considère qu'aucun doute n'est possible sur sa clarté : il est solidaire des manifestants mais il ne veut pas engager le PS en tant que tel dans les manifestations. Lors du bureau national du 6 décembre, il a invité les élus socialistes, présents dans de nombreuses manifestations, et les fédérations départementales à apporter un soutien *« humain et matériel »* aux grévistes, mais il ne veut pas se substituer aux syndicats. Sa position est ici facilitée par une division (d'abord entre la CFDT et FO) qui n'est pas sans écho dans le parti. Il ne veut pas donner l'impression de récupérer politiquement le mouvement, même s'il voit dans les motions de censure déposées à l'Assemblée, en parfait accord avec Laurent Fabius, un évident *« prolongement »* politique des manifestations.

Le basculement sur le terrain politique risque d'obliger M. Jospin à aller au-delà de son point d'équilibre

Le positionnement du PS est d'autant plus délicat que les socialistes n'ont pas dissipé l'impression de *« cacophonie »* donnée lors de la présentation du plan Juppé le 15 novembre. Le soir même, pourtant, François Hollande et Elisabeth Guigou avaient exprimé ce qui devait rester par la suite, et pour l'essentiel, la position du parti, au diapason de celle défendue par M. Fabius à l'Assemblée. Mais M. Jospin a attendu le lendemain pour prononcer une condamnation globale, et il avait dû le faire en rappelant à l'ordre le rocardien Claude Evin, qui, dès le 15 novembre, avait apporté sa caution aux aspects jugés positifs du plan, notamment sur la maîtrise des dépenses de santé.

M. Evin a eu beau être le seul dirigeant national – en dehors de la Gauche socialiste sur un registre opposé – à mordre le trait, la pétition d'experts de gauche volant au secours de Nicole Notat et approuvant le volet maîtrise des dépenses a contribué à brouiller encore un peu plus l'image. Dès lors, le sentiment a persisté que le clivage demeurait au PS entre sa « culture de gouvernement » et sa « culture d'opposition ». Sur la sécurité sociale, le PS a bien avancé son propre projet, à travers le rapport de Mme Guigou, mais il s'est refusé, là encore, à proposer, tel un contre-gouvernement, un *« contre-plan »*. Et s'il condamne les prélèvements *« injustes »* du plan Juppé, dénonce les atteintes à la démocratie sociale et affiche son scepticisme sur le chapitre maîtrise des dépenses, il ne rejette pas pour autant ce volet, dans lequel il retrouve plusieurs de ses politiques ou propositions.

Le basculement du mouvement social sur le terrain politique et la perspective d'une manifestation nationale, à laquelle le PS appellera probablement à participer, risquent d'obliger M. Jospin à aller au-delà de son point d'équilibre. Déjà, certains dirigeants ont joué les francs-tireurs. Tout en se gardant de réclamer sa démission, Martine Aubry a posé la question de savoir si M. Juppé est *« aujourd'hui crédible pour sortir de la crise »* (*Le Monde* du 8 décembre). Et le fabiusien Claude Bartolone, député de Seine-Saint-Denis, en marge du débat sur la motion de censure, mardi, a affirmé : *« M. Juppé est en train de défendre une ligne politique et économique qui a failli, et je suis persuadé qu'à court ou moyen terme, il sera obligé de partir. »*

Michel Noblecourt

Le Parti communiste persiste à n'évoquer qu'une « crise sociale »

Le PCF rechigne à politiser la crise tandis que Jean-Pierre Chevènement salue un mouvement « anti-Maastricht » et que l'extrême gauche reproche au PS sa timidité

L'ENSEMBLE de la gauche non-socialiste a appelé, dès le départ, au retrait du plan Juppé. Mais elle peinera sans doute à transformer en titre de gloire ce qui pourrait sembler être un atout de poids au moment où le pays et ses acteurs politiques se rallient à ce mot d'ordre. Le Parti communiste refuse de sortir de la voie prudente tracée depuis le début de la grève ; les autres composantes de la gauche dite « critique » (notamment les Verts, farouchement hostiles au plan Juppé) ont du mal à faire entendre leur voix.

Poussé par un certain nombre de militants, le Parti communiste, depuis quelques jours, tente de hausser le ton : en témoigne *L'Humanité*, qui consacre même un numéro spécial aux grèves. *« Si M. Juppé s'obstine, il ne tiendra pas longtemps sa politique »*, disait mardi 12 décembre Alain Bocquet, président du groupe communiste à l'Assemblée. Mais le PCF, qui observe que les dernières législatives partielles ont surtout été un *« jackpot »* pour la gauche socialiste, selon l'expression de Georges Marchais, ne voit pas d'intérêt à un changement de *« tête »*, puisque tout premier ministre qui prendrait la succession d'Alain Juppé appliquerait, forcément, *« la même politique »*.

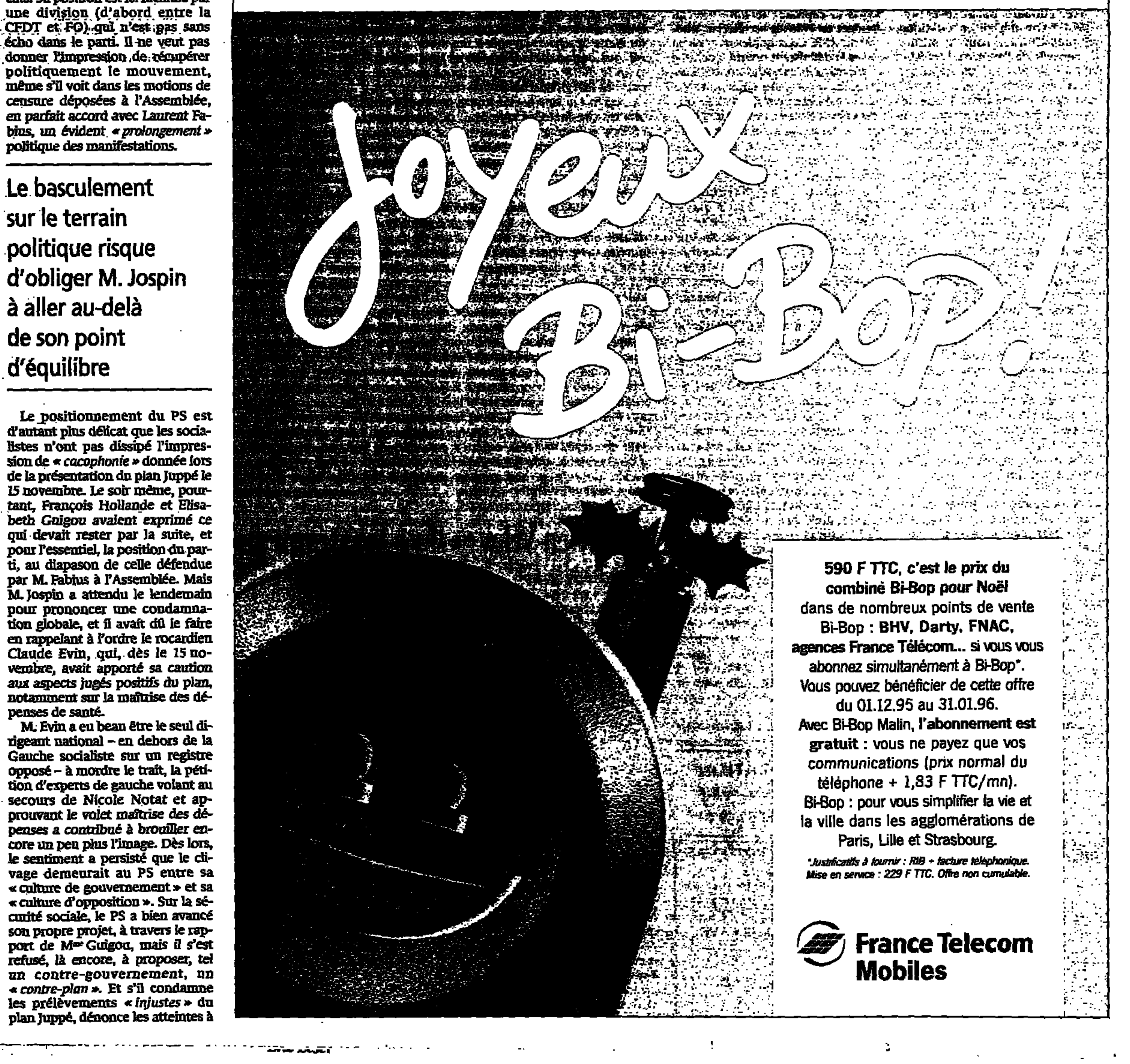
« COMME MAI 68 »

L'analyse ne varie pas : la vague de grèves témoigne d'une *« crise sociale »*. Pour le secrétaire national, Robert Hue, il n'est pas question, comme certains l'y ont invité, de faire le point tous les matins sur la grève. L'époque est révolue. La CGT joue d'abord sa carte ; le parti, officiellement, considère que c'est au mouvement syndical de se charger des luttes. M. Hue souhaite, en revanche, se montrer plus précis sur les propositions de réforme de la Sécurité sociale du PCF et sur les arbitrages budgétaires de « l'autre politique ». Son intervention au journal de 20 heures de France 2, mercredi 13 décembre, devrait obéir à ce souci.

La grève, *« mouvement anti-Maastricht »*, c'est, plus explicitement, l'analyse que le Mouvement des citoyens (MDC) dresse du conflit. Jean-Pierre Chevènement juge qu'on est *« devant un grand événement, comme mai 68 »*. Pour en sortir vite, il faut, d'abord, augmenter les salaires. *« Le débouché ? Je me souviens d'un secrétaire d'Etat du gouvernement Pompidou qui, au matin de Grenelle, avait déclaré :* « Je salue les travailleurs en lutte. » *C'est le socle sur lequel il a bati son succès aux présidentielles »*, commentait mardi le président du MDC dans les couloirs de l'Assemblée, en faisant allusion à Jacques Chirac.

Moins discrète que Lutte ouvrière et Arlette Laguiller, qui parle de *« troisième tour social »*, la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) estime que *« la vraie gauche est dans la rue »*. Pour Alain Krivine, le PCF fait preuve, comme le PS, d'une *« débilité profonde »* : *« La gauche traditionnelle ne fait rien. C'est un drame de cette grève »*, qui a *« des objectifs de société démocratiques et progressistes »*.

Ariane Chemin



Plus d'un million de personnes ont manifesté dans toute la France

La mobilisation, à Paris et en province, s'est encore accrue. Au sein des 270 cortèges recensés, l'atmosphère s'est politisée. Des slogans ont commencé à réclamer la démission du premier ministre

Le ministère de l'intérieur a recensé, mardi 12 décembre, 270 manifestations à Paris et dans plusieurs villes de province. Elles ont regroupé 985 000 personnes selon le ministère, 2,2 millions selon les syndicats. Les rassemblements les plus massifs ont eu lieu à Marseille, Toulouse, Rouen et Bordeaux, Grenoble. D'importants défilés ont eu lieu aussi dans des petites préfectures comme Mende, en Lozère, ou au Puy-en-Velay (Haute-Loire). Dans la plupart des cas, les défilés bon enfant se sont disloqués dans le calme, notamment à Nantes, où un impressionnant dispositif policier avait été mis en place par le préfet. Le gros des troupes était formé, comme dans les précédentes manifestations, par des cheminots, des fonctionnaires et des agents d'EDF-GDF. Outre les slogans et les banderoles demandant le retrait du plan Juppé sur la Sécurité sociale, certains, ici ou là, réclamaient ouvertement la démission du premier ministre. Mercredi matin, plusieurs villes étaient encore le théâtre d'agitation et de grèves, notamment dans les transport en commun.

DÉNOMBRER les records de mobilisation devient une routine. Les premiers superlatifs, qui avaient marqué la journée du mardi 5 décembre, ont à peu près tous été dépassés le jeudi suivant, puis à nouveau mardi 13. Les cheminots ouvrent toujours la marche, les slogans hostiles à Alain Juppé donnent de plus en plus le rythme. Chacun mesure la détermination à son échelle. Tandis que Marseille se taillait la vedette avec un défilé d'au moins 120 000 personnes, le Puy-en-Velay (Haute-Loire), où les manifestations sont quotidiennes depuis quelques jours, a vu défiler 4 000 manifestants, selon la police, soit, déjà, le dixième de la population de l'agglomération. Charleville-Mézières, 60 000 habitants, dénombrait autant de protestataires. A Caen, où pour la première fois sans doute le cortège encerclait entièrement le massif château du centre-ville, au terme de cette quatrième manifestation, les syndicats comptent 60 000 personnes, d'autres 80 000. La préfecture en concède 16 000 et la police ne veut plus donner de chiffres.

A Mende (1 800 manifestants), il n'y avait jamais eu tant de monde dans les rues depuis le rassemblement pour la défense de l'enseignement privé en 1984. Tandis que des agents de l'ONF faisaient brûler quelques branchages sous les fenêtres de la préfecture de Lozère, cheminots, enseignants, agents des impôts, de la Poste et des Télécom déployaient des banderoles sur le parvis de la cathédrale. Des employés de l'équipement déversaient du sel sur la chaussée : c'était leur manière de dire *« non au gel des salaires dans la fonction publique »*.

Quelques villes ont fait du zèle avec deux manifestations en une journée. Les étudiants toulousains ont défilé une fois le matin avec les salariés, une autre l'après-midi, pour leurs revendications propres. Le premier cortège a réuni entre 80 000 et 120 000 manifestants, dessinant le parcours le plus long que Toulouse ait connu depuis trente ans. Les observateurs notaient encore un record : la plus forte participation du secteur privé depuis le début du mouvement, avec la présence de 8 000 salariés de l'Aérospatiale, qui avaient débrayé pour la circonstance. Le ton était combatif et déterminé : *« On manifeste, peu importe contre qui. On en a marre... C'est la révolution »*, grognaient des manifestants enthousiastes.

À Morlaix, en Bretagne, les agriculteurs ont succédé aux fonctionnaires : 800 tracteurs des producteurs de légumes du Finistère nord ont déferlé. Mais si la première manifestation a eu lieu dans le calme, l'autre a laissé des traces : lampadaires pliés avec leurs guirlandes de Noël, ronds-points saccagés, mobilier urbain cassé, portail de la sous-préfecture enfoncé...

Pourtant, l'ambiance était morne à Rennes ainsi qu'à Nantes, où le centre-ville était inhabituellement désert dès 19 h 30, excepté les nombreuses patrouilles de CRS. Cette démonstration de force s'est soldée par deux cents contrôles d'identité. Craignant des échauffourées désormais rituelles, le préfet avait à nouveau interdit les attroupements, sauf la manifestation officielle du matin. Celle-ci a réuni plus de 35 000 personnes, 10 000 de plus que la semaine précédente.

Environ 400 jeunes s'étaient groupés derrière la banderole du Scalp (Section carrément anti-Le Pen) aux cris de *« Juppé, on va te vi-rer ! »*. Une poignée d'agriculteurs de la Confédération paysanne distribuaient du lait chaud. Yvon Rocton, leader historique de Force ouvrière à l'Aérospatiale, entonnait *Dansons la Carmagnole*.

Aucun signe d'essoufflement n'était perceptible à Limoges, où un rassemblement d'environ 30 000 personnes était mené par l'Association limousine des chômeurs. Dans ce cortège coloré marchait le dernier carré des mineurs d'uranium. La faculté de lettres a été occupée, mardi. Le rectorat connaît cette situation depuis trois semaines.

A Lyon, la manifestation de la fonction publique a rassemblé plus de 30 000 personnes. Seul le rassemblement national organisé en 1993 dans cette ville par la CGT, en faveur des militants de Manufrance, soutient la comparaison. A Grenoble, Lyon, de nombreux salariés du privé et industriel étaient présents : 70 000 personnes selon les syndicats, 30 000 selon la police, se sont retrouvées dans une ambiance plutôt joyeuse.

AMBIANCE DE FÊTE

De la couleur encore à Montpellier, égayée par les cirés jaunes des pêcheurs de Sète dans un cortège de 30 000 à 55 000 personnes. L'aéroport de Montpellier-Fréjorgue avait été fermé. Non loin de là, à Pézenas, la petite cité de Molière, les élus ont décidé de ramasser eux-même les ordures qui s'amoncellent depuis le début des grèves.

10 000 personnes, le double de la manifestation précédente, occupaient les rues d'Orléans. Les RG, qui en ont recensé plus de 8 000, étaient tout esbaudis : *« Tant de monde dans la rue dans une ville sage comme Orléans, cela veut dire qu'il se passe quelque chose »*, commentait l'un d'eux. Mardi a vu le retour des vendeurs de *L'Huma* le long du cortège, avec une « édition spéciale ». Les manifestants ont tardé à se disperser. Sur le parvis de la cathédrale, où les cloches se mettent bizarrement à sonner, les postiers brûlent une effigie de Juppé juché sur une potence.

Bordeaux : 45 000 à 50 000 personnes ont marché dans une atmosphère bon enfant. Montbéliard : 5 000. Besançon : mobilisation accrue, avec près de 15 000 manifestants. La grève s'est étendue au personnel municipal, en particulier aux éboueurs qui ont bloqué l'entrée des parcs et ateliers de la ville et empêché la sortie des véhicules à l'exception des camionnettes livrant les repas aux cantines scolaires. Belfort s'est réveillée : plusieurs centaines de salariés d'Alsthom s'étaient joints aux cheminots, aux agents d'EDF et de l'équipement et aux postiers. Certains eux ont renversé des poubelles devant la mairie, allumé des feux devant la préfecture et pris à partie quelques élus qui tentaient de les calmer.

Encore une fois l'Alsace s'est peu mobilisée : 3 500 manifestants à Strasbourg, 4 000 à Mulhouse et 700 à Colmar. Nancy, au contraire, est de plus en plus concernée (25 000 personnes selon les syndicats, plus de 15 000 selon la police).

Les grévistes de la CGT et de FO ont bloqué les principaux accès de Cherbourg entre 5 et 11 heures du matin. Compte tenu de cet horaire, cette action n'a entraîné aucun retard dans le trafic maritime. Dans l'après-midi, plusieurs milliers de personnes – 20 000 selon les syndicats, 9 000 de source officielle – ont défilé pour réclamer le retrait du plan Juppé. Le mot d'ordre de grève a été particulièrement suivi dans l'arsenal militaire, où le travail est interrompu depuis deux semaines.

A Toulon, 20 000 manifestants ont marché dans une ambiance de fête. Une délégation des salariés de La Seyne, où les journées de grève sont payées par la municipalité communiste, venait grossir les rangs. Le cortège s'est arrêté devant l'hôtel de ville, lançant des cris hostiles à la municipalité FN. On a frôlé l'incident quand M. de Beketch, chef de cabinet chargé de la communication, s'est montré au balcon et, d'un index tendu, a mimé un tir au pistolet sur les manifestants.

De nos correspondants

A Rouen : « Juppé, t'es pas un bon plan »

ROUEN
de notre envoyé spécial

Tout est parti de la cote 135. Autrement dit, en langage cheminot, le point kilométrique sur la voie ferrée indiquant la distance de Paris. La cote 135, à Rouen, se trouve dans la partie nord du dépôt de Sotteville-lès-Rouen, sur une petite butte entre le boulevard Industriel (plus loin boulevard Lénine) et la Seine. C'est depuis toujours un point symbolique et stratégique pour les grévistes de la SNCF, une colline sacrée, que l'on se dispute avec les CRS au besoin, que l'on occupe jour et nuit depuis une vingtaine de jours à présent, à l'abri d'une tente prêtée par Michel Grandpierre, maire de Saint-Etienne-du-Rouvray, député communiste et retraité SNCF. Il y a là une équipe de joueurs de tarots, des braseros, du café, et Jacky le taciturne et Betty l'enquêteuse de l'Insee.

Plus loin, on passe les voies dans un terrain vague obscur, on retrouve le hangar où les cheminots rouennais tiennent leurs assemblées générales auxquelles ils convient, en leur donnant le droit à la parole, des représentants des salariés, publics ou privés, en grève aussi, et des étudiants.

« QUELQUE CHOSE DE MERVEILLEUX »

Le 27 novembre, 2 300 cheminots descendaient dans la rue à Rouen. Le 7 décembre, les manifestants – cheminots, postiers, fonctionnaires et salariés divers, chômeurs – étaient 50 000. Mardi, on comptait plus de 80 000 personnes dans une manifestation énergique et unitaire. Sylvain Brière, conducteur de train, trente-six ans, représentant de la CGT, estime qu'un tel rassemblement, dépassant largement le cas des seuls cheminots et la sympathie qu'ils inspirent à beaucoup, est la preuve que cette lutte est celle de l'ensemble des salariés. « Cette grève a quelque chose de merveilleux. Chaleur, fraternité, tous les désabusés d'après 86 se sont retrouvés. C'est le plus beau cadeau qu'on puisse faire à nos enfants. Tenir jusqu'à Noël. »

Mardi à 10 heures, un cortège partait du Sernam, cheminots en tête, passait le pont Corneille, sonnant de la trompe meuglante, battant le tambour ou le bidon et sifflant à tue-tête. Le ciel était couvert, des jeunes filles saluaient aux balcons, il y avait des pétards, par dizaines, et des affiches : *« La résignation est un suicide quotidien »*, *« Résistance à la guerre du fric »*. Les banderoles et les slogans étaient les mêmes que lors des précédents défilés, avec des variantes désinvoltes (*« Juppé, si tu savais, ta réforme, où on s'la met »*), badines (*« Jupette, on va te tailler un short »*), économes (*« Stockez le Juppé, ça va manquer »*), attristées (*« Juppé, t'es pas un bon plan »*). Tous témoignaient d'une fixation aggravée sur la personne du premier ministre.

Après avoir tourné devant la statue équestre et cabrée de Napoléon, le cortège empruntait la rue Jean-Lecanuet. Il y avait les agents d'EDF-GDF, les lycéens, les enseignants, les chômeurs, des représentants de Renault (Cléon), des câbles Pirelli, du CHU de Rouen, de la Banque de France, et d'anciens dockers, et les chèques postaux. Un grand moment de la manifestation fut atteint quand le brouillard vint se mêler à la fumée blanche des torches ferroviaires pour former un cocktail redoutable, vers 11 heures, plongeant le cortège dans une ouate blanche et fantomatique, un peu irréelle. C'était boulevard des Belges, à la hauteur de la rue du Contrat-Social.

Michel Braudeau

A Paris : « Maintenant, on a le sentiment d'avoir raison, et pour longtemps »

IL EST DRÔLE, ce mouvement, il se cherche tout le temps. *« On ne sait pas encore le pourquoi, ni le comment »*, s'émerveille une enseignante. Il est à un tournant. Dans le 13e arrondissement de Paris, les instituteurs rendent visite aux cheminots d'Austerlitz, les cheminots vont voir les infirmières, et les agents des impôts passent tirer leur chapeau. Les salariés du 20e se réunissent pour la première fois en AG « interprofessionnelle » et les grévistes de la RATP du 18e organisent une soupe populaire pour les SDF. Evidemment, on réclame de plus en plus fort la *« peau »* de Juppé, comme l'écrit une manifestante sur une peau de chèvre découpée en forme de France. On se cristallise sur le retrait du plan de la Sécurité sociale. On se compte, on vérifie l'ampleur de la manifestation, on apprécie les applaudissements des Parisiens sur le trottoir.

L'important est ailleurs. *« Maintenant, on a le sentiment d'avoir raison, et pour longtemps »*, dit une gréviste de La Poste. *« On ne savait pas quoi penser pendant toutes ces années. Il y avait bien une petite flamme en nous qui disait : "Non, ça va pas, ça ne peut pas durer." Et encore... »*, confie une enseignante. *« C'était la haine de soi, de vivre intoxiqué »*, dit un autre. Aujourd'hui, plus on discute dans les AG, moins on se sent postier, cheminot, infirmière. Agents des impôts, de la RATP, d'EDF, des Télécoms, employés communaux, tous voient se développer dans leur services le recours aux « auxiliaires », aux contrats emploi-solidarité, aux intérimaires, aux CDD. *« C'est clair »* : une certitude s'est épanouie, un refus que chaque jour de grève rend plus *« inouï »*, selon le mot d'un cheminot. *« On fait des sacrifices pour une société qui, elle, ne sait produire que du chômage et de la précarité »*, dit l'un. *« Le fric ruisselle et la société est inhumaine »*, poursuit un autre. *« On s'étonne nous-mêmes »*, confie un cheminot. Cette envie de parler, loin des paroles d'experts en qui on n'a plus confiance, loin du pouvoir de la télé qui *« ne sait vendre que de la publicité »*, loin des hommes politiques qui se ressemblent. *« Ah ! ça ira, ça ira ! Les technocrates, on les pendra ! »*, chante-t-on place de la Bastille. *« C'est une critique de tout »*, résume Megali, agent des impôts.

« C'EST A NOUS D'AGIR »

Thomas, vingt-neuf ans, professeur gréviste de lettres et d'histoire dans un LEP, *« type Pailleron »* à Choisy-le-Roi (Val-de-Marne), l'annonce : *« Maintenant, dans les AG, on n'est même plus à attendre quoi que ce soit des politiques. On sait maintenant que c'est à nous d'agir, de prendre des initiatives. On ne s'est jamais mobilisé pendant que les socialistes étaient au pouvoir. Et ils ont mené une politique libérale, monétariste. En 1936, si la gauche a fait des choses, c'est parce que les gens bougeaient. »* Jean-Pierre, quarante-cinq ans, cheminot roulant, adhérent au PS, dit qu'il s'est *« fait abuser par le courant réformiste »*. *« J'ai voté pour Maastricht, j'ai même cru à l'ouverture politique au centre. »* Il s'excuse de parler *« comme un communiste. Mais quand même ! Les socialistes ont voulu gérer une "crise" supposée. Le capital ne s'est jamais aussi bien porté. Et c'est une Europe du fric qu'on va avoir. On ne peut pas, comme ça, toujours niveler par le bas. »*

Pour Daniel, cinquante ans, informaticien non syndiqué à l'éducation nationale, la coupure avec les politiques et la critique de cette société prennent de telles proportions que *« le mouvement a besoin de trouver maintenant ses propres ressources politiques. On ne sait pas lesquelles. On sait seulement que l'idéologie unique du moment, c'est de faire apparaître l'homme comme une charge. On en a de moins en moins besoin pour le boulot, et on fait croire qu'il coûte. Nous, on veut une société pour les hommes. »*

Tous racontent que les AG ont quelque chose de peu commun avec celles du passé. Les gens s'écoutent, il y a une gravité. Des relations nouvelles s'établissent également avec les syndicats, les délégués sont en retrait : *« ils ont de l'humilité »*, dit une non-syndiquée ; *« ils sont dépassés »*, estime un autre. *« Même les trotskistes ne peuvent pas manipuler »*, jubile un habitué des grèves. Un cheminot raconte comment un délégué CFDT est venu trouver un délégué CGT pour le remercier *« avec les trémolos dans la voix »* de n'avoir jamais évoqué, depuis le début du mouvement, la position de Nicole Notat. Des professeurs du SGEN-CFDT se sont faits à l'idée de *« se faire virer de la confédération »*. Un cheminot de la CFDT a dans la main un bulletin d'adhésion à la CGT, *« et ce n'est pas de gaieté de cœur, mais Notat, elle a réagi comme les technocrates, elle n'a rien senti »*. Les enjeux de la recomposition syndicale semblent pour l'instant bien subalternes.

On en oublierait presque le *« mépris »* ou l'ambition affichée d'un premier ministre rêvant de sortir *« renforcé »* de la bataille, à supposer qu'il la gagne. Celui-ci s'est déjà trompé en tentant d'opposer les usagers aux grévistes et les chômeurs aux salariés, fait-on remarquer. Le mouvement a aujourd'hui quelques raisons de croire qu'il appartient à l'Histoire. *« Regardez comment les cheminots sont devenus les porte-parole des exclus »*, répètent les manifestants.

Dominique Le Guilledoux

Au Puy-en-Velay : « Il y a longtemps que l'on sentait monter le mécontentement »

LE PUY-EN-VELAY
de notre envoyé spécial

Comme la veille, comme tous les jours depuis une semaine, les rues du Puy-en-Velay (Haute-Loire) ont été mardi 12 décembre le théâtre de manifestations contre le plan Juppé de réforme de la Sécurité sociale. Une fois encore, ils étaient plus de 10 000 à battre le pavé derrière la banderole unitaire CFDT, CGT, FSU, FEN, FO. Cette unité n'est sans doute pas pour rien dans la forte mobilisation d'une petite préfecture qui ne compte que 23 000 habitants. « C'est historique, explique Jo Chapuis, secrétaire de l'union départementale CFDT. *Jamais nous n'avions vu autant de monde dans la rue, même lors des grandes grèves contre les licenciements, même en 1968. »* C'est presque un paradoxe dans cette terre conservatrice fortement marquée par l'Eglise. *« Vu notre situation, nous étions dans l'obligation de donner l'exemple »*, précise Michel Auberger, cheminot CGT. Car Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales, a serré ici nombre de mains, écouté moult doléances. Maire d'Yssingeaux, la ville voisine, président du conseil général, il a pourtant trouvé dans sa terre d'élection ses pourfendeurs les plus déterminés.

Alors, le mécontentement a fait tache d'huile et les manifestations se sont multipliées. Après les cheminots et les postiers, la quasi-totalité des services publics ont rejoint le mouvement par des grèves reconductibles ou des débrayages fréquents : les agents du Trésor, ceux de l'équipement, du conseil général, les personnels de France Télécom, de la Ddass ou des deux hôpitaux... Le Puy, fort de son statut de préfecture, est bien doté en fonctionnaires.

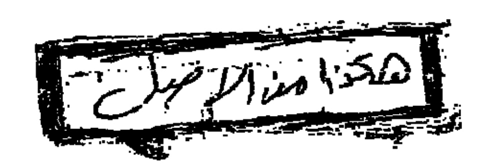
L'ÉTINCELLE

Après une semaine de grève totale, les enseignants des écoles et des lycées devaient reprendre le travail mercredi matin, *« pour nos élèves »*. *« Mais nous restons mobilisés et si les négociations de la semaine prochaine ne donnent rien, nous suspendrons à nouveau nos cours »*, prévient l'un d'eux. Quelques salariés du privé sont là aussi : des ouvriers de Michelin ou de l'entreprise textile Fontanille. Au Puy, le ras-le-bol est général et on en veut pêle-mêle au premier ministre *« qui n'a pas su négocier et a préféré passer en force »*, aux patrons *« qui ne paient pas les milliards de cotisations sociales en retard »*, au système *« qui demande toujours plus aux petites gens et favorise les plus riches »*. Le plan Juppé n'a été que l'étincelle qui a mis le feu aux poudres. Aujourd'hui, on profite de l'occasion pour tout dénoncer : la multiplication des CES *« qui n'offrent pas d'avenir à nos jeunes »*, la lourdeur des prélèvements *« qui réduisent notre pouvoir d'achat »*. *« Il y a longtemps déjà que l'on sentait monter le mécontentement*, explique Jean Giraud, prêtre-ouvrier à la retraite, qui a rejoint ses camarades de la CFDT.

Contre la hiérarchie confédérale, les militants CFDT sont entrés dans la lutte. Mieux, ils en sont la cheville ouvrière. Premier syndicat du département (près de 38 % des voix aux dernières élections prud'homales), la CFDT entend démontrer avec éclat que *« Nicole Notat a tort d'approuver, même en partie seulement, le plan Juppé »*. *« Les coups, on les a déjà ramassés*, tempête Raymond Vacheron, permanent à l'union départementale. *Nos entreprises ont été cassées, nous avons accepté tous les sacrifices pour sauver l'emploi. Pourquoi ? Pour nous entendre dire qu'il faut faire encore un effort ? C'est dans la rue désormais que le mouvement social reconstruit la gauche, contre les appareils, contre les intellectuels qui soutiennent Notat et qui ont causé la perte des idées progressistes. »*

A la SNCF, malgré les concessions du gouvernement sur le contrat de plan, les cheminots ont reconduit la grève pour mercredi. La gare est fermée et les panneaux d'information à l'attention des usagers se sont arrêtés au jeudi 30 novembre. *« Juppé se fout de nous, il a essayé de nous diviser, c'est raté »*, dit-on ici. *« Le déficit de la Sécu, c'est un faux problème*, explique Michel Auberger. *Il y a 3,5 millions de solutions : trouvons un emploi aux chômeurs de ce pays et on n'entendra plus parler du déficit. »*

Acacio Pereira



Les étudiants de La Rochelle sont partagés entre révolte et résignation

La coordination, « apolitique », peine à trouver son second souffle

Les étudiants de l'université de La Rochelle, la plus jeune de France, poursuivent leur quatrième semaine de grève avec amertume : ils craignent d'avoir mené leur mouvement pour rien. Dans les autres universités, le mouvement paraît s'essouffler à l'approche des vacances de Noël et avec la perpective des examens. Ici ou là, on étudie les possibilités de prolonger l'annnée universitaire pour ratrapper les semaines perdues.

LA ROCHELLE
de notre envoyé spécial

« *On n'a pas été assez fermes. Je ne dis pas qu'il faut mettre le feu à la préfecture. Mais on s'installe, on bloque et on ne bouge plus.* » D'un poing rageur, Frédéric frappe sur la table. « *Le gouvernement refuse de nous entendre. Alors que les mineurs de Lorraine, au bout de trois jours...* », renchérit Eric. Entre révolte et lassitude, les étudiants de l'université de La Rochelle, la plus jeune et la plus « pauvre » de toutes les universités françaises, ont entamé leur quatrième semaine de grève totale. Ce lundi soir 11 décembre, ils sont encore une quarantaine de fidèles à la réunion quotidienne de la coordination. Mais l'ambiance est tendue. « *Si on s'arrête maintenant, ce mouvement n'aura servi à rien. Je n'ai pas envie de rater mon année sans rien avoir obtenu* », résume Julien.

Pendant près d'un mois, les étudiants de lettres, de droit, de sciences et les enseignants ont fait cause commune pour marteler leur seule et unique revendication : cinquante professeurs en 1996. Ce chiffre « minimum » est devenu le symbole de leur lutte pour la reconnaissance de cette jeune université de cinq mille étudiants dont la création, en janvier 1993, a été arrachée par le maire, Michel Crépeau, avant le changement de gouvernement.

« *On nous avait promis une université nouvelle, innovante, moderne, pluridisciplinaire et européenne, portée vers l'avenir et la recherche. Et on s'aperçoit qu'elle est le fruit pourri de la société qui ne veut pas lui donner les moyens de fonctionner correctement* », dit Pascal, étudiant en licence de géographie, qui effectue son service civil à la mairie et est l'auteur d'une supplique pour une université « *trop jeune pour mourir* ». Les bâtiments futuristes à l'architecture maritime du Technoforum offrent une belle vitrine. « *Mais il n'y a rien à l'intérieur* », ajoute-t-il.

Bien que réclamée, l'intervention d'un médiateur, Bernard Dubreuil, professeur à Orléans, n'a rien réglé. Le ministère a accordé 28 postes d'enseignant, 30 de personnel administratif et le doublement des crédits de fonctionnement. Seul l'administrateur provisoire, Yves Pimont, paraît s'en contenter. Pour lui, « *cette université prématurée souffre essentiellement de son déficit d'origine. Comme pour une fusée, il lui a manqué la pression de départ* ».

Les étudiants, eux, y ont cru, sans demander l'impossible. Faute de représentation syndicale, le mouvement s'est bâti sur les sables mouvants de l'« *apolitisme* » et du maintien strict de la « *défense de l'université* ». Ces seuls mots d'ordre ont suffi à maintenir l'unité autour de Yann, l'un des plus anciens, qui, sans cacher sa sensibilité « écolo », veille scrupuleusement au respect des *procédures, de Guillaume*, surnommé « *Camarade Popov* » pour son appartenance à l'UNEF et à la Ligue communiste révolutionnaire, ou de Pascal, « *garde-fou des débordements* », qui s'affiche résolument à droite. Tous semblent partager le même attachement viscéral à cette université de proximité, qui accueille 30 % de boursiers.

Après trois semaines de débats ininterrompus, la coordination cherche son nouveau souffle. Avec un millier d'étudiants, l'affluence aux assemblées générales est moins soutenue. La manifestation du mardi 12 décembre n'a rassemblé que quelques centaines d'entre eux, alors qu'ils étaient quatre mille en novembre. Comme si le mouvement allait définitivement basculer, les enseignants ont rompu le pacte de « *solidarité* » et ont voté la reprise des cours dès mardi en droit, mercredi en lettres et jeudi en sciences. « *Je suis dégoûté*, lâche Michel. *Ils se sont servi des étudiants pour nous envoyer au charbon.* »

« DERNIÈRES CARTOUCHES »

Sans les convaincre, Marie-Dominique Legoy, responsable du laboratoire de génie protéique, explique : « *Au-delà de quatre semaines, on ne pourra pas rattraper les cours et les étudiants seront pénalisés. Nous ne déposons pas le bilan de la grève, mais elle doit changer de nature.* » Déjà, il est prévu des cours supplémentaires le soir ou le samedi matin. Mais il ne sera pas question de prolonger l'année au-delà du 1er juillet : les résidences d'étudiants sont alors occupées par les touristes. A la quasi-unanimité, les enseignants ont choisi la grève administrative. « *Une sorte de baroud d'honneur poür peser autrement* », souligne Pierre Moine, ex-doyen des sciences qui, avec son collègue de droit, a remis sa démission.

Parce qu'elle espère encore que l'écho de la protestation ne s'envolera pas dans le vent du large, la coordination a décidé de « *tirer ses dernières cartouches* ». Une délégation s'est installée à demeure rue de Grenelle, mercredi matin, dans l'espoir de rencontrer François Bayrou, le ministre de l'éducation nationale, « *qui n'a pas daigné répondre aux demandes précédentes* ». Parallèlement, dans un ultime sursaut, ils avaient prévu de bloquer chacun des points d'entrée de La Rochelle, si possible en faisant la fête. Pour Fabrice, le comédien de la bande, « *après tout, mieux vaut en rire qu'en pleurer* ».

Michel Delberghe

Un mouvement en phase descendante

Le mouvement étudiant peine à conserver son énergie, et la coordination prévue à Tours le 13 décembre dans l'après-midi pourrait être la dernière. L'approche des examens et des vacances joue pour beaucoup dans l'essoufflement de la grève. Ainsi, à Toulouse, un référendum devait être organisé, jeudi 14 décembre, à Paul-Sabatier (scientifique) pour envisager les suites du mouvement : l'année universitaire pourrait être prolongée jusqu'à la mi-juillet et les vacances de Pâques réduites, pour rattraper les cours perdus. Les étudiants des IUT et du Mirail (sciences humaines) sont toujours en grève illimitée. A Limoges, les facultés de lettres et de droit sont restées fermées lundi 11 et mardi 12 décembre tandis que le rectorat connaissait mercredi son douzième jour d'occupation. A Nice, les étudiants de la faculté des sciences ont voté, à bulletin secret, la reprise des cours. Perpignan, Angers et Nîmes, qui ont cessé la grève, ont fait savoir qu'ils n'enverraient pas de délégués à la coordination de Tours.

Les élections municipales de Vitrolles et Toulon menacées d'annulation

Bruno Mégret pourrait être déclaré inéligible

DEUX DEMANDES d'annulation ont été examinées, mardi 12 décembre, par les tribunaux administratifs de Marseille pour l'élection municipale de Vitrolles (Bouches-du-Rhône), et de Nice pour celle de Toulon (Var), et une annulation a été prononcée à Lyon pour l'élection du maire socialiste de Villeurbanne (Rhône).

Les juges marseillais ont, en fait, examiné deux recours. L'un, déposé par le délégué général du FN, Bruno Mégret, visait à obtenir l'annulation du scrutin. L'autre, présenté par le maire sortant (PS) de Vitrolles, Jean-Jacques Anglade, tendait à faire déclarer M. Mégret inéligible pour un an en raison du dépassement du plafond de ses dépenses de campagne. Dans le premier dossier, le commissaire du gouvernement, Gérard Ferulla, s'est prononcé pour l'annulation des opérations électorales. Il a estimé que M. Anglade s'était livré à une sollicitation illicite des abstentionnistes et il a retenu plusieurs autres irrégularités dont le cumul constitue, à ses yeux, « *une seconde cause suffisante* ». Dans l'autre contentieux, en revanche, il a fait droit à la requête du maire de Vitrolles en chiffrant à 180 000 francs le dépassement des comptes de campagne de M. Mégret qui avaient été, pourtant, acceptés par la Commission nationale de contrôle. Le tribunal devra, toutefois, statuer, au préalable, sur la recevabilité du recours de M. Anglade, dont le caractère tardif prête à discussion. Les deux jugements ont été mis en délibéré à huitaine.

Pour Toulon, le tribunal administratif de Nice devrait se prononcer mardi 19 décembre sur les conclusions du commissaire du gouvernement demandant l'annulation de l'élection du maire FN, Jean-Marie Le Chevallier, dont les comptes de campagne avaient été rejetés, et son inéligibilité pour un an.

Enfin, à Lyon, le tribunal a prononcé l'annulation de l'élection de Gilbert Chabroux (PS) à Villeurbanne, et son inéligibilité pour un an. Le tribunal s'est appuyé sur les conclusions de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques, qui avait rejeté les comptes de M. Chabroux parce qu'il n'avait pas intégré dans ses dépenses la diffusion d'une lettre publiée à cinq mille exemplaires. M. Chabroux a annoncé son intention de faire appel devant le Conseil d'Etat.

Des économistes soutiennent la rigueur budgétaire

UNE DIZAINE D'ÉCONOMISTES français ont publié, mardi 12 décembre, un « *manifeste* » défendant la poursuite de la marche vers la monnaie unique européenne et la politique de réduction des déficits publics menée par le gouvernement. Ils estiment, en effet, qu'une baisse des taux d'intérêts « *n'est possible que par une meilleure maitrise des déficits* ». Ils soulignent que la France « *paie le résultat de plusieurs années de laxisme budgétaire* » et jugent que, « *malheureusement, le budget 1996 ne tranche pas suffisamment sur cette tendance* ».
Ces économistes dénoncent aussi ceux qui prônent la « *solution miracle* » d'une dévaluation du franc et qui veulent ainsi « *sortir du SME et remettre en cause la construction européenne* ». Parmi les signataires figurent notamment Philippe Chalmin (Paris-Dauphine), Elie Cohen (CNRS), Michèle Debonneuil (Indosuez), Claude Vimont (Institut d'études politiques de Paris) et Hervé Goulletquer (Banques populaires).

DÉPÊCHES

■ **DÉFIANCE : la cote de confiance d'Alain Juppé** auprès des Français s'est encore dégradée au mois de décembre, selon le palmarès IFOP-*L'Express* qui sera publié jeudi 14 décembre. Selon ce sondage, réalisé les 7 et 8 décembre, auprès d'un échantillon de 959 personnes, 35 % des personnes interrogées font confiance au premier ministre (- 5 par rapport à novembre), contre 64 % qui ne lui font pas confiance (+ 6). Cette nouvelle dégradation est due principalement au manque de confiance quasi unanime (92 %) des sympathisants de gauche à son égard.

■ **AUTORITARISME : l'ancien ministre de l'économie et des finances, Alain Madelin**, a estimé, mardi 12 décembre, sur RTL, que « *le temps de la réforme autoritaire est passé* ». Il a ajouté que « *beaucoup* » de ceux qui ont voté Jacques Chirac à l'élection présidentielle « *ne se retrouvent pas dans la politique suivie* ». « *C'est un problème de direction des réformes. Il aurait peut-être mieux valu expliquer les choses avant que de réparer les dégâts après* », a-t-il précisé.

■ **JUPPÉTHON : « *Le Juppéthon a explosé !* », indiquent Les Verts**, dans un communiqué de presse du 12 décembre. « *Au soir du 12 décembre, le défi qu'Alain Juppé avait lancé aux Français, de réunir 2 millions de personnes contre son plan a été relevé par celles et ceux qui refusent une nouvelle escalade dans l'inégalité et l'exclusion* », expliquent-ils.

■ **PILOTES : le président du Front national, Jean-Marie Le Pen**, a déclaré, mardi 12 décembre, dans un communiqué, qu'il « [se réjouit] *de la libération des deux pilotes français* ». Mais il ajoute que « *ce ne sont pas seulement les pilotes français qu'il convient de rapatrier mais l'ensemble du contingent français en Bosnie* ». « *Plutôt que de jouer les gendarmes à Sarajevo, le gouvernement doit assurer l'ordre dans nos banlieues ou en Corse* », écrit-il.

■ **FLNKS :** le quinzième congrès du Front de libération nationale kanak socialiste (FLNKS) a élu, dimanche 10 décembre, Rock Wamytan, l'un des principaux dirigeants de l'Union calédonienne, président de la coalition indépendantiste, en remplacement de Paul Néaoutyine, responsable du Parti de libération kanak, jugé plus radical.

■ **PAPEETE : le syndicaliste Hiro Tefaarere a été libéré** mardi 12 décembre. Il avait été placé en détention provisoire au lendemain des émeutes antinucléaires des 5 et 6 septembre, au cours desquelles l'aéroport et la ville de Papeete (Polynésie française) avaient été incendiés. Il devra comparaître devant le tribunal correctionnel pour délit d'entrave à la circulation aérienne et coups et blessures.

Le patronat refuse un « Grenelle bis »

DU GRAND PATRON au plus petit artisan, il n'est pas un seul chef d'entreprise qui accepte l'éventualité d'un sommet social souhaité par le secrétaire général de Force ouvrière, Marc Blondel. La première raison en est que ceux-ci n'ont aucune envie de voir les salariés d'un secteur privé remarquablement calme gagnés par l'agitation. « *Je ne suis pas prêt pour le moment à participer à une réunion rapide où l'on parlerait de tout et de n'importe quoi !* », a lancé Jean Gandois, le président du CNPF, en sortant de son entretien avec le premier ministre, lundi 11 décembre. « *Il n'est pas question que la pagaille qui affecte le service public, par définition à l'abri de toute concurrence, soit inoculée à nos entreprises, qui pâtissent déjà du ralentissement de la conjoncture et des grèves des transports et de La Poste* », ajoute un de ses vice-présidents.

La fragilité des entreprises et le caractère imprévisible de certains responsables syndicaux constituent d'autres motifs de refus d'une réunion « fourre-tout ». Dans son catalogue de revendications, M. Blondel a mêlé des demandes aussi variées qu'une prime de Noël – « *pour relancer la consommation* » – ou la semaine de travail de 35 heures vers l'an 2000 : autant d'occasions d'aggravation des charges et des déficits, selon les chefs d'entreprise, qui rejettent catégoriquement ces demandes. Pour Lucien Rebuffel, président de la CGPME, la coupe est pleine : « *Le secteur privé porte déjà à bout de bras les conséquences économiques de la grève.* » Quant à Daniel Giron, président de l'UPA, il déclare son organisation « *opposée à la mise en place d'un « Grenelle* bis », *la conjoncture économique étant difficile* ».

Si M. Gandois a semblé accepter le principe d'une négociation nationale convenablement préparée, c'est pour aider le premier ministre à allumer un contre-feu. En fait, il n'a aucune envie de perturber, en y associant l'Etat, le tête-à-tête qu'il est parvenu à établir avec les syndicats depuis le début de l'année : que ce soit sur le chômage ou sur l'aménagement du temps de travail – où les partenaires sociaux ont progressé –, accepter le tripartisme avec la présence du gouvernement garantirait, pour lui, l'élaboration de mesures générales et coûteuses que les patrons jugent inapplicables et antiéconomiques.

Toutes tendances confondues, le patronat se porte *donc de facto* au secours du gouvernement. Il réclame des grévistes, au moins, la liberté du travail et, au plus, la reprise du travail. On ne compte plus les appels en ce sens des représentants patronaux : la chambre régionale de commerce et d'industrie d'Ile-de-France prie « *les agitateurs politisés de faire enfin preuve de responsabilité et de civisme* ». L'UPA a adressé une lettre aux responsables des cinq grandes centrales syndicales dans laquelle elle leur demande d'« *appeler à la reprise du travail* », l'existence de milliers d'entreprises artisanales étant menacée.

Alain Faujas

Le référendum pédestre de Lucien Rebuffel

Le président de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME), Lucien Rebuffel, se démène dans les médias pour obtenir la fin de la grève. Devant tous les micros qui se présentent, il clame sa « *révolte* » face à la paralysie qui s'éternise, estimant « *scandaleux qu'un petit nombre de gens décident de bloquer les services publics français et pratiquent un hold-up sur l'entreprise France* ». Pour lui, les quatorze millions de salariés qui se rendent à leur travail par tous les moyens, et notamment la marche, participent à une sorte de référendum et « *votent avec leurs pieds* » en faveur d'une reprise du travail dans les transports. D'accord pour que soit garanti dans la Constitution un service public à la française, il a demandé au premier ministre que cette garantie inclue « *la notion de service minimum, c'est-à-dire de continuité du service* ».

La France isolée à Bruxelles sur l'avenir du service public de l'électricité

APRÈS HUIT ANS de discussions, les ministres européens de l'énergie n'ont toujours pas réussi à se mettre d'accord sur le futur marché de l'électricité. Alors qu'en juin un compromis semblait possible entre les Quinze, la réunion du 14 décembre prévue à Bruxelles pour harmoniser les positions a été reportée d'une semaine au 20 décembre et vidée de son contenu. N'est prévu ce jour-là qu'un « *débat d'orientation* », au lieu de l'établissement d'une « *position commune* » conduisant à l'élaboration d'un projet de directive. Aucune décision ne devrait être prise d'ici à la fin de l'année.

Ce report a été voulu conjointement par la France et l'Allemagne, en raison de leurs divergences. Soutenu par la Grande-Bretagne et par de nombreux pays européens, le ministre allemand de l'économie, Günter Rexrodt, prône une libéralisation totale du système électrique. De plus en plus isolé, le ministre français de l'industrie, Franck Borotra, entend sauvegarder le service public en évitant une trop grande dérégulation. Les tensions sociales dans l'Hexagone ont contribué au report de ce sommet. D'ailleurs, les quatre fédérations CGT, CFDT, FO et CFTC d'EDF-GDF maintiennent leur mouvement de grève le 13 décembre.

« ACHETEUR UNIQUE »

Le 1er juin, les ministres des Quinze chargés de l'énergie adoptaient un texte laissant le choix à chaque pays entre deux organisations contradictoires. Partisane d'une libéralisation radicale du marché, la commission propose l'ATR (accès des tiers au réseau), permettant à chaque grand utilisateur d'électricité d'acheter son courant auprès du producteur de son choix et d'utiliser les infrastructures existantes pour le véhiculer. L'autre système, celui de l'« *acheteur unique* », mécanisme voulu par la France, est un moyen de parvenir à une ouverture maîtrisée du marché tout en maintenant intactes les obligations de service public et la programmation à long terme, clé de la sécurité de l'approvisionnement et de la politique nucléaire. L'acheteur unique, alias EDF, est responsable de la gestion de tout le réseau et de l'évaluation des besoins.

Pour atténuer dans cette formule ce qui apparaît aux yeux des Britanniques comme une fermeture du marché, Paris accepte l'existence de « *consommateurs éligibles* » : les grands utilisateurs (chimistes, producteurs d'aluminium...) pourront négocier directement des contrats avec d'autres producteurs, y compris étrangers. Est autorisée également l'installation de nouvelles centrales par des producteurs indépendants.

Les Français contestent l'extension de la notion de « *consommateurs éligibles* » aux distributeurs non nationalisés comme les régies municipales. Ils rejettent également la proposition selon laquelle d'ici huit ans tous les producteurs et consommateurs pourront s'approvisionner sans passer par l'acheteur unique.

« *Aucune décision ne sera prise parce que les intérêts essentiels de la France sont en cause* », a expliqué Franck Borotra devant les parlementaires quelques heures après l'annonce du report. « *Parce que l'on est en train de vider de son sens la notion de l'acheteur unique et qu'on essaie de généraliser les conditions de la concurrence sur le marché français de l'électricité, la France s'est opposée à ces dispositions.* »

A l'opposé, le Parlement allemand demandait le 7 décembre un durcissement de la position gouvernementale pour une libéralisation plus rapide, estimant que « *le projet de directive dans sa rédaction actuelle ne correspond pas à ces principes* ». Face à ce nouveau rebondissement, le commissaire à l'énergie, Christos Papoutsis, a déclaré que, « *si le manque de volonté politique des Etats membres conduit à un blocage, la Commission se réserve le droit de prendre les initiatives appropriées et de réexaminer sa position* ».

Dominique Gallois

LOGEMENT Installée en août par le maire de Paris, une commission d'experts a rendu publique, mardi 12 décembre, son étude sur le domaine privé de la Ville de Paris, dont la gestion fut au centre de plusieurs semaines de polémiques. ● JEAN TIBERI a repris les propositions de la commission et a annoncé la mise en vente d'une partie de ce patrimoine. Le reste, dont bon nombre de logements qui constituent un *« parc social de fait »*, sera transféré aux organismes de logements HLM dépendant de la ville. L'ensemble de ce patrimoine est évalué à près de 1,5 milliard de francs. ● LA MISE en vente se heurte à de multiples contraintes financières et juridiques. Une part importante des logements demeure sous le coup de la loi de 1948. Le processus de vente s'échelonnera sur une dizaine d'années. Cela fait, par exemple, vingt ans que la ville tente de vendre des immeubles, boulevard Suchet.

Une partie du domaine privé de la Ville de Paris sera vendue

2 249 locaux, dont 1 389 logements : ce patrimoine immobilier dont la gestion discrétionnaire fut critiquée a été disséqué par une commission d'experts nommée par M. Tiberi. Le maire de Paris a annoncé, mardi 12 décembre, sa vente ou son transfert à des organismes sociaux de la capitale

« BON DÉBARRAS. » Telle aurait pu être la conclusion de Jean Tiberi, maire (RPR) de Paris, lors de la conférence de presse, mardi 12 décembre, au cours de laquelle il a présenté ses décisions concernant le patrimoine privé de la Ville de Paris. En reprenant à son compte les conclusions de la commission d'expertise qu'il avait nommée, M. Tiberi règle, sans grand risque politique, un des problèmes qui avaient empoisonné son arrivée à la tête de l'Hôtel de Ville.

Au printemps, les campagnes pour l'élection présidentielle puis pour les municipales avaient en effet été l'occasion de révélations sur la gestion des appartements de ce domaine privé et la manière dont certains hommes politiques, dont Alain Juppé, et certains hauts fonctionnaires ou journalistes, en bénéficiaient. Le 28 août, M. Tiberi avait mis en place une commission, présidée par Noël Chahid-Nourai, conseiller d'État.

Trois mois plus tard, cette commission de dix-sept experts lui a remis un rapport de 80 pages, qui contient à la fois un constat et des propositions. Selon elle, ce patrimoine, extrêmement divers, est constitué de *« 318 immeubles, représentant 2 249 locaux (dont 1 389 appartements d'une valeur totale se situant dans une fourchette de 1,2 à 1,5 milliard de francs et dont le revenu annuel est de 66 millions de francs »*. Soit une rentabilité à peine supérieure à 5 %. Au-delà de ce bilan comptable, la commission fait un constat critique de la gestion de ce patrimoine par la Ville, qui n'a pas donné lieu à une *« réflexion d'ensemble »*. La commission a ensuite retenu trois objectifs. Pour favoriser le logement social, elle propose qu'une partie du parc soit transférée aux organismes d'HLM. Ensuite, elle estime que seuls *« les locaux correspondant à un intérêt général clairement identifié »* (crèches, commissariats de police, bibliothèques, etc.) doivent être conservés par la Ville.

AVERTISSEMENT AUX ÉLUS

Enfin, elle propose que les autres logements soient vendus au fur et à mesure qu'ils se libéreront. En attendant, ce patrimoine devra être *« géré activement »*, notamment en augmentant les loyers chaque fois que cela sera possible.

La commission propose des méthodes de travail et un calendrier. Elle suggère notamment un réaménagement du service de la Ville en charge de ce secteur et un calendrier des opérations, notamment les ventes, qui pourraient s'échelonner entre 1996 et 2004. Pour garantir la transparence du système, elle propose la création d'un « conseil du patrimoine », composé d'experts, qui *« ferait rapport annuellement au maire sur l'état d'avancement du programme, les difficultés rencontrées et les moyens d'y remédier »*. Dans sa conclusion, la commission adresse une sorte d'avertissement aux élus : *« La mise en place de la politique publique proposée exigera une volonté commune et soutenue de la part des autorités municipales et des services. »*

Il est probable que les élus de l'opposition municipale ne laisseront pas à M. Tiberi l'occasion de négliger cette politique. Pour le Mouvement des citoyens (MDC), Georges Sarre, maire du 11e arrondissement, émet quatre vœux, dont celui de l'élargissement du conseil du patrimoine aux élus et une accélération du délai de huit ans prévu pour les cessions. Réservant ses propositions pour la réunion du conseil de Paris du lundi 18 décembre, Bertrand Delanoë, président du groupe socialiste, en reste, pour l'instant, aux critiques : *« A travers ce nouveau « coup médiatique », le maire de Paris tente de s'exonérer d'un passé lourd à assumer. Il est pourtant le coresponsable d'une gestion scandaleuse du domaine privé, qui s'est faite au détriment des intérêts des Parisiens, en favorisant quelques privilégiés. »*

Conscient que ces *« privilégiés »* sont pour lui un point de vulnérabilité, M. Tiberi a décidé de les mettre devant leurs responsabilités. A la suite de l'intervention du procureur de la République de Paris, Bruno Cotte, sur l'utilisation du domaine privé de la Ville de Paris et les risques de poursuites pénales pour *« prise illégale d'intérêts »*, il a annoncé son intention d'écrire à certains élus, d'ici à la fin de l'année : *« Je vais leur rappeler les textes et les correspondances que j'ai eues avec le procureur de la République, le procureur général de la cour d'appel de Paris et le garde des sceaux, ainsi que l'étude juridique réalisée par la Ville en leur demandant de se mettre en règle avec la loi, s'il y a lieu. »* Une manière de renvoyer chacun devant sa conscience.

Françoise Chirot

Un patrimoine évalué à 1,5 milliard de francs

● **Composition.** Le domaine privé dit « permanent » est composé de 2 249 « lots » (appartements, locaux divers, commerces, etc.), regroupés dans 318 immeubles – dont 172 immeubles d'habitation – et représente une superficie de 226 000 mètres carrés.

● **Répartition.** Ce patrimoine est réparti dans les vingt arrondissements de Paris, mais la moitié des 1 389 logements détenus par la Ville sont situés dans les 4e, 5e et 6e arrondissements. Un tiers des logements ont une superficie dépassant 60 mètres carrés, près de la moitié sont inférieurs à 40 mètres carrés, 12 % dépassent 100 mètres carrés.

● **Evaluation.** Le domaine privé permanent est évalué entre 1,2 et 1,5 milliard de francs. Les loyers pratiqués sont très nettement inférieurs aux prix du marché dans la capitale : ils sont, dans 66 % des cas, inférieurs à 35 francs au mètre carré et dans 14 % des cas, supérieurs à 65 francs.

● **La loi de 1948.** Le maintien de la loi de 1948 dans près de 60 % des logements explique, pour une large part, la faiblesse des loyers. Le montant moyen perçu par la Ville pour les logements soumis à la loi de 1948 est de 16,24 francs au mètre carré, contre 57,30 francs en moyenne dans les logements du parc régis par des loyers libres. La commission cite l'exemple du VIe arrondissement : 186 appartements sur 340 sont encore soumis à la loi de 1948. Onze seulement de ces appartements situés rue Jacob, rue de Seine, rue Bonaparte ou quai Conti ont fait l'objet d'une procédure de sortie de la loi.

● **Le domaine « intercalaire ».** Il s'agit de biens immobiliers acquis par la Ville au hasard de projets d'urbanisme et détenus à titre provisoire. Ce domaine est évalué à 6 215 lots, répartis dans 550 immeubles. Selon la commission, 135 de ces immeubles, regroupant 548 logements, sont toutefois assimilables au domaine permanent, dans la mesure où les opérations ayant motivé leur achat par la Ville ont été abandonnées. La majorité de ces locaux étant vacants, ils pourraient être immédiatement mis sur le marché.

De la loi de 1948 à l'état du marché, les contraintes juridiques et financières sont multiples

AGIR « dans l'intérêt général ». Autrement dit, vendre ce qui peut l'être et décharger la Ville d'un certain nombre d'immeubles en en transférant la gestion aux organismes HLM... Dans leurs grandes lignes, les conclusions de la commission révèlent peu de surprises. Elles correspondent exactement à la mission que lui avait confiée le maire de Paris. Les quinze experts sollicités se sont fort peu éloignés du chemin tracé. Ils ont travaillé sur la base exclusive de documents fournis par les services de la Ville. En outre, s'ils se sont obligés à visiter 85 immeubles sur les 172 composant le domaine privé « permanent », ils ont peu rencontré leurs locataires.

Qui habite le domaine privé de la ville ? Quelle est la réalité de ce « parc social de fait », dont Jean Tiberi a assuré qu'il représentait les deux tiers du total, alors que les experts soulignent que *« la commission n'a pu le quantifier faute de disposer de données sur le niveau de ressources des locataires »* ? Les heureux bénéficiaires du domaine privé restent les grands absents d'une remise à plat qui s'en tient prudemment aux procédures à mettre en œuvre pour liquider en douceur les 2 249 lots qui composent l'essentiel du domaine.

Les experts suggèrent qu'un certain nombre d'immeubles – dont la liste reste à établir – soient transférés aux bailleurs sociaux selon trois critères : leur valeur, le niveau des loyers pratiqués et le niveau des ressources des occupants. Seraient exclus les immeubles en copropriété (une centaine de logements), ceux dont les loyers actuels sont en moyenne supérieure aux loyers HLM, ceux, enfin, dont plus du tiers des occupants ont des ressources supérieures aux plafonds de ressources HLM. La Ville pourrait, tout en conservant la propriété du bien, consentir un transfert gratuit aux bailleurs sous forme de convention de gestion. Seraient uniquement concernés les immeubles dont la valeur est inférieure à 15 000 francs le mètre carré, soit l'équivalent du coût, à Paris, de la construction d'un logement social. Les immeubles nécessitant des travaux de réhabilitation importants – qui sont peu nombreux, selon la commission – pourraient être cédés aux bailleurs à un prix inférieur au prix du marché et la Ville participer au financement des travaux.

Si ce scénario était appliqué, la Ville ne conserverait donc en gestion directe que les locaux servant à héberger des services publics (commissariats, crèches, bibliothèques, etc.), les locaux abritant des associations (qui représentent 30 % de la superficie totale du domaine), les locaux culturels et certains locaux commerciaux. Le reste serait mis en vente *« de manière progressive »*.

CALENDRIER TRÈS ÉTALÉ

« Aucune mission d'intérêt général ne justifie le maintien dans le patrimoine de la Ville », écrivent les expert qui soulignent l'amateurisme et l'*« absence d'objectifs clairs »* de la gestion actuelle. Si le principe de la vente doit être *« systématique »*, les contraintes sont multiples et obligent à envisager un calendrier très étalé dans le temps.

Contraintes financières, d'abord. Hormis 18 % de locaux vacants et cessibles immédiatement, les immeubles sont occupés. Les vendre dans ces conditions impliquerait une décote de 15 % à 50 %. La commission recommande donc la vente lot par lot (et non immeuble par immeuble), après un « congé vente » donné aux locataires. Mais l'on se heurte alors à des contraintes d'ordre juridique. Relativement faibles pour ce qui concerne les logements à loyer libre, pour lequel la durée des baux est de six ans, ces contraintes sont fortes pour la partie la plus importante du parc – 60 % de l'ensemble – encore soumise au régime particulier de la loi de 1948. *« Dans le meilleur des cas »*, précisent les experts, la vente de ces logements ne pourra se faire qu'au terme d'une période transitoire de huit ans.

Les logements soumis à la loi de 1948 peuvent, en effet, faire l'objet d'une procédure de sortie de ce régime particulier, mais seulement à l'issue d'un nouveau bail de huit ans. En outre, sont assurés du maintien dans les lieux, les locataires âgés de plus de soixante-cinq ans ou bénéficiant de ressources leur donnant droit à un logement social. Dans tous les cas, les ventes se feraient sur la base de prix fixés par les Domaines, au plus offrant, et uniquement en fin de bail *« pour ne pas avantager certains locataires »* précisent les experts.

La conclusion du document est quelque peu désabusée, même si elle semble réaliste au regard des précédentes tentatives de vente du domaine. *« Le risque existe,* prévient la commission, *que les délais nécessaires soient tels que l'intérêt de la réforme soit progressivement perdu de vue »*. Elle suggère donc que, dans les six mois, soit menée une enquête sociale sur les locataires des immeubles transférables aux bailleurs sociaux et dressé le classement « exhaustif » des immeubles destinés à la vente. Autrement dit, que soit établi l'état des lieux détaillé qui manque aujourd'hui.

Christine Garin

Boulevard Suchet, des immeubles en vente depuis près de vingt ans

VINGT ANS N'ONT PAS SUFFI pour vendre les immeubles que la Ville de Paris possède boulevard Suchet, dans le seizième arrondissement, tout près du champ de courses d'Auteuil. En septembre 1977, Jacques Chirac, nouvellement élu maire de Paris, propose aux conseillers de la capitale de céder cette partie du patrimoine. Il s'agit de huit bâtiments en pierre de taille, construits entre 1933 et 1934.

Le financement de cette opération avait été assuré dans le cadre d'une convention passée entre la Ville et l'Immobilière construction de Paris, à laquelle a ensuite été substituée la Société anonyme de gestion immobilière (SAGI), une société d'économie mixte dont la Ville détient 40 % du capital.

La délibération votée le 4 juillet 1977 par le Conseil de Paris prévoit que *« le produit des ventes devait contribuer à la couverture financière de l'acquisition par la Ville de parcelles destinées à recevoir des programmes de logements sociaux »*. Il est alors décidé que les cessions se feront au fur et à mesure que les logements deviendront vacants, par enchères publiques et après estimation des Domaines. Près de vingt ans plus tard, sur les 597 logements (du quatre-pièces au deux-pièces) et 258 chambres (autour de 15 mètres carrés), représentant au total 45 000 mètres carrés, il reste encore à vendre 215 appartements et 89 chambres dans cet îlot. En l'espace de deux décennies, ce sont ainsi 461 millions de francs courants qui sont tombés dans les caisses de la Ville. Soit un prix moyen de 16 800 francs le mètre carré.

SEPT LOGEMENTS SANS ACQUÉREUR

Au cours de la dernière vente, qui s'est déroulée le mardi 24 octobre, 11 appartements et 3 chambres ont été vendus à des prix variant de 16 500 francs à 25 000 francs le mètre carré, pour un montant total de 18,6 millions de francs. Sept logements, dont un sept-pièces avec terrasse mis à prix à 5 272 000 francs, n'ont pas trouvé preneur. Dès 1977, la Ville de Paris a confié à la SAGI le soin *« de préparer les modalités de réalisation de cette vente »*. Cet organisme était aussi chargé de rédiger les règlements de copropriété. Depuis, il continue de gérer les dossiers des derniers locataires de ces immeubles et représente la Ville de Paris dans les nouvelles copropriétés.

Cela n'est pas du goût des nouveaux acquéreurs, qui se disent écrasés par ce puissant organisme. *« Lorsqu'ils mettent en vente, ils mentent par omission en n'annonçant pas la totalité des charges qui pèsent sur les appartements »*, proteste une copropriétaire. *« Faux,* rétorquent les responsables de cet organisme. *Lorsqu'il s'agit de voter des travaux, on se rallie à l'avis de la majorité. »* Cette cohabitation durera le temps que soient vendus les derniers appartements. Au rythme d'une vingtaine par an, cela pourrait prendre encore une décennie.

F. C.

La cour d'assises de Paris acquitte une jeune schizophrène

LA COUR D'ASSISES des mineurs de Paris a acquitté mardi 12 décembre une jeune fille accusée d'avoir tenté de tuer une camarade de lycée en 1993 alors qu'elle était âgée de dix-sept ans. Les faits n'étaient pas discutés et les deux jours de débats à huis clos ont été consacrés à l'état mental de l'accusée. Les expertises psychiatriques avaient conclu que cette jeune fille était atteinte d'une névrose obsessionnelle, mais qu'elle restait responsable de ses actes. En effet, une théorie, d'ailleurs discutable, permet de ne parler d'irresponsabilité qu'en cas de psychose, les névroses étant une exagération pathologique de certains éléments du caractère.

Le comportement en prison de cette jeune fille avait pourtant conduit l'administration à ordonner son placement dans un hôpital spécialisé où elle avait subi, pendant deux ans, un traitement lourd. Une seconde expertise avait alors conclu que la jeune fille souffrait d'une grave psychose, une schizophrénie.

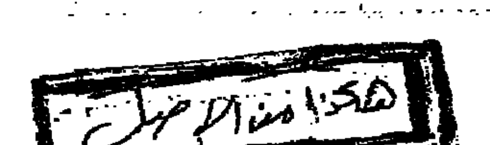
Face à deux résultats contradictoires, une troisième expertise avait été confiée à trois médecins qui avaient estimé irresponsable une malade schizophrène. La jeune fille n'aurait donc pas dû être jugée car l'article 64 du code pénal, applicable à l'époque des faits, spécifiait qu'il *« n'y a ni crime ni délit quand le prévenu était en état de démence au moment de l'action »*. Depuis, l'article 122-1 du nouveau code pénal a amélioré la définition de l'irresponsabilité en précisant que *« n'est pas pénalement responsable la personne qui était atteinte, au moment des faits, d'un trouble psychique ou neuropsychique ayant aboli son discernement ou le contrôle de ses actes »*.

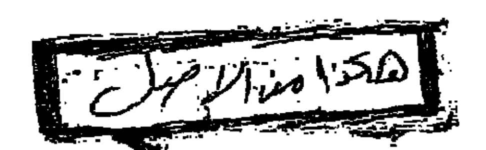
Pourtant, le juge d'instruction puis la chambre d'accusation ont décidé de renvoyer la jeune fille devant la cour d'assises des mineurs. Cette position est d'autant plus étonnante que, depuis une dizaine d'années, les experts rechignent à rendre des rapports concluant à l'irresponsabilité pénale. Dans le pire des cas, les experts, après avoir fait un tableau apocalyptique de la santé mentale de la personne, soutiennent qu'il s'agit d'un cas qualifié de *« borderline »*, c'est-à-dire entre la névrose et la psychose. C'est dans ces circonstances que les cours d'assises sont amenées à juger et condamner des malades mentaux. L'exemple le plus spectaculaire est celui de Stéphane Delabrière, condamné le 6 avril dernier à la réclusion criminelle à perpétuité par les jurés de la Seine-Maritime et qui purge sa peine dans un hôpital accueillant les malades difficiles.

Concernant la jeune fille, la plupart des experts avaient, cette fois, été plus loin en constatant une psychose ; mais la justice a décidé de passer outre. Un des éléments qui ont conduit à cette situation insolite est, semble-t-il, l'application d'une théorie psychanalytique selon laquelle le jugement et la condamnation d'un comportement auraient un effet thérapeutique sur certains malades. Si ce « traitement » peut être envisagé dans certaines névroses, il demeure aléatoire tant les effets négatifs de la logique judiciaire sont imprévisibles. En tout cas, il est difficile d'admettre que des médecins aient pensé à l'appliquer à une psychose aussi aliénante que la schizophrénie, dont les mécanismes incohérents s'imposent au malade de manière incoercible. Quand la notion de « faute » est absente, la seule prise de conscience possible consiste à faire admettre à la personne qu'elle est malade, afin qu'elle accepte de se faire soigner. Dans le cas précis, c'est l'acquittement qui est thérapeutique.

Dans leur sagesse, les jurés ont écouté les experts et la plaidoirie de Me Serge Kierszenbaum, défenseur de la jeune fille. Le pari fait par le juge d'instruction et par la chambre d'accusation n'en était pas moins dangereux. Les verrous prévus par la loi n'ont pas fonctionné. En décidant de ne pas suivre les prescriptions du code pénal relatives à l'irresponsabilité, les magistrats de l'instruction ont placé la cour d'assises dans une situation difficile. En d'autres lieux, d'autres jurés, un autre président ou d'autres assesseurs auraient pu conduire à une décision catastrophique. Il serait imprudent de renouveler une expérience qui consiste à obliger une cour d'assises à faire un diagnostic.

Maurice Peyrot





L'ancien député PS Jean-Pierre Destrade ne sera pas entendu dans l'affaire Urba

La cour d'appel de Rennes a refusé une confrontation avec Henri Emmanuelli

Contrairement à ce que réclamait l'avocat général devant la cour d'appel de Rennes, l'ancien député et porte-parole du PS Jean-Pierre Destrade *ne sera pas confronté à Henri Emmanuelli* dans le cadre du procès Urba. *Dans une lettre* adressé à un juge, M. Destrade assurait que l'ancien trésorier et premier secrétaire du PS était le *« vrai patron »* du faux bureau d'étude qui finançait ce parti politique.

RENNES
de notre envoyé spécial

La déposition de Jean-Pierre Destrade devant la cour d'appel de Rennes lors du procès des bureaux d'études Urba-Gracco, Sages et Bretagne Loire équipement (BLÉ) devait faire rebondir le débat et relancer l'intérêt pour cette vieille affaire de pompes à finances dont on croyait tout connaître. En se confessant par écrit à un juge de Pau, fin août, l'ancien député socialiste des Pyrénées-Atlantiques, personnage pivot d'un dossier où la grande distribution apparaît comme le « grand distributeur », avait mis en cause Henri Emmanuelli, qu'il estimait être le *« vrai patron d'Urba-Gracco »* (*Le Monde* du 12 décembre).



PROCÈS

LE BOND DE LA DÉFENSE

Le principe de la citation de l'ancien porte-parole du PS semblait donc acquis. Les audiences devant la cour d'appel ne devaient ressembler qu'à un prologue plutôt répétitif. Deux dates, les 20 et 21 décembre, avaient même été annoncées. Or M. Destrade ne sera finalement pas confronté à l'ancien premier secrétaire.

Lundi 11 décembre, lorsque, après quelques escarmouches juridiques, l'avocat général François Rérolle avait donné lecture des extraits de la lettre accusatrice de M. Destrade en indiquant officiellement qu'il souhaitait le faire citer comme témoin, la défense n'avait fait qu'un bond. Mᵉ Yves Baudelot, avocat des anciens d'Urba, se dressa pour éviter que *« ce dossier ne devienne celui de toutes les dérives »* en rejetant l'idée d'une audition *« hors sujet »* tandis que les trois défenseurs d'Henri Emmanuelli se relayaient pour stigmatiser l'absence de crédibilité de M. Destrade, poursuivi pour escroqueries, trafic d'influence, faux et usage mais aussi, insistèrent-ils, pour *« dénonciation de délit imaginaire »* (le racket que lui aurait fait subir l'ETA n'était qu'une invention). Mᵉˢ Philippe Lemaire et Gérard Welzer insistèrent à la fois sur la *« sérénité »* de leur client et sur leur volonté d'obtenir *« communication de l'intégralité du dossier »* Destrade. *« Je trouve ça pitoyable »*, a commenté M. Emmanuelli avant que la cour ne se retire pour trente minutes.

Une heure et quart plus tard, le président Bertrand Philippot annonçait que la question de l'opportunité d'entendre M. Destrade était jointe au fond et ne serait donc tranchée qu'au moment du délibéré. Il n'était donc plus question de confrontation. Avec un sourire retrouvé, M. Emmanuelli – qui, devant le tribunal de Saint-Brieuc, avait farouchement évité les journalistes – se rapprocha du banc de la presse et se risqua même à plaisanter sur cette *« ferme en ruine »* d'Andalousie qui alimente certaines rumeurs et dont il venait de révéler l'existence en évoquant son patrimoine. Avec le rapport du conseiller Patrick Le Quinquis, qui porta sur le dossier un regard distancié mais non dépourvu d'acuité, le procès s'ouvrit vraiment. A propos des interrogatoires de M. Emmanuelli par le conseiller Van Ruymbeke, le rapporteur observa ainsi qu'ils *« témoignent d'une très grande tension psychologique »*, voire d'un *« blocage relationnel »* de la part d'un mis en examen qui se *« drapait dans une sorte de dignité outragée »*.

TROIS SYSTÈMES

Soulignant au passage le *« courage personnel incontestable »* dont avait fait preuve le magistrat instructeur, M. Le Quinquis s'efforça de décortiquer les trois systèmes, Urba, Sages et BLÉ. Ces mécanismes, semblables dans leurs principes – il s'agissait de prélever des commissions auprès des entreprises attributaires de marchés publics en jouant un rôle d'entremetteur plus ou moins qualifié –, et leurs finalités (*« sponsoriser »* des partis ou des personnalités politiques) fonctionnaient toutefois avec des protagonistes fort différents.

Malgré quelques efforts, l'ancien PDG et les deux opérateurs de BLÉ, comme les deux élus locaux du Parti communiste français qui nient farouchement tout lien direct ou indirect entre le bureau d'études (dont les dossiers étaient constitués avec des coupures de journaux) et le Parti communiste, renouèrent avec la langue de bois qui avait tant indisposé le patient président du tribunal de Saint-Brieuc.

Michel Reyt, l'ancien PDG de la Sages, n'a pas changé, lui non plus. *« Je suis avant tout un commercial et lorsque quelques camarades m'ont demandé d'engranger de l'argent pour l'action politique, je l'ai fait bien volontiers »*, résumera cet insaisissable homme d'influence qui aura cet aveu désarmant : *« Vous savez, monsieur le président, j'essaye de présenter la vérité sous son jour le plus agréable... »*

Robert Belleret

Le mari d'une Algérienne sans papiers est poursuivi pour aide au séjour irrégulier

Le préfet de la Loire est à l'origine de cette affaire

SAINT-ÉTIENNE
de notre bureau régional

A la barre du tribunal correctionnel de Saint-Etienne, M. B., âgé de cinquante-six ans, montre au président ses doigts blessés par la manipulation de produits chimiques. Cet Algérien en situation régulière vit depuis son licenciement en 1983 d'une maigre pension d'invalidité et d'une aide du Fonds national de solidarité. M. B. est poursuivi pour avoir facilité, en 1991, l'entrée et le séjour en France d'une jeune Algérienne sans papiers qu'il a épousée en février 1992. Trois enfants sont nés depuis, dont deux de nationalité française. En 1993, une demande de regroupement familial a été refusée à ce couple du fait de ses faibles ressources financières. Le préfet de la Loire a cru bon d'informer le parquet de cette situation.

A l'audience, le procureur de la République, Eric Mathais, a souligné la *« situation paradoxale »* de l'époux algérien poursuivi alors que la préfecture vient de promettre à sa femme la délivrance d'un titre de séjour en application des circulaires du ministre de l'intérieur qui incitent les préfets à régulariser la situation des parents étrangers d'enfants français. Selon lui, M. B. a *« intentionnellement et délibérément laissé son épouse sur le territoire national en situation irrégulière »*, mais il a requis une condamnation *« modérée »*, n'étant d'ailleurs *« pas opposé »* à une *« dispense de peine »*.

Mᵉ Marie-Noëlle Fréry a fustigé l'attitude du préfet de la Loire, auteur d'une *« lettre de dénonciation »* au parquet, et la lenteur des services préfectoraux. L'avocat du couple a plaidé la relaxe en soulignant que la loi réprimant l'aide au séjour irrégulier vise les passeurs et les trafiquants de main-d'œuvre étrangère illégale. Selon les nombreuses associations qui soutiennent la cause du couple, cette affaire confirme le climat de *« suspicion généralisée »* qui se développe à l'égard des étrangers.

Jugement le 8 janvier.

Vincent Charbonnier

L'épidémie de grippe a déjà touché 600 000 Français

SELON LE RÉSEAU SENTINELLES DE L'INSERM, environ 600 000 Français ont consulté un médecin depuis l'apparition de la grippe, il y a trois semaines. *« La grippe entre dans sa période épidémique, mais il est trop tôt pour dire quelle sera son ampleur et quand elle atteindra son pic ou plus fort niveau »*, a indiqué le professeur Jean-Claude Manuguerra (Institut Pasteur), chargé de la surveillance des virus pour la France nord, qui a cependant estimé qu'il était *« un peu tard »* pour se faire vacciner.

Les régions les plus touchées sont la Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Bourgogne, les Pays de la Loire, la région Rhône-Alpes, l'Ile-de-France, le Nord-Pas-de-Calais et la Bretagne.

DÉPÊCHES

■ **« MC RUBY » : deux prolongements inattendus** ont ponctué le procès des marins du cargo *MC Ruby*, qui s'est achevé dimanche 10 décembre à Rouen (*Le Monde* daté 12-13 décembre). A l'issue de l'audience civile, l'un des interprètes russes qui avait traduit le verdict a été « cueilli » par les policiers au petit matin et arrêté dans le cadre du démantèlement à Paris d'un réseau de prostitution employant plusieurs jeunes femmes russes. Le traducteur assermenté apportait sa caution à leur entrée et à leur séjour dans la capitale. Par ailleurs, Dzhamal Arakhamiya, le seul membre de l'équipage à avoir été acquitté, a dû repasser devant le tribunal correctionnel, mardi 12 décembre, pour *« incendie volontaire et dégradation »*, après avoir jeté de colère la télévision de sa cellule. Il a été condamné à deux mois de prison avec sursis.

■ **POLICE : le Syndicat des commissaires et hauts fonctionnaires de** la police nationale (SCHFPN) a remporté la totalité des six sièges à pourvoir lors des élections professionnelles qui ont eu lieu lundi 11 décembre dans le corps des commissaires (1 477 votants sur 2 018 inscrits). Obtenant 83,5 % des suffrages exprimés, ce syndicat membre de la Fédération nationale autonome de la police (FNAP) a regagné le siège qu'il avait concédé en 1993 au Syndicat national des commissaires (SNC-FASP). Ce dernier syndicat a obtenu 10,3 % des voix, tandis qu'un nouveau venu, le Syndicat des commissaires de police (SCP), a reçu 6,2 % des suffrages.

■ **BANLIEUES : l'institut de recherche sur les quartiers populaires,** Banlieuescopies, créé en 1991, s'apprête à déposer son bilan. Son fondateur, le sociologue Adil Jazouli, a annoncé que l'insuffisance des fonds publics qui assurent la totalité du financement de l'association et son déficit actuel de 500 000 francs l'obligeaient à fermer. En quatre ans, Banlieuescopies a publié une quarantaine de rapports, souvent très critiques à l'égard de la politique menée dans les quartiers difficiles. Un « observatoire » des banlieues pourrait succéder à Banlieuescopies. Le principe en a été accepté par Eric Raoult, ministre délégué chargé de la ville et de l'intégration. Il pourrait être inclus dans le futur plan national d'intégration urbaine si son financement est assuré.

■ **CONCUBINAGE : Raymond Barre, maire de Lyon,** a annoncé, lundi 11 décembre, qu'il n'autoriserait pas la délivrance de certificats de vie commune aux couples homosexuels. M. Barre a justifié sa position en expliquant *« que le droit français ne reconnaît de statut juridique qu'aux couples mariés et qu'une administration ne peut faire un acte que si elle y est expressément habilitée »*. Pour l'ancien premier ministre, *« la solution du problème ne peut résulter que d'un texte législatif »*.

■ **FRONT NATIONAL : le Front national a gagné le procès** qu'il avait intenté contre Lorrain de Saint-Affrique, ancien conseiller à la communication de Jean-Marie Le Pen, en obtenant que celui-ci lui rembourse les 93 463 francs restant dus au titre de sommes avancées dans le cadre de sa campagne électorale aux élections régionales (*Le Monde* daté 12-13 novembre). Elu conseiller régional en mars 1992, M. de Saint-Affrique avait été exclu du mouvement d'extrême droite en septembre 1994 et avait arrêté de rembourser les sommes qui lui avaient été prêtées. La première chambre du tribunal de grande instance de Paris a estimé que M. de Saint-Affrique était tenu par une reconnaissance de dette pour des dépenses non liées à la campagne électorale de sa circonsription, mais engagées au plan national, pour les élections régionales.

HORIZONS

ENQUÊTE

L'enfer des mutilés

Les grands de ce monde s'apprêtent à signer, en grande pompe, la paix en Bosnie. Pour des dizaines de milliers de gens, à Sarajevo comme dans de multiples villes de l'ex-Yougoslavie, le calvaire est loin d'être terminé



I. Les cassés de la guerre en Bosnie

LES yeux perdus au fond d'une tasse de café turc, Mustafa pense tout haut : *« La guerre est peut-être finie, mais la torture n'a pas disparu. »* A moins de 100 mètres de la présidence d'Alija Izetbegovic, les invalides bosniaques souffrent en silence. Réunis dans une pièce vétuste et puante, ils ont le sentiment d'être oubliés, en temps de guerre comme en temps de paix.

Leur association s'appelle le « Club des vétérans », car presque tous ont été blessés sur le front, lors des combats. *« La seule sensation qu'il n'y a plus de tirs ni de bombardements nous aide à continuer à vivre. »* Mustafa éclate de rire. *« Moi?* dit-il, *je cours derrière ma fiancée dans l'appartement. L'amour a fait de moi un survivant et m'évite d'attraper froid, car nous n'avons toujours pas de bois pour alimenter le poêle. »* Un fichu matin de novembre 1992, Mustafa Guhdija a perdu la jambe gauche.

« Lorsque j'ai senti que la guerre allait éclater, j'ai quitté Sarajevo pour retourner sur mes terres natales, à Zepa, et pour défendre ma famille. Je me suis immédiatement porté volontaire dans la "Défense territoriale" et le commandant m'a annoncé que je serais démineur. » Son histoire, Mustafa a dû la raconter cent fois. Il déteste, pourtant, évoquer Zepa qui n'existe plus. La ville a été brûlée par l'armée serbe en juillet. *« En six mois, j'ai "traité" moi-même environ 1 500 mines ou roquettes non explosées. Un jour, je travaillais dans un champ de mines. J'étais fatigué. J'ai commis une erreur et mon pied a heurté une mine antipersonnel. »*

« Les copains m'ont emmené en ville et le docteur a lavé la blessure à l'eau chaude. Nous n'avions aucun médicament. J'avais de la chance car seul le pied était abîmé. Le médecin disait que deux mois plus tard, je marcherais comme avant. Puis, jour après jour, la jambe s'est infectée. J'ai perdu 50 kilos en deux semaines et mes cheveux sont devenus complètement gris. » « Alors, j'ai prié le docteur de couper la jambe, avant que la gangrène ne me tue, poursuit Mustafa d'une voix neutre. *Il m'a répondu que je ne survivrais pas à une amputation, car il n'avait aucun moyen de stopper l'hémorragie. Enfin, le 18 novembre, il a pris la décision. Nous avons chauffé une scie métallique au-dessus du feu de bois. Ibrahim, le docteur, était un ami. Il pleurait et n'arrivait pas à m'opérer. Il aurait voulu m'offrir un anesthésiant ou de l'alcool, mais il n'en avait pas. J'ai pris la scie, un camarade me tenait fermement entre ses bras et je me suis coupé la jambe moi-même. En sciant je chantais pour oublier la douleur. »* Mustafa Guhdija verse une larme puis rallume une cigarette. *« Et voilà, j'ai survécu »?* conclut-il. Mustafa n'a pas seulement survécu, il est devenu un héros pour les invalides de Sarajevo. D'une part, à cause de son courage, d'autre part, pour ses exploits plus récents. Car Mustafa court le 100 mètres en moins de quinze secondes. Il joue au handball, lance le javelot et saute en hauteur. Sorti de Zepa dans un hélicoptère de la Forpronu en 1993, avec d'autres blessés, il a amené son indescriptible énergie à Sarajevo.

Il a créé le « Club des vétérans », où 2 000 mutilés sont déjà venus réclamer une aide. *« Nous désirons attirer tous ceux qui s'enferment chez eux, ceux qui ont honte de leurs blessures et songent qu'ils ne sont plus aptes à vivre en société. Les soldats des premières lignes sont accueillis en priorité. »* Mustafa Guhdija est maintenant un symbole d'espoir, un remède contre la souffrance et la solitude. Côté bosniaque, environ 200 000 personnes ont été blessées durant la guerre (aucun chiffre n'est disponible concernant le camp des séparatistes serbes). Douze mille ont été déclarés « invalides », dont 2 000 enfants. Dans la seule ville de Sarajevo, la plus sévèrement bombardée, 60 000 blessés ont été dénombrés, dont 1 800 sont désormais invalides.

« Ce sont les obus de mortier qui ont provoqué le plus de dégâts, constate le docteur Mihajlo Milosevic, de la clinique Neretva. *Les patients sont principalement des civils, des gens ordinaires dont les jambes ont été sectionnées par les éclats. Il y a aussi ceux qui ont été pris pour cibles par les snipers. Les soldats, eux, ont souvent été blessés par l'explosion de mines. »* Pour des milliers d'impotents, la paix arrive beaucoup trop tard. Pourtant, certains ne regrettent pas le combat qu'ils ont mené.

« Je suis d'un village proche de Banja Luka, d'où l'armée serbe m'a chassé, déclare Mujo. *Réfugié à Travnik, j'ai rejoint les rangs du 7e corps d'armée afin de reconquérir ma région. »* Mujo est allongé sur un lit de la clinique Neretva, amputé d'une jambe. *« Je désire trouver une prothèse qui me convienne bien, puis retourner sur le front. Il faudra me tuer pour que j'abandonne l'idée de retrouver ma maison. »* Dans le sous-sol de la clinique, des ouvriers fabriquent des prothèses à la chaîne. Une odeur de plâtre, de plastique fondu et de colle traîne dans l'air. Une pièce est réservée à l'essayage des engins. *« Un invalide doit souvent utiliser trois prothèses avant de marcher correctement »,* explique le docteur Milosevic.

Rusmir a vingt et un ans. *« La paix ? Moi, j'ai toujours été pacifiste, parce que je suis témoin de Jéhovah,* dit-il. *Pourtant, j'ai dû rejoindre l'armée et combattre. Je n'avais pas le choix. »* Un sniper n'a pas épargné Rusmir le jour de la proclamation d'un cessez-le-feu, comme il y en eut tant en Bosnie – rarement respectés. La balle a traversé le ventre et, depuis, la jambe gauche ne répond plus. Elle demeure désespérément inerte sur le lit où Rusmir se repose, dans un centre de rééducation physique.

CHAQUE matin, le jeune homme vient ici et fait des exercices corporels. *« Peu à peu, j'ai retrouvé la sensation que ma jambe existe encore. Maintenant, je marche avec des béquilles. J'espère que de l'équipement moderne arrivera de l'étranger, lorsque le siège de Sarajevo sera définitivement levé. »* Les béquilles artisanales de Rusmir, taillées dans un morceau de bois, attendent contre le mur blanc.

Après deux mois de trêve, les invalides bosniaques se tournent vers l'avenir. Certains, longtemps enfermés dans leur appartement durant les bombardements, osent enfin sortir dans la rue. Ils vont frapper à la porte de la clinique Neretva, chez le docteur Milosevic, et réclament une prothèse. Ou ils s'adressent à Mustafa Guhdija et entament une activité sportive. La vie reprend à Sarajevo et les mutilés de la guerre doivent se décider à affronter le regard des autres. *« Nous aussi, nous pouvons retrouver une vie normale,* dit un homme qui a perdu le bras droit. *Une organisation humanitaire doit prochainement me poser un bras artificiel. J'espère reprendre un jour mon ancien métier : chauffeur de taxi. Le problème, ce n'est pas le bras, c'est que je n'ai pas l'ombre d'un deutschemark pour songer à acheter une nouvelle voiture. J'ai perdu la mienne sur le front. »*

Depuis le déclenchement de la guerre, le docteur Nada Zjuzin se consacre au centre de réhabilitation de l'hôpital Kosevo. *« Nous travaillons dans des conditions difficiles »,* constate-t-elle simplement. Le mur du bâtiment est criblé d'éclats d'obus de mortier, et plusieurs balles ont traversé les vitres des chambres. *« Au-delà de la rééducation physique, nous essayons de réinsérer les invalides dans la société,* explique le docteur Zjuzin. *Notre travail social nécessite souvent plus de temps et de patience que les soins physiques. » « Si un enfant a perdu une jambe, nous tentons de l'orienter au plus tôt vers un métier où il n'aura pas besoin de marcher. Parfois, nous devons convaincre les adultes de songer à une autre profession que celle qu'ils exerçaient avant la guerre, les convaincre qu'un nouveau départ dans la vie n'est pas forcément voué à l'échec. »*

Les médecins tentent parfois de négocier un déménagement, le plus souvent sans succès. *« Lorsqu'un invalide habite au quinzième étage d'une tour, nous demandons à ses voisins du premier étage s'ils ne veulent pas échanger leur appartement,* dit Nada Zjuzin. *En général, la réponse est « non » ; personne ne veut habiter au quinzième étage, alors que l'ascenseur ne fonctionne pas et qu'il faut porter les bidons d'eau. »* La signature du plan de paix ne va pas modifier les comportements : les Sarajéviens craignent une reprise de la guerre à l'automne 1996, après le départ des soldats américains. Les invalides, en fait, attendent qu'un programme gouvernemental soutienne leurs besoins. Pour l'instant, ils ont la sensation d'avoir été oubliés.

Parfois, des invalides s'adossent à un mur et mendient. Cependant, la plupart livrent un combat acharné pour ne pas perdre leur dignité. Leur vie est une lutte incessante contre le cauchemar

Fajko est amer. Il traîne son élégante silhouette, légèrement penchée sur une canne sculptée, au « Club des vétérans ». *« Lorsque la guerre a commencé, j'étais handicapé du dos. J'avais le choix : être déclaré invalide à 90 % ou combattre. J'ai pris la décision de défendre Sarajevo, alors que ma femme et ma fille sont réfugiées en Allemagne et que j'aurais pu les y rejoindre. Non seulement j'ai servi mon pays, mais j'étais membre d'une unité spéciale d'intervention, au sein de la police militaire. Un commando d'élite... »* Fajko refuse d'évoquer ce jour où une bombe a emporté sa jambe droite et salement abîmé l'autre, criblée de petits éclats. *« A l'hôpital, j'étais l'unique soldat. Mes compagnons de chambre étaient tous des civils. Mon docteur, Mihajlo Milosevic, est un Serbe du Monténégro et il est mon ami. Il n'a pas rejoint ces sauvages qui sont sur les collines et il a sauvé la vie à des centaines de blessés, ici, à Sarajevo. »* Le beau Fajko lisse sa moustache et poursuit son récit. *« Je suis venu au "Club des vétérans" car le sport est bon pour l'amitié. Ce Mustafa Guhdija est un type formidable qui m'a incité à jouer au volley. Le club fonctionne sans aucune aide. Un jour, des officiers de l'armée sont venus nous rendre une visite de politesse. Nous étions trois handicapés et ils nous ont gracieusement offert deux paquets de cigarettes. C'est ainsi que ces enfoirés me remercient, en me considérant comme un miséreux ! »*

FAJKO estime que sans des hommes comme Mustafa, les invalides de Sarajevo seraient toujours cloîtrés chez eux, oubliés du monde et de l'armée qu'ils ont servie.

« Personne ne nous aide, accuse Fajko. *J'ai honte. Je déteste ces connards qui dirigent maintenant Sarajevo. En 1992, ils étaient bien au chaud dans leurs caves pendant que nous sauvions la ville, résistant à l'armée serbe. Ils applaudissaient nos exploits. Aujourd'hui, ils ont le pouvoir et l'argent. Et moi, je devrais les implorer pour obtenir des clopes ? Jamais ! PLutôt crever ! Je vais quitter ce pays... »* L'homme est fier de ses combats, mais triste d'arriver un jour en Allemagne ainsi mutilé. Seul le « Club des vétérans » lui a permis de survivre, *« de ne pas me tirer une balle dans la tête ».*

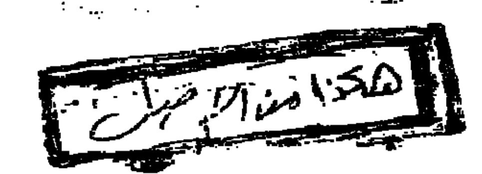
Au Club, installé au premier étage d'un immeuble sale et gris, les invalides viennent rencontrer Mustafa Guhdija. *« Bienvenue dans la maison du retour à la vie,* clame-t-il. *Les gens ne viennent pas uniquement pour le sport, ils aiment boire un café, jouer aux cartes ou aux échecs, se raconter les dernières blagues de Sarajevo. Nous aurions souhaité un peu plus de respect, mais ce n'est pas très grave. Nous refusons la pitié et nous ne perdons pas espoir. » « Ici, nous mêlons le travail et le jeu. Ce centre privilégie l'amitié, la confiance et la joie »,* explique Bogdan Maximovic, un ancien entraîneur de l'équipe olympique yougoslave d'handicapés. Il a quatre-vingt-deux ans, est presque sourd mais a l'oeil toujours pétillant. Les invalides l'écoutent attentivement. *« Seuls les invalides en bonne santé viennent au Club. Les autres, je les renvoie à l'hôpital car il est formellement interdit de mourir ici ! »* Le docteur Maximovic sourit. Une gamine, amputée d'une jambe, entre dans la salle et l'embrasse tendrement. *« J'aime cette gosse,* murmure le vieil homme. *Sa jambe a été coupée par l'obus qui a tué son père. Il a agonisé sous les yeux de sa fille. Moi, je ne lui parle jamais de son accident. Chaque matin, elle vient ici avec sa mère. Nous rions ensemble et elles retrouvent peu à peu la sérénité. »*

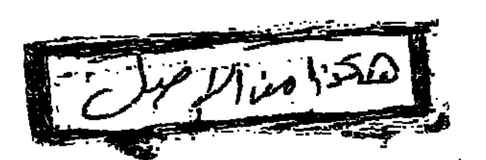
Mais ici, les victimes de la guerre ne retrouvent pas toujours la sérénité. Un quotidien annonçait récemment le suicide d'un enfant de douze ans, légèrement handicapé, qui s'est jeté par la fenêtre de sa chambre. *« Le monde est devenu fou,* répète souvent Mustafa. *Dans les rues, personne ne prête plus attention aux invalides. » « Sarajevo, à chaque cessez-le-feu, redevient une ville presque ordinaire »,* constate un médecin. Parfois, des invalides s'adossent à un mur et mendient. Cependant, la plupart d'entre eux livrent un combat acharné pour ne pas perdre leur dignité. Leur vie est une lutte incessante contre le cauchemar.

Mustafa Guhdija, l'homme de Zepa surnommé au Club *« l'homme-qui-s'est-coupé-la-jambe-avec-une-scie »,* revient de son entraînement. *« Aujourd'hui, j'ai couru le 100 mètres en 19 secondes. Je suis déçu. »* Dans la salle de gymnastique, devant la gamine enchantée et le vieil homme souriant, il se met à danser.

Rémy Ourdan

Demain : « Une planète peuplée de cauchemars. »





Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Directeur adjoint de la rédaction : Edwy Plenel
Rédacteurs en chef, adjoints à la direction de la rédaction : Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Directeur de la gestion : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet
Médiateur : André Laurens
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982) André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde.
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 885 000 F. Principaux actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde », Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, président du directoire
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206 806F
ADMINISTRATION : 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex 261 311F

La facture sociale

Suite de la première page

Si le Juppé première manière avait paru ankylosé par la conjonction de ces oracles, donnant des gages à tous les camps jusqu'à la confusion, l'orientation retenue après le discours du président Chirac, le 26 octobre, se souciait comme d'une guigne de ces calculs. Au mépris de toute prudence, « *droit dans ses bottes* » comme il aime à le dire, le premier ministre était décidé à passer outre. Avec les résultats que l'on aperçoit maintenant, où sa propre personnalité, voire les traits de son comportement, jugé cassant ou ignorant des choses de la vie, ajoutent une dimension politique, peut-être même expiatoire, au bilan négatif de la gestion maladroite d'une crise grave, toute en colère contenue, comme la France en connaît périodiquement.

Pourtant, le paysage demeure inchangé, malheureusement conforme au constat sans complaisance dressé à l'époque. Qu'on le veuille ou non, les relais sont défaillants entre des élites habituées à penser dans leurs tours d'ivoire, bien campées sur des certitudes, et des corps intermédiaires déboussolés qui, pour tout repère, en viennent à invoquer de vieux principes intangibles dès qu'ils sont bousculés par une tourmente. Dès lors que l'on entend passer en force ou que l'on élabore la réforme dans le secret, comme le fit Alain Juppé, on s'expose à des réactions vigoureuses. Manquent, ici et là, dans les régions comme dans les fédérations, les syndicalistes susceptibles d'engager une réflexion à long terme, puis capables d'avancer des contre-propositions. On a par exemple bien vu comment, à partir d'une orientation arrêtée en congrès, Nicole Notat s'est retrouvée en difficulté au sein de la CFDT. De la même façon, que l'opposition – principalement socialiste – puisse se croire dans son rôle en refusant de reconnaître le bien-fondé d'une réforme qui va dans le sens de leurs préoccupations en dit long sur des pratiques politiques inconséquentes.

Cela étant – et ce délabrement tant social que politique en témoigne jusqu'à la caricature –, la France paie chèrement les conséquences de plus de vingt années de crise, à leur tour synonymes de retards, d'ajustements non réalisés au bon moment, de réticences devenues schizophréniques. Faute de volonté collective, en raison de démissions tout aussi collectives, la société française – ses élites comme ses représentants – s'est laissé gangrener par le chômage, l'exclusion et les restructurations.

Consciemment ou non, elle a transformé la mondialisation de l'économie et les critères de convergence de Maastricht en boucs émissaires, comme pour mieux cacher l'existence de frustrations profondément enracinées, qui ne demandaient qu'à resurgir.

Par voie de conséquence, il n'est pas illogique de voir Louis Viannet, secrétaire général de la CGT, organiser un front du refus avec Marc Blondel, secrétaire général de Force ouvrière. Le terreau est là, favorable, lourd des injustices ravalées, alimenté par la peur du lendemain et drainé par l'angoisse pour le devenir des enfants, que l'on soit fonctionnaire ou pas, gréviste ou pas. Tardifs, maladroits et bourrés de sous-entendus, aggravant la crise de confiance, les reculs d'Alain Juppé, réels ou supposés, en viennent à ne plus suffire.

DES CONSÉQUENCES DÉCISIVES

A chaque étape, ils ne sont regardés que comme des écrans de fumée destinés à cacher l'essentiel, c'est-à-dire le maintien de la réforme de l'assurance-maladie. Quand bien même, de reports en gels, en attendant peut-être les annulations définitives, le contrat de plan de la SNCF disparaît-il, les régimes spéciaux sont-ils maintenus, les âges de départ à la retraite confirmés pour tous, ainsi que les durées de cotisation, le mécontentement demeure profond. On veut plus, la reddition complète, ainsi que le laissent entendre les leaders de la CGT et de FO, attirés par la promesse d'un « sommet social » aux contours certes trop flous, mais qui laisse espérer la globalisation d'un ras-le-bol lui aussi multiforme.

On dira, à ce point, que le résultat observé n'est jamais que la révélation de l'état catastrophique du paysage social et de l'impuissance de tous les acteurs, pourtant prévenus de la gravité de la situation. L'incapacité à nommer et à faire la réforme se retourne contre leurs auteurs. Surtout quand ils sont trop rigides et traînent à comprendre ce qui se passe. Et plus encore quand les réformistes, qu'ils soient syndicalistes comme la CFDT ou intellectuels comme les signataires de la motion de la revue *Esprit*, ne parviennent pas à se faire entendre, faute de s'être vraiment préparés à l'échéance.

Quelle qu'en soit maintenant l'issue, la crise actuelle aura deux conséquences décisives. A moins de changer radicalement de méthode, la modernisation de la société française, plus bloquée que jamais, va encore prendre du retard, dix ou vingt ans, car aucun gouvernement n'oubliera la leçon. Ensuite, ainsi que le répète Marc Blondel, il est certain que, bien ou mal cicatrisé, le conflit de décembre 1995 est déjà porteur de risques d'explosions futures. La facture sociale sera décidément lourde.

Alain Lebaube

RECTIFICATIFS

ITALIE

Une erreur de chiffres s'est glissée dans l'article sur les objectifs européens du gouvernement italien (*Le Monde* du 9 décembre). Le plan d'austérité nécessaire si l'Italie devait remplir dès 1997 les critères de Maastricht représenterait de 50 000 à 70 000 milliards de lires, soit de 160 à 224 milliards de francs (et non millions).

CGT

Dans la liste des membres du nouveau bureau confédéral de la CGT, publiée dans *Le Monde* du 9 décembre, nous avons omis le nom de Françoise Daphnis. En outre, c'est elle, et non Françoise Duchesne, qui cumulera ses fonctions à l'union départementale du Nord avec son appartenance au bureau confédéral. Mme Duchesne appartient, elle, à la direction de la Fédération de la métallurgie.

FAUX VERMEER

La Cène, faux tableau de Vermeer peint par le faussaire néerlandais Hans Van Meegeren, avait été achetée par le grand collectionneur Van Beuningen, et non par Hermann Göring comme nous l'avons indiqué par erreur dans *Le Monde* daté 10-11 décembre.

CANONISATION

Treize mille personnes (et non un millier comme nous l'avons indiqué par erreur dans *Le Monde* du 5 décembre) ont assisté à la canonisation, par le pape, de Mgr Pierre Eugène de Mazenod, dimanche 3 décembre à Rome.

Le Monde

ÉDITORIAL

Naplouse palestinienne

La nouvelle est passée presque inaperçue, tant le processus de paix israélo-palestinien fait aujourd'hui figure de banalité : l'armée israélienne vient de quitter Naplouse. Vieille de vingt-huit ans, l'occupation par Israël de la plus grande ville de Cisjordanie a pris fin. Cela s'est passé lundi soir 11 décembre, dans l'ordre, dans le calme, avec quarante-huit heures d'avance sur le calendrier prévu.

Encore une étape, une simple étape, du retrait israélien des villes de Cisjordanie ? Pas seulement.

Cette fois, le symbole est plus fort, la portée politique de ce retrait plus grande que lorsque Tsahal a retiré ses soldats de Jéricho, Djénine, Tulkarem, trois autres des grandes localités de Cisjordanie.

A présent, Israël quitte une ville qui fut – avec la bande de Gaza – à la pointe de l'Intifida, la « *guerre des pierres* », une ville qui incarne le combat des nationalistes palestiniens et qui fut le principal bastion, en Cisjordanie, de la lutte contre l'occupation. Naplouse, l'antique Sichem, fut de tout temps rebelle à toute tutelle.

Tour à tour, les pachas de Damas, d'Acre puis, dans l'histoire plus récente, les dirigeants du royaume de Jordanie et ceux de l'Etat hébreu s'essayèrent en vain à la domestiquer.

Les Palestiniens l'appellent la « *montagne du feu* » – Jebel al Nar – parce qu'en 1799, dit-on, certaines des troupes de Bonaparte, de retour d'Egypte et voulant prendre Saint-Jean-d'Acre à revers, y furent cernées et piégées dans un bois auquel les Nabulsis avaient mis le feu...

Dès lundi soir, le drapeau palestinien – noir, rouge, vert – flottait sur les locaux de l'ancienne administration israélienne. Rien ne saurait manifester avec plus de force l'échec des assassins d'Itzhak Rabin. Car, s'il fallait une preuve de la détermination des Israéliens à aller jusqu'au bout du processus en cours avec l'OLP, le retrait de Naplouse la fournit avec éclat.

Tout n'est pas parfait. Les Israéliens contrôlent toujours une bonne partie de la Cisjordanie et, plus que jamais, l'accès à toutes les villes dont ils se retirent. Les Palestiniens de l'OLP, de leur côté, imposent un régime souvent tyrannique aux populations des territoires. Mais les adversaires politiques de l'OLP, les militants du Hamas, jouent maintenant le jeu de l'autonomie palestinienne.

Sous une autre casquette, celle du Parti du salut islamique (PSI), ils vont participer aux prochaines élections dans les territoires et leurs dirigeants doivent rencontrer, à la fin de la semaine au Caire, ceux de l'OLP.

Les résultats de l'aggiornamento du Hamas sont là : depuis près de deux mois, pas un seul attentat palestinien n'a été enregistré en Israël ou en Cisjordanie.

Si l'on ajoute à cela la nouvelle détermination des Etats-Unis, proclamée ces jours-ci lors de la visite de Shimon Pérès à Washington, de tout faire pour favoriser un règlement du conflit opposant Israël à la Syrie, on peut afficher un certain optimisme quant à la marche vers la paix au Proche-Orient.

Elle pourrait bien arriver à grands pas, plus vite qu'on ne l'imagine souvent.

Les gens *par Kerleroux*

AUJOURD'HUI POUR COURIR J'HÉSITE ENTRE "POUR LA BOSNIE" ET "CONTRE LE SIDA"

Kerleroux

REVUE DE PRESSE

TIME
Thomas Sancton

■ Derrière la cacophonie des revendications, ce qui unit réellement les grévistes est le sentiment d'avoir été trahis par Chirac lorsqu'il est passé des promesses de sa campagne au programme d'austérité annoncé il y a six semaines. (...) L'espoir du gouvernement est qu'à l'approche des vacances de Noël l'exaspération finira par retourner l'opinion publique. Sinon, Juppé sera contraint de faire des concessions, à son corps défendant, ou il deviendra le premier ministre de la cinquième République dont le mandat aura été le plus bref.

FINANCIAL TIMES
Ian Davidson

■ Jacques Chirac et Helmut Kohl tentent désespérément de persuader le monde entier que la monnaie unique sera instaurée à l'échéance prévue de 1999. Mais il n'y a aucun fondement sérieux à une telle assurance au milieu des grèves françaises, au moment même où le gouvernement offre des négociations, c'est-à-dire des concessions aux grévistes.

LES ÉCHOS
Nicolas Beytout

■ Au matin du vingtième jour de grève et au lendemain d'une série de manifestations toutes plus importantes les unes que les autres, le regard que l'on peut porter sur la crise sociale et la façon dont on peut, tout doucement, espérer en sortir est forcément amer. Amertume de voir le premier ministre lâcher si brutalement, après avoir tenu si longtemps. Amertume de voir que la réforme Juppé, jugée indispensable et courageuse par la plupart de ceux qui ne sont pas en charge d'intérêts catégoriels, a perdu beaucoup de sa chair. Amertume de voir que ce qui s'annonçait comme un enjeu de société – la France peut-elle réformer ses citadelles – a tourné à l'avantage du conservatisme et du corporatisme.

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ La libération des deux pilotes français marque enfin un heureux événement au milieu de l'immense malaise actuel. (...) Les grèves, les manifestations, le trouble social et psychologique font que, durant la conférence de paix sur la Bosnie, la France sera mise en observation par le monde entier. Avec la libération de ses pilotes, aura au moins réapparu, le temps d'une soirée, un sentiment d'unité nationale et de soulagement.

RTL
Philippe Alexandre

■ Quand les images se télescopent ainsi dans une confusion saisissante, on voudrait y voir le travail de quelque génial metteur en scène. (...) Mais hier, entre ce Jacques Chirac radieux au milieu des képis et ce premier ministre ballotté au rythme des chansons militantes – on a même réentendu *L'Internationale* –, le contraste était dévastateur.

Le dilemme de Jacques Chirac

La rue demande le départ d'Alain Juppé. Jacques Chirac met en scène le retour des deux pilotes français détenus en Bosnie. Il est ainsi des trains qui se croisent sans se rencontrer, mais il dépend d'un changement d'aiguille qu'ils se retrouvent face à face sur la même voie. Or ce sont précisément les cheminots en grève qui tiennent le poste d'aiguillage du mouvement social.

De deux choses l'une. Ou bien l'analyse du conflit qui a inspiré le dernier discours en date d'Alain Juppé, mardi 12 décembre à l'Assemblée nationale, se révèle juste : les employés de la SNCF et ceux de la RATP vont comprendre que leurs revendications sont satisfaites et juger, dès lors, qu'ils n'ont plus rien à faire dans un mouvement qui n'a plus de rapport avec leurs objectifs. Ou bien, au contraire, les cheminots s'estiment confortés par leur victoire dans leur statut de fer de lance d'une protestation générale. Force motrice de la mobilisation contre le gouvernement, ils choisissent alors de pousser leur avantage et de conforter leur popularité autant que leur puissance en tentant d'offrir aux manifestants une victoire politique.

L'ampleur et les slogans des cortèges de mardi peuvent être compris comme un sommet du mouvement, à partir duquel il ne peut que décroître, ou, au contraire, comme un changement de nature, achevant de transformer une addition de mécontentements catégoriels en une offensive du « peuple de gauche », qui ne pourrait avoir d'autre réponse que politique. Dans ce cas, la diversion tentée par le président de la République, mettant en avant les responsabilités internationales de la France et son engagement dans le règlement du conflit de l'ex-Yougoslavie, lui aura seulement fait gagner un peu de temps. Les nouvelles manifestations prévues pour le 16 décembre ont toute chance, en effet, d'interpeller cette fois Jacques Chirac lui-même.

Alain Juppé maintient une ligne de conduite qui rend difficile, pour ne pas dire plus, la sortie « sociale » de l'épreuve de force. Alors que les syndicats sont obstinément demandeurs d'une grand-messe – « Grenelle » ou « Matignon », peu importe, pourvu que le premier ministre y soit –, le chef du gouvernement s'obstine à ne communiquer que par messages au pays, tantôt à la télévision, tantôt à l'Assemblée nationale, obligeant ainsi les dirigeants confédéraux à demeurer les porte-parole de la rue au lieu de coiffer leur casquette de négociateurs.

Or les responsables syndicaux, pas plus que les chefs de l'opposition, ne peuvent ni ne veulent assumer la direction d'un mouvement qui, comme Louis Viannet a tenté de l'expliquer gentiment à l'intention de M. Juppé, mardi soir, sur France 2, « *a sa dynamique propre* ». Le problème, c'est que cette dynamique n'a d'autre source que le comportement du premier ministre. Les syndicalistes sont bien en peine d'avancer des revendications qui correspondent à ce qu'expriment les manifestants. « *Retrait du plan Juppé* », disent-ils, faute de mieux, ce mot d'ordre n'étant sincère que dans la bouche de Marc Blondel – mais chacun a compris que les rues ne se sont pas remplies pour sauver les postes des directeurs Force ouvrière de l'assurance-maladie...

Les dirigeants socialistes et communistes n'ont pas, non plus, vocation à se placer à la tête d'un mouvement auquel leur fonction serait d'apporter un débouché politique, autrement dit électoral. Qui dit élections dit respect du calendrier, qui ne les prévoit qu'en 1998. Instruit par l'Histoire, Lionel Jospin ne se voit pas suivre le fâcheux exemple de François Mitterrand se déclarant prêt, en mai 1968, à assumer la direction du pays, dans une configuration quasi insurrectionnelle. A l'époque, ce pas de clerc avait permis à Georges Pompidou de convaincre de Gaulle de dissoudre l'Assemblée nationale et de transformer l'épreuve de force en une épreuve de vérité victorieuse grâce à la « majorité silencieuse ». Il est vrai que la peur des « rouges » avait alors aidé puissamment le pouvoir, mais la peur du vide – le vide du programme socialiste – pourrait avoir aujourd'hui le même effet.

M. Chirac a donné, mardi, une démonstration appuyée de son « découplage » par rapport à M. Juppé : alors que le premier ministre est empêtré dans le conflit social et que des centaines de milliers de personnes défilent dans les rues en demandant sa démission, le président de la République s'occupe, lui, de libérer les pilotes. Cela lui donne-t-il une marge de manœuvre ?

S'il décidait de renvoyer M. Juppé, le président de la République donnerait certes le sentiment d'être à l'écoute des Français, en rejouant le scénario éculé du bon roi et du mauvais ministre. Mais le risque est d'abord du côté des marchés, dans le limogeage de M. Juppé d'abord, ensuite et surtout dans le choix de son successeur. Si ce dernier – Philippe Séguin ou Charles Pasqua – symbolise « l'autre politique », les marchés réagiront négativement. Le seul qui pourrait ne pas les inquiéter serait Alain Madelin, qui se présente maintenant comme porteur d'une méthode de réforme, mais l'ancien ministre de l'économie et des finances est l'homme qui avait dénoncé les « privilèges » des fonctionnaires : comment les grévistes pourraient-ils voir dans sa nomination la preuve qu'ils ont été compris ?

Le refus opposé par M. Juppé à la grande négociation que souhaitent les syndicats peut contraindre le chef de l'Etat aux élections législatives anticipées évoquées par plusieurs ministres, le 3 décembre, avant que l'Elysée n'exige du chef du gouvernement qu'il leur impose silence. Cinq semaines après avoir remanié son gouvernement, M. Juppé obtiendra-t-il de remanier aussi l'Assemblée nationale ?

Patrick Jarreau

Dayton, cessez-le-feu prolongé ou paix sans principes ?

par Alain Joxe

L'ÉTÉ 1995 a vu un retournement complet de la situation stratégique et finalement l'abaissement des forces fascisantes du nationalisme serbe qui ont défié impunément l'Europe pendant plus de trois ans, au point d'avoir perdu le sens du rapport des forces. On revient de loin.

Mais en revient-on vraiment, de ce voyage au bout de la nuit ? Les Européens comme les Américains ne sont-ils pas en train d'entériner la catastrophe en conférant le beau nom de paix à un simple cessez-le-feu, qui peut figer dans l'espace l'essentiel de la « purification ethnique » ?

Les principes nécessaires à une paix durable sont mis sous le boisseau. Karadzic et Mladic sont sous mandat d'arrêt international, mais Milosevic est invité à se présenter dans notre capitale comme un négociateur honorable et comme un garant de la paix. Il me semble que les démocrates devront manifester leur répugnance pour ce personnage avant qu'on s'y habitue.

En même temps, peut-être à cause de toute cette incohérence, on peut se reprendre à espérer : l'accord de Dayton est signé, je ne vais donc pas l'attaquer, pour quoi faire ? C'est pour l'instant un assez bon cessez-le-feu, plus complet que les précédents, et qui soulage toutes les populations bosniaques au seuil d'un quatrième hiver. Comme traité de paix, il est de toutes façons inapplicable à la lettre car incohérent. Il est rempli de contradictions logiques inconciliables.

Mais à cause de ces antinomies, l'accord peut et même doit nécessairement évoluer. Il sera ce qu'en feront les luttes politiques et les pratiques civiques qui commencent dans la non-guerre.

La logique de reconstruction imposera des solidarités nouvelles. Il faut donc appuyer l'exécution sans défaillance de tout ce qui, dans ses clauses, peut conduire à une paix qui ne soit pas la paix des Serbes de Pale.

La longue connivence avec Pale explique que la France ne tire actuellement aucune influence visible de sa présence et paraît écartée de la formulation finale

Mais on ne peut faire table rase du passé. Pour comprendre le contenu étrange de l'accord de paix américain, et les derniers soubresauts du général Mladic et de ses alliés dans la hiérarchie militaire française, il faut en effet rappeler que l'accord de Dayton photographie quatre ans de laissez-faire européen et de complicité pro-serbe déguisée en neutralité.

La longue connivence avec Pale explique que la France ne tire actuellement aucune influence visible de sa présence et paraît écartée de la formulation finale, malgré l'importance des moyens qu'elle a déployés sur le territoire de l'ex-Yougoslavie et le dévouement humanitaire de nombre de ses « casques bleus ».

L'élimination de la Bosnie pluriculturelle et tolérante – appelée musulmane – de la scène politique fut rendue possible par l'embargo sur les armes qui ne frappait de fait que les victimes de l'agression. Le slogan en faveur de cette injustice meurtrière fut qu'il ne fallait pas *« ajouter la guerre à la guerre »*. On critiqua alors les partisans des sanctions comme des va-t-en-guerre irresponsables ou comme des esprits sous influence américaine, comme si les Américains (soudain) avaient reçu du ciel le monopole mondial du bon sens antifasciste.

Il restait, au début de 1995, l'idée d'une impuissance militaire. Le mensonge militaire dans lequel a vécu l'opinion découle du mensonge politique. Pendant quelques années on mima la terreur, en France, face aux *« Serbes, nos anciens alliés, de vrais soldats »*, *« armés jusqu'aux dents »*, *« bénéficiant de l'alliance russe »*, capables d'allumer la troisième guerre mondiale. L'amiral Lanxade réclamait jusqu'à cinq cent mille hommes pour toute action sérieuse en Bosnie.

On découvrit au cours de l'été 1995 que les soixante mille miliciens, artilleurs et les quelque milliers d'assassins psychopathes des troupes d'élite du général Mladic ne pèsent pas lourd face à une puissance militaire un peu moderne. En fait, les milices de Pale manquaient d'hommes, même s'ils avaient des canons et des munitions. Interdites d'aviation, elles n'avaient remporté de victoires que contre des populations civiles désarmées. Elles tenaient des lignes étirées avec un rideau de recrues ayant horreur du combat de fantassin, et même les unités d'élite de la garde présidentielle – quelques milliers d'hommes chargés des assauts et des massacres – n'étaient plus capables d'actions offensives sans concentration d'artillerie ni d'actions défensives en situation d'infériorité.

La contre-offensive des unités bosniaques, modestement armées mais nombreuses et très motivées, a commencé dès l'été 1994. Mais faute d'armement lourd, c'était un grignotage tactique modeste et toujours réversible. L'aide américaine (et allemande) aux Croates et aux Bosniaques, grâce à la violation évidente de l'embargo, a permis le coup de boutoir croate sur la Krajina et l'offensive majeure des [illegible]niaques en Bosnie centrale cet automne.

Les gouvernements, qui successivement ont jeté la France et l'Europe dans une impuissance calculée, se sont ralliés au nouveau rapport de forces qu'ils n'avaient pas contribué à créer. Le changement de présidence en France a facilité la mutation.

Au mois de juillet 1995, après la trahison de nos « alliés serbes » : l'humiliation de la prise d'otages dont les « casques bleus » français ont été les victimes, l'abandon par l'ONU et le massacre des habitants de Srebrenica, placés sous sa protection, les Bosniaques paraissaient condamnés à l'écrasement et la Bosnie au partage final.

Dans un sursaut, le gouvernement français a changé de stratégie. Chirac a proposé de reprendre Srebrenica et de défendre Gorazde avec une force de l'échelle du régiment et quelques hélicoptères lourds, contre l'avis de ses alliés. Ce faisant, il a soudain dévoilé l'échelle réelle de la *« force militaire »* des Serbes. En qualifiant les milices de Pale d'*« agresseurs, barbares et terroristes »*, il a désigné l'adversaire comme ennemi des démocraties. Le général Morillon n'a pas pu une deuxième fois empêcher le massacre de Srebrenica ni le nettoyage de Zepa. On avait fait ce qu'on avait pu, c'est-à-dire rien.

Avec l'offensive aérienne planifiée par l'OTAN, les Américains surgissent comme un *deus ex machina* et sans avoir un seul homme à terre, conformément à la doctrine qu'ils sont en train de tester depuis la guerre du Golfe et celle de Somalie. Ils forcent par la menace la signature d'un cessez-le-feu, puis d'un document qu'ils appellent un accord de paix. Mais le gouvernement français n'a pas pu empêcher que les accords de Dayton soient dans leur fondement diamétralement opposés aux principes d'une Bosnie réunifiée que la France a commencé à défendre activement.

La France préconisait à Dayton d'aborder comme un préalable le problème de la constitution unitaire pour régler, à une seconde étape, les solutions territoriales et militaires de transition et empêcher ainsi qu'elles s'imposent comme structure de paix. Les Américains voulaient d'abord un accord sur les circonscriptions militaires et ensuite progresser sur la Constitution.

Le point de vue américain l'a emporté, bousculant les Bosniaques. Dayton est donc avant tout un découpage en zones militaires ethniques.

Les Américains ont tenu compte de la nouvelle situation militaire, agrégé des lambeaux de différents plans et préaccords antérieurs. Mais le noyau *« dur et incohérent »* de l'accord est constitué par leurs propres textes. Dayton reprend l'accord de Washington du 18 mars 1994, en consacrant la fédération « croato-musulmane ». Celle-ci – y compris son titre, ethnique à l'extrême – surgit d'une conjoncture déjà lointaine. Elle visait à mettre fin à la guerre purificatrice des fascistes croates contre les Bosniaques, mais négligeait le fait qu'il existait toujours sur le territoire « mulsuman » une citoyenneté républicaine par droit du sol.

Dayton reprend aussi la structure exacte de la déclaration de Genève de 1995, texte incohérent qui proclame l'unité de la Bosnie en même temps que sa divisibilité en deux ou trois entités quasi souveraines.

L'accord réunifie Sarajevo sous l'autorité des Bosniaques et brise le siège, restituant à Sarajevo, avec l'aéroport et un périmètre élargi, ses accès normaux au monde extérieur, notamment par la route d'Ilidza. L'enclave de Gorazde sera reliée à la fédération par un véritable corridor qui découpe pratiquement en deux le territoire oriental de la République serbe. Ces deux dispositions sont des outils de subversion à retardement du régime de Pale. Il reprend le principe du renforcement de l'armée bosniaque pour qu'elle puisse faire face à la menace des armées serbes – mais celles-ci, du coup, paraissent vouées à demeurer éternellement menaçantes. La position de la France à Dayton était plutôt d'abaisser le niveau des armées serbes pour éviter une spirale d'armements. Point de vue non retenu. Pourquoi ?

Cette coupure en deux est un combat politique entre la démocratie et le néofascisme balkanique, et non un combat interethnique

Il faut interpréter l'accord comme un texte « empirique » appartenant à la culture du droit coutumier anglo-saxon, c'est-à-dire pouvant évoluer par la pratique. La seule clause exécutoire est l'interdiction de la reprise des combats, et l'élimination des criminels de guerre de la « classe politique ». L'accord deviendra ce qu'on en fera : un simple cessez-le-feu, figeant une ligne de type « guerre froide » ; le partage néocolonial de la Bosnie sous administration, ou la renaissance progressive d'une Bosnie démocratique unifiée. Seule la dernière option est compatible avec la notion de traité de paix.

Le courant réaliste et cynique ordinaire se rallie – parfois avec écœurement – à l'idée que le dépeçage ou le protectorat sont des issues fatales, *« qu'il ne faut pas rêver »*.

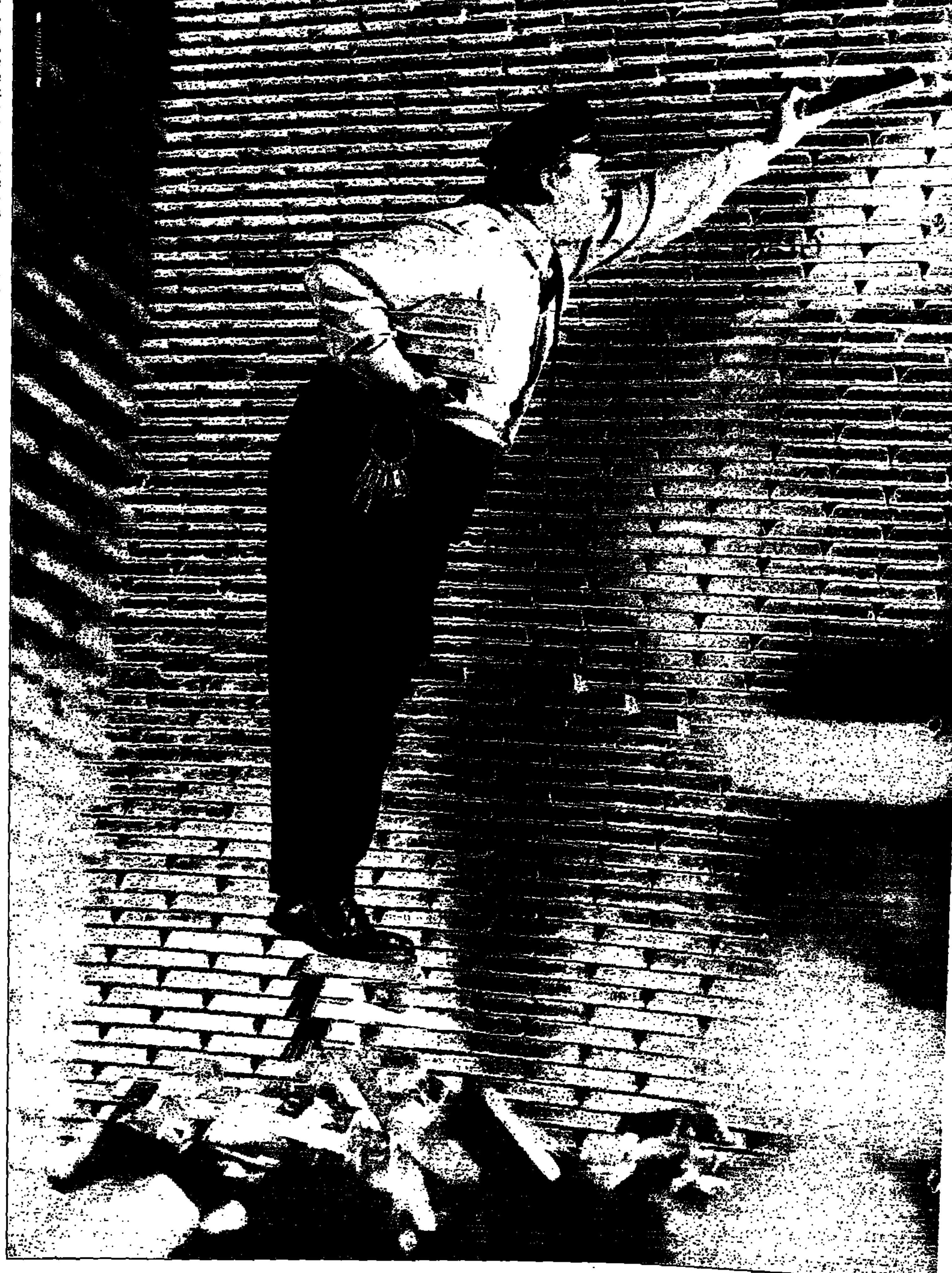
La paix ne pourra s'installer dans cette année de cessez-le-feu que si la démocratie commence la réunification de la Bosnie par le respect réel du principe unitaire. Un tel but oppose partout radicalement les démocrates bosniaques à l'idéologie totalitaire et ethnique des chefs de *Herzeg Bosna* et de la *Respublika Srbska*. La fin des combats permettra au moins d'appeler les choses par leur nom. Cette coupure en deux est un combat politique entre la démocratie et le néofascisme balkanique, et non un combat interethnique.

L'appui international des démocrates aux démocrates de Bosnie va pouvoir prendre de l'ampleur. C'est à cela qu'il faut penser maintenant, dans cette phase qui doit être aussi celle de la reconstruction. La démocratie n'aura qu'un an pour l'emporter et ne pourra l'emporter que par l'élimination des forces ethnicistes et le triomphe de l'interprétation unitaire des accords de Dayton et de Paris.

Cela exige le maintien et même le renforcement du tribunal pénal international sur les crimes de guerre en ex-Yougoslavie, actuellement menacé de garrottage financier, car l'impunité des criminels réfugiés dans leurs cantons ethniques rendrait impossible le retour des réfugiés.

Cela exige aussi d'oser affronter clairement la formule américaine. Le « nouveau leadership » des Américains sur l'Europe, acquis au rythme électoral, cherche moins une solution permanente qu'une capacité permanente de médiation dans les relations troubles de l'Europe avec son « Sud ». L'Europe, et surtout la France, doit au contraire rechercher des accords stables avec la dynamique de progrès en Méditerranée. La Bosnie est pour cette raison un lieu où l'idéalisme républicain peut rejoindre en fait la *realpolitik* de l'Europe.

Alain Joxe *est directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales.*





Les principales dispositions de l'accord sur la Bosnie

LE plan de paix pour la Bosnie qui sera signé le 14 décembre est celui qui avait été paraphé le 21 novembre à Dayton (Ohio), au terme des négociations entre les délégations serbe, croate et bosniaque, dirigées respectivement par les présidents Slobodan Milosevic, Franjo Tudjman et Alija Izetbegovic. Ce document (150 pages, 102 cartes) prévoit le maintien de l'Etat de Bosnie-Herzégovine dans ses frontières, avec pour capitale Sarajevo réunifiée. Cet Etat est toutefois composé de deux entités : la Fédération croato-musulmane et la République serbe de Bosnie.

Voici un résumé de ce texte, qui s'ouvre sur un bref chapitre intitulé « Cadre général de l'accord de paix sur la Bosnie-Herzégovine » dans lequel il est rappelé que la délégation de Yougoslavie (dirigée par Slobodan Milosevic) signe l'accord au nom des Serbes de Bosnie, avec obligation de le faire appliquer. Les parties (Républiques de Yougoslavie, Croatie, Bosnie) déclarent approuver les « annexes » au « cadre général », contenant le détail de l'accord.

ANNEXE 1 : les aspects militaires de l'accord

Les parties acceptent l'envoi dans la région *« pour une période d'environ un an »* d'une force (IFOR) qui contribuera à l'application des dispositions militaires et territoriales de l'accord et qui opérera *« sous l'autorité, la direction et le contrôle politique de l'Alliance atlantique »*. L'autorité de la Forpronu sera tranférée à l'IFOR – et c'est à compter de cette date que sont déterminées les principales étapes de l'application militaire de l'accord.

Les buts sont les suivants : établissement d'une cessation durable des hostilités, l'IFOR pouvant recourir à la force pour faire appliquer les dispositions de l'accord, et établissement de mesures de contrôle des armements *« visant à promouvoir une réconciliation permanente entre les parties »*.

– **Cessation des hostilités** (Annexe 1-A, art. 2) : les parties s'engagent à respecter le cessez-le-feu conclu le 5 octobre, à renoncer à toute attaque, contre-attaque ou représailles et à faire respecter les dispositions de l'accord *« par tous les hommes et organisations armées sous leur contrôle, y compris les groupes civils armés, les gardes nationales, les réservistes, la police militaire et les polices spéciales »*.

– **Retrait des forces étrangères** (art. 3) : toutes les forces non originaires de Bosnie (à l'exception de l'IFOR) doivent se retirer dans les 30 jours.

– **Redéploiement des forces** (art. 4) :

Phase I : dès l'entrée en vigueur de l'accord, toutes les forces entameront leur retrait de part et d'autre d'une zone de séparation dont le tracé figure sur les cartes jointes à l'accord et qui sera large d'environ 2 km de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu agréée. Ce retrait devra être achevé dans les 30 jours. La largeur de cette bande démilitarisée sera fixée par le commandant de l'IFOR à Sarajevo. En ce qui concerne Gorazde, une route à deux voies sera construite pour relier cette ville musulmane de Bosnie orientale à Sarajevo. Dans l'intervalle, les deux routes existantes seront ouvertes au trafic civil et seulement avec autorisation de l'IFOR pour tout trafic militaire.

La phase II concerne les endroits où la ligne de séparation entre les deux entités ne coïncide pas avec la ligne de cessez-le-feu et qui vont donc être transférés d'une entité à l'autre, comme les quartiers serbes de Sarajevo. Toutes les forces présentes dans ces zones (les forces serbes à Sarajevo) devront les avoir évacuées dans les 45 jours. Les forces de l'autre entité ne pourront y prendre position dans les 45 jours suivants. L'IFOR peut décider d'allonger ce délai, au cours duquel c'est elle qui assure la sécurité dans ces zones.

Phase III : il est prévu qu'au titre des *« mesures de confiance »* les armes lourdes et les hommes sont regroupés, dans les 120 jours, dans des cantonnements désignés par l'IFOR, ou démobilisés. Les articles suivants ont trait au déploiement de l'IFOR et au retrait de la Forpronu. Tous les prisonniers civils et militaires détenus en raison du conflit devront être libérés dans les 30 jours, sauf ceux qui sont réclamés par le Tribunal pénal international sur l'ex-Yougoslavie (TPI) (art. 9).

ANNEXE 1 B : la « stabilisation » et la limitation des armements

La Bosnie (les autorités centrales du pays), la République serbe de Bosnie et la Fédération craoto-musulmane ouvrent des négociations avec le concours de l'OSCE (l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) pour parvenir dans les 45 jours à un accord prévoyant la limitation des exercices et manœuvres, leur notification, l'établissement d'une mission de liaison entre les deux entités.

D'autre part, la République fédérale de Yougoslavie (Belgrade), la Croatie (Zagreb) et la Bosnie acceptent de ne pas importer d'armes pendant les 90 jours suivant l'entrée en vigueur du traité et de ne pas importer d'armes lourdes, de mines, d'avions militaires et d'hélicoptères pendant les 90 jours suivants ou jusqu'à ce qu'un accord de contrôle des armements soit conclu (art. 3).

Elles ouvrent dans les 30 jours, avec le concours de l'OSCE, des négociations visant à limiter le niveau de certaines catégories d'armes (chars, pièces d'artillerie, véhicules blindés, avions et hélicoptères de combat). Si elles ne parviennent pas à s'entendre dans les 180 jours, des plafonds leurs seront imposés.

ANNEXE 2 : la frontière entre les deux entités

Elle est tracee sur des cartes à l'échelle de 1/50 000 jointes au traité.

En ce qui concerne le secteur de Brcko (prononcer Beurchko), sur lequel un accord n'a pu être dégagé, une procédure d'arbitrage est prévue (art. 5). Dans les six mois, les deux entités de Bosnie désignent chacune un médiateur. Ces deux personnalités doivent s'entendre sur le nom d'un troisième médiateur dans les 30 jours. Si elles n'y parviennent pas, cette troisième personnalité, qui présidera la commission d'arbitrage, est désignée par le président de la Cour internationale de justice. La commission d'arbitrage doit statuer dans l'année suivant l'entrée en vigueur du traité. Dans l'intervalle, l'administration de la zone de Brcko reste telle qu'actuellement.

ANNEXE 3 : les élections

L'OSCE est chargée de veiller à ce que les conditions pour des élections libres et démocratiques soient réunies. Elle supervisera la préparation et le déroulement du scrutin pour la Chambre des députés et la présidence de Bosnie-Herzegovine, pour la Chambre des députés de la Fédération croato-musulmane, pour l'Assemblée nationale et la présidence de la République serbe de Bosnie. Les élections doivent avoir lieu dans les 6 mois ou, si l'OSCE demande un délai supplémentaire, au plus tard dans les 9 mois suivant l'entrée en vigueur du traité.

Peut voter tout citoyen âgé de plus de 18 ans recensé en 1991. Chacun peut voter (éventuellement par correspondance) dans la municipalité où il a été recensé en 1991. Mais les personnes qui ne vivent plus dans la même municipalité qu'en 1991 peuvent demander à la commission d'être inscrites ailleurs.

ANNEXE 4 : la Constitution de la Bosnie-Herzégovine

Son préambule proclame le respect des droits de l'homme, le souci de tolérance et de réconciliation dans une *« société pluraliste, la souveraineté et l'intégrité territoriale »* de la Bosnie.

● L'article 1 affirme le maintien de la Bosnie-Herzégovine dans ses frontières internationalement reconnues, en tant qu'Etat démocratique constitué de deux entités. Il prescrit la liberté de mouvement des personnes, des biens et des capitaux dans le pays : *« Aucun contrôle ne sera établi à la frontière entre les deux entités. »* Il stipule que la capitale sera Sarajevo et que tous les citoyens jouiront de la double citoyenneté : celle de leur entité et celle de la Bosnie-Herzégovine.

● L'article 2 crée une commission des droits de l'homme et instaure le droit au retour des réfugiés.

● L'article 3 définit les relations entre les institutions centrales et les deux entités :

– sont de la compétence des institutions de la Bosnie-Herzégovine : la politique étrangère, le commerce extérieur, les douanes, la politique monétaire, l'application des dispositions pénales, les communications internes et internationales, le transport inter-entités, le contrôle du trafic aérien.

– chacune des deux entités pourra établir des relations particulières avec des Etats voisins, *« en conformité avec l'intégrité de la Bosnie-Herzégovine »*. Chacune est responsable chez elle de l'application de la loi (polices civiles) dans le respect des libertés fondamentales et des droits de l'homme. Sont de leur responsabilité toutes les compétences non expressément attribuées par le traité aux institutions centrales.

Les institutions centrales peuvent toutefois voir leurs compétences élargies par accord mutuel ou si cela est nécessaire pour préserver l'intégrité du pays.

● L'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine (art. 4). Elle est composée de deux Chambres :

– la Chambre des peuples comptera quinze membres (10 représentants de la Fédération croato-musulmane, 5 représentants de l'entité serbe), désignés par le Parlement de chaque entité. Le quorum est fixé à 9, à condition que 3 Croates, 3 Bosniaques et 3 Serbes soient présents.

– la Chambre des représentants comptera 42 membres élus (2/3 pour la fédération, 1/3 pour l'entité serbe).

– toute législation doit être approuvée par les deux Chambres. Dans chacune d'entre elles, les décisions sont prises à la majorité, sauf si les 2/3 des représentants de l'une des entités s'y opposent. Si une majorité de délégués de l'une des communautés estime qu'un texte porte atteinte aux *« intérêts vitaux »* du peuple bosniaque, croate ou serbe et que les procédures de conciliation échouent, c'est la Cour constitutionnelle qui tranche.

● La présidence (art. 5) est composée de trois membres : un Bosniaque et un Croate élus au suffrage direct dans la fédération, un Serbe élu dans l'entité serbe. Les décisions sont prises par consensus ou par 2 des 3 membres. Un membre de la présidence collégiale peut opposer son veto s'il estime qu'une décision porte atteinte aux intérêts vitaux de son peuple.

La présidence conduit la politique étrangère, nomme les ambassadeurs, présente la proposition de budget. Elle nomme le chef du gouvernement, dont la composition obéit à la proportion 2/3-1/3. *« Chaque membre de la présidence a, de par sa fonction, le commandement civil des armées. »* Une commission permanente des affaires militaires, à laquelle appartiennent les trois membres de la présidence collégiale, est créée *« pour coordonner les activités des forces militaires en Bosnie-Herzégovine »*. Ces forces doivent respecter le principe de l'intégrité de la Bosnie.

● L'article 6 décrit la composition de la Cour constitutionnelle.

● L'article 7 est consacré à la banque centrale, dont le premier gouverneur sera nommé par le FMI.

● *« Aucune personne condamnée par le Tribunal international ou inculpée par lui et qui n'a pas répondu à sa convocation ne peut être candidat à une charge publique, élective ou non. »* (Art. 9.)

ANNEXE 6 : les droits de l'homme

Une commission des droits de l'homme comprenant les services d'un ombudsman et une Chambre des droits de l'homme sera chargée pendant cinq ans d'examiner toute violation de ces droits. L'ombudsman est désigné par le président en exercice de l'OSCE. La Chambre des droits de l'homme sera composée de 4 représentants de la fédération, deux représentants de l'entité serbe et 8 membres non originaires de Bosnie ou des pays voisins désignés par le Conseil de l'Europe, parmi lesquels le président de la Chambre.

ANNEXE 7 : les réfugiés

Cette annexe rappelle le droit au retour des personnes déplacées, à la récupération de leurs biens ou à compensation, y compris pour celles qui ont trouvé refuge dans des pays tiers. Les parties s'engagent à amnistier toutes les personnes qui ont été condamnées en raison du conflit, sauf si elles font l'objet de poursuites du Tribunal international.

Une commission pour les réfugiés recevra les demandes de restitution de biens, procédera aux évaluations, émettra des bons de compensation qui donneront accès aux nouveaux logements.

ANNEXES 8 et 9

L'annexe 8 crée une commission pour la restauration des monuments et la suivante une commission pour la création d'entreprises publiques nationales (notamment transports).

ANNEXE 10 : les aspects civils du plan de paix

Un *« haut représentant »*, nommé par une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU, sera chargé de la coordination des aspects civils de l'application du plan de paix.

ANNEXE 11 : la police internationale

Cette police civile sera créée par décision du Conseil de sécurité des Nations unies. Elle agira conformément aux instructions du haut représentant.

PRIVATISATION Une assemblée des actionnaires de Bull devait prendre acte, mercredi 13 décembre, de la nouvelle répartition du capital du groupe issue de la cession de gré à gré, effective en septembre, d'environ 40 % de ses actions par l'Etat français. Elle devait également entériner la sortie de la société du cadre de la loi de 1983 sur la démocratisation du secteur public. ● LE CONSTRUCTEUR INFORMATIQUE va désormais devoir démontrer que, épaulé par trois nouveaux actionnaires de référence, France Télécom, le japonais NEC et l'américain Motorola, avec chacun 17 %, il va pouvoir développer une stratégie dynamique et non plus gérer le déclin de ses activités les plus rentables : les grands systèmes et la maintenance. ● A PLUS COURT TERME, c'est-à-dire à la fin de l'exercice 1995, Bull devra aussi prouver qu'il peut tenir son objectif de retour à l'équilibre du résultat net.

NEC et Motorola font leur entrée au conseil d'administration de Bull

Epaulé par les groupes japonais et américain ainsi que par France Télécom, chacun à hauteur de 17 % du capital, le constructeur informatique doit redéfinir une stratégie qui enraye son déclin

LE GROUPE d'informatique français Bull a franchi une nouvelle étape dans son processus de privatisation partielle. Une assemblée générale mixte des actionnaires de la compagnie devait se tenir mercredi 13 décembre afin de prendre acte de la nouvelle répartition du capital issue de la cession de gré à gré par l'Etat, au mois de septembre, de près de 40 % de ses actions aux groupes japonais NEC et Daï Nippon Printing, à l'industriel américain Motorola et au constructeur singapourien IPC. Dans la foulée, l'assemblée des actionnaires devait exclure la société du cadre de la loi de 1983 sur la démocratisation du secteur public et adopter de nouvelles règles statutaires.

Elle devait également approuver la nomination des nouvelles personnalités devant figurer au conseil d'administration du groupe : celles, au nombre de six, représentant l'Etat (dont Jean-Marie Descarpentries, le PDG de Bull) et l'exploitant téléphonique public France Télécom (dont Michel Bon, son président) ; celles, au nombre de deux pour chacun des groupes, représentant NEC et Motorola ; celles enfin, au nombre de trois, siégeant au titre d'administrateurs-salariés (un poste chacune pour la CFDT, la CGT et la CGC), la désignation du représentant des salariés-actionnaires (ils se sont vu attribuer 3,9 % du capital de l'entreprise) ne devant intervenir qu'en mars 1996. Ces nouveaux administrateurs devaient être réunis, mercredi pour un conseil d'administration.

UN ÉCLATEMENT REDOUTÉ

C'est à présent que les choses « sérieuses » vont commencer pour Bull et que l'on va, notamment, pouvoir vérifier si, comme l'assure sa direction, les synergies vont jouer entre les trois principaux actionnaires « industriels » du constructeur. Car, venus d'horizons différents, France Télécom, NEC et Motorola, qui chacun détiennent 17 % des actions du groupe fançais, n'ont pas nécessairement des intérêts convergents. Les syndicats n'ont pas caché, ces derniers mois, redouter un éclatement de Bull et une perte de savoir-faire et de valeur ajoutée sous l'effet de pressions opposées des nouveaux actionnaires.

Appuyé sur ces trois nouveaux actionnaires de référence, Bull aura-t-il les moyens de redéfinir une stratégie dynamique et non pas seulement de gérer le lent déclin de ses activités phares et encore les plus rentables, comme les grands systèmes ? La découverte récente de projets de sous-traitance dans les domaines de la maintenance et des études (*Le Monde* du 19 novembre 1995) n'ont pas été de nature à rassurer les représentants du personnel. Un comité central d'entreprise (CCE) extraordinaire s'est d'ailleurs tenu, à la demande des élus, mardi 12 décembre afin que la direction s'explique.

Selon la CFDT, en ce qui concerne les services études, *« la direction a démenti toute volonté d'externaliser quoi que ce soit, mais a indiqué rechercher des charges de travail externes, directement ou par le biais de partenariats »*. Pour les activités de maintenance, la direction maintient, selon la CFDT, son qualificatif d'essaimage pour trois projets en cours à Bordeaux, Lille et Toulouse, consistant à aider financièrement des salariés à créer leur entreprise et à leur sous-traiter une partie des tâches jusqu'à présent assurées par Bull. A l'unanimité, les élus du CCE, estimant qu'il y a des moyens de développer les compétences en interne, ont adopté une délibération dénonçant ces opérations et ont mandaté le secrétaire pour engager *« toute action en justice jugée utile »*.

UN ÉQUILIBRE INCERTAIN

Dans l'immédiat, Jean-Marie Descarpentries, le PDG de Bull, va aussi et surtout devoir prouver à ses nouveaux actionnaires qu'il peut tenir ses promesses financières. En septembre, le groupe a reconnu que les comptes ne sont pas encore suffisamment solides pour que les banquiers lui accordent leur confiance en l'absence d'une garantie de l'Etat. La fin de l'exercice 1995 s'annonce à ce titre critique, le PDG de Bull n'ayant cessé de clamer que le constructeur afficherait un résultat net équilibré. Or les résultats sur les neuf premiers mois de l'année ont montré que l'on n'en prenait pas le chemin.

A fin septembre, le résultat d'exploitation, qui était redevenu positif, a replongé dans le rouge à hauteur de 417 millions de francs et le résultat net s'est aggravé par rapport à la fin du premier semestre, la perte atteignant 874 millions. Le chiffre d'affaires, quant à lui, demeurait sur une pente négative de 2,1 %. Lors de la publication de ces résultats, Bull indiquait que la fin de l'exercice, notamment le mois de décembre, où se concentrent habituellement 25 % du chiffre d'affaires, devait permettre de « redresser le tir » et de tenir l'objectif de l'équilibre. Malgré un environnement très difficile en France, la direction du groupe persiste, aujourd'hui, à dire que *« les espoirs restent bons d'être à l'équilibre en net fin 1995 »*. Des reprises de provisions pourraient, par exemple, y aider.

Philippe Le Cœur

NEC accroît sa présence hors du Japon

TOKYO
correspondance

Deux représentants de NEC siégeront désormais au conseil d'administration de Bull. Ce contrôle direct sur la gestion du constructeur français constitue une nouvelle étape dans les relations entre les deux groupes, déjà vieilles d'une vingtaine d'années. Elle marque aussi la montée en puissance, hors de ses bases nationales, du groupe nippon.

Bien positionné sur les secteurs en forte croissance, NEC, l'un des premiers groupes électroniques nippons, table, pour l'année fiscale en cours, sur des ventes records de 4 300 milliards de yens (215 milliards de francs) et 135 milliards de yens de bénéfices avant impôt. Un optimisme dû en premier lieu à la forte demande en semi-conducteurs, dont le groupe est le deuxième fabricant mondial. Il bénéficie aussi de l'essor de la téléphonie mobile au Japon ainsi que des investissements entrepris par NTT et les pouvoirs publics pour doter l'archipel d'une infrastructure de télécommunications digne de l'âge du multimédia. Comptant pour près d'un tiers de son chiffre d'affaires, les ventes de NEC dans les télécommunications ont augmenté cette année de 9,6 %.

Fort de ces métiers de base, NEC dispose des ressources suffisantes pour être présent sur quasiment tous les fronts du multimédia. Les alliances passées au cours des dernières années au Japon ou à l'étranger témoignent d'une stratégie agressive d'occupation du terrain. Les écrans plats à plasma des futures télévisions murales représenteront, selon NEC, un marché de 260 milliards de yens d'ici à l'an 2000. La société commencera leur production de masse fin 1996.

DÉSIR D'INDÉPENDANCE

Premier fabricant japonais de micro-ordinateurs, NEC est dans ce domaine face à des choix décisifs. Son monopole au Japon s'érode : sa part de marché serait descendue à 43,2 % selon l'institut d'analyses IDC. NEC, qui dispose d'un « standard maison », a vu se former une concurrence des compatibles IBM, qui détient plus de 30 % du marché. Apple s'est, lui, hissé au deuxième rang avec plus de 15 %. NEC, dont la croissance a été inférieure à celle de ses concurrents en 1994 (20 % contre 35 % en moyenne), prévoit des livraisons en hausse de 60 % cette année, à 3 millions d'unités pour le marché intérieur.

Bon an, mal an, on continue pourtant d'exclure chez NEC toute compatibilité avec le standard IBM, pour ne pas remettre en question les habitudes de la clientèle japonaise, mais aussi par farouche désir d'indépendance. La position dominante de NEC sur le marché japonais le rend *de facto* incontournable. Microsoft, qui a sorti fin novembre la version japonaise de Windows 95, offre ainsi une version de son logiciel adaptée à NEC. *Idem* pour le multimédia : NEC gère le premier réseau japonais, PC VAN, qui compte près d'un million d'abonnés et permet l'accès à Internet.

NEC semble aujourd'hui avoir les moyens sur le marché japonais de sa politique d'indépendance. L'alliance annoncée début décembre avec Microsoft pour la conception du Windows 97 montre que la société prend les devants. Un décalage existe toutefois à l'exportation. Si Hitachi et Fujitsu ont annoncé récemment le développement de leurs activités aux Etats-Unis, NEC, qui fabrique pour l'exportation des machines compatibles IBM, a démarré plus tard que ses principaux concurrents nippons. La prise de participation de 20 % dans Packard Bell (aux côtés de Bull qui en possède également 20 %), en juillet, pourrait servir une stratégie de développement plus globale et plus agressive. De même, l'implantation de NEC, en mai, sur le marché chinois, signale-t-elle que le géant nippon nourrit des intentions d'expansion forte.

Brice Pedroletti

Motorola veut vendre ses puces et accéder aux développements Unix

SI LA MONTÉE en puissance de NEC chez Bull ne constitue pas une surprise, dans la mesure où elle peut être vue comme une volonté de préserver les liens établis dans les grands systèmes, l'arrivée de Motorola l'est un peu plus. Le groupe américain n'est pas un habitué de la croissance externe et, jusqu'à présent, il a fait surtout parler de lui dans les télécommunications et les semi-conducteurs, mais peu dans l'informatique.

Dans les télécommunications, Motorola est très solidement implanté dans la téléphonie mobile, l'un des segments les plus porteurs, où il fait figure de leader mondial incontesté. Dans les semi-conducteurs, dont il est le quatrième fournisseur au monde, le groupe ne cache pas son ambition de détrôner les microprocesseurs d'Intel, installés dans 80 % des micro-ordinateurs. Allié à IBM et Apple, il a développé un circuit concurrent baptisé Power PC.

L'investissement dans Bull s'inscrit dans cette stratégie de création d'un marché pour cette puce. Le groupe français est appelé à devenir un canal de vente important : par le biais de ses ordinateurs fonctionnant avec le logiciel d'exploitation Unix, mais aussi *via* ses micro-ordinateurs (ceux de sa filiale Zenith Data Systems et ceux de la société américaine Packard Bell, dont il détient 20 % du capital).

Parallèlement, Motorola entend profiter de sa présence chez Bull pour étoffer son offre et son propre poids sur le marché des ordinateurs Unix et des micro-ordinateurs en exploitant certains développements du groupe français. Le groupe américain s'est donné pour objectif de dépasser le milliard de dollars (5 milliards de francs) de chiffre d'affaires dans l'informatique en 1998, contre 400 millions de dollars (2 milliards de francs) aujourd'hui. Enfin, Motorola n'exclut pas de pouvoir mettre à profit son engagement dans Bull pour travailler davantage avec France Télécom.

Ph. L. C.

Cesare Romiti, un manager de fer pour Fiat

Il succédera à Giovanni Agnelli à la présidence du groupe

ROME
de notre correspondante

Le combattant vient d'obtenir son bâton de maréchal : à soixante-douze ans, Cesare Romiti, administrateur délégué de Fiat, entré dans le groupe en 1974, va bientôt en devenir le président à la place de « l'Avvocato » Giovanni Agnelli. Annoncé le 11 décembre à Turin devant cinq cents hauts dirigeants du groupe, alors qu'il était attendu en juin lors de l'assemblée des actionnaires, le retrait de Giovanni Agnelli a surpris. D'autant que celui-ci n'en a précisé ni la date ni les raisons. M. Romiti restera quelques années à la tête du groupe – il sera atteint par la limite d'âge statutaire de soixante-quinze ans en 1998. Préparera-t-il le retour d'un Agnelli au pouvoir, en la personne de Giovanni Alberto Agnelli, trente-deux ans, neveu de « l'Avvocato » ?

En parlant de « l'Avvocato », M. Romiti a toujours évité deux mots, impropres à son sens : patron et ami. L'alchimie entre les deux hommes est à chercher ailleurs : peut-être dans cette curiosité infinie qui les anime, un certain goût du risque et cet attachement vital à l'entreprise qui fait, selon la formule célèbre, que *« ce qui est bon pour Fiat est bon pour l'Italie »*. A moins que ce ne soit le plaisir partagé du football et de la lecture.

LE « GARDIEN » DU MYTHE

MM. Agnelli et Romiti formaient un couple insolite et efficace. Face au fils de famille, brillant, charmeur et aussi craint que populaire, allié aux plus grands noms de la noblesse et de la grande finance internationale, M. Romiti, fils d'un fonctionnaire des Postes, réservé mais conscient de sa puissance, élevé dans une Rome petite-bourgeoise, gouailleuse et pleine de principes, a été, durant des années, le machiniste têtu et persévérant de la survie puis de la réussite du groupe. En un mot, le « gardien » du mythe Agnelli. Tant de fidélité méritait récompense. La nomination de M. Romiti ne pourra que renforcer sa position au moment où il attend de savoir s'il passera ou non en jugement pour financement illicite des partis politiques et faux en bilan, comme l'a réclamé, le 7 décembre, le juge qui a pris le dossier Fiat en main.

Diplômé en sciences économiques et commerciales, fort de l'estime et de l'aide du grand « marionnettiste » de l'économie italienne, le banquier Enrico Cuccia, patron de Mediobanca, temple de la finance – dont son propre fils, Maurizio Romiti, est un des dirigeants –, Cesare Romiti a bénéficié d'une double expérience. Dans le privé d'abord, où il a été directeur du groupe chimique et d'armements BPD (Bombrini, Parodi, Delphino), puis dans le secteur public, notamment comme directeur général d'Alitalia en 1970, puis d'Italstat. Ce passage dans le public lui laissera une méfiance profonde de la classe politique et de ce qu'il a appelé *« l'occupation de l'Etat »*. Une méfiance qu'il exprime avec une certaine réserve : mieux que quiconque, M. Romiti sait qu'en Italie il faut savoir flirter avec les leaders du moment.

Pour le reste, son mot d'ordre n'a cessé d'être *« Réinventer tout »*. *« Je suis un libéral qui croit dans la révolution permanente »*, a-t-il même affirmé, en plaisantant, au cours d'une interview. Ce sens de la remise en cause, M. Romiti en a eu bien besoin dans sa longue carrière d'administrateur délégué de Fiat (poste qu'il occupera dès 1976) lorsque la situation était grave. Crise du pétrole, terrorisme des Brigades rouges (on arrêtera deux « brigadistes » devant chez lui), fronde syndicale... il traversera tout, parfois à la façon d'un bulldozer.

Ses titres de gloire sont avant tout d'avoir restauré le pouvoir patronal chez Fiat en 1980 après trente-cinq jours de grève, au prix de plusieurs milliers de licenciements, d'avoir conclu, à la fin des années 70, un accord avec les Libyens, qui apportaient – même de façon éphémère – de l'argent frais à une entreprise exsangue et, enfin, d'avoir su relancer l'automobile avec l'arrivée de la Uno.

Marie-Claude Decamps

Le gouvernement donne son feu vert à la vente de la BFCE au Crédit national

La nouvelle entité aura un bilan de 350 milliards de francs

Le décret autorisant la privatisation de gré à gré, hors marché, de la BFCE (Banque française du commerce extérieur) est paru mercredi 13 décembre au *Journal officiel*. Cette vente n'apportera aucune recette à l'Etat, qui ne détient pas de participation directe, mais permettra au Consortium de réalisation (la structure de cantonnement du Crédit lyonnais) et aux AGF de se désengager. Le Crédit national est seul en lice.

LE PRÉSIDENT du Crédit national, Emmanuel Rodocanachi, peut pousser un soupir de soulagement : le décret autorisant la privatisation de la Banque française du commerce extérieur est paru au *Journal officiel* daté du mercredi 13 décembre. Il va donc officiellement déposer son offre de rachat. Depuis le début de l'année, la vente de la Banque française du commerce extérieur était un fait acquis, les deux actionnaires majoritaires, le Crédit lyonnais (24 %) et les AGF (43 %), ayant clairement fait connaître leurs intentions de se retirer. Les disparitions successives de différents repreneurs potentiels ont laissé le Crédit national, qui détient déjà 10,03 %, seul en lice.

Depuis la fin de l'été, tous les obstacles semblaient être levés. D'une part, les vendeurs et l'acheteur s'étaient enfin mis d'accord sur la valorisation de la BFCE – 4,3 milliards de francs pour 100 %, soit 3,364 milliards pour les 78,23 % acquis par le Crédit national, et sur les modalités de financement. D'autre part, le décret autorisant la vente de gré à gré d'entreprises publiques était paru au *Journal officiel*, le 29 août.

S'agissant de la première application de ce décret, le gouvernement et les autorités de tutelle ont voulu faire de la cession de la BFCE une opération exemplaire. Pas question, notamment, que le ratio de solvabilité de la nouvelle entité, dont le total de bilan s'élèvera à 350 milliards de francs, soit inférieur à celui des deux établissements. Convaincu de la complémentarité des deux maisons et déterminé à faire émerger *« une banque du premier cercle »*, le président du Crédit national s'est donné les moyens nécessaires. Mais l'émission de 350 millions de dollars (environ 1,7 milliard de francs) de TSR (titres subordonnés remboursables) lui a tout juste permis de reconstituer ses fonds propres à hauteur de 8,85 % (contre 9,2 %) avant le rapprochement. Ces derniers jours ont donc été consacrés à trouver le moyen de combler ce gap.

Le salut est venu des AGF. Depuis des mois, la compagnie d'assurances attend le règlement de deux dossiers qui entravent sa privatisation : la mise en place du plan de sauvetage du Comptoir des entrepreneurs et son désengagement de la BFCE. Elle s'est donc engagée à souscrire 340 millions de francs sur les 500 millions de TSDI (titres subordonnés à durée indéterminée) qui seront émis par le Crédit national début 1996, redonnant ainsi d'une main une partie ce qu'elle va toucher de l'autre. Le solde sera pris en charge par la Caisse des dépôts (140 millions de francs).

COMPROMIS SATISFAISANT

Le Consortium de réalisation n'a évidemment pas été sollicité pour cette opération. Il touchera un peu plus de 1 milliard en argent comptant. Tout comme la Caisse des dépôts, qui recevra 482 millions de francs pour ses 11,23 %. Les AGF recevront, quant à elles, seulement 1,5 milliard de cash et l'équivalent de 408 millions de francs en titres de la Coface. Un compromis qui satisfait le Crédit national puisque la cession de ses titres Coface va dégager une plus-value légèrement supérieure à 200 millions de francs. La procédure va durer environ un mois. Si la Commission de privatisation donne un avis favorable, Emmanuel Rodocanachi, pour qui l'opération est le point d'orgue d'une politique de croissance externe à marche forcée, se trouvera alors à la tête d'un groupe affichant 200 milliards de francs d'encours de crédit à la clientèle. Il représentera en matière de crédits à court, moyen et long terme près de 8 % du marché français des entreprises moyennes et grandes. Les actionnaires du nouvel ensemble – dont Axa détiendra 9,5 % – seront liés par un pacte d'une durée de quatre ans.

Restera à définir le degré d'intégration des deux maisons pour optimiser au mieux les services que chacune rend à sa clientèle. Restera également à définir le rôle que jouera l'actuel patron de la BFCE, Francis Gavois, dans cette nouvelle configuration. Puisque, à terme, une fusion totale n'est pas à exclure.

Babette Stern

Dassault et British Aerospace rapprochent leur recherche militaire

À TRAVERS une filiale mixte, dont la création a été annoncée mercredi 13 décembre, le groupe Dassault Aviation et la société British Aerospace se préparent à rapprocher leurs recherches en amont dans le domaine de l'aviation de combat. Il ne s'agit pas encore d'une fusion de leurs bureaux d'études. Les deux groupes envisagent, par ce biais, d'étudier la définition – en mettant au point un démonstrateur de technologies – du prochain avion de combat en Europe, qui deviendrait le successeur de Rafale, en France, et de l'Eurofighter, au Royaume-Uni, après 2020. Depuis plusieurs mois déjà, Dassault a entamé des discussions sur ce thème avec British Aerospace d'un côté et avec le groupe allemand DASA de l'autre. A ce jour, aucun des deux gouvernements concernés n'a prévu de financement sur ce projet. La France vient même de retarder d'un an la mise en service du Rafale.

DÉPÊCHES

■ **FÉLIX POTIN : *les salariés du groupe de distribution alimentaire***, réunis en assemblée générale à l'appel de l'intersyndicale (CGT,CFDT, CGC), ont décidé mardi 12 décembre, de se mettre en grève générale et de fermer tous les points de vente. Craignant que le dépôt de bilan prononcé le 1er décembre ne conduise à la mise en liquidation judiciaire, ils demandent l'adoption d'un plan social élargi pour les 1 097 salariés du groupe.

■ **AI (R) : le nouveau consortium aéronautique européen AI (R)**, Aero International (Régional), commencera ses activités le 1er janvier 1996. Née de l'alliance entre les sociétés française Aérospatiale, italienne Alenia (réunis au sein d'ATR) et britannique British Aerospace, cette société par actions simplifiée sera chargé de la commercialisation et du suivi après-vente d'une gamme de turbopropulseurs et de jets régionaux dans le créneau des 20 à 120 places.

■ **CAP GEMINI SOGETI : Daimler-Benz est favorable à une fusion** entre Sogeti et Cap Gemini Sogeti. Le groupe allemand, qui détient depuis 1991 34 % de Sogeti, la holding de contrôle du groupe français de services informatiques, a précisé au quotidien allemand *Handelsblatt*, lundi 11 décembre, qu'il prendrait alors une participation dans la nouvelle entité sans préciser la hauteur.

■ **SCOTT-KIMBERLY-CLARK : la Commission européenne a levé**, mardi 12 décembre, l'ordre de suspension de la fusion des groupes papetiers américains Scott et Kimberly-Clark pour leurs activités non européennes. Bruxelles a demandé, toutefois, que les deux groupes gèrent leurs activités européennes de manière séparée jusqu'au terme de son enquête concurrentielle qui devrait être achevée le 22 janvier.

Les banques se voient imposer une limite sur les marchés dérivés

DANS LA COURSE poursuite entre la complexité croissante des instruments financiers et les autorités de contrôle, ces dernières viennent de reprendre provisoirement l'avantage. Le Comité de Bâle, qui regroupe les gouverneurs des banques centrales des dix pays les plus industrialisés, a adopté lundi 11 décembre une nouvelle réglementation sur la couverture des risques pris par les banques sur les marchés dérivés. Des produits financiers dont le développement est exponentiel depuis le milieu des années 80 et qui sont à l'origine des déboires, notamment, de Metallgesellschaft en Allemagne, du Comté d'Orange aux Etats-Unis et plus encore de la banque Barings au Royaume-Uni.

Depuis 1988, les établissements bancaires ont déjà l'obligation de respecter une norme établie par le Comité de Bâle pour faire face à leurs risques de crédit. Il s'agit du fameux ratio Cooke, qui impose aux banques de disposer au minimum de l'équivalent en capital de 8 % de leurs engagements. Compte tenu de la complexité des opérations de marché, il n'était pas possible de définir, une fois pour toutes, un ratio de solvabilité. Les autorités de contrôle ont mis trois ans à arrêter une formule que toutes les banques devront respecter avant la fin de 1997.

Les établissements devront disposer de fonds propres équivalents à la valeur la plus élevée : soit de leur perte potentielle sur les marchés le jour précédent le calcul, soit de la moyenne des pertes potentielles sur les 60 jours précédents, le tout multiplié par 3. Beaucoup de banques contestent ce coefficient de multiplication, jugé élevé. L'Association des banques suisses avait demandé un coefficient de 1.

Au facteur de multiplication de 3, les banques seront d'ailleurs tenues d'ajouter un complément allant de 0 à 1, qui dépendra directement de la fiabilité, selon les autorités de contrôle, de leur modèle mathématique d'évaluation de leurs risques. Dans le cas le plus défavorable, une banque sera tenue d'avoir des réserves en capital quatre fois supérieures au montant de ces risques de marché.

Les nouvelles règles présentent toutefois une certaine souplesse. Les gouverneurs ont accepté que les banques utilisent leur propre modèle interne afin de mesurer leurs risques. Ces modèles devront être validés et permettre une évaluation quotidienne des positions de marché. Les banques centrales espèrent encourager les établissements à mesurer plus justement leurs pertes potentielles et s'épargner ainsi de mauvaises surprises.

E. L.

La vente de Pechiney aurait eu peu de succès

« SILENCE » : la consigne du ministère des finances aux banques responsables du placement des titres Pechiney est totalement respectée. L'offre publique de vente auprès des particuliers s'est achevée mardi 12 décembre, celle destinée aux institutionnels est close depuis vendredi dernier, mais tous les opérateurs refusent de se prononcer sur le résultat de la privatisation avant que Bercy n'ait annoncé les chiffres officiels jeudi soir ou vendredi. Malgré ce mutisme imposé, les salles de marché accréditent l'idée que la vente de Pechiney a été difficile.

Les particuliers n'auraient pas été trop réticents. La Société générale, chef de file bancaire du placement auprès des actionnaires non institutionnels, affirmait, mardi, que la privatisation de Pechiney était *« en ligne avec les autres privatisations »*.

Mais, à l'inverse des autres privatisations, ce sont les investisseurs institutionnels qui n'auraient pas répondu à l'appel. Le placement qui leur était réservé ne s'élevait qu'à 2,5 milliards de francs (13,3 millions d'actions), mais il n'aurait été souscrit qu'une fois, selon une source bancaire. Des ventes assez importantes auraient eu lieu aux Etats-Unis et en Suisse. En revanche, les Britanniques seraient quasiment absents. Les investisseurs français se seraient montrés très réservés.

Si ces résultats sont confirmés, les banques garantes du placement pourraient se retrouver avec des titres non placés. Les investisseurs institutionnels, eux, risquent d'obtenir bien plus d'actions qu'ils ne le souhaitaient, comme lors de la vente d'Usinor Sacilor. Le titre Pechiney, coté pour la première fois lundi 18 décembre, pourrait souffrir d'atonie pendant de longues semaines.

L'Etat ne sera pas plus gagnant. Il avait accepté de prendre à sa charge 3,7 millions d'actions (9,4 % du capital) si celles-ci ne trouvaient pas preneur sur le marché. Ce portage doit être provisoire. Dans le cas de Pechiney, le provisoire pourrait durer.

Martine Orange

■ **LE FRANC était en recul, mercredi matin, face à la monnaie allemande. Il s'inscrivait à 3,4550 francs pour un deutschemark, affecté par le succès, la veille, des manifestations.**

■ **LA BOURSE de Tokyo a fini en légère baisse, mercredi 13 décembre, au terme d'une séance irrégulière. L'indice Nikkei des valeurs vedettes a cédé 0,15 %.**

■ **L'OR a ouvert en baisse, mercredi, sur le marché international de HongKong. L'once s'échangeait à 388,10-388,40 dollars, contre 388,20-388,50 dollars mardi en clôture.**

■ **WALL STREET : l'indice Dow Jones a perdu 0,18 %, pénalisé par le recul du marché obligataire américain observé après la hausse des prix de gros plus forte que prévu.**

■ **LE CRÉDIT LOCAL de France a lancé, mardi, un emprunt obligataire de 5 milliards de francs, d'une durée de trois ans, dirigé par la Caisse des dépôts et la Société générale.**

LES PLACES BOURSIÈRES

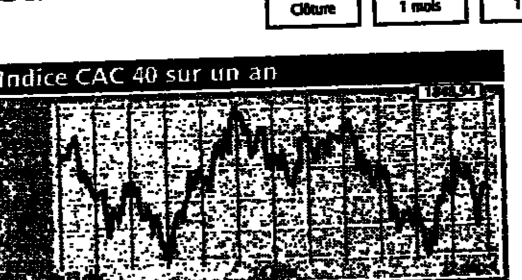
CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↘ 1 an | MIDCAC ↘ 1 mois | NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN ↗ MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Recul à Paris

LA BOURSE de Paris était orientée à la baisse, mercredi 13 décembre, en fin de matinée. A 12 heures, l'indice CAC 40 de la Bourse de Paris était en repli de 0,74 %, à 1 835,21 points.

Les actions françaises étaient pénalisées par la remontée des taux d'intérêt. Le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, était en recul de 30 centièmes à 120,04 points. Le franc cédait du terrain face à la monnaie allemande. Il s'échangeait à 3,4585 francs pour un deutschemark.

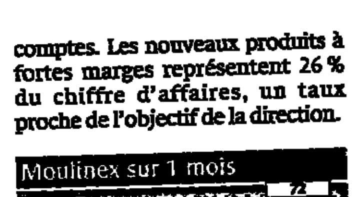
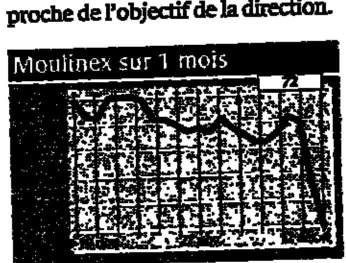
Le succès, mardi, des manifestations a fini par ébranler l'optimisme dont les investisseurs avaient jusqu'à présent fait preuve. Ils craignent un retrait du projet de réforme de la Sécurité sociale et, surtout, un dénouement politique à la crise sociale. Ils redoutent un changement de premier ministre et la mise en place d'une autre politique économique, fondée sur la relance budgétaire et la dévaluation du franc. Les analystes espèrent toutefois que la Bundesbank abaissera, jeudi, ses taux directeurs. Une telle décision permettrait, selon eux, de diminuer la pression sur la devise française en affaiblissant le deutschemark. Mercredi matin, la Banque d'Angleterre a réduit d'un quart de point son taux de base, ramené à 6,50 %.

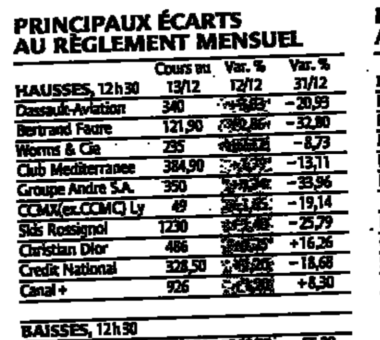

Indice CAC 40 sur un an

CAC 40 5 jours

Moulinex, valeur du jour

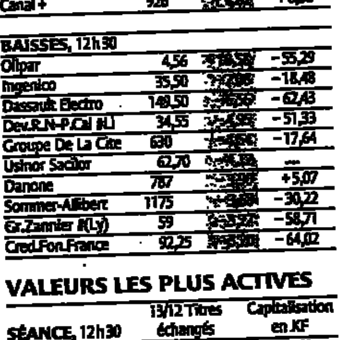
LE TITRE MOULINEX, dont 247 000 exemplaires ont été échangés, a perdu 7,1 % à 72 francs mardi 12 décembre, à son plus bas niveau de l'année. En deux séances, la valeur a abandonné plus de 15 %, alors que la société vient d'annoncer que sa perte nette pour le premier semestre 1995-1996 était réduite de moitié, à 121 millions de francs. Mais la baisse de 50 millions de francs à 120 millions des frais financiers contribue largement au redressement des comptes. Les nouveaux produits à fortes marges représentent 26 % du chiffre d'affaires, un taux proche de l'objectif de la direction.



Moulinex sur 1 mois

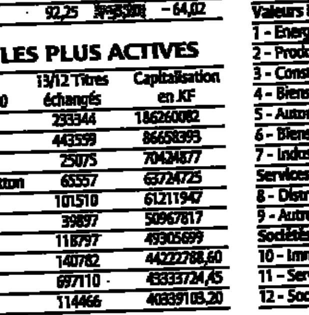


PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 13/12	Var. % 12/12	Var. % 31/12
Dassault-Aviation	340	[illegible]	−20,93
Bertrand Faure	121,90	[illegible]	−32,80
Worms & Cie	295	[illegible]	−8,73
Club Mediterranee	384,90	[illegible]	−13,11
Groupe Andre S.A.	350	[illegible]	−33,96
CCMX(ex.CCMC) Ly	49	[illegible]	−19,14
Skis Rossignol	1230	[illegible]	−25,79
Christian Dior	486	[illegible]	+16,26
Credit National	328,50	[illegible]	−18,68
Canal +	926	[illegible]	+8,30

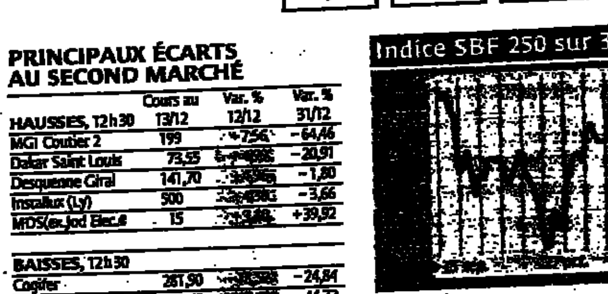


BAISSES, 12h30			
Olipar	4,56	[illegible]	−55,29
Ingenico	35,50	[illegible]	−18,48
Dassault Electro	149,50	[illegible]	−62,43
Dev.R.N-P.Cal #Li	34,55	[illegible]	−51,33
Groupe De La Cite	630	[illegible]	−17,64
Usinor Sacilor	62,70	[illegible]	—
Danone	787	[illegible]	+5,07
Sommer-Allibert	1175	[illegible]	−30,22
Gr.Zannier #(Ly)	59	[illegible]	−58,71
Cred.Fon.France	92,25	[illegible]	−64,02



VALEURS LES PLUS ACTIVES

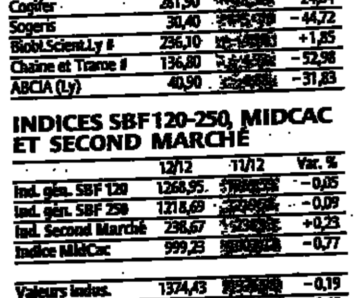
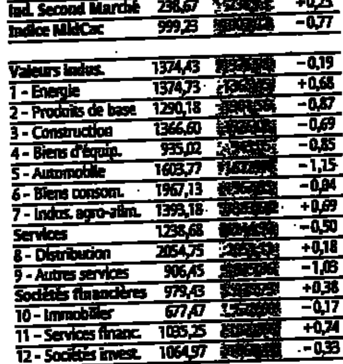
SÉANCE, 12h30	13/12 Titres échangés	Capitalisation en KF
Danone	233344	186260082
Michelin	443599	86658393
Carrefour	25075	70424877
LVMH Moet Vuitton	65557	63724725
Societe Gale A	101510	61211947
L'Oreal	39897	50967817
Alcatel Alsthom	118797	49305699
Axa	140782	44222788,60
Usinor Sacilor	697110	43333724,45
Elf Aquitaine	114466	40339103,20



PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 12h30	Cours au 13/12	Var. % 12/12	Var. % 31/12
MGI Coutier 2	199	[illegible]	−64,46
Dakar Saint Louis	73,55	[illegible]	−20,91
Desquenne Giral	141,70	[illegible]	−1,80
Instalux (Ly)	500	[illegible]	−3,66
MDS(ex.Jod Elec.#	15	[illegible]	+39,92
BAISSES, 12h30			
Cogifer	281,90	[illegible]	−24,84
Sogeris	30,40	[illegible]	−44,72
Biobl.Scient.Ly #	236,10	[illegible]	+1,85
Chaine et Trame #	136,80	[illegible]	−52,98
ABCIA (Ly)	40,90	[illegible]	−31,83

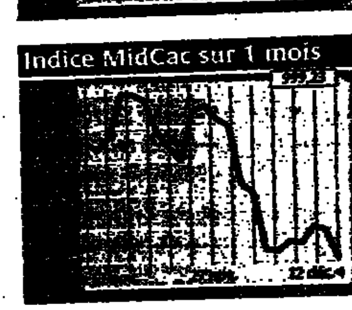
Indice SBF 250 sur 3 mois

INDICES SBF120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	12/12	11/12	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1268,95	[illegible]	−0,05
Ind. gén. SBF 250	1218,69	[illegible]	−0,09
Ind. Second Marché	238,67	[illegible]	+0,23
Indice MidCac	999,23	[illegible]	−0,77
Valeurs indus.	1374,43	[illegible]	−0,19
1 - Energie	1374,73	[illegible]	+0,68
2 - Produits de base	1290,18	[illegible]	−0,87
3 - Construction	1366,60	[illegible]	−0,69
4 - Biens d'équip.	935,02	[illegible]	−0,85
5 - Automobile	1603,77	[illegible]	−1,15
6 - Biens consom.	1967,13	[illegible]	−0,84
7 - Indus. agro-alim.	1393,18	[illegible]	+0,69
Services	1238,68	[illegible]	−0,50
8 - Distribution	2054,75	[illegible]	+0,18
9 - Autres services	906,45	[illegible]	−1,03
Sociétés financières	979,43	[illegible]	+0,38
10 - Immobilier	677,47	[illegible]	−0,17
11 – Services financ.	1035,25	[illegible]	+0,74
12 - Sociétés invest.	1064,97	[illegible]	−0,33


Indice second marché sur 3 mois


Indice MidCac sur 1 mois

Statu quo à Tokyo

A LA BOURSE de Tokyo, l'indice Nikkei a perdu mercredi 13 décembre 29,29 points (0,15 %), à 19 283,48 points. La séance, contrastée, a été marquée par des prises de bénéfice sur les valeurs vedettes et par des achats massifs des titres du secteur bancaire.

La veille, à Wall Street, la grande Bourse de New York a consolidé ses positions, en réponse au recul du marché obligataire. Le Dow Jones a cédé 9,40 points (0,18 %), à 5 174,92 points. Les valeurs de haute technologie ont encore perdu du terrain. Le Nasdaq, où elles sont largement représentées, a abandonné 0,89 %. Le marché obligataire a été affecté par la hausse plus forte que prévu des prix de gros. Le taux de l'emprunt de référence à 30 ans est passé de 6,04 à 6,05 %. En novembre, les prix de gros ont progressé de 0,5 % alors que les économistes avaient tablé sur 0,2 % seulement. Il s'agit de la plus forte hausse de l'indice depuis janvier. Les investisseurs attendent maintenant les chiffres concernant les prix de détail pour novembre publiés jeudi et tablent généralement sur une hausse modérée de 0,2 %. La Réserve fédérale risque de déterminer son attitude au cours des prochaines semaines en fonction de ses chiffres.

INDICES MONDIAUX

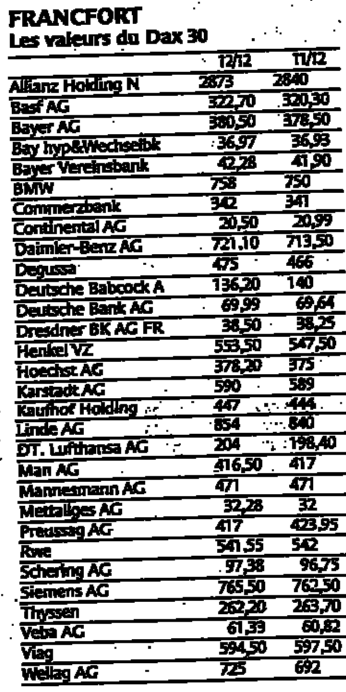
	Cours au 12/12	Cours au 11/12	Var. en %
Paris CAC 40	1848,94	[illegible]	−0,04
New-York/DJ indus.	5177,09	[illegible]	−0,14
Tokyo/Nikkei	19512,80	[illegible]	+0,45
Londres/FT100	3654,90	[illegible]	+0,08
Francfort/Dax 30	2289,77	[illegible]	+0,74
Frankfort/Commer.	818,03	[illegible]	+0,26
Bruxelles/Bel 20	1798,99	[illegible]	+0,73
Bruxelles/Général	1550,86	[illegible]	+0,73
Milan/MIB 30	958	[illegible]	+0,42
Amsterdam/Gé. Cbs	317,60	[illegible]	+0,03
Madrid/Ibex 35	314,28	[illegible]	−0,02
Stockholm/Affarsal	1349,81	[illegible]	−0,17
Londres FT30	2642,70	[illegible]	−0,06
Hong Kong/Hang S.	9927,79	[illegible]	+0,93
Singapour/Strait t	2154,27	[illegible]	+0,39

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	12/12	11/12
Alcoa	54,37	54,87
American Express	43,62	43
Allied Signal	47,75	49,37
AT & T	66,25	65,37
Bethlehem	14,12	14,25
Boeing Co	74,37	72,87
Caterpillar Inc.	61,25	61,75
Chevron Corp.	52,75	52,87
Coca-Cola Co	80,12	79,37
Disney Corp.	61,50	61,62
Du Pont Nemours&Co	68,75	69,25
Eastman Kodak Co	68	70,12
Exxon Corp.	84,62	84,12
Gén. Motors Corp.H	50,12	51,12
Gén. Electric Co	72	70,75
Goodyear T & Rubbe	44,87	43,62
IBM	95,37	96,25
Intl Paper	35,50	36,37
J.P. Morgan Co	80,12	79,87
Mc Don Dougl	88,87	89
Merck & Co.Inc.	63,25	63,25
Minnesota Mng.&Mfg	69	68,37
Philip Moris	90,62	90
Procter & Gamble C	86	86,62
Sears Roebuck & Co	39	39,50
Texaco	79,25	79,25
Union Carb.	37,62	38,75
Utd Technol	94,12	95,50
Westingh. Electric	16,12	16,75
Woolworth	14,25	14,37

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	12/12	11/12
Allied Lyons	5,01	5
Barclays Bank	7,72	7,76
B.A.T. industries	5,60	5,56
British Aerospace	7,88	7,77
British Airways	4,74	4,71
British Gas	2,27	2,28
British Petroleum	5,33	5,26
British Telecom	3,43	3,49
B.T.R.	3,19	3,20
Cadbury Schweppes	5,48	5,50
Eurotunnel	0,91	0,90
Glaxo	8,95	8,92
Grand Metropolitan	4,51	4,49
Guinness	4,70	4,62
Hanson Plc	1,89	1,87
Great Ic	6,68	6,78
H.S.B.C.	9,87	9,76
Imperial Chemical	7,48	7,50
Lloyds Bank	8,79	8,81
Marks and Spencer	4,43	4,43
National Westminst	6,64	6,64
Peninsular Orienta	4,67	4,66
Reuters	6	6,01
Saatchi and Saatch	0,87	0,88
Shell Transport	8,39	8,34
Smithkline Beecham	7,02	6,96
Tate and Lyle	4,53	4,60
Univeler Ltd	13,27	13,35
Wellcome	10,88	10,60
Zeneca	12,78	12,90



FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	12/12	11/12
Allianz Holding N	2873	2840
Basf AG	322,70	320,30
Bayer AG	380,50	378,50
Bay hyp&Wechselbk	36,97	36,93
Bayer Vereinsbank	42,28	41,90
BMW	758	750
Commerzbank	342	341
Continental AG	20,50	20,99
Daimler-Benz AG	721,10	713,50
Degussa	475	466
Deutsche Babcock A	136,20	140
Deutsche Bank AG	69,99	69,64
Dresdner BK AG FR	38,50	38,25
Henkel VZ	553,50	547,50
Hoechst AG	378,20	375
Karstadt AG	590	589
Kaufhof Holding	447	444
Linde AG	854	840
DT. Lufthansa AG	204	198,40
Man AG	416,50	417
Mannesmann AG	471	471
Mettallges AG	32,28	32
Preussag AG	417	423,95
Rwe	541,55	542
Schering AG	97,38	96,75
Siemens AG	765,50	762,50
Thyssen	262,20	263,70
Veba AG	61,39	60,82
Viag	594,50	597,50
Wellag AG	725	692


New York, Dow Jones sur 3 mois

Londres, FT100 sur 3 mois

Francfort, Dax 30 sur 3 mois

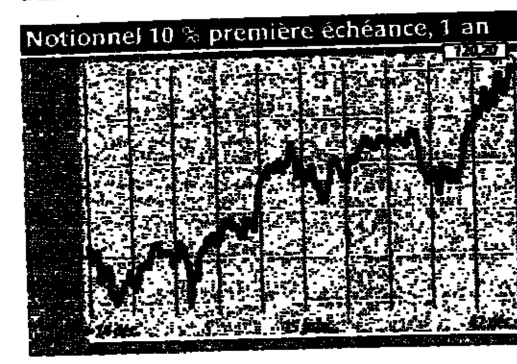
LES TAUX

PARIS → Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK ↘ Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↗ Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

Net repli du Matif

LE CONTRAT NOTIONNEL du Matif – le contrat à terme sur les obligations d'Etat françaises – a ouvert en baisse, mercredi 13 décembre. Après quelques minutes de transactions, l'échéance décembre cédait 34 centièmes à 120,00 points. Le taux de rendement de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 6,86 %, soit un écart de 0,76 % par rapport aux titres d'Etat allemands de même échéance. La veille, le marché obligataire américain avait légèrement reculé après la publication d'un médiocre indice des prix de gros aux Etats-Unis au mois de novembre. Le rendement de l'emprunt d'Etat à trente ans était remonté à 6,05 %.

Mercredi matin, la Banque de France a laissé inchangé le taux de l'argent au jour le jour. Les taux à trois mois se tendaient légèrement, affectés par le recul du franc face au mark. Il s'inscrivaient à 5,85 %.


Notionnel 10 % première échéance, 1 an

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 12/12	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	5,12	[illegible]	7,57	[illegible]
Allemagne	4	[illegible]	6,85	[illegible]
Grande-Bretagne	6,81	[illegible]	7,66	[illegible]
Italie	10,35	[illegible]	11,64	[illegible]
Japon	0,38	[illegible]	4,75	[illegible]
Etats-Unis	5,69	[illegible]	6,04	[illegible]

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 12/12	Taux au 11/12	indice (base 100 fin 94)
Fonds d'État 3 à 5 ans	5,91	[illegible]	106,55
Fonds d'État 5 à 7 ans	6,29	[illegible]	108,55
Fonds d'État 7 à 10 ans	6,69	[illegible]	110,66
Fonds d'État 10 à 15 ans	7,02	[illegible]	111,06
Fonds d'État 20 à 30 ans	7,46	[illegible]	113,03
Obligations françaises	7,07	[illegible]	109,33
Fonds d'État à TME	−1,29	[illegible]	101,91
Fonds d'État à TRE	−0,99	[illegible]	102,05
Obligat. franç. à TME	−0,85	[illegible]	100,37
Obligat. franç. à TRE	+0,22	[illegible]	100,12

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 8,20 %)

	Achat 12/12	Vente 12/12	Achat 11/12	Vente 11/12
Jour le jour	[illegible]	—	[illegible]	—
1 mois	[illegible]	6	[illegible]	5,83
3 mois	[illegible]	6	[illegible]	6,83
6 mois	[illegible]	5,73	[illegible]	5,68
1 an	[illegible]	5,74	[illegible]	5,55
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 3 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 6 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 9 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 12 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Ecu 6 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Ecu 12 mois	[illegible]	—	[illegible]	—

MATIF

Échéances 12/12	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Déc. 95	108776	[illegible]	120,44	[illegible]	120,34
Mars 96	32680	[illegible]	119,62	[illegible]	119,56
Juin 96	735	[illegible]	119,90	[illegible]	119,86
Sept. 96	2	[illegible]	118,96	[illegible]	119,06
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 95	28700	[illegible]	94,25	[illegible]	94,23
Mars 96	11117	[illegible]	94,73	[illegible]	94,71
Juin 96	3398	[illegible]	94,94	[illegible]	94,92
Sept. 96	2213	[illegible]	94,96	[illegible]	94,94
ÉCU LONG TERME					
Déc. 95	3914	[illegible]	90,86	[illegible]	90,82
Mars 96	1507	[illegible]	89,74	[illegible]	89,70

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 12/12	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Déc. 95	12330	[illegible]	1875	[illegible]	1856
Janvier 96	821	[illegible]	1881	[illegible]	1864,50
Février 96	121	[illegible]	1887	[illegible]	1872,50
Mars 96	1033	[illegible]	1898	[illegible]	1880,50

LES MONNAIES

US/F ↗ 4,9915 | US/DM ↗ 1,4478 | US/¥ ↗ 101,8000 | DM/F ↘ 3,4496 | £/F ↗ 7,6595

Hausse du dollar, baisse du franc

LE DOLLAR était en hausse, mercredi matin 13 décembre, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,4484 mark, 101,70 yens et 4,9940 francs. Le billet vert a profité de l'annonce d'une hausse des prix de gros aux Etats-Unis plus importante que prévu en novembre. Elle est ressortie à + 0,5 % alors que les analystes anticipaient une progression limitée à 0,2 %. Ce chiffre médiocre est, selon certains analystes, de nature à retarder un assouplissement de la politique monétaire américaine.

Malgré la hausse du dollar, le franc s'inscivait en net recul, mercredi matin, face à la monnaie allemande. Il s'établissait à 3,4550 francs pour un deutschemark. Le succès rencontré, mardi, par les manifestations inquiète les investisseurs. Ces derniers redoutent que la crise sociale ne se transforme en crise politique.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 12/12	% 11/12	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	344,9600	[illegible]	333	[illegible]
Ecu	6,3330	[illegible]	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	4,9915	[illegible]	4,7000	[illegible]
Belgique (100 F)	16,7810	[illegible]	16,3000	[illegible]
Pays-Bas (100 fl)	308,1600	[illegible]	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,1255	[illegible]	2,8200	[illegible]
Danemark (100 krd)	89,0600	[illegible]	84	[illegible]
Irlande (1 iep)	7,9005	[illegible]	7,5000	[illegible]
Gde-Bretagne (1 L)	7,6595	[illegible]	7,2000	[illegible]
Grèce (100 drach.)	2,0875	[illegible]	1,7500	[illegible]
Suède (100 krs)	74,4700	[illegible]	70	[illegible]
Suisse (100 F)	425,1400	[illegible]	408	[illegible]
Norvège (100 k)	78,2100	[illegible]	73	[illegible]
Autriche (100 sch)	49,0320	[illegible]	47,4000	[illegible]
Espagne (100 pes.)	4,0515	[illegible]	3,6800	[illegible]
Portugal (100 esc.	3,3850	[illegible]	2,8500	[illegible]
Canada 1 dollar ca	3,6263	[illegible]	3,3200	[illegible]
Japon (100 yens)	4,9139	[illegible]	4,6700	[illegible]
Finlande (mark)	114,6400	[illegible]	110	[illegible]

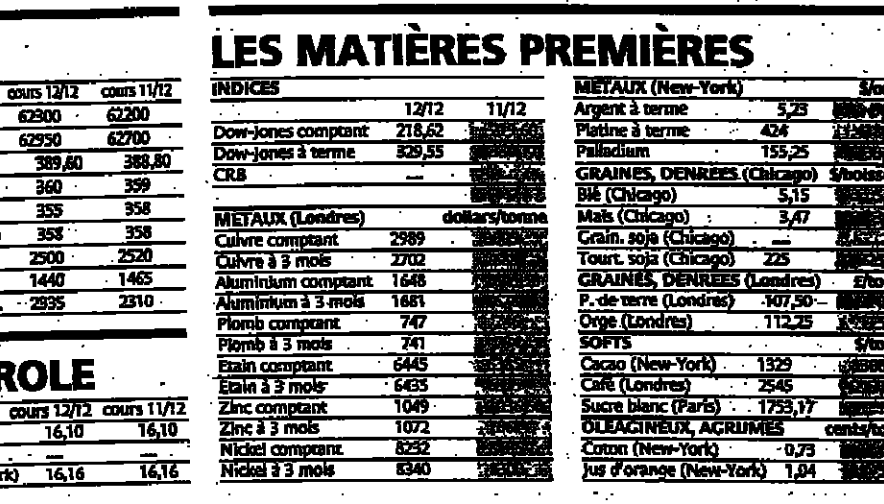
PARITES DU DOLLAR	13/12	12/12	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,4478	[illegible]	+0,30
TOKYO : USD/Yens	101,8000	[illegible]	+0,78

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar États-Unis	4,9905	[illegible]	4,9773	[illegible]
Yen (100)	4,9435	[illegible]	4,9110	[illegible]
Deutschemark	3,4542	[illegible]	3,4498	[illegible]
Franc Suisse	4,2789	[illegible]	4,2593	[illegible]
Lire ital. (1000)	3,1333	[illegible]	3,1199	[illegible]
Livre sterling	7,6504	[illegible]	7,6389	[illegible]
Peseta (100)	4,0527	[illegible]	4,0533	[illegible]
Franc Belge	16,800	[illegible]	16,784	[illegible]

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	5,94	[illegible]	5,81
Eurodollar	5,87	[illegible]	5,56
Eurolivre	6,69	[illegible]	6,37
Eurodeutschemark	4,06	[illegible]	3,81



L'OR

	cours 12/12	cours 11/12
Or fin (k. barre)	62300	62200
Or fin (en lingot)	62950	62700
Once d'Or Londres	389,60	388,80
Pièce française(20f)	360	359
Pièce suisse (20f)	355	358
Pièce Union lat(20f)	358	358
Pièce 20 dollars us	2500	2520
Pièce 10 dollars us	1440	1465
Pièce 50 pesos mex.	2935	2310

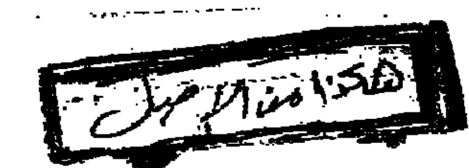
LE PÉTROLE

En dollars	cours 12/12	cours 11/12
Brent (Londres)	16,10	16,10
WTI (New York)	—	—
Crude Oil (New York)	16,16	16,16

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	12/12	11/12
Dow-Jones comptant	218,62	[illegible]
Dow-Jones à terme	329,55	[illegible]
CRB	—	[illegible]
METAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2989	[illegible]
Cuivre à 3 mois	2702	[illegible]
Aluminium comptant	1648	[illegible]
Aluminium à 3 mois	1681	[illegible]
Plomb comptant	747	[illegible]
Plomb à 3 mois	741	[illegible]
Etain comptant	6445	[illegible]
Etain à 3 mois	6435	[illegible]
Zinc comptant	1049	[illegible]
Zinc à 3 mois	1072	[illegible]
Nickel comptant	8232	[illegible]
Nickel à 3 mois	8340	[illegible]

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,23	[illegible]
Platine à terme	424	[illegible]
Palladium	155,25	[illegible]
GRAINES, DENREES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	5,15	[illegible]
Maïs (Chicago)	3,47	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	—	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	225	[illegible]
GRAINES, DENREES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	107,50	[illegible]
Orge (Londres)	112,25	[illegible]
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1329	[illegible]
Café (Londres)	2545	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	1753,17	[illegible]
OLEAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	0,73	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	1,04	[illegible]



RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 13 DÉCEMBRE

Liquidation : 21 décembre
Taux de report : 5,25
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 PARIS
−0,80 %
CAC 40 : 1834,16

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + −	Paiement dernier coup. (1)
EDF-GDF 3%	7520	7500	− 0,26	01/09/95
B.N.P. (T.P)	929	920	− 0,96	30/03/95
Cr.Lyonnais(T.P.)	814	812,50	− 0,18	22/10/95
Renault (T.P.)	1915	1910	− 0,26	24/10/95
Rhone Poulenc(T.P)	2030	2010	− 0,98	01/10/95
Saint Gobain(T.P.)	1111	1111	—	15/07/95
Thomson S.A (T.P)	1078	1078	—	01/08/95
Accor	622	625	+ 0,48	26/07/95
Air Liquide	798	794	− 0,50	30/07/95
Alcatel Alsthom	415,70	415	− 0,16	28/09/95
Alcatel Cable	354	348	− 1,69	03/07/95
Alspi	342	342,10	+ 0,02	30/07/95
AGF-Ass.Gen.France	164	159	− 3,04	18/07/95
Axa	313,60	314,80	+ 0,38	12/06/95
Axime	384,80	375	− 2,54	—
Bail Investis	829	826	− 0,36	12/07/95
Bancaire (Cie)	558	547	− 1,97	30/08/95
Bazar Hot. Ville	372	365	− 1,88	13/06/95
Bertrand Faure	118,50	121,90	+ 2,86	12/07/95
BIC	500	496	− 0,80	17/07/95
BIS	410	406	− 0,97	01/07/92

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + −	Paiement dernier coup. (1)
CPR	397	390	− 1,76	03/07/95
Cred.Fon.France	95,30	92,25	− 3,20	16/06/95
Credit Local Fce	396	388,20	− 1,96	15/06/95
Credit Lyonnais CI	288	290	+ 0,69	01/07/93
Credit National	324,60	328,50	+ 1,20	01/06/95
CS Signaux(CSEE)	199,90	197,70	− 1,10	27/07/95
Damart	3900	3890	− 0,25	27/12/94
Danone	819	787	− 3,90	15/05/95
Dassault-Aviation	330	340	+ 3,03	16/06/95
Dassault Electro	160	149,50	− 6,56	27/06/95
De Dietrich	238	231,50	− 2,73	16/06/95
Degremont	380	383,10	+ 0,81	06/06/95
Dev.R.N-P.Cal Li	36,35	34,55	− 4,95	—
DMC (Dollfus Mi)	210,90	206	− 2,32	19/06/95
Docks France	725	720	− 0,68	01/06/95
Dynaction	91	89,80	− 1,31	10/07/92
Eaux (Gle des)	489,90	485	− 1	03/07/95
Ecco	810	801	− 1,11	03/07/95
Eiffage	766	755	− 1,43	30/06/95
Elf Aquitaine	355,20	353,80	− 0,39	17/07/95
ERAMET	315	314	− 0,31	31/07/95
Eridania Beghin	830	826	− 0,48	12/07/95
Essilor Intl	949	956	+ 0,73	04/07/95
Essilor Intl ADP	681	680	− 0,14	04/07/95
Esso	482	483,50	+ 0,31	27/06/95
Eurafrance	1625	1625	—	21/12/94
Euro Disney	12,80	12,55	− 1,95	23/02/93
Euro RSCG W.W.	455	442	− 2,85	05/09/95
Europe 1	1007	1008	+ 0,09	04/04/95
Eurotunnel	7,10	7	− 1,40	—
Filipacchi Medias	718	718	—	21/08/95
Finextel	63,70	63,50	− 0,31	27/06/95
Fives-Lille	385,10	385	− 0,02	12/07/95
Fromageries Bel	4500	4505	+ 0,11	27/07/95
Galeries Lafayette	1260	1254	− 0,47	05/07/95
GAN	172,50	170,60	− 1,10	05/07/94
Gascogne (B)	430	429	− 0,23	19/06/95
Gaz et Eaux	1745	1720	− 1,43	27/06/95

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% + −	Paiement dernier coup. (1)
United Technol. #	473	473	—	10/12/95
Vaal Reefs	348,20	341,50	− 1,92	15/09/95
Volkswagen A.G #	1670	—	—	02/06/95
Volvo (act.B) #	102	—	—	02/05/95
Western Deep	176,90	172,50	− 2,46	15/09/95
Yamanouchi #	109,50	109,60	+ 0,09	—
Zambia Copper	1,61	1,78	− 1,65	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MERCREDI 13 DÉCEMBRE

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	126	141,102 d
Gold Fields South	138,20	138,20
Kubota Corp.	30,05	30,05
Montedison act.ep.	4,54	7,282 d
Olympus Optical	48,10	46,50
Ottomane(cie Fin.)	172	172
Robeco	352,90	359
Rodamco N.V.	137,70	138,50
Rolinco	373,40	375,20
Solvay SA	2391	2391
Wagons Lit	1400	1543,002 d

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MERCREDI 13 DÉCEMBRE

HORS-COTE

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MERCREDI 13 DÉCEMBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Sté lecteurs du Monde	◆	130,60	157,90
Nobel	◆	138,10	138,10
Mumm	◆	843	843
Générale Occidentale	◆	41,60	41,60

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV

Une sélection
Cours de clôture le 12 décembre

VALEURS		Émission Frais incl.	Rachat net
Uni-Associations	∴	125,13	125,13
Uni-Foncier		1186,18	1157,25
Unifrance		587,72	573,39
Uni-Garantie C		1612,06	1582
Uni-Garantie D		1399,32	1373,23
Uni Régions		1343,58	1310,81
Univar	∴	294,70	294,70
Univers Actions		1687	1645,85
Univers Obligations		2150	2109,91
Valorg	●	2474,21	2437,65
Valreal		33681,62	33864,69
Winterthur St-Honoré		256,77	245,13

SYMBOLES
∴ cours du jour; ● cours précédent.

AUJOURD'HUI

SPORTS

ÉCHECS Le Russe Anatoli Karpov préside, *à partir de jeudi 14 décembre, pour quatre jours, le premier championnat du monde d'échecs rapides réunissant de* jeunes champions à Euro Disney. Malgré lui, le joueur a toujours incarné la guerre froide. Le multiple champion du monde n'est jamais parvenu à se dépêtrer de ses oripeaux de favori du régime soviétique pur et dur. ● À LA VEILLE des élections législatives du 17 décembre, le Russe a pourtant décidé de soutenir Nikolaï Ryjkov, l'ex-premier ministre de Mikhaïl Gorbatchev, l'homme de la perestroïka. Entre campagne électorale et promotion d'une discipline qui le passionne depuis l'âge de quatre ans et demi, *Karpov résume son parcours.* ● IL ÉVOQUE ses dissensions avec son grand rival, Garry Kasparov, et fait part de ses doutes sur la réunification des deux fédérations d'échecs.

Anatoli Karpov envisage une revanche contre son rival Garry Kasparov

Champion du monde des échecs de 1975 à 1985, le joueur russe détient depuis 1993 le titre dévalué de la FIDE et veut, à quarante-quatre ans, sortir de son rôle de mal-aimé

MOSCOU
de notre envoyée spéciale

Dans son vaste bureau moscovite au tapis élimé et aux cinq postes téléphoniques – dont une *ligne directe avec le Kremlin* –, le président de l'Association internationale des fondations pour la paix *se cale dans un profond fauteuil de* PDG. Il a l'allure d'un ancien apparatchik tout droit venu des années 70. *Autour de lui, le décor semble* figé sous le poids des années : vingt-deux volumes des écrits de Lénine dans la *bibliothèque* – « *Ils ont toujours été là,* justifie Anatoli Karpov. *On n'a pas pensé à les déplacer* » –, une grande table de réunion et, sur la table, un échiquier. A la place des rois, deux *figurines, sculptées dans le bois,* s'y jaugent : Napoléon face au maréchal Koutouzov. Guerre et paix : *deux états qui pourraient résumer* l'existence de l'occupant de la pièce. Anatoli Karpov estime faire figure d'incompris depuis vingt ans *dans le monde des échecs. Il tente* de se convaincre qu'il contribue à aider la paix, lorsqu'il se rend, entre deux tournois, au bureau de cette organisation affiliée à l'ONU, *qu'il préside depuis treize ans.* D'un air las, il évoque le contexte défavorable de ses débuts sur la scène mondiale des échecs, en 1975. *Il se souvient de la dérobade* de l'Américain Bobby Fischer, champion du monde, refusant de *défendre son titre parce qu'il était* en désaccord avec le règlement mis au point par la Fédération internationale des échecs (FIDE). Karpov a alors vingt-quatre ans. Il représente le bloc soviétique et sa *vénéneuse puissance. On le pro*clame champion du monde par défaut. Aujourd'hui encore, il enrage *qu'on lui conteste cette distinction* acquise sans bataille.



ANATOLI KARPOV

Il souffre encore d'avoir dû incarner le « *mal* », *en 1978 puis en* 1981, face au dissident soviétique Viktor Kortchnoï. « *Je représentais l'Est et lui le monde libre* », concède-t-il aujourd'hui. Quand se montre, en 1984, un autre challenger issu de l'ex-URSS, Garry Kasparov, Anatoli Karpov est irrémédiablement devenu l'emblème d'un communisme vieillissant. Ténébreux, *étudiant ses poses,* Kasparov l'Azerbaïdjanais – devenu Russe par la suite – appartient à *une nouvelle génération,* douée pour les affaires et résolument tournée vers l'Occident. Entre les deux rivaux, le contentieux est lourd.

GOURMANDISE

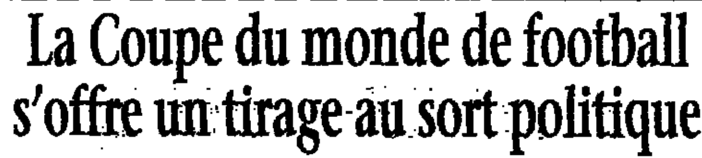
En février 1985, Kasparov s'était estimé spolié d'un titre de champion du monde disputé à Karpov. Il avait ameuté la presse mondiale après que le président de la FIDE, le Philippin Florencio Campomanes, eut suspendu le match *sine die*, après la quarante-huitième partie d'un match-marathon, invoquant l'état de santé des compétiteurs. Karpov, invaincu depuis neuf ans mais épuisé, avait conservé son titre. Il devait être détrôné en novembre 1985 par celui qui était devenu son ennemi. Mais Anatoli Karpov déplore par-dessus tout l'ambition et la gourmandise du rival qui n'a pas hésité à scinder le monde des échecs en créant, en 1993, sa propre fédération, la Professional Chess Association (PCA). Soutenu par le géant américain du microprocesseur, Intel, Kasparov a séduit la télévision. Son championnat du monde à New York en septembre-octobre contre l'Indien Vishwanathan Anand a fait grand bruit.

La FIDE, elle, fait pour le mieux, grâce au mécénat ou à la générosité de villes organisatrices. Faute de moyens, elle a reporté à juin 1996 son match de championnat du monde qui doit opposer le fidèle Karpov à un Américain d'origine sibérienne de vingt ans : Gata Kamsky. Ils devraient se rencontrer à Montréal. Pour se changer les idées, Karpov s'offre quatre jours à Euro Disney. Dès jeudi 14 décembre, il devait présider, à Marne-la-Vallée, le premier championnat du monde d'échecs rapides des jeunes.

La réunification des deux fédérations devient urgente, sans quoi le sport risque de perdre tout intérêt. « *Onze des vingt meilleurs mondiaux jouent dans les deux systèmes pour amasser le plus d'argent possible,* explique Karpov. *La PCA ne peut se targuer d'être une organisation professionnelle puisqu'elle est le fait d'un seul homme.* » Fin novembre, à Noisy-le-Grand, le très contesté Florencio Campomanes a présenté, après treize ans de service, sa démission à l'assemblée générale. Il a aussi proposé un successeur inattendu. Elu par 95 voix pour et 3 contre, Kirsan Ilioumjinov, milliardaire de trente-trois ans, président de la république russe de Kalmoukie, un paradis fiscal situé au nord-ouest de la mer Caspienne, est un passionné d'échecs, prêt à investir ses propres deniers. Il est aussi l'ami de longue date de Kasparov et fait renaître l'espoir d'une réunification.

« *Il est l'homme de la situation, s'il ne se laisse pas influencer,* estime Karpov, méfiant. *Kasparov n'est pas honnête. Il n'est qu'à voir comment, dans son association, on n'hésite pas à contourner le règlement initial pour le faire gagner ou le satisfaire. Il aime le pouvoir et l'argent, et je ne supporterais en aucun cas qu'il dicte ses conditions. Alors, avant de m'inquiéter pour le match de réunification du titre mondial, je pense à celui de juin contre Kamsky. Si je gagne, trois mois de repos me suffiront avant d'affronter Kasparov.* »

Patricia Jolly



La Coupe du monde de football s'offre un tirage au sort politique

LE TIRAGE AU SORT des groupes éliminatoires de la Coupe du monde française de 1998 a eu lieu, mardi 12 décembre, au Carrousel du Louvre. La cérémonie, qui fut un temps menacée par les conflits sociaux, a bien failli être annulée au dernier moment, à cause d'un contentieux entre le gouvernement français et la Fédération internationale de football (FIFA). Les autorités françaises avaient en effet refusé de délivrer des visas à la délégation du Nigeria en raison d'une directive de l'Union européenne interdisant à ses membres de recevoir des représentants de ce pays après l'exécution en novembre de l'opposant Ken Saro-Wiwa et de ses compagnons du mouvement Ogoni. Face à cette décision, la FIFA avait menacé de reporter le tirage au sort au mois de février. La situation n'a été débloquée que lundi 11 décembre, lorsque le gouvernement français a finalement accepté de délivrer les visas à condition « *que la délégation soit formée uniquement d'officiels et non de responsables politiques, et que ceux-ci soient considérés comme invités de la FIFA et non des autorités françaises* ».

Le tirage au sort a rassemblé trois des pays issus de l'ancienne Yougoslavie – Slovénie, Croatie et Bosnie-Herzégovine – dans le même groupe. Les groupes européens, dominés par le choc Italie-Angleterre, seront les suivants :

Groupe 1 : Danemark, Grèce, Croatie, Slovénie, Bosnie-Herzégovine.

Groupe 2 : Italie, Angleterre, Pologne, Géorgie, Moldavie.

Groupe 3 : Norvège, Suisse, Finlande, Hongrie, Azerbaïdjan.

Groupe 4 : Suède, Ecosse, Autriche, Lettonie, Biélorussie, Estonie.

Groupe 5 : Russie, Bulgarie, Israël, Chypre, Luxembourg.

Groupe 6 : Espagne, République tchèque, Slovaquie, Yougoslavie, Malte, îles Féroé.

Groupe 7 : Pays-Bas, Belgique, Turquie, pays de Galles, Saint-Marin.

Groupe 8 : Roumanie, Eire, Lituanie, Islande, Macédoine, Liechtenstein.

Groupe 9 : Allemagne, Portugal, Irlande du Nord, Ukraine, Albanie, Arménie.

Le premier de chaque groupe ainsi que le meilleur deuxième seront qualifiés directement. Les autres deuxièmes s'affronteront, après un nouveau tirage au sort, en matches aller-retour. Les quatre vainqueurs seront qualifiés.

■ **FOOTBALL : Guingamp a éliminé**, mardi 12 décembre, le Paris - Saint-Germain, tenant du titre, en 16e de finale de la Coupe de la Ligue. Les Bretons se sont imposés dans la prolongation (2-1 après 1-1 à l'issue du temps réglementaire). Luis Fernandez, l'entraîneur parisien, avait laissé au repos plusieurs titulaires.

■ **Les Girondins de Bordeaux et William Prunier** ont annoncé conjointement, lundi 11 décembre, qu'ils mettaient fin au contrat qui liait le joueur au club. Cette décision fait suite à plusieurs écarts de conduite du joueur, âgé de vingt-huit ans. Samedi soir, il avait adressé des gestes grossiers à des supporters bordelais qui le conspuaient.

■ **BOXE : le poids super-léger japonais Mitsuyuki Ito**, tombé dans un coma profond à la suite de sa défaite par arrêt de l'arbitre lors d'un combat sans titre en jeu, est mort, mardi 12 décembre. Agé de vingt-six ans, il a succombé à une hémorragie cérébrale. Depuis le mois d'octobre, il est le quatrième boxeur à avoir trouvé la mort à l'issue d'un combat. – *(AFP.)*

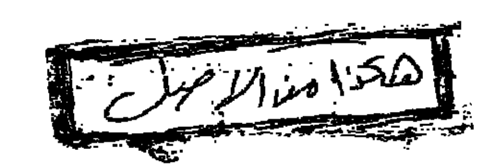
RÉSULTATS

BASKET-BALL
COUPE D'EUROPE DES CLUBS
Poule des demi-finales
4e tour aller
Poule A

Jalguiris-Kaunas (Lit.) - Limoges (Fra.)	76-74
Ostende (Bel.) - Partizan Belgrade (You.)	82-77
Herzlya (Isr.) - Vitoria (Esp.)	70-82

Classement : 1. Jalguiris Kaunas, 8 pts ; 2. Limoges, Ostende et Vitoria, 6 ; 5. Partizan Belgrade et Herzlya, 5.

RUGBY
COUPE D'EUROPE
3e journée
Poule A
Stade toulousain (Fra.) - Trévise (Ita.) 18-5
Classement : 1. Stade toulousain, 4 pts ; 2. Trévise, 2 ; 3. Farul Constantza (Rou.), 0.
Le Stade toulousain est qualifié pour les demi-finales.



Face au réchauffement de la planète, les experts de l'ONU placent la stratosphère sous haute surveillance

Le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat se réunit à Rome

Deux fronts très proches mobilisent les experts de l'ONU : la protection de la couche d'ozone et le réchauffement climatique. A Vienne, du 28 novembre au 7 décembre, ils ont établi un calendrier pour la suppression des gaz qui attaquent la couche d'ozone et *risquent de priver l'humanité de la protection nécessaire contre les rayons ultraviolets.* A Rome, jusqu'au samedi 16 décembre, ils *vont mettre la dernière main au rapport du* Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

NOTRE PLANÈTE est enveloppée de plusieurs couches protectrices, qui jouent chacune un rôle différent. La couche d'ozone nous protège de l'action directe des rayons ultraviolets du soleil (UVB), qui, non filtrés, sont particulièrement agressifs pour l'organisme humain, et sans doute aussi pour les plantes et les animaux. Pour l'homme, les UVB *provoquent des* mélanomes (cancer de la peau) et des cataractes (attaque du cristallin de l'oeil), qui peuvent aller jusqu'à la cécité complète.

En fait, comme le souligne Jan Van der Leun, *professeur de dermatologie* à l'hôpital universitaire d'Utrecht (Pays-Bas), *« l'homme a deux protections : la couche d'ozone stratosphérique, qui absorbe 90 % des ultraviolets biologiquement efficaces, et les systèmes immunitaires de nos cellules, comme la pigmentation de la peau »*.

Pour les effets des UVB sur la biomasse, on dispose actuellement de très peu d'études. *« Tout l'argent de la recherche va aux mesures atmosphériques et rien aux mesures d'UV au sol »*, regrette Guillaume Drijard, ingénieur chercheur de l'université Louis-Pasteur de Strasbourg, qui prépare une thèse sur l'histoire des *décisions prises pour la protection* de la couche d'ozone.

De fait, on ignore les effets de la diminution de l'ozone stratosphérique sur la végétation et les animaux. *Une étude a bien été menée* sur le plancton de l'océan Antarctique, mais elle demeure très solitaire dans le champ de la recherche...

Dans la stratosphère, en revanche, *études, observations et* modélisations se multiplient, au point qu'on assiste plutôt à un phénomène de trop-plein, qui, parfois, laisse perplexe. A Vienne, la synthèse *a pu être faite* par Daniel Albritton, directeur du laboratoire d'aéronomie de l'Agence américaine de recherches océaniques et atmosphériques (NOAA), qui est installée à Boulder (Colorado).

Parmi les bons signes, il a constaté une *« croissance stable des CFC 11 »*, ce qui correspond en fait à un ralentissement. De même, on assiste à une réduction du méthylchloroforme, qui est de moins en moins *employé*. Restent les mauvaises nouvelles : le *« trou »* de l'Antarctique augmente en moyenne de 7 % tous les dix ans. Il est même à son maximum depuis trois ans. Cela peut être dû à l'éruption du volcan philippin Pinatubo. *« L'effet Pinatubo touche à sa fin*, a précisé Daniel Albritton, *nous allons donc bientôt savoir ce qu'il en est. »* De toute façon, *« la quantité globale de chlore libéré est à la hausse »* et l'homme y est forcément pour quelque chose. *« Le trou nous accompagnera pendant cinquante à soixante-dix ans »*, conclut le chercheur américain.

UN REDOUTABLE PESTICIDE

Depuis la conférence de Copenhague, en 1992, les experts de l'ONU se sont surtout penchés sur le bromure de méthyle (*Le Monde* du 9 décembre), un pesticide agricole *dont la capacité de nuisance sur* l'ozone stratosphérique est évalué à 0,6, alors que la norme américaine admissible a été fixée en 1990 à 0,2. S'il a une durée de vie très inférieure au chlore (de un à deux ans, *contre cinquante ans pour le* chlore), le brome apparaît en revanche beaucoup plus destructeur des molécules d'ozone durant sa courte vie. On estime que sa capacité de destruction est de vingt fois à soixante-dix fois supérieure à celle du chlore. Cette capacité destructrice dans la stratosphère, ajoutée à une très forte toxicité sur Terre – y compris pour l'homme –, a conduit la communauté mondiale à s'interroger sur le *bien-fondé de l'emploi* du bromure de méthyle. Ce gaz sert essentiellement à la fumigation des sols des pays chauds ou des cultures sous serre, afin d'en éliminer tous les parasites.

Sa capacité de destruction a un spectre très large, qui va des insectes aux champignons en passant par les nématodes et certaines plantes. *Un pesticide très apprécié* par les cultivateurs de fleurs, de fruits et de légumes en zone méditerranéenne ou tropicale. Le bromure de méthyle est aussi employé pour la conservation des archives *ou des pièces de musée d'origine* organique.

Utilisateurs et fabricants de BrCH, ont des arguments pour sa défense. Le bromure de méthyle se trouve à l'état naturel dans les *océans, qui en dégagent et en ab*sorbent une quantité à peu près équilibrée. Il s'en échappe aussi de l'essence plombée et de la combustion de la biomasse (18 % du bromure stratosphérique en proviendraient). *Quant au produit injecté* dans les sols, les serres et les silos agricoles, il est plus lourd que l'air et donc en partie absorbé par la terre. *« L'action du bromure de méthyle sur la couche d'ozone est plus complexe à analyser que celle des CFC et des halons,* reconnaît Daniel Albritton. *Une chose est sûre : la moitié du bromure vient de l'activité humaine. »*

Les fabricants de bromure font des estimations différentes. *« De 70 % à 85 % du bromure atmosphérique ne proviennent pas des usages agricoles »*, affirme Robert Sauvegrain, chef du département des spécialités chlorées et bromées chez Elf-Atochem, l'unique fabricant européen.

AUGMENTATION DE L'ACTIVITÉ

L'association des fabricants de bromure avance même des « fourchettes » très larges : de 60 000 à 160 000 tonnes produites par la mer ; de 10 000 à 50 000 tonnes dégagées par la combustion de la biomasse ; et de 500 à 22 000 tonnes pour l'essence plombée. Selon une étude de la NASA remontant à 1994, qui ne se prononce pas sur l'origine des molécules, on trouverait dans la stratosphère 3 800 particules de chlore pour 18 à 30 particules de brome.

L'autre enveloppe protectrice de la planète est l'atmosphère, *plus ou* moins chargée d'humidité. La couche nuageuse, ou brumeuse, absorbe une partie des rayons infrarouges, ce qui nous évite de griller le jour, *et elle piège en même temps* une partie de cette chaleur, ce qui nous évite de geler la nuit (comme, par exemple, sur la Lune, privée d'atmosphère).

A cet effet de serre naturel s'ajoutent des gaz *résultant de l'ac*tivité humaine qui en augmentent l'effet. La combustion des énergies fossiles dégage du gaz carbonique, des oxydes de soufre, d'azote et de *carbone. L'élevage et l'agriculture* intensive (rizières) augmentent la quantité de méthane. Tous gaz qui, s'ajoutant à l'effet de serre naturel, contribuent au réchauffement de la Terre.

Les experts de l'ONU, réunis à Rome jusqu'au samedi 16 décembre, vont livrer le dernier état de la question, sous la forme d'un rapport final dont les premiers éléments confirment les conclusions *des météorologues* rassemblés à Madrid à la fin du mois de novembre.

Roger Cans

L'océan régulateur

Dans les recherches sur le réchauffement climatique et la couche d'ozone, l'action des océans est parfois négligée, *alors que cette masse d'eau en* mouvement joue un rôle régulateur majeur. L'eau de mer absorbe la chaleur, ce qui dilate son volume et élève son niveau *(beaucoup plus qu'une éventuelle fonte des glaces polaires).* Elle absorbe aussi le gaz carbonique de l'air, qui participe à l'effet de serre. Mais l'eau salée dégage du chlore et du brome, *qui attaquent la couche d'ozone.*

Les échanges complexes de l'interface océans/atmosphère demeurent la clé de toute évaluation du changement climatique. Or les météorologues privilégient naturellement la *circulation des masses d'air, de* l'eau et des gaz dans l'atmosphère qui est déjà très difficile à suivre.

La hausse des températures pourrait atteindre 3,5 degrés à la fin du XXI[e] siècle

LES DEUX CENTS météorologues du Groupe *intergouvernemental sur les changements climatiques* (IPCC), réunis à Madrid du 27 au 30 novembre sous l'égide de l'ONU, ont rendu public leur rapport final sur le réchauffement planétaire.

Le texte précise que, depuis 1750, le taux de gaz carbonique dans l'atmosphère a augmenté de 30 % et le taux de méthane de 145 %, ce qui a eu pour effet un réchauffement de 0,3 à 0,6 degré et une montée du niveau des océans de 10 à 25 centimètres.

D'ici à 2100, le réchauffement pourrait atteindre de 1 à 3,5 degrés et la mer monter de 15 à 95 centimètres, la valeur moyenne étant de 50 centimètres. La hausse des températures devrait provoquer des « cycles hydrographiques plus vigoureux », c'est-à-dire des sécheresses et des inondations *« plus sévères »*, avec *« une augmentation de l'intensité des précipitations »*.

Après avoir noté un ralentissement de l'accumulation *des gaz à effet de serre depuis 1990, date du premier* rapport de l'IPCC, la tendance serait aujourd'hui inverse et ramènerait la planète à la situation des années 80. Toutes les données semblent confirmer l'effet *notable des activités humaines sur ces variations,* même s'il demeure de *« nombreuses incertitudes »* dans leur évaluation et les conséquences qui peuvent s'ensuivre, conclut le rapport.

En effet, ce texte n'est pas approuvé par tous. Des *voix se sont fait entendre dans certains pays producteurs de pétrole pour modérer ces conclusions sur la* responsabilité de l'homme dans le réchauffement de la planète.

Mohammad Al-Sabban, chef de la délégation saoudienne à l'IPCC et conseiller du ministre saoudien du pétrole, et des membres de la délégation koweïtienne ont, rapporte la revue *Nature* du 7 décembre, bataillé ferme avec les autres délégués pour faire entendre leur point de vue que d'aucuns qualifient de réaction du lobby pétrolier.

Une position qui ne fut pas appréciée par Merylyn McKenzie Hedger, responsable de la politique pour le climat à la Worldwide Fund for Nature, et pour qui *« la situation est trop sérieuse pour que des pays comme l'Arabie saoudite et le Koweït continuent d'essayer de renverser le processus engagé par l'IPCC »*.

■ ESPACE : les débris d'un très vieux satellite soviétique, Cosmos 398, lancé en février 1971, *sont tombés, samedi 9 décembre,* dans les eaux de l'océan Pacifique à 2 000 km au sud-est des îles Hawaii alors que les calculs des experts avaient situé le point de *chute dans l'Atlantique sud.* Ce type d'estimation est extrêmement difficile, comme l'ont déjà montré dans le passé la chute du laboratoire spatial américain Skylab *ou celle du* Cosmos 954 soviétique porteur d'un générateur nucléaire. Le satellite qui vient de s'écraser sur Terre *n'était heureusement pas porteur d'une telle source d'énergie.* Mais sa retombée pose le délicat problème des milliers de débris spatiaux tournant actuellement autour de la Terre et dont le comité *de l'espace des Nations unies* vient de se saisir récemment. – *(AFP.)*

■ ARCHÉOLOGIE : une mosaïque de l'époque romaine de *25 mètres carrés a été découverte* à Haïdra, à 270 kilomètres au sud de Tunis, à l'occasion de travaux entrepris suite aux dégâts causés à l'automne par les précipitations *dans cette zone de fouille archéologique, indique l'agence* tunisienne TAP. Cette pièce présente, selon Fethi Béjaoui, de l'Institut tunisien du patrimoine, la particularité de présenter une *carte de la Méditerranée. Le chercheur précise qu'on y recense* onze îles grecques et italiennes accompagnées d'inscriptions latines et de dessins d'animaux. – *(AFP.)*

■ HISTOIRE : *la demeure qui, en* 1798, hébergea au Caire l'armée de savants de Bonaparte sera-t-elle restaurée à temps pour le bicentenaire de l'expédition d'Egypte ? Rien n'est moins sûr. *Selon l'architecte français Bernard Maury, à qui la France et* l'Egypte ont confié en 1994 la restauration de cette bâtisse, les travaux ont pris un retard alarmant, et le rendez-vous de 1998 risque fort d'être manqué « *si l'Egypte ne debloque pas rapidement les moyens promis* ». Seule rescapée des trois maisons réquisitionnées par Bonaparte, où quarante savants de toutes disciplines *travaillèrent jusqu'en 1801 sous la direction du mathématicien* Gaspard Monge, la demeure a souffert depuis un demi-siècle d'importantes infiltrations d'eau. Construit en 1794, le bâtiment *avait été classé en 1922, après avoir été identifié grâce au relevé* de sa façade figurant dans la *Description de l'Egypte* élaborée par les savants français. Aujourd'hui en piteux état, sa restauration réclame environ trois ans de travaux, *d'un montant estimé à* 3 millions de francs, prévus pour être financés par l'Egypte avec la participation de l'Unesco. – *(AFP.)*

Les insectes britanniques se défendent contre le venin de scorpion

LES PAPILLONS et noctuelles du *Royaume-Uni n'auraient rien à* craindre du virus d'insecte « armé » d'un gène de scorpion qui est à l'essai dans la banlieue d'Oxford (*Le Monde* du 1er novembre). C'est ce que viennent d'annoncer les chercheurs *de l'Institut de virologie et* de microbiologie de l'environnement (IVEM), un laboratoire du Conseil britannique de la recherche en environnement.

Cela fait plus de dix ans que l'institut *teste ce virus génétiquement* modifié en laboratoire et dans une station expérimentale en champ. Leurs objectifs ? Prouver que leur super-virus peut tuer plus vite que le virus naturel la chenille *Trichoplusia ni*, grand dévoreur de choux – ce qui est le cas –, sans pour autant menacer tous les insectes rampants de Grande-Bretagne. Car des estimations effectuées à l'université de York sur 2 500 espèces de papillons britanniques *ont montré* que le virus naturel pouvait nuire à plus de 10 % des espèces.

Une vive polémique s'était alors engagée sur l'utilité de diffuser ce virus, même à des fins expérimentales. *Pour tenter* d'y mettre fin, l'été dernier, l'équipe de l'IVEM a conduit une nouvelle série d'essais dans la station expérimentale de Wytham, au nord-ouest d'Oxford, pour comparer les effets *in situ* du virus *génétiquement* modifié et de son homologue naturel sur les deux espèces de chenilles. Mi-novembre, les résultats présentés au public ont montré que l'espèce native de noctuelle réagissait peu au virus, qu'il soit sauvage ou modifié : seulement 4 % des chenilles *Mamestra brassicae* étaient retrouvées mortes dans les cases grillagées de Wytham, où le virus « armé » de la toxine de scorpion avait été pulvérisé sur les choux, contre environ 25 % pour les chenilles *Trichoplusia ni*.

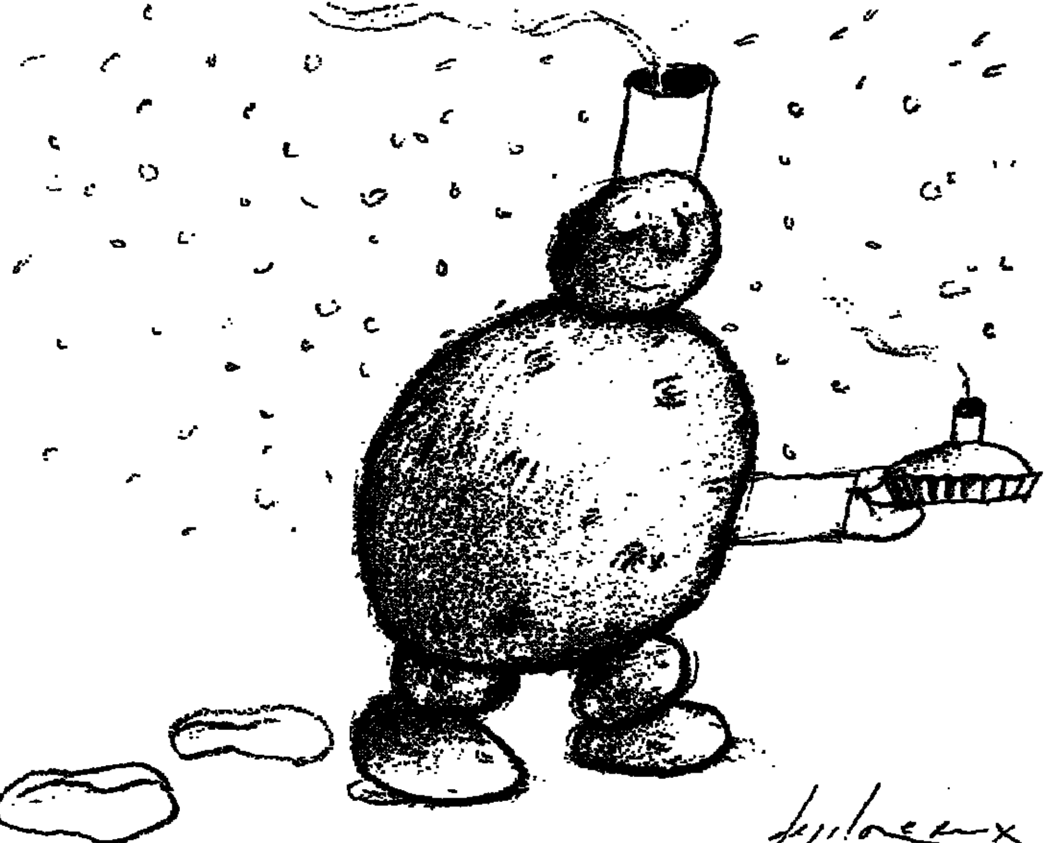
Seconde expérience, pour vérifier si le virus est capable de passer du cadavre d'une chenille *Trichoplusia* infectée à des chenilles vivantes, *Trichoplusia* ou *Mamestra* ont été enfermées dans les mêmes cases que ces cadavres. Résultat : 18 % des chenilles *Trichoplusia* sont mortes, contre seulement 2 % des *Mamestra*. En outre, le virus doté de la toxine de scorpion s'est avéré quatre fois moins virulent contre les chenilles *Mamestra* que le virus sauvage.

Aujourd'hui l'équipe d'Oxford se montre confiante : *« Parce que beaucoup d'autres espèces de chenilles natives ont montré en laboratoire le même degré de sensibilité au virus que* Mamestra brassicae, *nous pensons que ces espèces se comporteront de la même manière dans la nature »*, assure le docteur Steve Sait, de l'IVEM. *Reste que* chaque espèce d'insectes a son propre cycle de développement, un mode de vie plus ou moins grégaire, et un comportement alimentaire parfois différent. *Consciente que ces différences* risquent de modifier les conditions de transmission des pathogènes, l'équipe d'Oxford a décidé d'approfondir son enquête. La controverse n'est pas close pour autant.

Vincent Tardieu

Les riches heures d'un fils du terroir

Dans l'Allier, le gâteau aux pommes de terre continue à régaler la population et les visiteurs



LES POMMES DE TERRE arrivaient de la zone libre. Elles avaient sans doute convoyé un vieux revolver d'ordonnance et se retrouvaient maintenant, avec le pétard, du mauvais côté de la rive. Chez l'occupant.

La farine, elle, sortait des minoteries du marché noir et la crème, des barattes d'une ferme qui faisait payer l'effort de guerre au prix de l'or. Mais la cuisinière à bois allait bientôt pouvoir ronronner et faire croire à la famille que le mauvais rêve finirait bien un jour par s'estomper. A l'époque, les grands-mères mitonnaient pour des petits-enfants reconnaissants – ils le seraient plus tard – des plats sortis des cavernes sacrées de la province et de sa mémoire.

Leurs filles liraient *Elle* et succomberaient aux sortilèges d'une cuisine d'intervention rapide et colorée. Désormais, les livres de recettes n'admettraient plus les grands régals de toute une génération d'affamés à l'appétit rustique et au goût simplifié. Renversement de situation. Voilà que le hors-Paris se rebiffe, semant la panique chez le citadin brutalement désigné du doigt comme l'homme promis au pire avenir. Les hautes toques régionales s'installent désormais dans leurs commanderies sans aucun complexe, plutôt fières même de faire claquer à leurs donjons les couleurs de la contrée ; on parle avec insistance de produits de pays, de cultures douces, d'authentique, de saveurs retrouvées, de goût non pollué. Du coup, un large fonds patrimonial refait surface et revient sur des tables d'où il avait disparu. Ces patois de fourneaux mitonnaient sous des veilleuses qu'on relance avec entrain un peu partout et qu'on offre avec bonne humeur aux curieux de passage, explorateurs à l'affût de tout ce qui peut exotiser leur voyage « d'en France », comme ils disent.

Parmi ces plats antiques qui connaissent un regain sincère et un vrai succès d'estime, le gâteau aux pommes de terre, fils fidèle de cette campagne bourbonnaise, peu reconnue pourtant pour avoir laissé un passage gastronomique très brillant.

CALENDRIER RÉPUBLICAIN

Il n'est, à vrai dire, jamais tout à fait sorti du giron des traditions et la population a toujours œuvré avec constance pour maintenir sa présence effective, au risque de le confier à des pâtissiers un peu trop finauds qui lui offrent le vendredi – jour traditionnel de son achat – des habits de dimanche particulièrement feuilletés. Il n'en devient pas moins aujourd'hui vedette locale et outil de promotion. Grosse émotion pour cette tourte en sabots, issue de fringales paysannes, qui ne demandait qu'à remettre son homme sur pied et pas plus.

Naturellement, le génie du bon sens, l'inaltérable souci de survivre en y prenant du plaisir, a toujours amené le cuisinier – le plus souvent la cuisinière – à faire plusieurs choses à la fois. Ici, le mariage est goûteux, économique et simplissime. Durable. Avec un peu de mordant de la part de ses partisans, le plat pouvait facilement entrer dans le calendrier républicain. Voyons comment l'affaire se présente. Disons, pour quatre personnes : 250 grammes de farine, 125 grammes de beurre, une livre de pommes de terre, un jaune d'œuf, crème fraîche. Coût de l'opération : zéro.

Sans panique aucune – ce rustaud, s'en méfier tout de même, ne réclame aucune qualification particulière –, préparer une pâte brisée en malaxant à mains nues farine et beurre ramolli ; un rien de sel, indispensable et touche d'eau pour le liant. Laisser reposer. Pommes de terre : belles-de-fontenay ou monalisa, ou toute autre qui saurait se tenir : ni trop ferme, ni trop faible. Couper en rondelles fines (deux à trois millimètres), essuyer au torchon ; important aussi. Saler, poivrer, mélanger.

On peut admettre ici, soit un hachis d'oignons avec persil, soit des fines herbes. Ou laisser la préparation en l'état. Les différents conclaves de bardes qui ont eu à s'intéresser à cette querelle locale n'ont jamais vraiment abouti dans leurs travaux. Conseillons le hachis d'oignon et persil. Léger.

En attendant une réglementation officielle, abaisser la pâte en deux cercles de trois à quatre millimètres d'épaisseur (un tiers de pâte pour le « chapeau »). Habiller le moule – genre « à savarin » – jusqu'aux trois quarts du bord. Chevaucher les pommes de terre à l'intérieur, les napper juste ce qu'il faut de crème, déposer le couvercle et pincer l'ensemble pour en assurer l'hermétique fermeture.

Dorer au pinceau avec jaune d'œuf. Impératif : une « cheminée » au centre, en papier sulfurisé, comme il est de coutume. Cuisson : enfourner à 180° degrés et réduire progressivement. Le délicat est de rester aux manettes, attentif, passé les quarante minutes. Vérifications au couteau pointu par la soufflerie du steamer.

Sa part déterminée, l'invité y adjoint sur site, pommes de terre découvertes, la part de crème crue qui lui revient ou celle que lui recommande son directeur de conscience. Ce plat post-gaulois se sert en entrée, ou, par temps de fins de mois difficiles, très commodément en plat principal.

Jean-Pierre Quélin

★ Une adresse près de Montluçon : ferme-auberge tenue par Viviane et Ludovic Bénard. 03190 Hérisson. Tél. : 70-06-88-16. Menus : de 80 F à 100 F.

Huîtres à la meule

L'histoire, savoureuse, a fait sourire au creux de l'été. Un ancien électronicien avait convaincu les ostréiculteurs bretons d'avoir trouvé la plus belle invention depuis le fil à couper le beurre, celle du fil à ouvrir les huîtres. Le procédé avait été mis au point avec divers laboratoires, dont celui du Musée d'histoire naturelle de Dinard. Un mois avant la vente, les huîtres étaient placées dans des bassins hautement salés. Profitant du bâillement que cette immersion provoque chez ce coquillage, les ostréiculteurs inséraient dans le molusque un fil d'acier inoxydable autour du muscle qui ferme si solidement les deux parties de la coquille. Redéposée dans un bassin à salinité normale, l'huître se refermait en une demi-heure, emprisonnant le fil magique. On n'avait plus qu'à tirer sur le fil pour sectionner le muscle et ouvrir l'huître en un clin d'œil.

C'était lumineux. Trop sans doute. Le Fizz (c'est le nom donné à ce fil miracle) ne sera pas dans les bourriches pour Noël. Yves Renaut, l'inventeur du procédé, n'en décolère pas. Il escomptait « *baguer* » quelque 300 millions d'huîtres cette saison. Les ostréiculteurs bretons, avec qui il avait signé en août dernier un contrat d'exclusivité pour exploiter l'invention en Europe, ne sont plus pressés : « *Nous voulons éviter que ce procédé soit un fiasco commercial par excès de précipitation. L'installation du Fizz revient pour le consommateur à 10 francs de plus par douzaine d'huîtres. S'il en trouve quatre de mortes sur le lot, il n'est pas près d'en racheter.* » Les Japonais devraient donc être les premiers à bénéficier du fameux brevet.

Les Français, consommant eux la moitié des huîtres en décembre, vont-ils devoir une nouvelle fois s'acharner couteau en main ? A défaut de coquillage « *prêt à ouvrir* », un ostréiculteur du Morbihan se lance, lui, dans l'« *ouverture facile* ». C'est pour les grand-mères de son village, qui n'avaient plus la force de lutter contre ces maudites huîtres, que Jo Thaëron a eu son idée. Elle consiste à meuler les coquillages au bord de la coquille, près du muscle, et de recouvrir l'entaille de cire alimentaire pour assurer l'étanchéité.

« *Le procédé a demandé sept ans de mise au point. Au début, on rebouchait avec de la pâte dentaire...* » Il suffit, une fois chez soi, d'enlever le cachet de cire et d'introduire sa lame : le travail est à moitié fait. Sept meuleurs d'huîtres ont été engagés pour l'occasion et cette saison 200 tonnes de fines de Bretagne « *à ouverture facile* » sortiront des ateliers de Riec-sur-Belon. En attendant mieux.

Guillaume Crouzet

★ Les huîtres creuses à ouverture facile sont commercialisées sous la marque Casino. 30 francs environ la douzaine.

TOQUES EN POINTE

Bistrots

LE MONTTESSUY

■ Un nouveau bistrot s'arroge le titre de « bouchon lyonnais », on accourt avec sympathie. La reconstitution est réussie. Tout y est, le poêle à charbon et son tuyau gigogne. A première vue, le dîner s'annonce heureux, la clientèle joyeuse. Mais la terrine de lièvre est compacte : où sont les épices, le lard maigre, le jambon, qui soulignent la saveur du gibier royal ? La quenelle de brochet sauce Nantua nous rappelle qu'elle peut aussi n'être – ô Brillat-Savarin ! – qu'un boudin de poisson à l'appareil incertain, et la poularde aux morilles semblable à une volaille de batterie. Même le beaujolais, ce jour-là, n'était pas en forme. Menu à 89 F. A la carte, 160 F environ.

★Paris. 4, rue de Monttessuy (75007). Tél. : 45-55-01-90. Fermé le dimanche.

BISTROT SAINT-HONORÉ

■ François-Joseph Christian, dans son chaleureux bistrot, a su maintenir sa clientèle d'amateurs de jambons (Parme, Serrano, Morvan), de persillé de Bourgogne, de plats mijotés (veau à la berrichonne, ou navarin d'agneau). Les saint-jacques seront simplement apprêtées d'un beurre blanc à la minute. Un régal. L'entrecôte de salers est accompagnée de vraies frites maison, et l'agneau de Pauillac offre la selle, le carré ou le gigot. Quelques heureuses bouteilles à prix modique, pour reprendre force et vigueur. Menu du jour à 150 F. A la carte, comptez environ 250 F.

★Paris. 10, rue Gomboust (75001). Tél. : 42-61-77-78. Fermé le dimanche.

LE CUISINIER FRANÇOIS

■ La cuisine est parfois, pour les jeunes chefs, le prétexte d'un hommage à leur maître. L'œuf en meurette de Thierry Conte doit plus à Marc Meneau qu'au *Cuisinier françois* (1651). La salade tiède de petits-gris au cerfeuil comme les suprêmes et cuisses de pigeon marinés à la crème, mêlés à l'ail doux et aux avelines (amandes), semblent bien, en revanche, s'inspirer du répertoire de La Varenne, qui assura en Europe le succès de la cuisine française. Quant au canard sauvage en deux cuissons à l'esprit de vin et mousseline de panais... Accueil et service féminin délicieux. Menu en semaine, 160 F (café compris). A la carte, à partir de 200 F.

★Paris. 19, rue Le Marois (75016). Tél. : 45-27-83-74. Fermé mercredi soir, dimanche soir et lundi.

Brasseries

LE MONTALEMBERT

■ La littérature et les arts se donnent volontiers rendez-vous au Montalembert, dans l'un des plus agréables espaces : restaurant, bar et salon-cheminée (ouvert de 12 heures à 22 h 30) aménagé par Grace Léo, qui entreprit voilà cinq ans de rénover ce bel hôtel des « années 30 ». Christian Liaigre aime les matières brutes et les formes classiques. Son décor a-t-il inspiré la cuisine du jeune Arnaud Vincent, qui travailla avec Alain Passard ? Les filets de rouget à la sauce mousseuse de câpres et raisins et le carré d'agneau persillé, fondant et cuit à la perfection, accompagné d'une salade d'herbes, vont droit au but. Avec le fromage et les œufs à la neige, c'est le menu du déjeuner à 165 F, la bonne affaire du quartier ! A noter aussi la soupe au pistou parfumée et des en-cas très soignés (véritable club-sandwich). Vins un peu chers, comme le menetou-salon à 170 F. A la carte, compter 250 F.

★Paris. 3, rue de Montalembert (75007). Tél. : 45-49-68-68. Tous les jours.

MAISON PRUNIER

■ Emile Prunier, en 1925, fut un précurseur. Au rez-de-chaussée, dans le décor de Louis-Hippolyte Boileau, était installé le service traiteur, appelé « On prendra », le comptoir du poissonnier-écailler et le bar-dégustation ; à l'étage, les trois salles à manger. Jean-Claude Vrinat a maintenu cette organisation. Ainsi peut-on, au bar, ou bien sur quelques tables soigneusement dressées et bien espacées, se faire servir de 11 heures à 23 heures, dans cette brasserie Arts déco, une assiette saintongeaise, soit six belons et des petites saucisses aux herbes, les délicieuses « spéciales » de Gillardeau, un tourteau (66 F), la brandade de morue (120 F) ou encore les fameux pieds de mouton sauce poulette (150 F). Un aligoté ou un saint-véran, alors, feront l'affaire. La grande carte de Gabriel Biscay, à l'étage, avec l'œuf au coulis d'oursins, la marmite dieppoise, les crêpes au Grand Marnier et les grands bourgognes seront l'objet d'une autre visite, le portefeuille mieux garni.

★ Paris. 16, avenue Victor-Hugo (75016). Tél. : 44-17-35-85. Ouvert du mardi au samedi de 11 heures à 23 heures, le lundi de 18 heures à 23 heures. Voiturier.

Gastronomie

LE GRAND VÉFOUR

■ Du Grand Véfour, Cocteau a écrit : « *Il est impossible d'aimer Paris sans se rendre en pèlerinage à cette exquise épave des grandes tempêtes.* » Les arcades du Palais-Royal sont peuplées d'ombres, célèbres – Hugo y dîna au soir d'*Hernani* – ou anonymes. Madeleine, la gouvernante de Jean et Pauline, femme d'intérieur chez Colette. Reste le souvenir de Raymond Oliver qui vendit son âme au Grand Véfour en 1948 et y resta trente-six ans. Lui succéder, une gageure ! En quatre ans, le Savoyard Guy Martin, pourtant, réussit à imposer une cuisine vivante et moderne, sans heurts avec l'incomparable décor. Son secret ? Faire partager ses passions, et convaincre, aussi bien avec un fromage de tête et pied de porc qu'un omble chevalier meunière dont la cuisson sait préserver la livrée argentée, deux plats aux saveurs d'une éblouissante simplicité. Le lièvre à la royale, un chef d'œuvre ? Le qualificatif exige ici quelque précaution : « *Un chef-d'œuvre ne peut être autre chose qu'une catastrophe sur la ligne où l'honnête médiocrité circule librement* », disait Raymond Oliver. Tout bien pesé, un chef-d'œuvre d'adaptation de la grande recette classique. S'imposent aussi le bleu de Termignon, puis le gâteau de Savoie, pour apprécier la gourmandise au chocolat. Service de la table et des vins de la plus extrême élégance. Menu au déjeuner, 325 F. A la carte, à partir de 550 F.

★ Paris. 17, rue de Beaujolais (75001). Tél. : 42-96-56-27. Fermé le samedi et le dimanche.

Jean-Claude Ribaut

MÉTÉOROLOGIE

La grève à *Météo-France* nous met *dans* l'impossibilité de publier les prévisions météorologiques habituelles. Nous *prions* nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

Chutes de neige d'est en ouest

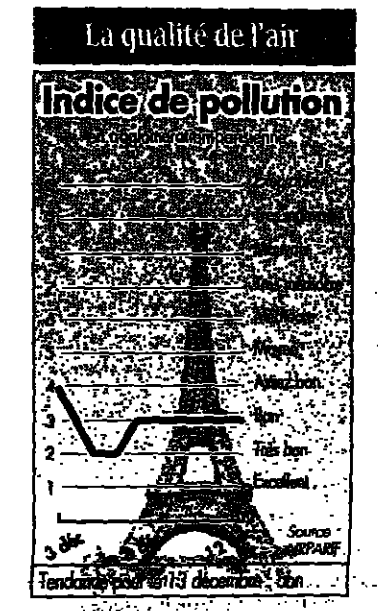
L'AIR FROID, *canalisé* par des hautes pressions centrées sur l'Ecosse et par des basses pressions méditerranéennes, a maintenant envahi l'ensemble du pays. Des masses nuageuses vont continuer à s'enrouler autour d'un minimum *dépressionnaire* centré sur les Alpes. Les chutes de neige faibles associées concerneront surtout la façade est du pays, mais commenceront à gagner lentement les régions plus à l'ouest.

Jeudi matin, il neigera déjà sur les frontières, de l'est de la Lorraine à la Corse, *ainsi* que sur les reliefs du *Massif central*. La *neige* sera, le plus souvent, de faible intensité, mais finira par donner une petite couche au sol par accumulation. Ces précipitations seront un peu plus marquées sur les versants des reliefs exposés au vent de nord-est à est. En cours de matinée, *ce temps hivernal* gagnera lentement vers l'ouest et atteindra le sud de la Champagne et la Bourgogne à la mi-journée. Il neigera un peu plus tardivement au sud de l'Ile-de-France et sur le Centre, où les premiers flocons n'arriveront qu'en cours d'après-midi, puis, avant la nuit, sur les pays de la Loire et le Limousin. Il pourra neiger également en tout début de journée du nord de la Bretagne au Cotentin, mais ces précipitations cesseront rapidement et laisseront place à un ciel variable, partagé entre nuages et *éclaircies*.

Le vent restera *soutenu* du *golfe* du Lion aux Bouches-du-Rhône mais perdra tout de même un peu de vigueur par rapport à mercredi. Les rafales de mistral et de tramontane atteindront encore 80 à 100 km/h le matin mais faibliront nettement l'après-midi. Ces vents seront *glacials et le soleil aura* bien du mal à *réchauffer* l'atmosphère autour de la grande bleue. Partout ailleurs, les passages nuageux n'empêcheront pas le soleil de se montrer par moments. Ces éclaircies ne seront pas suffisantes pour permettre au thermomètre de s'élever beaucoup.

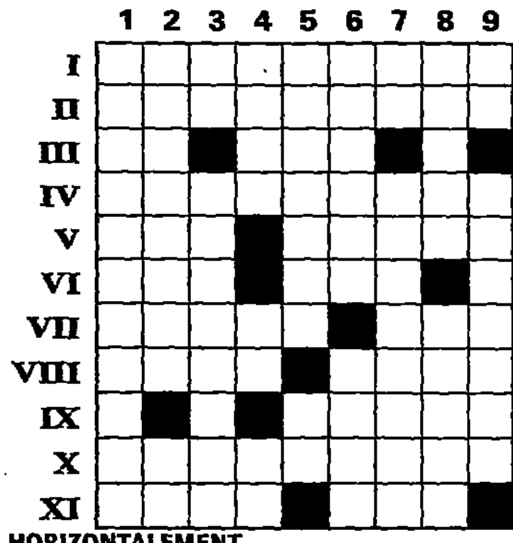
Il fera froid le matin, le mercure *affichera généralement des* valeurs comprises entre – 2 et – 5 degrés. Les gelées n'épargneront que l'extrême ouest de la Bretagne et les rivages de la Méditerranée. L'après-midi, il n'y aura pas de réchauffement significatif, le thermomètre aura bien du mal à passer la barre de zéro degré sur l'ensemble du pays. *Le* vent de *nord-est restera modéré* mais viendra renforcer la sensation de fraîcheur.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6712



HORIZONTALEMENT

I. On les serre quand on la ferme. – II. Comme une musique pas du tout sérielle. – III. Parcouru sur une route de Chine. Pour nettoyer le grain. – IV. Perdu quand on n'a pas d'assiette. – V. *Peuvent être exposés au salon. Administrés.* – VI. Avant l'heure. Nourrit un dieu. – VII. Apporte un soutien. A l'origine d'une Confédération. – VIII. Pour le relieur, il est vraiment ficelle. Siège d'un procès. – IX. Dans une auberge espagnole. – X. Donnent des fleurs sans pétales. – XI. Sur la Sarthe. *Possessif.*

VERTICALEMENT

1. On y voit plus clair quand ils sont dissipés. – 2. Qui ne laisse pas de restes. Les grains le font grossir. – 3. En France. Dans les Pyrénées-Atlantiques. – 4. Brûlé mais pas cuit. Tient bien la bouteille. Terme de chimie. – 5. Peut nous prendre dans le vestibule. Agrément d'autrefois. – *6. Comme un mode en musique. Des vallées* inondées. – 7. Participe. Peut n'être qu'un petit refroidissement. – 8. Passe à Nantes. Sont distribués avant de jouer. – 9. Pronom. Bien considérés.

SOLUTION DU N° 6711
HORIZONTALEMENT

I. Imbuvable. – II. Coltineur. – III. Orées. Ami. – IV. Ni. Juin. – V. Oléine. Ne. – VI. Clanisme. – VII. Loué. Sa. – VIII. An. Sas. Ci. – IX. Nés. – X. Téléphone. – XI. Elite. Eté.

VERTICALEMENT

1. Iconoclaste. – 2. Morillon. El. – 3. Blé. Eau. Pli. – 4. Utérines. Et. – 5. Vis. Ni. Aspe. – 6. An. Jésus. – 7. Beau. Noé. – 8. Luminescent. – 9. Erine. Aisée.

Guy Brouty

ABONNEMENTS 3615 LE MONDE CODE ABO

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : *Le Monde* Service abonnements 1, place Hubert-Beuve-Méry - 94852 Ivry-sur-Seine Cedex - TÉL : 16 (1) 49-60-32-90.

Je choisis la durée suivante	France	Suisse, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas	Autres pays de l'Union européenne
☐ 3 mois	536 F	572 F	790 F
☐ 6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
☐ 1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

Abonnements USA/Canada
« LE MONDE » (USPS = 0009729) is published daily for $ 892 per year « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 Ivry-sur-Seine, France, second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices.
POSTMASTER : Send address changes to IMS of N-Y Box 1518, Champlain N.Y. 12919-1518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA Tel. : 800/428.30.03

Nom : .... Prénom : ....
Adresse : ....
Code postal : .... Ville : ....
Pays : .... 501 MQ 001
Ci-joint mon règlement de : .... FF par chèque bancaire ou postal ; par Carte bancaire
Signature et date obligatoires
Changement d'adresse :
● *par écrit 10 jours avant votre départ.*
PP. Paris DTN
● par téléphone 4 jours. *(Merci d'indiquer votre numéro d'abonné.)*
Renseignements : Portage à domicile ● Suspension vacances.
● *Tarif autres pays étrangers ● Paiement par prélèvements automatiques mensuels.*
33 (1) 49-60-32-90 de 8 h 30 à 17 heures du lundi au vendredi.
● Par Minitel 3615 code LE MONDE, accès ABO.

LES SERVICES DU Monde

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE 3617 LMPLUS
Documentation	3617 *code LMDOC* ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Cours de la Bourse :	3615 LE MONDE
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437 ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg.
94852 Ivry-cedex.
PRINTED IN FRANCE
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général Jean-Marie Colombani
Directeur général Gérard Morax
Membres du comité de direction Dominique Alduy, Gisèle Peyou
133, avenue des Champs-Elysées
75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

IL Y A 50 ANS DANS Le Monde

Marchand d'esclaves

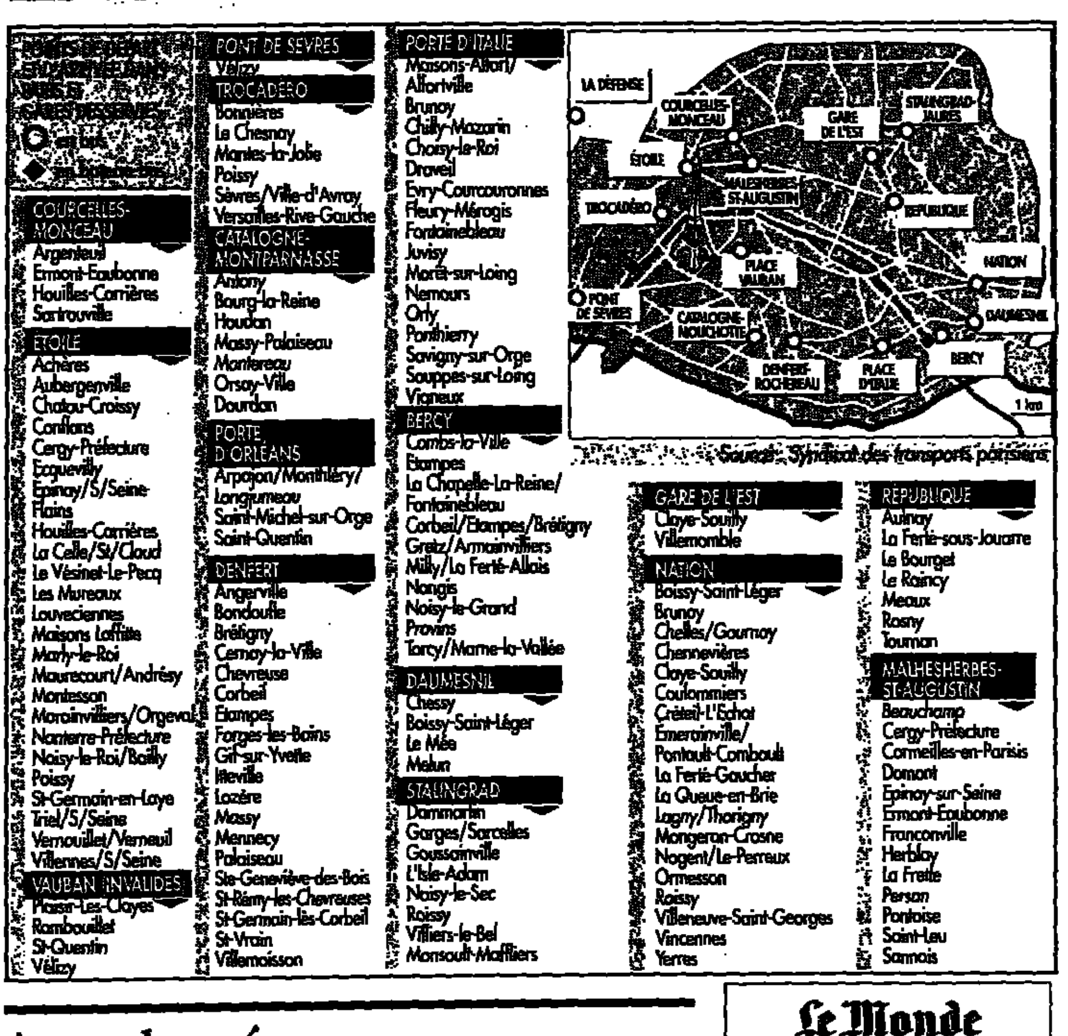
A L'AUDIENCE *de l'après-midi* du 12 décembre du procès de Nuremberg, le substitut américain Dodd a continué son exposé sur les mauvais traitements infligés aux travailleurs étrangers et prisonniers de guerre.

A cette audience, Sauckel est apparu comme le criminel de guerre occupant probablement, après Himmler, la deuxième place dans l'ordre de l'extermination de millions d'êtres humains. C'est lui qui institua *le « travail obligatoire » dans les pays occupés*, devant l'échec complet des appels à la main-d'œuvre volontaire. Sauckel, « plénipotentiaire général de la main-d'œuvre en Allemagne », avait à sa disposition Keitel et Rosenberg. Son autorité s'exerçait d'une manière *absolue* sur l'Europe entière, arrachant à leur pays des millions d'hommes, pour les répartir à sa guise en n'importe quel point du marché du travail. Sauckel avait fait du commerce de la chair humaine une horrible science appliquée. Des populations entières d'Ukraine et de Pologne furent entassées *dans des fourgons* ; les *hommes mouraient* en route ou par ce que M. Dodd a appelé *« la politique d'extermination par le travail »*.

Quel était le nombre des travailleurs étrangers dans le Reich ? Himmler, dans un discours prononcé à la fin de 1943, avait donné le chiffre de neuf millions. *Cependant, il ressort d'une estimation faite par* le ministère public américain et fondée sur des rapports officiels allemands et des documents américains, anglais et français que le nombre des travailleurs étrangers dans le Reich ne s'élevait, en janvier 1945, qu'à 6 691 000 se répartissant ainsi : 2 500 000 Russes, dont *600 000 prisonniers de guerre* ; 1 525 000 Français, dont 760 000 prisonniers de guerre et 11 000 déportés politiques ; 911 000 Polonais, dont 60 000 prisonniers de guerre, et 625 000 Italiens, dont 400 000 prisonniers.

(14 décembre 1945.)

LES TRANSPORTS DE REMPLACEMENT



A nos abonnés

EN RAISON du changement de notre système de *gestion informatique des abonnements*, votre numéro d'abonné vient de changer. Ce nouveau numéro figure tous les jours en page une du journal que vous recevez, au-dessus de votre adresse ainsi que sur les *courriers que nous pouvons être* amenés à vous envoyer.

Merci de bien vouloir noter ce nouveau numéro et d'y faire référence dans vos courriers et vos appels téléphoniques à notre service Relations clientèle.

La nouvelle adresse de notre *service Abonnements* est la suivante :

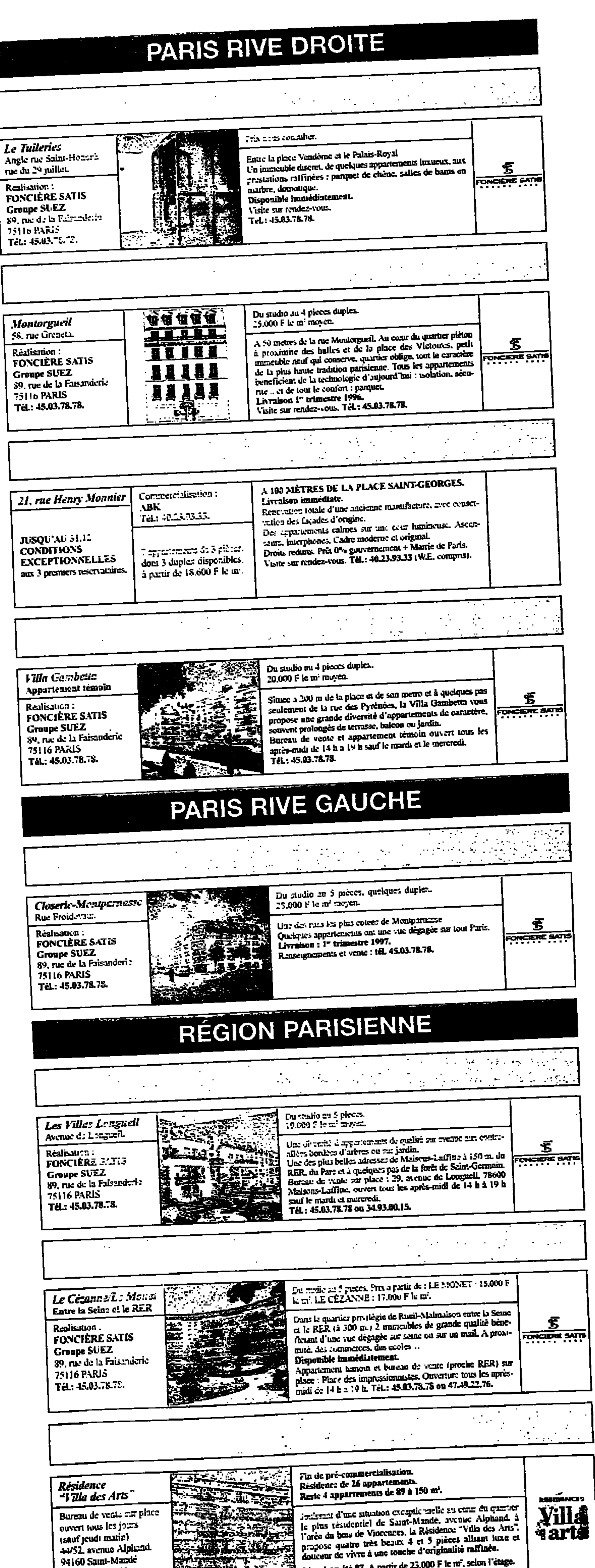
Le Monde Service Abonnements
24, avenue du Général-Leclerc
60646 Chantilly CEDEX

Le numéro de téléphone du service Relations clientèle reste *le* (16-1) 49-60-32-90 *(depuis l'étranger, composer le 33-1).*



Le Monde IMMOBILIER

POUR ACHETER, VENDRE, LOUER



PARIS RIVE DROITE

Le Tuileries
Angle rue Saint-Honoré rue du 29 juillet.
Realisation :
FONCIÈRE SATIS
Groupe SUEZ
89, rue de la Faisanderie
75116 PARIS
Tél.: 45.03.78.78.

Prix nous consulter.

Entre la place Vendôme et le Palais-Royal
Un immeuble discret, de quelques appartements luxueux, aux prestations raffinées : parquet de chêne, salles de bains en marbre, domotique.
Disponible immédiatement.
Visite sur rendez-vous.
Tél.: 45.03.78.78.

FONCIÈRE SATIS

Montorgueil
58, rue Greneta.
Réalisation :
FONCIÈRE SATIS
Groupe SUEZ
89, rue de la Faisanderie
75116 PARIS
Tél.: 45.03.78.78.

Du studio au 4 pieces duplex.
25.000 F le m² moyen.

A 50 metres de la rue Montorgueil. Au cœur du quartier piéton à proximite des halles et de la place des Victoires, petit immeuble neuf qui conserve, quartier oblige, tout le caractère de la plus haute tradition parisienne. Tous les appartements beneficient de la technologie d'aujourd'hui : isolation, sécurite .. et de tout le confort : parquet.
Livraison 1er trimestre 1996.
Visite sur rendez-vous. **Tél.: 45.03.78.78.**

FONCIÈRE SATIS

21, rue Henry Monnier

JUSQU'AU 31.12 CONDITIONS EXCEPTIONNELLES
aux 3 premiers reservataires.

Commercialisation :
ABK
Tél.: 40.23.93.33.

7 appartements de 3 pièces, dont 3 duplex disponibles, à partir de 18.600 F le m².

A 100 MÈTRES DE LA PLACE SAINT-GEORGES.
Livraison immédiate.
Renovation totale d'une ancienne manufacture, avec conservation des façades d'origine.
Des appartements calmes sur une cour lumineuse. Ascenseurs. Interphones. Cadre moderne et original.
Droits reduits. Prêt 0% gouvernement + Mairie de Paris.
Visite sur rendez-vous. **Tél.: 40.23.93.33** (W.E. compris).

Villa Gambetta
Appartement témoin
Realisation :
FONCIÈRE SATIS
Groupe SUEZ
89, rue de la Faisanderie
75116 PARIS
Tél.: 45.03.78.78.

Du studio au 4 pieces duplex.
20.000 F le m² moyen.

Situee a 200 m de la place et de son metro et à quelques pas seulement de la rue des Pyrénées, la Villa Gambetta vous propose une grande diversité d'appartements de caractère, souvent prolongés de terrasse, balcon ou jardin.
Bureau de vente et appartement témoin ouvert tous les après-midi de 14 h a 19 h sauf le mardi et le mercredi.
Tél.: 45.03.78.78.

FONCIÈRE SATIS

PARIS RIVE GAUCHE

Closerie-Montparnasse
Rue Froidevaux.
Réalisation :
FONCIÈRE SATIS
Groupe SUEZ
89, rue de la Faisanderie
75116 PARIS
Tél.: 45.03.78.78.

Du studio au 5 pièces, quelques duplex.
25.000 F le m² moyen.

Une des rues les plus cotees de Montparnasse
Quelques appartements ont une vue dégagée sur tout Paris.
Livraison : 1er trimestre 1997.
Renseignements et vente : **tél. 45.03.78.78.**

FONCIÈRE SATIS

RÉGION PARISIENNE

Les Villas Longueil
Avenue de Longueil.
Réalisation :
FONCIÈRE SATIS
Groupe SUEZ
89, rue de la Faisanderie
75116 PARIS
Tél.: 45.03.78.78.

Du studio au 5 pieces.
19.000 F le m² moyen.

Une diversité d'appartements de qualité sur avenue aux contre-allées bordées d'arbres ou sur jardin.
Une des plus belles adresses de Maisons-Laffitte à 150 m. du RER, du Parc et à quelques pas de la forêt de Saint-Germain.
Bureau de vente sur place : 29, avenue de Longueil, 78600 Maisons-Laffitte, ouvert tous les après-midi de 14 h à 19 h sauf le mardi et mercredi.
Tél. : 45.03.78.78 ou 34.93.00.15.

FONCIÈRE SATIS

Le Cézanne/Le Monet
Entre la Seine et le RER
Realisation :
FONCIÈRE SATIS
Groupe SUEZ
89, rue de la Faisanderie
75116 PARIS
Tél.: 45.03.78.78.

Du studio au 5 pieces. Prix a partir de : LE MONET : 15.000 F le m². LE CÉZANNE : 17.000 F le m².

Dans le quartier privilégie de Rueil-Malmaison entre la Seine et le RER (à 300 m.) 2 immeubles de grande qualité bénéficiant d'une vue dégagée sur seine ou sur un mail. A proximité, des commerces, des ecoles ..
Disponible immédiatement.
Appartement temoin et bureau de vente (proche RER) sur place : Place des impressionnistes. Ouverture tous les après-midi de 14 h à 19 h. Tél.: **45.03.78.78 ou 47.49.22.76.**

FONCIÈRE SATIS

Résidence "Villa des Arts"
Bureau de vente sur place ouvert tous les jours (sauf jeudi matin)
44/52, avenue Alphand
94160 Saint-Mandé
Tél.: 43.98.36.92

Fin de pré-commercialisation.
Résidence de 26 appartements.
Reste 4 appartements de 89 à 150 m².

Jouissant d'une situation exceptionnelle au cœur du quartier le plus résidentiel de Saint-Mandé, avenue Alphand, à l'orée du bois de Vincennes, la Résidence "Villa des Arts" propose quatre très beaux 4 et 5 pièces alliant luxe et douceur de vivre à une touche d'originalité raffinée.
Livraison été 97. A partir de 23.000 F le m², selon l'étage.

RÉSIDENCES Villa des arts

FÉDÉRATION NATIONALE DE L'IMMOBILIER
PARIS – ILE-DE-FRANCE

FNAIM

VISION D'AVENIR

La Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM) vient de tenir son congrès annuel et, malgré la morosité économique, malgré les difficultés de déplacement, une assistance nombreuse a montré le dynamisme des professionnels qui ont conscience du besoin de formation et d'information pour sortir victorieux d'un combat qui se renouvelle tous les jours. C'est ainsi que, parmi d'autres, les sujets suivants ont mobilisé les professionnels de l'immobilier :

– Concertation avec les organisations de consommateurs pour l'activité de syndic de copropriété débouchant sur une définition précise des obligations du syndic (protocole, certification par un organisme indépendant) et sur la mise en place de commissions de conciliation.
– Action à mener pour étendre à l'ancien le bénéfice d'un prêt à taux réduit (de l'ordre de 2 %). Le neuf et l'ancien forment un seul et même marché, comme nous ne cessons de le répéter.
– Ouverture d'états généraux de l'immobilier pour permettre aux professionnels de s'exprimer sur l'avenir de leurs métiers et sur les choix politiques nécessaires pour l'immobilier.

S'il en était besoin, nous avons démontré que la seule attitude responsable, c'est une vision d'avenir et non le regret d'un passé révolu.

Jacques LAPORTE
Président de la Chambre FNAIM Paris-Ile-de-France

LA MEILLEURE VUE SUR L'IMMOBILIER
3615 FNAIM (2,23 F/mn.)

appartements ventes

1er arrondt

PALAIS ROYAL, 150 m des jardins im. XVIIe, 4 P., 105 m², bon état 2,6 millions. Part. : 42-60-67-60

Palais Royal, imm. XVIIe beau, 130 m², clair, box 3 800 000. 40-26-44-31

3e arrondt

PLACE DES VOSGES 200 m², superbe vue à rafraîchir. 40-26-44-31

4e arrondt

ILE-ST-LOUIS
QUAI D'ORLEANS, 75 m² 1 CHBRE, balcon, S/SEINE DOURDIN. 46-24-93-33

MARAIS immeuble XVIIe siècle belle cour intérieure 43 m², 760 000 F Tél. : 45-03-48-00

5e arrondt

CENSIER, G. ST. HILAIRE, gd 2 P. rare, asc., vue sur mosquée 1 120 000 F. 40-47-67-82

PRÈS DES QUAIS
TRIPLEX DE CHARME VUE, soleil, dernier étage TERRASSE. 3 200 000 F Serge Kayser. 43-26-43-43

6e arrondt

BUCI/SEINE, superbe loft-atelier, calme, soleil. 2 700 000. Mel. 43-25-32-56

7e arrondt

VERNEUIL 2 P., vue soleil, caractère 6e ét. avec asc. dans imm. anc. rénové, finitions à prévoir idéal pied-à-terre EFP 45-03-48-00

8e arrondt

MADELEINE
ANJOU/FG ST-HONORÉ 2 P., 40 m², 3e étg, asc., clair 920 000 F. 42-66-36-53

S/PARC MONCEAU
Dans Hôtel part. Napoléon III DUPLEX 200 m², 4 chbres 6 400 000 F. EXCLUSIVITÉ DOURDIN. 46-24-93-33

14e arrondt

ALÉSIA. Plusieurs 2 PCES avec bains, cuisine indépend. très clair, dans bel immeub. ancien rénové, à partir de : 430 000 F. 42-18-01-01

Prox. Denfert, stand. ét. élevé rue et jard., liv. 3 ch. 120 m² calme, soleil, park. 43-35-18-36

15e arrondt

Rue Viala, près Mo Dupleix studio dans bel imm. ancien ravalé, 3e étage. 440 000 F Syndic. 40-47-67-82

VOLONTAIRES, bel imm. 2 P., 35 m², 2e ét., 680 000 F charme litré. 45-44-44-45

16e arrondt

JASMIN, imm. gd stand. beau 130 m², s/jard. park 3 800 000. 40-26-44-31

PROX. ÉTOILE 3/4 pièces à aménager 80 m². 1 450 000 F EFP. 45-03-48-00

18e arrondt

MONTMARTRE
Très belle maison, 280 m², atelier réceptions, 4 bains, 6 650 000 F. 40-25-07-05

PIED BUTTE MONTMARTRE 2/3 P. 70 m², 3e ét. 1 530 000 42-66-09-22

91 Essonne

Vds dans petite résid., VIRY-CHATILLON (91) 20 km de Paris, 10 km d'Orly, F3, 65 m², refait à neuf, cuis., s. de bns équipées, salle à manger, 2 ch., cellier, débarras, w.c., placards, parking cave, balcon, proche écoles et commerçants, prix : 750 000 F. Tél. : 69-21-36-96

92 Hauts-de-Seine

PUTEAUX
300 m², PONT NEUILLY duplex 3 chbres, 2 bains PRET 0 % POSSIBLE avec travx. 850 000F 46-27-25-25

LEVALLOIS-PERRET PRÈS NEUILLY SUR FRONT DE SEINE vue imprenable, appt 170 m² 9/10e ét. avec terrasse, 170 m² luxe except. Prix justifié URGENT. 42-81-50-33

Neuilly St-James HESPERIDES. Résidence 3e âge, 2 P. + balc. libre 910 000 F – 42-30-57-57 VIAGER THOMASSIAN

95 Val-d'Oise

A VENDRE Villiers-le-Bel, F4, salle à manger, salon, 2 chambres, s. d. bns, w.c., chauffage individuel au gaz, cave, parking, 550 000 F. Tél. : 39-94-52-71. En cas d'absence, laisser un mess. sur le rép.

Villiers-le-Bel, F3, séj., 2 ch., s. d. bns, gds rangements, cuis. équipée avec séchoir, cave, parking, prix 370 000 F. Tél. : 39-88-86-15

appartements achat

Rech URGENT, 100 à 120 m². PARIS. Paiement comptant chez notaire. 48-73-48-07

CABINET KESSLER
78, avenue Champs-Elysées, 8e recherche de toe urgence beaux appts de standing petites et grandes surfaces. Evaluation grat. sur demande 46-22-03-80 - 43-59-68-04

immobilier d'entreprise

VOTRE SIEGE SOCIAL DOMICILIATIONS et tous services. 43-55-17-50

location offre

15e VOLONTAIRES STUDIO. 35 m², parfait état imm. standing 3 000 H. CH. 42-66-35-53

location demande

Collaboratrice du Monde rech. à louer dans Paris Centre 3/4 P., loyer max 4 000/5 000 F CC Tél. : 49-26-09-09

Hôtel particulier

NEUILLY, hôtel particulier 400 m² env. + jardin. Trav 7 550 000. 40-26-44-31

5e LUXEMBOURG Exceptionnel hôtel part 250 m² env. 5 500 000 F ETUDE MEL. 43-25-32-56

maison

PARTICULIER VEND LE MANS CENTRE
près gare, quartier residentiel, rue superbe bord de Sarthe. **Maison de caractère** 247 m², dont 43 m² séjour, 9 p.p., 6 ch. 2 sdb, 2 wc. Garage, terrasse, petit jardin, chauff. ind. gaz.
-Prix : 1 600 000 F à déb.
Tél. : (16) 43-28-90-07

viager

9e CADET 107 m², occupé 91 ans 775 000 + 2 700/mois ou cpt 950 000 ss rente. 42-66-09-22

propriété

VDS CAUSE DÉCÈS, 1 H PARIS 4 KM MONTARGIS près golf Propriété aménagée far à cheval 17 ha à l'orée forêt Séjour, salon, biblio. 4 ch. sdb, grange, wc, box à chevaux + maison amis.
1 400 000 F à déb. Crédit poss.
Tél. : 38-96-33-69 (dom)

OFFRES D'EMPLOI

COMMUNE DE VILLEPINTE recherche

CHARGÉ(E) DE COMMUNICATION

(GRADE : ATTACHÉ(E) DE PRESSE CONTRACTUEL(LE))

– chargé(e) de la communication globale interne et externe, de la rédaction des médias municipaux, des relations avec la presse et les élus, des relations publiques événementielles ;
– bonne culture générale, capacité de rédaction et de synthèse, sens du contact et des responsabilités, rigueur et grande disponibilité ;
– connaissance et expérience des collectivités locales appréciées ;
– la maîtrise de l'outil informatique serait un « plus »

Env. lettre de motiv., CV, photo à : cabinet de M. le Maire.

Mairie de Villepinte (93420) Fax : 43-85-35-34

L'université de Nancy 2

cherche un

PROFESSEUR ASSOCIÉ

d'histoire et d'épistémologie des sciences et des techniques. Rattaché aux Archives Henri-Poincaré, le candidat est francophone et maîtrise l'anglais et l'allemand.

Envoyer jusqu'au 15 janvier 1996 CV et liste de publications à M. le directeur de UFR Connaissance de l'homme, 3, place Godefroy-de-Bouillon, B.P. 3397 F-54015 Nancy Cedex.

Journal financier rech. SECRÉTAIRE pour saisie rapports annuels. (1 mois renouvelable) orthographe irréprochable, frappe rapide. Env. CV + lettre manus. sous réf. : LF à OPTION FINANCE 1, rue du Colonel-P.-Avia 75503 Paris Cedex 15 (ou faxer au 46-48-49-66)

L'AGENDA

Bijoux

BIJOUX BRILLANTS
Le plus formidable choix. « Que des affaires exceptionnelles ! » Tous bijoux or, toutes pierres precieuses, alliances, bagues, argenterie.
ACHAT - ÉCHANGE BIJOUX

PERRONO OPÉRA
Angle boulevard des Italiens 4, rue Chaussée-d'Antin
Magasin à l'Etoile : 37, avenue Victor-Hugo. Autre grand choix.

DEMANDES D'EMPLOI

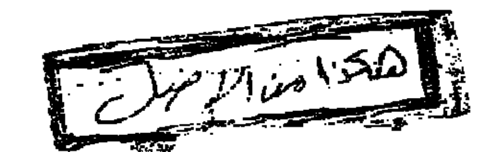
Ingénieur 30 a., 5 a. exp phys. chimie, informat. 120 KF Fr. étranger. T. : 43-75-01-61

CADRE DIRIGEANT

Diplomé Grande Ecole de Commerce

Généraliste de l'entreprise
Spécialiste P.M.E. P.M.I.
20 années d'expérience

Recherche poste de Direction dans une société pour en assurer le développement
☎ (16) 25.46.05.91



DISPARITIONS

Robert Manuel

Un comédien très populaire de la Maison de Molière

ROBERT MANUEL est mort, vendredi 8 décembre, dans sa maison des environs, de Paris des suites d'une longue maladie. Il était âgé de soixante-dix-neuf ans.

Le temps n'a jamais effacé ce qu'il y avait de méditerranéen dans le visage brun, apparemment gai, de Robert Manuel. *« Je peux paraître insouciant, très extérieur, mais je suis lucide »*, disait-il. *« J'ai la tête bien posée sur les épaules. »* Sa carrière l'a prouvé. En plus de cinquante ans de théâtre, Robert Manuel a su saisir les occasions qui se présentaient, voire les susciter. Non seulement il n'a jamais arrêté, mais il a tout traversé : la Comédie-Française et le boulevard, le cinéma, la radio, la télévision, l'enseignement, les tournées de conférences et les croisières théâtrales organisées par la compagnie Paquet, qui furent son dernier emploi et son ultime plaisir.

A ceux qui lui demandaient pourquoi il était devenu comédien, Robert Manuel répondait qu'à l'école il aimait faire le pitre, et que tout enfant qui joue à faire rire ses camarades est un comédien en herbe. Chez lui, en tout cas, la vocation n'était pas un jeu. Quand, après son deuxième « bac », à seize ans, il dit à son père, employé dans le textile, qu'il veut être comédien, il s'entend répondre : *« Alors, ce sera la Comédie-Française ou rien. »* Question d'époque : les classes moyennes et bourgeoises des années 30 ne voyaient de salut que dans la Maison de Molière, les autres théâtres étant considérés comme des lieux de perdition.

Après s'être rodé au cours Simon, Robert Manuel entre au Conservatoire, où il est l'élève d'André Brunot, qui restera son maître. En 1936, lors du concours de sortie, il cumule le premier prix de comédie et celui de la critique – une rareté – et décroche un engagement à la Comédie-Française.

Trois ans plus tard, la guerre éclate. Robert Manuel, qui est juif (son vrai nom est Bloch), interrompt sa carrière pour se cacher. Toute sa vie, il restera très discret sur cette période, parlant de *« parenthèse »*. Ne voulant être pour le public que comédien, il protégeait sa vie privée derrière une façade bourgeoise, élégante, urbaine. Ainsi, il habita longtemps l'ancien appartement de Puvis de Chavannes, dans lequel les visiteurs découvraient, stupéfiés par leur mise en scène, les bustes de Molière que le comédien collectionnait.

A la Comédie-Française, Robert Manuel a signé de nombreuses mises en scène mais a essentiellement brillé dans les grands valets de comédie. Excellent acteur comique de tradition, il a eu la chance d'avoir pour compagnons Robert Hirsch ou Jacques Charron, qui portèrent le rire à son zénith, tant sur scène que dans des émissions de télévision comme « 36 Chandelles », produite par Jean Nohain, où triomphèrent ces amuseurs.

Robert Manuel comprit vite l'intérêt du petit écran. Dès les années 50, il produit des émissions consacrées au théâtre, monte des dramatiques, et, surtout, joue souvent dans les pièces présentées par « Au théâtre ce soir », qui firent énormément pour sa popularité. Mais cela n'empêche pas le comédien de se transformer en professeur : en 1956, il succède à Pierre Dux au Conservatoire, où il a pour élèves Guy Bedos, Claude Rich, Michel Duchaussoy ou Martine Carol.

Après sa retraite de la Comédie-Française, en 1962, il prend en 1965 la direction artistique du Théâtre Marigny, direction qu'il assura jusqu'à sa mort. C'est d'ailleurs sur cette scène qu'il fit l'une de ses dernières apparitions parisiennes, dans *Le Misanthrope*, de Molière, mis en scène par Francis Huster en 1992. Robert Manuel retrouvait Robert Hirsch et jouait Dubois. Il dialoguait une dernière fois avec Molière, celui qu'il appelait *« mon grand homme »*.

Brigitte Salino

Pierre Doukan

Ancien premier violon de l'Opéra de Paris

LE VIOLONISTE Pierre Doukan, ancien premier violon solo de l'Orchestre de l'Opéra de Paris, est mort, mardi 12 décembre, des suites d'un accident de la circulation survenu il y a un an. Il était âgé de soixante-huit ans.

Né le 11 octobre 1927 à Paris, Pierre Doukan a été formé au Conservatoire national supérieur de musique de Paris. Ses débuts dans la carrière avaient été marqués par un troisième prix au Concours international de violon Reine-Elisabeth de Bruxelles, en 1955, et par un premier prix au concours Paganini de Gênes, trois ans plus tard (1958). Pierre Doukan devint premier violon solo de l'Opéra-Comique en 1959. Il occupa le même poste à l'Opéra de Paris à partir de 1972.

En 1969, il avait été nommé professeur de violon au Conservatoire. A partir de 1987 et jusqu'à sa retraite, il y fut directeur de l'Académie d'orchestre à cordes et chargé du cours de perfectionnement destiné aux violons solos.

Pierre Doukan avait continué ses activités au-delà de soixante-cinq ans. Alain Lombard avait, en effet, demandé à ce grand professionnel – aussi admiré et respecté que craint des musiciens des orchestres dont il fut le *Konzertmeister* – d'être l'un des supersolistes de l'Orchestre de Bordeaux-Aquitaine.

Le résultat ne s'était pas fait attendre : les premiers et seconds violons de la formation bordelaise avaient fait un bond qualitatif remarqué. Car si Pierre Doukan n'avait pas la sonorité la plus chaleureuse qui soit, sa sûreté et son sens infaillible du phrasé juste avaient le don d'entraîner ses collègues et de donner confiance aux chefs d'orchestre.

A. Lo.

■ **ROBERT FIZDALE**, pianiste américain, est mort, le 9 décembre, à New York, de la maladie d'Alzheimer. Il était âgé de soixante-quinze ans. Né le 12 avril 1920 à Chicago de parents russes immigrés aux Etats-Unis, Robert Fizdale a étudié le piano au conservatoire de musique de Chicago, puis suivi les cours de la Juilliard School de New York, où il s'est lié d'amitié avec un autre étudiant, Arthur Gold. Les deux artistes fondèrent en 1943 un duo de piano qui devint célèbre dans le monde entier, notamment pour ses interprétations des oeuvres de Mozart, Brahms, Mendelssohn et Bartok. Quelques-uns des plus grands compositeurs français du XXe siècle, notamment Francis Poulenc, Darius Milhaud et Germaine Tailleferre, composèrent pour eux. En 1982, des problèmes d'arthrite contraignirent Robert Fizdale a interrompre sa carrière de concertiste. Il commença alors, toujours avec Arthur Gold, une seconde carrière de biographe. Leur ouvrage le plus connu, une biographie de la comédienne Sarah Bernhardt, fut publié en 1991. Ils avaient également écrit la biographie de Misia Sert.

■ **CLAIR PATTERSON**, géochimiste, est mort, le 5 décembre, à Sea Ranch (Californie), dans sa soixante-treizième année. Ce scientifique, que les chercheurs du California Institute of Technology surnommaient *« l'homme de plomb »* en référence à ses travaux sur ce métal, s'est rendu doublement célèbre au cours de sa carrière scientifique. Une première fois, en 1954, en déterminant l'âge de la Terre, 4,55 milliards d'années, découverte qui, rappelle le géochimiste de l'Institut de physique du globe de Paris Claude Allègre, obligea les astronomes à réviser leur âge de l'Univers et donna le point fixe de la chronologie de l'Univers et des temps géologiques. Une seconde fois, dix ans plus tard, en découvrant dans les glaces du Groenland l'augmentation extraordinaire des teneurs en plomb de l'atmosphère à partir de l'ère industrielle, preuve que l'homme pollue sa planète.

■ **KEITH RUNCORN**, qui fut l'un des pionniers du paléomagnétisme, est mort, le 5 décembre, assassiné dans un hôtel de San Diego (Californie). Il était âgé de soixante-douze ans. Ce géophysicien britannique est à l'origine d'importants travaux sur le champ magnétique terrestre. En effet, si ce champ permet aux navigateurs de s'orienter, il permet aussi aux géologues de reconstituer le passé grâce à sa « fossilisation » lors de la formation des roches volcaniques ou sédimentaires. C'est le principe du paléomagnétisme dont Keith Runcorn fut le fondateur. Cet instrument puissant lui permit de démontrer que l'Inde avait migré au cours du temps de plus de 2 000 kilomètres vers le Nord pour rencontrer l'Asie et donner naissance à l'Himalaya. Plus tard, il fut l'un des pionniers de l'étude du magnétisme lunaire.

■ **DARREN ROBINSON**, le plus gros des rappeurs du trio des Fat Boys (Garçons obèses), est mort le 10 décembre à son domicile de New York, à l'âge de vingt-huit ans. Darren Robinson, surnommé *« la boîte à rythmes humaine »* en raison des borborygmes qu'il produisait, Mark Morales, dit *« Prince Markie Dee »*, et Damon Wimbley, dit *« Kool Rocksi »*, avaient été découverts lors d'un concours de rap organisé à New York en 1984. En dépit des critiques des puristes qui trouvaient les textes du trio sans grande saveur, leurs trois premiers disques se sont vendus à plusieurs millions d'exemplaires.

■ **CLAUDE VISSAC**, député (app. RPR) des Ardennes et ancien maire de Sedan, est mort à Paris, lundi 11 décembre, des suites d'un cancer, à l'âge de cinquante-deux ans. Né le 13 juin 1943 à Paris, diplômé de l'Ecole centrale d'électronique de Paris et ancien vice-champion de patinage sur glace de vitesse, Claude Vissac était arrivé dans les Ardennes en 1985, date à laquelle il avait repris une société en difficulté spécialisée dans la fabrication de rétro-projecteurs. Il avait fait son entrée en politique en 1989 en conquérant la mairie de Sedan. Quatre ans plus tard, il devenait député de la 3e circonscription des Ardennes, ravissant son siège au socialiste Jean-Paul Bachy. Mais aux élections municipales de mars dernier Jean-Paul Bachy prenait sa revanche en redonnant aux socialistes la mairie de Sedan.

NOMINATIONS

DIPLOMATIE

Georges Gautier a été nommé ambassadeur auprès du sultanat d'Oman, en remplacement de Régis Koetschet, par décret paru au *Journal officiel* du 9 décembre.

[Né le 19 août 1938, Georges Gautier est licencié en droit et diplômé de l'Ecole des langues orientales. Il a été notamment en poste à Bagdad (1966-1969), à Alger (1970-1975), à Genève auprès des Nations unies (1975-1979), au Caire (1979-1982), à Vienne (1985-1989), à Tunis (1989-1991). Depuis août 1991, il était consul général à Londres.]

MAGISTRATURE

Bernard Challe, chef du Service central de prévention de la corruption (SCPC), a été nommé conseiller à la Cour de cassation, mardi 12 décembre, au terme d'une réunion du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), présidée par le chef de l'Etat, Jacques Chirac. Agé de cinquante-six ans, M. Challe s'était trouvé au coeur d'une polémique politique, lorsque le garde des sceaux, Jacques Toubon, avait, d'autorité, annoncé la *« démission »* du magistrat, quelques jours avant qu'il ne rende un *« avis »* sur la situation juridique du premier ministre, M. Juppé, dans l'affaire de son appartement parisien (*Le Monde* du 22 septembre). M. Challe avait alors affirmé qu'il quitterait le SCPC *« au moment de son choix »*. Le SCPC n'a, pour l'heure, plus de chef.

[Né le 22 juillet 1939 à Clermont-Ferrand, Bernard Challe est entré dans la magistrature en 1966. Il a exercé les fonctions de substitut à Tours, premier substitut à Versailles, puis à Nanterre, avocat général à Versailles et, de 1992 à 1993, procureur général de Rouen. Il avait été nommé, le 22 février 1993, chef du SCPC.]

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

François Terre, professeur à l'université Paris-II, a été élu à l'Académie des sciences morales et politiques, au fauteuil de Suzanne Bastid, décédée en mars.

[Né en juillet 1930, docteur en droit, agrégé de droit privé, François Terre a enseigné dans les facultés de droit de Phnom-Penh (1957-1959), de Strasbourg (1959-1963), de Lille (1963-1968) et de Nanterre (1968-1969). Il fut parallèlement conseiller technique au cabinet de Jean Foyer, ministre de la coopération (1960-1962), puis ministre de la justice (1962-1967). Professeur à l'université de Paris-II (Assas) depuis 1969, François Terre est également président de l'Association française de philosophie du droit et directeur des archives de philosophie du droit depuis 1983.]

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Béatrice, Hervé et Gabrielle
DINEUR-BRUGIDOU
ont la joie d'annoncer la naissance de

Aurore,

le 24 novembre 1995, à Fourqueux (Yvelines).

Romane SARFATI
et
Frédéric OLIVENNES,
ont l'immense joie de faire part de la naissance, le 5 décembre 1995, de

Elie.

12, rue Saint-Sauveur,
75002 Paris.

Elise,
Agnès et Xavier
sont heureux d'annoncer la naissance de

François,

le 28 novembre 1995.

Agnès et Xavier
ONRAED-LE QUERREC,
38, rue des Jardins,
14000 Caen.

Mariages

Jean-Michel DAVID
et
Athéna GIOTOPOULOU

sont heureux de faire part de leur mariage, célébré le 9 décembre 1995.

2, rue Schweighaeuser,
67000 Strasbourg.

Décès

– Jonathan et Julien Dassin,
Les familles Delvaux et Dassin,
font part, avec tristesse, de la disparition de

Christine DASSIN,
née Delvaux.

Une cérémonie religieuse a réuni les familles et amis de Christine dans la plus stricte intimité.

– On nous prie d'annoncer le décès, dans sa trente-neuvième année, de

François Emmanuel DAVID,
docteur en immunologie,

survenu le 7 décembre 1995.

De la part de
Anne Wisner,
sa compagne,
Marius et Antoine,
ses fils,
Luc,
leur fils,
Marie-Thérèse et Jacques David,
ses parents,
Pascale, Marc et Elsa, Olivier,
ses sœur, frères et belle-sœur.

26, place Ovale,
94230 Cachan.

– Le Seigneur a accueilli dans Sa Paix

maître Marc D'HONT,

le 9 décembre 1995.

La messe de funérailles sera célébrée en l'église du Sacré-Cœur de Marcq-en-Barœul, le vendredi 15 décembre, à 10 h 30.

De la part de
Chantal D'Hont-Leurent,
son épouse,
Pascal et Marie-Dominique, Marine et Bruno, Angélique, David et Catherine, Quentin,
ses enfants et beaux-enfants,
Ses petits-enfants,
Ses frères et sœurs,
Sa famille et ses proches.

5, rue Albert-Samain,
59700 Marcq-en-Barœul.

– Colette Provost,
sa femme,
Elizabeth Provost et Martin Provost,
ses enfants,
Marie, Antonin et Jeanne,
ses petits-enfants,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Joël PROVOST,
capitaine de corvette ER,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 6 décembre 1995.

« Le Bilou »,
29217 Le Conquet.
27, rue du Vieil-Abreuvoir,
78100 Saint-Germain-en-Laye.

– Mme Jean Risterucci,
née Micheline Gérard,
sa fille,
Mmes Dominique, Sylvie, Françoise, Catherine, Pascale Risterucci,
ses petites-filles,
Edith, Léna, Clio, Marthe,
ses arrière-petites-filles,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Maurice GÉRARD,
ingénieur IEN,
ancien d'Indochine,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre
de l'Empire britannique 1914-1918,
Dragon d'Annam,

survenu le 5 décembre 1995, à Saint-Dié (Vosges), dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année.

Cet avis tient lieu de faire-part.

29, Grande Rue,
88490 Provenchères-sur-Fave.

– Claudine Coster-Manuel,
son épouse,
Marie-Silvia Manuel,
Jean-Baptiste Manuel,
ses enfants,
Marie-Noëlle Manuel,
sa belle-fille,
Jean-Sébastien et Julien,
ses petits-enfants,
Raymonde Coster,
sa belle-mère,
Raymond, France-Marie
et Alberto Vitali,
Ainsi que toute la famille,
ont le chagrin de faire part du rappel à Dieu de

M. Robert MANUEL,
sociétaire honoraire
de la Comédie-Française,

décédé le 8 décembre 1995, dans sa quatre-vingtième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 14 décembre, à 11 heures, en l'église Saint-Pierre de Neuilly-sur-Seine.

Cet avis tient lieu de faire-part.

(Lire ci-dessus.)

– Mme André Marini,
M. et Mme Philippe Marini,
Caroline, Sophie, Pierre-Antoine,
Mme Virginie Lucciardi,
Le docteur Jeannine Lucciardi,
Le docteur et Mme Emmanuel Lustak,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André MARINI,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national
du Mérite,
chevalier de l'ordre Léopold,
ingénieur en chef honoraire
des Manufactures de l'Etat,
ancien directeur aux ministères
de la construction et de la santé publique,
fondateur du Centre scientifique
et technique du bâtiment,

survenu à Paris, le 8 décembre 1995, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale.

16, rue Lagrange,
75005 Paris.
23, rue de l'Aigle,
60200 Compiègne.

– Prades (Ardèche).
Lalevade (Ardèche).

Joseph et Thérèse Plantevin,
Leurs enfants et petits-enfants,
Bruno et Marie-Thérèse Plantevin,
Leurs enfants et petits-enfants,
Luc et Claude Plantevin,
Leurs enfants et petits-enfants,
Xavier Plantevin,
Ses enfants et petits-enfants,
Yves Plantevin,
Ses enfants et petits-enfants,
Marie-Pascale et Gilbert Clavel,
Leurs enfants,
ont la douleur de faire part du retour auprès du Seigneur, le 10 décembre 1995, de

Mme Blandine PLANTEVIN,
née Deries,

à « Salyndres » (Prades, Ardèche), dans sa quatre-vingt-treizième année.

Les obsèques religieuses ont eu lieu dans l'intimité familiale.

– William Francis Ziwié,
avocat à la cour,
Vanessa Ziwié,
Evelyne Kenigsberg Cywie,
Mirette Marie Montabord,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Maurice ZIWIÉ,

survenu à Paris-7e, dimanche 10 décembre 1995, dans sa quatre-vingt-treizième année.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Ziwié,
134, boulevard Saint-Germain,
75006 Paris.
Tél. : 43-54-89-19.
Fax : 43-54-16-72.

Anniversaires de décès

– Le 12 décembre 1942.

Sloma SCHAUBER,
résistant FTP-MOI,

né le 2 février 1914, à Czernovitz, Bukovine, arrêté et livré par la police du gouvernement de Vichy, était fusillé par l'occupant nazi au Fort d'Ivry.

Nous pensons très fort à lui.

Hana,
son épouse,
Mariana,
sa fille,
Antonin Bénézet,
son petit-fils.

Conférences

– *La Grande Loge nationale française* vous informe que la conférence de M. le grand rabbin de France, Joseph Sitruk, prévue le mercredi 13 décembre, à 20 heures, est annulée en raison des difficultés provoquées par les mouvements de grève et en particulier les PTT, les invitations n'ayant pu parvenir à leurs destinataires. La conférence est remise à une date ultérieure dont vous serez informé.

Communications diverses

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, le jeudi 14 décembre 1995, à *20 h 30* : *Le TEP*, direction, metteur en scène et comédiens, présente « La Trilogie », de A. Wesker.

– Nouvel *espace communautaire* « EMOUNA », 9, rue de l'Amiral-Roussin, Paris-15e. Tout pour connaître le judaïsme et l'hébreu. Egalement Talmud-Torah, pour enfants, mercredis et dimanches, matin/après-midi. Tél. : (1) 45-67-39-43 (10 heures-19 heures, du dimanche au vendredi midi).

Soutenances de thèses

– Mme Sophie MICHAS a soutenu publiquement, le 9 décembre 1995, à l'université de Paris X-Nanterre, sa thèse de doctorat en droit : **« Régimes privés de retraites complémentaires. Essai de comparaison des systèmes allemand, anglais et français dans une perspective communautaire. »** Cette thèse a obtenu la mention très honorable avec les félicitations du jury, présidé par M. Antoine Lyon-Caen, et composé de MM. Jacques Barthélemy, Pierre Cabanes, Francis Kessler, Jean-Pierre Laborde et Philippe Langlois.

– M. **Alain BELTRAN** soutiendra sa thèse de doctorat d'Etat sur **L'énergie électrique dans la région parisienne entre 1878 et 1946**, le samedi 16 décembre 1995, à 14 heures, amphithéâtre Guizot, 17, rue de la Sorbonne, Paris-5e.

– **Emmanuel LOZERAND** soutiendra sa thèse de doctorat en études japonaises. **Récits et chroniques historiques d'Ōgai Mori Rintarō (1912-1921)**, le mardi 19 décembre 1995, à 10 heures, dans les salons de l'Institut des langues et civilisations orientales, 2, rue de Lille, Paris-7e. Le jury sera composé de M. Fujimori, Mlle Hérail, MM. Macé, Ninomiya, Origas et Rocher.

– M. **Lionel Chaty** soutiendra publiquement sa thèse de doctorat en science politique : **« La responsabilité en valeur. Projets de service et centres de responsabilité dans l'administration française »** le mardi 19 décembre 1995, à 14 h 15, centre Panthéon (aile Soufflot, salle 1, 1er étage). Le jury sera composé de MM. D. Gaxie, J. Chevallier, J. Lagroye, J.-C. Thoenig et D. Bargas.

CINÉMA **Premier film écrit par le romancier Paul Auster, *Smoke*, réalisé par Wayne Wang, compose à la façon d'un puzzle une série de portraits new-yorkais, au gré d'intrigues enchevêtrées. ● LE HONGROIS Peter Gothar propose, dans *La Dernière Frontière*, une brillante variation kafkaïenne sur la normalisation de la pensée.**





PHOTOS D.R.

● COMÉDIE sans prétention, *Les Trois Frères* marque les vrais débuts au cinéma des Inconnus, qui exploitent avec conscience la veine du burlesque et de la caricature.

Série de portraits new-yorkais, avec Paul Auster comme guide

Smoke. Fidèle à la manière de l'écrivain, auteur du scénario, le cinéaste américain Wayne Wang a composé un film-puzzle au récit habilement enchevêtré

Film américain de Wayne Wang. Avec William Hurt, Harvey Keitel, Stockard Channing, Harold Perrineau Jr., Ashley Judd, Forest Whitaker. (1 h 50.)

Pour mesurer le poids de la fumée, il faut peser un cigare, puis les cendres que produit sa combustion, la comparaison des deux chiffres ainsi obtenus permettant d'établir le poids de la fumée au gramme près. La théorie est due à sir Alfred Raleigh, qui introduisit le tabac à la cour d'Angleterre, et l'écrivain Paul Benjamin (William Hurt) en transmet la fumeuse substance dans une des premières scènes de *Smoke*, situant d'emblée au point de rencontre de la mathématique et de la fantaisie le film que Wayne Wang a réalisé sur un scénario de Paul Auster.

Mathématique, la construction de *Smoke*, film composé de quatre parties portant chacune en titre le prénom d'un personnage. Mais que le premier chapitre s'intitule *Paul*, le deuxième *Rashid*, le troisième *Ruby* et le quatrième *Cyrus* n'est significatif que de la « manière » de l'écrivain, dont histoires et récits s'enchevêtrent à l'infini.

S'il fallait désigner le personnage déclencheur du film, le choix se porterait plutôt sur Auggie Wren (Harvey Keitel), qui se promène dans chacun des chapitres, même *lorsqu'il reste derrière le comptoir* de son bureau de tabac. Personnage central ou dénominateur commun, cela n'a guère d'importance, puisque l'apparente sophistication de la construction est destinée à soumettre cette série de portraits new-yorkais au rythme paisible du vagabondage, à la livrer au hasard d'une déambulation qui épouse les contours de la vie, pour en restituer la complexité en toute limpidité.

Les portraits dessinés par Auster et Wang semblent tantôt des croquis, tantôt des photographies, comme celles qu'Auggie a réunies dans des albums. Chaque matin, en effet, précisément à la même *heure et rigoureusement selon le* même angle, Auggie photographie sa boutique depuis le trottoir d'en face. Clichés toujours semblables et jamais identiques, qu'Augie offre à Paul de découvrir. Sur l'un d'entre eux, l'écrivain reconnaît la femme qu'il aimait, dont la mort l'a laissé désespéré. Moment d'in*tensité que la froideur voulue de la* réalisation et l'extrême retenue du jeu de Harvey Keitel et de William Hurt portent à son point d'incandescence.

Entre le scénariste, le réalisateur et les personnages s'est instaurée d'emblée une relation de connivence, sorte d'accord tacite aux *termes duquel tous s'attachent* à ne rien livrer de leurs sentiments, de leurs désirs et de leurs peurs, à masquer leurs intentions et, surtout, à éviter de se répandre.

CONFIDENCE

Un des enjeux du dispositif ainsi mis en place n'en constitue pas moins le démontage de certains mécanismes de la création, auquel Paul Auster se livre à travers le portrait de son *alter ego* Paul Benjamin et que Wayne Wang reprend à son compte, notamment en faisant se dérouler le générique final *sur les images, en noir et* blanc, de la nouvelle de Noël que l'écrivain a tirée du récit fait par son ami Auggie. Une histoire racontée dans un bar, une nouvelle, un film, les habitués de l'œuvre d'Auster s'amuseront à démêler les fils d'une trame dont le déroulement « innocent » est, à lui seul, source *d'un plaisir dont on avait oublié* le goût.

Dans *Smoke*, en effet, tout semble couler de source. On passe d'un personnage à l'autre et d'une histoire à l'autre sans presque s'en apercevoir, guidé par la voix d'un conteur, visible *parfois*, souvent absent, ce n'est pas important, qui présente les acteurs et met en place ses récits sur le mode de la conversation, sur le ton de la confidence. Une des histoires qui composent le film et que l'on pourrait raconter autrement sans pour autant la dénaturer : Rashid sauve la vie de Paul, *qui lui propose* de s'installer quelque temps chez *lui*, avant que Rashid, qui ne s'appelle pas Rashid, ne se rapproche de Cyrus le bourru, qui ne connaît pas sa véritable identité (et le spectateur non plus) et qui ne saura pas que le garçon a caché un sac plein de dollars chez Paul, *auxquels des gangsters viennent* de demander des comptes, mais ils sont providentiellement éliminés, et on ne se pose pas la question de savoir comment.

On ne se pose pas la question, parce qu'il suffit de se laisser porter par ce film qui *témoigne* d'une insatiable gourmandise. Gourmandise des histoires, des personnages, des lieux, des sensations, des sentiments. *Smoke* est rempli de ce désir, comme ses images sont gorgées de soleil, qui offrent de Brooklyn le tableau le plus lumineux, ouvert en grand sur les *êtres et la vie. C'est souvent drôle*, parfois irrésistible, toujours passionnant et extrêmement touchant.

En fait, cela ressemble à un pur moment de bonheur, dont les acteurs prennent leur part avec une délectation visible. William Hurt en écrivain désemparé qui reprend *peu à peu goût à sa propre vie* en laissant les autres lui apporter des éclats de la leur, Forrest Whitaker en garagiste las et pourtant débordant d'appétit (Cyrus), cachant ses blessures comme on tait une faute inexpiable ; Harold Perrineau Jr.; *débutant renversant dans le rôle* de Rashid, Stockard Channing (Ruby), qui pourtant ne fait que passer, et surtout, l'incomparable Harvey Keitel, jamais aussi séducteur que lorsqu'il semble sur le point de mordre, jamais aussi inci*sif que quand il paraît devoir* craquer. L'amour qu'ils portent à leur art éclabousse ce film *dont on ne* regrette pas même qu'il se termine, puisque Auster, Wang et les autres (avec quelques renforts inattendus) lui ont donné un codicille, *Brooklyn Boogie*, que l'on découvrira en France en janvier.

Pascal Mérigeau



Un conte de Noël

C'est en lisant *Le Conte de Noël d'Auggie Wren*, écrit par Paul Auster pour *New York Times*, que Wayne Wang a voulu connaître l'écrivain. Le réalisateur des deux œuvres *Dim Sum* et *Le Club de la chance* rencontre l'auteur de *L'Invention de la solitude* et de *La Musique du hasard* en 1991 à Brooklyn. Wang en sort renforcé dans son idée d'adapter la nouvelle de Paul Auster avec sa collaboration. L'intérêt que celui-ci porte depuis toujours au cinéma pallie son manque d'expérience de scénariste.

Auster s'applique à ce que son travail corresponde au style du cinéaste. Il le conçoit comme une sorte de puzzle, assemblant personnages et intrigues. Chaque soir il assiste à la projection des rushes pour pouvoir intervenir quand Wayne Wang le souhaite. A la fin, le crédit temps et argent n'étant pas épuisé, le réalisateur et l'écrivain ont réalisé un deuxième film *Blue in the Face* (titre français, *Brooklyn Boogie*) avec, outre Harvey Keitel, quelques « invités » comme Madonna, Lou Reed et Jim Jarmusch.

★ Les scénarios de *Smoke* et *Brooklyn Boogie* sont édités chez Actes Sud sous le titre *Deux films de Paul Auster*.

Portrait de l'artiste en professionnel

ELLE DIT BEAUCOUP de choses, cette maison du quartier résidentiel de Brooklyn qu'habite Paul Auster avec sa très belle femme, la romancière Siri Hustvedt, leur fille Sophie, Daniel, le fils d'un précédent mariage de l'écrivain, et leur chien Jack courant de l'un à l'autre pour montrer au visiteur qu'il y a là une vraie famille. Avec ses parquets cirés, ses bibliothèques bien rangées, ses espaces conviviaux, elle dit peut-être ceci : vous êtes ici chez des gens qui ont réussi leur vie. Une vie d'écrivain n'est pas nécessairement une vie d'ours solitaire (Jim Harrison), d'universitaire splendide (William Grass), de voyageur angoissé (Russell Banks). Elle peut aussi être l'exercice acharné et honnête d'un métier qui permet de donner à votre famille le confort qu'un jeune Américain de la classe moyenne apprend tôt à concevoir comme ce qu'il doit à ceux qu'il aime.

J'ai compris cela au cours d'une conversation *qui portait sur le premier livre de Paul Auster*, *L'Invention de la solitude*, où il avait essayé de rassembler ce qu'il savait ou pouvait deviner de son père. Que peut-on raconter d'un homme, *après sa mort ? Un drame terrible, dans une pe*tite ville du Wisconsin, en 1919, avait enfermé ce père dans une forteresse de *silence. Il lui fal*lait à présent raconter ce qu'il pouvait retrouver de cet homme qui s'était voulu invisible. Délivrer cette momie de ses bandelettes, lui donner existence par-delà la mort. Le délivrer de ce souci qu'il avait, que son fils ne meure pas de faim en choisissant la voie de la littérature, une voie si incertaine et qu'il comprenait si mal, cet homme d'affaires à qui l'argent avait servi de bouclier contre la vie. *Le père, qui n'avait ja*mais dit un mot à son fils de ses poèmes, se rendait à la bibliothèque pour les lire, quelqu'un de la famille l'avait vu. Le romancier, seize ans après, en avait encore le cœur serré. Alors, comme pour chasser l'émotion, Paul Auster a dit en riant : *« Quelquefois j'aimerais qu'il puisse me voir ici, dans cette agréable maison et prenant soin de tout le monde, je crois qu'il serait soulagé. »* Dans plusieurs de ses livres, il y a quelqu'un pour qui écrire est une façon d'être un *« mensch », quelqu'un qui* vaille la peine. Dans *Smoke*, à travers le personnage que joue William Hurt, Paul Auster s'est représenté à un moment où l'écriture lui était devenue particulièrement difficile.

Dans sa propre vie, c'est *L'Invention de la solitude* qui lui a donné l'élan pour devenir un écrivain. Quelqu'un qui considère *justement* l'écriture comme un travail qui coûte une peine *énorme, qu'on accomplit cependant* et qui fait vivre les siens. Que souhaite un père pour ses enfants ? Qu'ils aient un toit et de quoi manger. Et qu'ils reprennent ce que vous leur avez transmis : le désir d'être un *« mensch »*. Pourquoi, quand on a ces valeurs-là, voudriez-vous qu'on présente dans sa littérature (ou ses films) des crapules assoiffées du sang des autres, d'argent et de pouvoir ?

Michel Contat

Les Inconnus prennent des risques

Les Trois Frères. Le trio comique signe un film maladroit, mais fait preuve d'un sympathique dynamisme

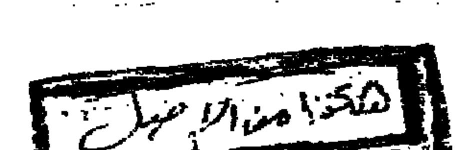
Film français des Inconnus (réalisation de Didier Bourdon et Bernard Campan, scénario de Didier Bourdon, Bernard Campan et Pascal Légitimus). Avec les Inconnus. (1 h 40.)

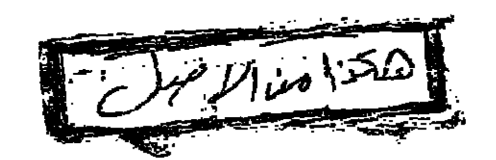
Au contraire d'autres comiques qui se satisfont, au cinéma, de recycler leurs sketches autour d'une vague intrigue-prétexte, les Inconnus ont souhaité créer de vrais personnages. Ils se sont aussi efforcés de bâtir un scénario, en partant de la rencontre de trois hommes, qui se découvrent demi-frères. Alors qu'en général leurs confrères s'en remettent pour la mise en scène à un des réalisateurs de leurs sketches télévisés, ils ont tenu à assurer eux-mêmes la réalisation. Façon d'affirmer qu'en cas d'échec ils ne pourraient s'en prendre qu'à eux-mêmes.

Pour ces raisons, l'entreprise était *a priori* sympathique. Le résultat l'est également même s'il demeure entaché de trop de maladresses et d'approximations de réalisation. Mais les bonnes intentions de Didier Bourdon, Bernard Campan et Pascal Légitimus permettent à leur sens évident de la caricature de toucher souvent juste. La définition de leurs personnages, vigile-voyeur englué dans la stupidité de sa future belle-famille, bonimenteur de marchés qui se rêve vedette de cinéma et cadre « branché » qui singe tous les comportements de son patron, se situe dans un registre où leurs qualités peuvent s'exprimer au mieux sans éviter toutefois certaines conventions bien appuyées et quelques gags assez faibles.

Curieusement, c'est lorsqu'ils se veulent méchants qu'ils encourent le risque de la platitude, comme s'ils avaient craint de trop en faire. Leurs attaques contre les garants de l'ordre établi et des institutions se résument beaucoup trop à des séries de gifles assénées certes avec vigueur, mais sans beaucoup d'imagination et, surtout, sans guère *d'idées de réalisation*. En revanche, le film évite assez habilement la mièvrerie qui le guettait notamment à travers le personnage du petit garçon, que les Inconnus ont su préserver de tout attendrissement excessif. Preuve qu'ils ont sans doute les moyens de se montrer à l'avenir un peu plus ambitieux.

P. M.





Une femme seule au pays de la pensée normalisée

La Dernière Frontière. Dans la pauvreté d'un cinéma hongrois jadis fécond, le beau film de Peter Gothar fait figure de perle rare

Film hongrois de Peter Gothar. Avec Mari Nagy, Jozsef Szarvas, Valentin Teodosiu, Misu Dimvale. (1 h 25.)



Du cinéma hongrois, qui fut naguère le plus inventif et le plus original des pays de l'Est, ne parviennent désormais en France que des nouvelles dont la rareté est moins imputable aux déficiences ou au manque d'audace des distributeurs français qu'à l'extrême pauvreté de la production. Dans ce paysage glacial, Peter Gothar, révélé en 1982 par *Le Temps suspendu*, fait figure d'orgueilleuse exception, acharné à poursuivre en solitaire un trajet dont le cours épouse, dans l'absurdité de sa logique, celui imposé à l'héroïne de son nouveau film.

« Qu'avez-vous fait pour être envoyée ici ? », demande à Gizella, jeune et brillante ingénieur, un des presque fantômes qu'elle croise sur sa route. *« J'ai remporté un concours »*, répond-t-elle, encore toute fière qu'on lui ait confié un poste de direction important, dont ne lui ont été précisés ni l'affectation ni l'enjeu. Elle suit donc la route tracée à son intention et à son insu par d'invisibles supérieurs. Une voiture militaire l'attend, puis un train, puis un autobus, puis une draisine, moyens qu'il lui faut emprunter sans poser de questions, situations imposées qu'il lui faut subir, fût-ce au prix de sa propre dignité.

Chacune des étapes de ce long voyage est prétexte à de nouvelles humiliations. Elle doit ainsi renoncer aux étiquettes de ses petites culottes, arrachées d'autorité par un personnage dont on ne sait si son attitude lui est dictée par quelque obsession d'ordre sexuel ou par une soumission aveugle aux ordres donnés, l'une devenant sans doute l'alliée de l'autre.

Gizella doit encore acheter des cigarettes, elle qui ne fume ni ne veut fumer, et choisir entre deux alcools dont aucun ne la tente. Elle doit, surtout, continuer d'avancer dans la neige et le froid, sans savoir où elle va.

L'absurdité de son voyage et l'étrangeté de son comportement sont justifiées par la mise en scène, qui s'applique à inscrire le personnage au cœur de paysages de pluie, de boue et de neige. Couleurs froides, gris et bleus mouillés, images souillées, belles pourtant, glaciales et malgré tout humaines, qui conduisent insensiblement Gizella à la frontière du réel et du fantastique. L'histoire bascule ainsi peu à peu, prenant un tour de plus en plus inquiétant, angoissant lorsque la jeune femme croise sans le reconnaître celui qui fut autrefois son professeur et qui lui est présenté comme son prédécesseur à la direction du poste avancé qu'il lui faut encore gagner. L'Histoire, elle, demeure figée. L'expression de *« grand tournant »* est employée, la couverture d'un magazine impossible à dater informe d'une mort sans doute importante pour le pays, mais qui demeure mystérieuse. De quel pays s'agit-il d'ailleurs ? De la Hongrie, de la Roumanie ?

SANS DIDACTISME

Peu importe, *La Dernière Frontière* est situé n'importe où a été conduite une entreprise de « normalisation » de la pensée. Celle décrite par Peter Gothar a même privé des êtres aussi intelligents et doués que Gizella de toute forme de défense, les a amenés à subir, à se soumettre jusqu'à l'absurde. La force du film est de détailler d'un même mouvement les formes que prennent ces entreprises et leurs conséquences les plus extrêmes. Sans didactisme aucun, grâce à l'expression maîtrisée d'une confiance absolue dans la puissance de la mise en scène, qu'exprime aussi bien l'utilisation parcimonieuse de la voix off – les indications données par la voix de la grande actrice Mari Törocsik n'expliquent rien et renforcent au contraire le climat d'étrangeté – que le mouvement imprimé au film, dès la première scène, par les déplacements de caméra accompagnant les personnages.

Gothar encercle ainsi Gizella, puis l'isole en puisant la lumière que reflète le visage de Mari Nagy, dont l'intensité du regard éclaire le voyage de la jeune femme au cœur des ténèbres de sa conscience en péril. Conscience des réalités, conscience de soi, que l'épreuve qui lui est imposée est censée détruire à jamais, au terme d'un séjour dont ne lui sont données à connaître ni la durée ni la raison. Pourtant, Gizella a surmonté les épreuves qui lui étaient imposées, elle a franchi la montagne qui se dressait devant elle et elle conserve suffisamment de lucidité pour, enfin parvenue à destination, retrouver le sens du plaisir et le goût du désir. *La Dernière Frontière* manifeste ainsi, de manière surprenante, une foi inébranlable dans la capacité des êtres à jouir de la plus infime parcelle de liberté qui leur est laissée par mégarde, par erreur ou par bêtise. Cette affirmation pourrait bien être la vraie raison d'être d'un film dont la singularité renforce le sombre éclat.

Pascal Mérigeau

Peter Gothar : « Vivre à l'Est, c'est encore côtoyer l'absurde tous les jours »

PETER GOTHAR appartient à cette catégorie de cinéastes qui mettent toute leur énergie au service de leurs films et ne sortent pas de leur réserve lorsqu'ils acceptent de s'exprimer sur leur travail. Toujours à la recherche du mot juste, craignant de se faire mal comprendre, il parle lentement, donnant l'impression de réfléchir longuement pour répondre de la manière la plus succincte à la question posée. Il lui faut du temps pour parler, autant que pour faire ses films, depuis qu'*Une journée bénie* a remporté le Lion d'or du premier film à Venise, en 1980.

Autant qu'il lui en fallu pour mener à bien *La Dernière Frontière* : *« Douze années ont été nécessaires avant que je me sente prêt à porter à l'écran cette longue nouvelle d'Adam Bodor, que je tiens pour un des plus grands écrivains d'aujourd'hui. Quand je l'ai lue pour la première fois, j'ai eu immédiatement envie d'en tirer un film, mais son contenu était alors trop ouvertement politique, trop directement lié à une situation précise, alors qu'elle possède une dimension universelle et intemporelle. J'ai peut-être eu tort de l'aborder ainsi : si l'héroïne était chinoise ou habitante de Sarajevo, le film trouverait sans doute plus facilement son public. »*

En écrivant l'adaptation en collaboration avec Adam Bodor, Gothar s'est avant tout appliqué à *« restituer l'intensité du texte »*, en modifiant le moins possible le récit, auquel il a seulement intégré quelques lignes de dialogue, *« pour dérouler les fils de la pensée »*. Le réalisateur a également longuement travaillé sur un texte en voix off, dont il n'est resté finalement que quelques bribes : *« J'ai fait beaucoup de recherches, avec le sentiment, à l'arrivée, d'avoir découvert quelque chose d'assez original, une forme narrative neuve. Mais je me suis aperçu au montage que cela ne fonctionnait pas, que le spectateur risquait de se sentir étranger au film. »* Ces recherches lui ont toutefois servi depuis, dans un film réalisé pour la télévision, un conte également inspiré d'un court texte d'Adam Bodor et dans lequel les personnages s'expriment en russe et dialoguent avec la voix off, qui est en hongrois.

Après cette longue attente et ce patient travail d'adaptation, le temps lui a semblé s'accélérer. Fâcheusement, puisqu'il n'a disposé pour le tournage que de trente jours en tout, répartis sur deux périodes. Un temps beaucoup trop limité, surtout pour tourner dans des conditions techniques et climatiques difficiles. Avec, au bout du compte, ce sentiment d'impuissance commun à la plupart des cinéastes hongrois : *« Nous savons tous que les spectateurs hongrois ne s'intéressent plus aux films que nous réalisons, qu'ils ne veulent voir que des films américains. Cela devient une véritable idée fixe : qui est responsable de cet état de fait ? Pourquoi les spectateurs n'ont-ils pas été éduqués ? Pourquoi les gens n'éprouvent-ils plus le besoin d'aller au cinéma ? »* Peter Gothar s'est donc replié sur son travail, puisant dans l'absurdité de la situation la force de continuer. Absurdité encore lorsqu'il constate qu'aucune valeur ne peut désormais être considérée comme stable, de quelque nature qu'elle soit, artistique ou commerciale. Comme il en fait la remarque sur un mode désabusé, *« il arrive même que le succès critique ou de prestige d'un film hongrois à l'étranger nuise à la carrière de son metteur en scène, qui éprouve ensuite davantage encore de difficultés à trouver le financement d'un nouveau projet »*. Comme si ces succès risquaient de faire de l'ombre à ceux qui tiennent les rênes d'un système écartelé entre les réflexes hérités de la tradition étatique et bureaucratique et les conditions nouvelles créées par la libéralisation de l'économie.

L'unique recours pour ne pas céder au découragement semble alors bien être le fatalisme, qui fait dire à Peter Gothar que, *« si tout le monde affirme à chaque instant que tout est en train de changer, il faut des années avant que les effets de ces changements se fassent vraiment sentir »* et que *« vivre dans les pays de l'Est signifie côtoyer chaque jour l'absurde »*. *« Nous y sommes habitués »*, conclut-il dans un sourire.

P. M.

LES AUTRES NOUVEAUX FILMS

LE PRÉSIDENT ET MISS WADE

Film américain de Rob Reiner. Avec Michael Douglas, Annette Bening, Martin Sheen, Michael J. Fox, Anna Deavare Smith, Shawna Waldron, (1 h 55).

■ Epigone de la comédie classique américaine, Rob Reiner (*Quand Harry rencontre Sally*, *L'Irrésistible North*) poursuit son bonhomme de chemin en frappant, à la Frank Capra, en plein cœur de la bannière étoilée. Michael Douglas campe en effet rien moins que le président des Etats-Unis, dans une Maison Blanche reconstituée et promue théâtre principal de cette romance politico-sentimentale. Veuf et père exemplaire d'une fille modèle, démocrate progressiste et implacable machine à gagner, Andrew Shepherd est à peu près assuré d'être réélu au terme de son mandat. Mais sa rencontre avec Sidney Wade (Annette Bening), une avocate talentueuse et insolente agissant pour le compte d'un puissant groupe de pression écologiste, grippe la mécanique. S'affichant publiquement avec elle au mépris de l'étiquette et au grand dam de son entourage, Shepherd, victime des coups bas de son compétiteur républicain, chute vertigineusement dans les sondages. Le président qui se révèle – ô surprise ! – un homme de chair et de sang, devra-t-il sacrifier son amour à sa carrière ? Plier devant le politiquement correct ? Pour le savoir, nul n'est besoin d'assister au morceau de bravoure final d'un film parfois non dépourvu d'alacrité, mais plombé depuis le premier plan par sa dévotion pour « l'homme le plus puissant du monde libre ». *Jacques Mandelbaum*

DES ANGES ET DES INSECTES

Film américain de Philip Haas. Avec Mark Rylance, Patsy Kensit, Kristin Scott-Thomas, Jeremy Kemp (1 h 57).

■ Après avoir realisé une adaptation du roman de Paul Auster *La Musique du hasard*, le cinéaste américain Philip Haas a succombé au charme vénéneux de l'Angleterre victorienne. C'est donc avec toute l'élégance requise qu'il raconte la triste histoire d'un jeune naturaliste pauvre qui, à son retour d'Amazonie, tombe amoureux fou de la belle et riche Eugenia, à laquelle il fait partager sa passion des fourmis et des papillons. Un mariage sanctionne ce double coup de foudre. Las, Eugenia ne cache pas seulement un corps de reine sous ses admirables toilettes, mais encore et surtout de noirs et terribles secrets. Alors que scénariste et réalisateur s'appliquent à procurer nombre d'indications nécessaires et superflues, il ne reste plus au spectateur qu'à apprécier le verdoiement de la campagne anglaise, l'éclat du mobilier victorien, le tempérament et la plastique de Patsy Kensit, et l'humble discrétion de Kristin Scott-Thomas, gouvernante modèle dans un monde pourri. *P. M.*

PICO ET COLOMBUS, LE VOYAGE MAGIQUE

Film d'animation allemand de Michael Schoemann (1 h 20).

■ Le navigateur Christophe Colomb parvient à convaincre le roi d'Espagne de financer un voyage vers l'Ouest pour atteindre les Indes, car il est persuadé que la terre est ronde. Il partira donc accompagné par Pico, un petit charançon dévoreur de bois et de papier, et diverses figures pittoresques : une mouette, des rats, des marins au bord de la mutinerie. Il parviendra à délivrer la petite luciole dont Pico est amoureux et qui est prisonnière du roi des guêpes. D'un graphisme très moyen, ce film d'animation est aussi très mal écrit. Rien ne le distingue de la production télévisuelle la plus banale. *Jean-François Rauger*

A Bucarest, Bertrand Tavernier filme l'histoire des soldats perdus de l'armée française d'Orient

BUCAREST
de notre envoyé spécial

La feuille de service en fait foi : cent dix-sept figurants se pressent dans le « Palais des glaces » en cette nuit de janvier 1919. Serveurs, hommes d'affaires, « petites femmes », militaires, des officiers pour la plupart. Un groupe de musiciens également et aussi un « Monsieur Loyal » en jaquette rouge, une danseuse « suggestive » et une caissière blonde.

Ces deux-là ne survivront pas à l'action menée, l'arme au poing, par un groupe d'hommes en uniforme et cagoule. Installé à une table en la galante compagnie de la chanteuse Fréhel, de passage à Bucarest sur la route d'Istambul, où elle découvrira la drogue, le capitaine Conan n'a pas eu le temps de s'interposer, juste le réflexe de plonger sur Fréhel et de l'entraîner au sol.

Tous deux se relèvent en riant, les médailles de l'un ont chatouillé la poitrine de l'autre. Bertrand Tavernier interroge du regard Michel Desrois, l'ingénieur du son. Les miroirs l'ont contraint à se tenir derrière un pilier, pour suivre la scène sur un écran de contrôle vidéo, ce qu'il n'aime pas. Un peu plus tôt, lorsque la caisse que les soldats en cagoule sont venus vider a refusé de s'ouvrir, le réalisateur s'est retourné pour lancer, hilare : *« Je fais un remake de* L'Appât ! »

Plus sérieusement, il envisage *Capitaine Conan*, adaptation par Jean Cosmos et lui-même du livre de Roger Vercel, Prix Goncourt 1934, comme le deuxième volet d'une trilogie inaugurée avec *La Vie et rien d'autre* et qui devrait logiquement se conclure par un film tiré du roman de Georges Navel *Parcours*. Trois films « sur » et « autour de » la première guerre mondiale, cette tragédie *« qui portait en germe tout ce qui arrive aujourd'hui, la guerre en Yougoslavie, le pourrissement des idéologies ou, au contraire, leur renaissance, l'anéantissement de la France en tant que grande puissance mondiale. »*

L'histoire de Conan, soldat de cette armée oubliée que fut l'armée d'Orient, qui continua de combattre alors que la guerre était terminée, soit contre un ennemi (les Soviétiques) non déclaré, soit pour son propre compte, parce que lorsque l'on a appris à tuer, que l'on a même parfois été décoré pour cela, on ne peut plus s'arrêter, répond précisément à l'ambition de Tavernier : *« Le film repose sur l'opposition de Conan* [Philippe Torreton] *et de Norbert* [Samuel Le Bihan], *sur leur difficulté commune à s'adapter à la paix, leur volonté de défier la machine militaire, l'un en continuant la guerre, l'autre en tentant de l'humaniser. »*



Dessin réalisé le 7 décembre par Mathilde Abraham, assistante de décoration.

Le cinéaste reconnaît se sentir à certains moments du côté de Conan, à d'autres du côté de Norbert. *« C'est également ce qui m'intéresse*, poursuit-il, *je ne sais pas précisément ce que je veux dire, je le découvre au fur et à mesure du tournage, je ne connais pas à l'avance mon point d'arrivée. »*

Bertrand Tavernier se tient ainsi à l'écoute des inflexions données par les acteurs, prêt à modifier une scène à la suite d'un incident de tournage ou en fonction d'un élément de décor différent de ce qu'il avait imaginé. Dans la scène qu'il vient de filmer, il était prévu que Conan interviendrait, le réalisateur a changé au dernier moment. Il n'a établi aucun découpage préalable et n'a pas de scénario avec lui. *« Je me laisse porter par le tournage, je suis moins définitif, plus hésitant. Je n'ai plus vraiment de certitudes, mais j'ai toujours des convictions. »*

Cette attitude nouvelle, qui remonte au tournage de *La Vie et rien d'autre*, le premier de ses films produit par Frédéric Bourboulon, permet à Tavernier de se plier aux exigences d'un tournage mouvementé, parce que soumis aux délicates conditions imposées par la situation de la Roumanie.

Tourner sur les lieux de l'action s'est révélé possible, ce qui a permis de réduire le budget sur certains postes (notamment la figuration, en particulier grâce au concours prêté par l'armée roumaine), mais a également provoqué de multiples difficultés. *« Là encore, il faut s'adapter. Lorsque nous avons constaté que les attelages qui nous avaient été fournis ne parvenaient pas à tracter les canons, nous avons utilisé les hommes. Comme avaient dû le faire, sans doute, les soldats de l'armée d'Orient, confrontés à une réalité proche de celle dans laquelle nous nous trouvons. »*

Une fois repérés, dans ce qui reste du vieux Bucarest, les quelques rues et maisons que la folie de Ceausescu n'a pas eu le temps de détruire, il a fallu faire fabriquer sur place le mobilier et la plupart des éléments de décor. Ainsi les tables et les chaises du « Palais des glaces » ont-elles été fabriquées spécialement pour remplacer celles, en formica, qui meublent d'ordinaire la magnifique salle boisée du restaurant « Carul cu Bere », aujourd'hui noyée dans une fumée que peine à trouer la lumière des projecteurs.

Deux des hommes encagoulés, Philippe Héliès et Laurent Schilling, sont arrivés à Bucarest quelques heures seulement avant de faire irruption au milieu des fêtards. La veille, les conditions météorologiques interdisant les atterrissages en Roumanie, leur avion s'est posé à Budapest, d'où ils sont partis en train. Quinze heures de voyage. Il font partie du groupe d'acteurs réuni par Tavernier pour interpréter ces « soldats oubliés », dont aucun ne participa au défilé de la victoire. Aucune vedette dans le film, à l'exception de Claude Rich, mais des comédiens confirmés, comme François Berléand (dans le rôle du commandant Bouvier, avec Cordier un des deux noms fétiches de Bertrand Tavernier), Bernard Le Coq et André Falcon.

Un choix librement consenti, comme celui qui a consisté à ne pas sacrifier à quelque intrigue sentimentale, mais qui accentue le sentiment exprimé par le cinéaste de réaliser un film à risques : *« Est-ce que ce genre d'histoire peut encore intéresser des spectateurs ? Le manque de curiosité est de plus en plus préoccupant. Pour moi, cela devient même une vraie source d'angoisse. Il est vrai que l'on m'avait dit que personne ne se déplacerait pour* La Vie et rien d'autre... » Réponse à l'automne 1996. Pour l'heure, il faut qu'explosent les miroirs du « Palais des glaces » et que le lustre s'écrase sur le sol. Une seule prise suffira.

> « Est-ce que ce genre d'histoire peut encore intéresser des spectateurs ? Le manque de curiosité est de plus en plus préoccupant. Pour moi, cela devient même une vraie source d'angoisse »

Dehors, la nuit s'est emparée de la ville, recouverte d'une neige que les voitures transforment méthodiquement en boue. Depuis que les orphelins de Bucarest ont été regroupés et placés dans des instituts (il n'en reste que quelques bandes, notamment près de la grande gare), les chiens errants ont pris possession des rues. Tout près de là, sur le monument aux morts roumains de la première guerre mondiale, deux dates sont gravées : 1914-1919.

P. M.

FESTIVALS

■ **Pour le centenaire du cinéma,** le Val-d'Oise a organisé un concours de scénarios auprès des élèves des écoles primaires, des collèges et des lycées du département. Une classe de CE1, une classe de troisième et une classe de seconde ont été désignées par un jury. Chacune a pu réaliser son film, avec l'aide d'un réalisateur professionnel. *Le Cinéma, c'est génial*, *Mademoiselle Lumière* et *Le Secret de la septième bobine* sont présentés jusqu'à fin mars 1996 dans quinze salles du Val-d'Oise. *Mademoiselle Lumière* sera diffusé le 23 décembre à 22 heures sur la chaîne câblée Ciné-Cinéma. Renseignements : Minitel 3615 VALDOISE, rubrique 1er siècle. Les films sont disponibles en vidéo (50 F). Tél. : 34-25-37-46.

■ **Le cinéma turc** est en vitrine au cinéma L'Entrepôt du 13 au 19 décembre, avec une sélection de sept films proposés par l'Association des travailleurs de Turquie. Sept films représentatifs des tendances contemporaines de cette cinématographie peu connue sont à l'affiche de la salle du quatorzième arrondissement parisien : *Le Voyageur*, de Basar Sabuncu ; *Siffle si tu reviens*, d'Orhan Oguz ; *Berlin, Berlin*, de Sinan Cetin ; *Deux femmes*, de Yavuz Ozkan ; *Voyage de nuit*, d'Omar Kavur ; *Cœurs de verre*, de Fehmi Yasar et *La Pleine lune*, de Sahin Kaygun. Tél. : 45-43-41-63.

■ **Les Rencontres internationales** Henri Langlois, dont la dix-neuvième édition s'est déroulée du 4 au 10 décembre à Poitiers, réunit chaque année une sélection des films réalisés par les élèves des écoles de cinéma européennes. Parmi les quarante-deux courts métrages présentés cette année, le jury, présidé par Jacques Rozier, a attribué son grand prix à *National Achievement Day* du Britannique Ben Hopkins, le prix spécial à *Sortie de bain*, de Florence Henrard (Belgique), et le prix de la mise en scène *ex aequo* à *Grænsen*, de Reza Parsa (Danemark), et *Mein Feind*, de Bettina Flimer (Allemagne).

Lettre d'Amérique

« *Disney, c'est l'anti-famille américaine.* » Cette accusation – la plus inattendue de l'année – est lancée par les intégristes de l'American Family Association. *Ils* reprochent à Disney d'accorder une couverture médicale et sociale aux couples homosexuels (politique pourtant pratiquée par presque tous les studios hollywoodiens), et d'avoir permis depuis *cinq ans que* la parade du « Gay Pride Day » ait lieu dans le parc d'attractions de Disney World.

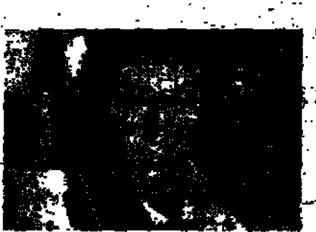
Cette offensive de la droite conservatrice chrétienne n'est pas nouvelle : l'American Life League a déjà dénoncé les messages *érotiques subliminaux* dont Disney trufferait ses dessins animés : une érection dans *La Petite Sirène*, un nuage formant le mot « s-e-x » dans *Le Roi Lion*, etc. Elle vient de réclamer le boycottage de tous les produits Disney : livres, films, disques, jouets...

■ La vie du procureur du procès O. J. Simpson, Christopher Darden, fera l'objet d'un film. Le producteur Steve Tisch *(Forrest Gump)* envisage non pas l'histoire du procès, mais celle d'un homme estimé de la communauté noire qui ose s'attaquer à une idole de la même *communauté et devient* un paria.

Me Darden recevra 75 000 dollars d'avance (environ 370 000 francs) sur un cachet de 1 million de dollars si le *film se fait.* Denzel Washington et Laurence Fishburne auraient été pressentis *pour tenir les rôles* principaux.

Lettre d'Espagne

L'Espagne s'est découvert une nouvelle *coqueluche* : l'acteur Antonio Banderas. Et sa petite amie, la comédienne américaine Melanie Griffith. Le couple fait les délices de toutes les revues du cœur depuis l'été, et le lancement, le 30 novembre à *Madrid*, du film de Fernando Trueba, *Two Much*, a été l'événement mondain de l'année. Le gratin du spectacle, de la culture et de la *politique* s'est précipité pour saluer les deux amants-vedettes, qui se sont connus lors du tournage du film aux Etats-Unis. Le couple a même été reçu à dîner par Felipe Gonzalez au palais de la Moncloa. Révélé par Almodovar, récemment partenaire de Silvester Stallone dans *Assassins*, le *latin lover* a élu domicile à Hollywood, où il a signé un contrat pour deux films avec Warner. *Two Much*, comédie tragico-amoureuse, est le plus gros budget du cinéma espagnol (1,5 milliard de pesetas, soit 60 millions de francs). Le film a été vu par plus de 270 000 spectateurs au cours des trois premiers *jours* d'exploitation pour une recette de 163 millions de pesetas (environ 6,5 millions de francs).



D.R.

Michel Bole-Richard

LES ENTRÉES À PARIS

■ **La deuxième semaine de grève a été un peu moins néfaste à la fréquentation que la première.** Les entrées remontent légèrement, tirées par le bon accueil réservé au *Bonheur est dans le pré* : dans une énorme combinaison de quarante-sept salles se sont retrouvés 171 000 spectateurs, qui avaient, semble-t-il, grand besoin de se distraire.

■ **Trois autres nouveautés** enregistrent elles aussi des scores satisfaisants : *Supernoël* mobilise 45 000 jeunes amateurs devant ses 29 écrans, *Prête à tout* séduit 44 000 supporters dans 26 salles et, à beaucoup plus modeste échelle, *Le Ballon blanc* trouve son public à 5 000 dans seulement 5 salles.

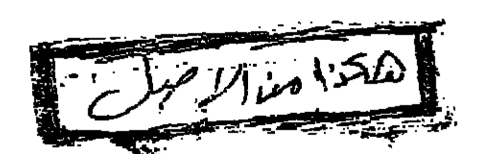
■ **Seul autre réel succès du moment,** *Pocahontas* se maintient au-dessus des 100 000 entrées hebdomadaires, pour atteindre les 510 000, loin toutefois des sommets atteints par *Le Roi lion*, qui en était à 870 000, il y a un an, sur la même durée. Les deux champions de la semaine dernière, *Jade* et *Amour et mensonges*, enregistrent des chutes sévères, mais *Apollo 13* poursuit sa trajectoire, et approche des 430 000 en cinq semaines.

■ **« Un Indien dans la ville »** fêtait cette semaine le premier anniversaire de sa présence sur les écrans, avec un total de 1 175 000 entrées. A 848 000 en neuf semaines, *Les Anges gardiens*, le champion de cette année, fera-t-il aussi bien ?

J.-M. F.

★ Source : *Le Film français.*





LA SÉLECTION DU « MONDE »

A LA VIE, A LA MORT ! (français, 1 h 40), de *Robert Guédiguian*, avec Ariane Ascaride, Jacques Boudet, Jean-Pierre Darroussin, Jacques Gamblin, Gérard Meylan, Jacques Pieiller.
L'AMOUR MEURTRI (italien, 1 h 44), de Mario Martone, avec Anna Bonaiuto, Angela Luce, Carmela Pecoraro, Licia Maglietta, Gianni Cajafa, Anna Calato.
LE BALLON BLANC (iranien, 1 h 25), de Jafar *Panahi, avec* Aïda Mohammadkhani, Mohsen Kafili, Fereshteh Sadr Orfani, Anna Bourkowska, Mohammad Shahani, Mohammad Bahktiari.
LA CHANTEUSE DE PANSORI (coréen, 1 h 53), de Im Kwon-Taek, avec Kim Myung-Gon, Oh Jung-Hae, Kim Kyu-Chul.
CLOCKERS (américain, 2 h 09), de Spike Lee, avec Harvey Keitel, John Turturro, Delroy Lindo, Mekhi Phifer.
LE COUVENT (franco-portugais, 1 h 30), de Manoel de Oliveira, avec *Catherine* Deneuve, John Malkovich, Luis Miguel Cintra, Leonor Silveria, Duarte D'Almeida, Heloisa Miranda.
CROOKLYN (américain, 1 h 53), de Spike Lee, avec Alfre Woodard, Delroy Lindo, Spike Lee, Zelda Harris, Carlton Williams, Sharif *Rashid*.
CROSSING GUARD (américain, 1 h 55), de Sean Penn, avec Jack Nicholson, David Morse, Anjelica *Huston, Robin Wright, Piper* Laurie, Richard Bradford.
LA FILLE SEULE Français (1 h 30) de Benoît Jacquot, avec *Virginie* Ledoyen, Benoît Magimel, Dominique Valadie, Aladin Reibel, Vera Briole, Virginie Emane.
LE GARÇU (*français, 1 h 45*), de Maurice Pialat, avec Gérard Depardieu, Géraldine Pailhas, Antoine Pialat, Dominique Rocheteau, Fabienne Babe, Elisabeth *Depardieu*.
LAND AND FREEDOM (britannique, 1 h 49), de Ken Loach, avec *Ian Hart*, Rosana Pastor, Iciar Bollain, Tom Gilroy, Marc Martinez, Frederic Pierrot.
LISBONNE STORY (allemand-portugais, 1 h 40), de *Wim Wenders*, avec Rüdiger Vogler, Patrick Bauchau, Vasco Sequeira, Canto E Castro, Viriato José da Silva, Joao Canijo.
LE REGARD D'ULYSSE (grec, 2 h 56), de Théo Angelopoulos, avec Harvey Keitel, Maïa Morgenstern, Erland Josephson, *Thanassis* Vengos, Yorgos Michalakopoulos, Dora Volanaki.

FESTIVALS

INDOMANIA : dans le cadre du Centenaire du cinéma, et parallèlement à la manifestation éponyme qui a lieu jusqu'au 4 février à la Cinémathèque française (*Le Monde* du 16 novembre), la Galerie nationale du Jeu de paume présente un hommage au cinéma indien. Une rétrospective est consacrée à Mani Kaul et Kumar Shahani, *deux cinéastes* qui mettent en scène dans leur œuvre la contamination réciproque du documentaire et de la fiction. Assistant de Robert Bresson pour *Une femme douce*, Kumar Shahani réalise ensuite plusieurs courts métrages dans lesquels il explore les traditions musicales et légendaires de son pays. En 1972, il reçoit le Prix du meilleur film indien de l'année ainsi qu'une mention spéciale au Festival de Locarno pour *Maya Darpan*. Son dernier film, *Kasba* (1990), est une transposition de l'univers de Tchekhov dans l'Inde contemporaine. Mani Kaul, quant à lui, appartient à la nouvelle vague indienne. Son œuvre, éloignée des conventions du cinéma hindi, a été très remarquée dans les festivals internationaux. Indomania proposera également des documentaires récents sur la réalité indienne ayant trait à tous les aspects de la vie quotidienne et artistique, et des regards portés par des cinéastes occidentaux sur l'Inde – Antonioni, Rossellini, Van der Keuken...

Galerie nationale du Jeu de paume, 1, place de la Concorde, Paris 8e. De 12 heures à 21 h 30, le mardi ; de 12 heures à 19 heures, du mercredi au vendredi ; de 10 heures à 19 heures, samedi et dimanche. Jusqu'au 11 février. Tél. : 47-03-12-50 et 42-60-69-69. 25 F et 35 F.

Cent ans d'histoire du cinéma francophone de Belgique seront célébrés au Centre Wallonie-Bruxelles, du 16 décembre au 11 février, par une *exposition* et la projection de cent un films majeurs – d'Alfred *Machin à Yves Hanchar*. L'exposition présente des objets, dont le fantascope (une « lanterne magique ») inventé par Etienne-Gaspard Robertson en 1799 et le *phénakistiscope* (1842) de Joseph Plateau, des documents inédits, des témoignages d'artistes, des costumes, des décors, des affiches et des extraits de films. Pendant neuf semaines, chacune des cent cinquante séances proposées (trois par jour) sera composée d'une bande d'actualité, d'un court et d'un long métrage. La programmation changera de thématique chaque semaine : « Musique à l'écran », « De l'écrit à l'image », « Film et art », « L'Histoire au cinéma », « Autour du monde », « Aventurier et détectives », « Les grandes dames de l'écran », « L'Etrange et le fantastique », « Du côté de chez nous ». *Cent ans de cinéma, made in Belgium*, un film inédit de Marc Lobet et Paul Geens, mettra un point final à cette manifestation.

Centre Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin, Paris 4e. Mo Les Halles ou Rambuteau. Tél. : 42-71-26-16.

LES FILMS DES XIIIe RENCONTRES D'ANNECY, consacrées *au jeune cinéma italien, se sont tenues* du 2 au 9 décembre. Du 13 au 19 décembre, les dix films en compétition durant ces rencontres seront présentés, au 14-Juillet Parnasse, à Paris. Huit autres films, sélectionnés parmi ceux que présentait ce festival dans sa catégorie Panorama, y seront également projetés, parmi lesquels, *Diario senza date*, de Roberto Ando, avec Bruno Ganz ; *Io e il re*, de Lucio Gandino, avec Laura Morante ; *Banditi*, de Stefano Mignucci, avec Ben Gazzara ; *Marciando nel buio*, de Massimo Spano, avec Jean-Marc Barr.

14-Juillet Parnasse, 11, rue Jules Chaplain, Paris 6e. Mo Vavin. Du 13 au 19 décembre. Tél. : 43-26-58-00.

NOUVEAUX FILMS

DERNIÈRE FRONTIÈRE
Film hongrois de Peter Gothar, avec *Mari Nagy, Mari Torocsik*, Jozsez Szarvas, Valentin Teodosiu, Misu Dimvale, Andrei Finti (1 h 25).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
DES ANGES ET DES INSECTES
Film britannique de Philip Haas, avec Mark Rylance, Kristin Scott Thomas, Patsy Kensit, Jeremy Kemp, Douglas Henshall, Annette Badland (1 h 57).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Balzac, dolby, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).
PICO ET COLUMBUS
Dessin animé allemand de Michael Schoemann, (1 h 20).
VF : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le République, 11e (48-05-51-33) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation : 40-30-20-10).
LE PRÉSIDENT ET MISS WADE
Film américain de Rob Reiner, avec Michael Douglas, Annette Bening, Martin *Sheen, Michael J. Fox* (1 h 55).
VO : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; UGC Rotonde, dolby, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; *Gaumont* Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, dolby, 6e (36-65-70-37 ; réservation : 40-30-20-10) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation ; 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).
SMOKE
Film américain de Wayne Wang, avec William Hurt, Harvey Keitel, Stockard Channing, Harold Perrineau Jr., Ashley Judd, Forest Whitaker (1 h 50).
VO : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Saint-André-des-Arts II, dolby, 6e (43-26-80-25) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; *La Bastille, dolby*, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39 ; reservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; *Majestic Passy, dolby*, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Gaumont Opera Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).
LES TROIS FRÈRES
Film français de Didier Bourdon, Bernard Campan, avec Pascal Legitimus, Bernard Campan, Didier Boudon, Antoine du Merle, Anne Jacquemin, Marine Jolivet (1 h 40).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathe Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

SÉLECTION

A LA VIE, A LA MORT !
de Robert Guediguian,
avec Ariane Ascaride, Jacques Boudet, Jean-Pierre Darroussin, Jacques Gamblin, Gérard Meylan, Jacques Pieiller.
Français (1 h 40).
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
L'AMOUR MEURTRI
de Mario Martone,
avec Anna Bonaiuto, Angela Luce, Carmela Pecoraro, Licia Maglietta, Gianni Cajafa, Anna Calato.
Italien (1 h 44).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Hautefeuille, *dolby*, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12).
LES ANNÉES DU MUR
de Margarethe von Trotta,
avec Corinna Harfouch, August Zirner, Meret Becker, Anian Zollner, Jean-Yves *Gaultier, Eva Mattes*.
Franco-allemand-suisse (1 h 45).
VO : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).
AU BEAU MILIEU DE L'HIVER
de Kenneth *Branagh*,
avec Michael Maloney, Richard Briers, Mark Hadfield, Nicholas Farrell, Gerard Horan, John Sessions.
Britannique, noir et blanc (1 h 39).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; *UGC Normandie, dolby*, 8e (36-68-49-56) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC *Gobelins*, 13e (36-68-22-27) ; *Mistral*, dolby, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathe Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
AU PETIT MARGUERY
de Laurent Bénegui,
avec Stephane Audran, Michel Aumont, Jacques Gamblin, Agnès Obadia, *Alain* Fromager, Mimi Felixine.
Français (1 h 35).
Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; *Le République*, 11e (48-05-51-33) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).
LE BALLON BLANC
de Jafar Panahi,
avec Aida Mohammadkhani, Mohsen Kafili, Fereshteh Sadr Orfani, Anna Bourkowska, Mohammad Shahani, Mohammad Bahktiari.
Iranien (1 h 25).
VO : Gaumont Opera Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Europa Pantheon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; *Le Balzac*, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27).
LA BIBLE DE NÉON
de Terence Davies,
avec Gena Rowlands, Denis Leary, Diana Scarwid, Jacob Tierney, Leo Burmester, Frances Conroy.
Britannique (1 h 32).
VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; *Grand Pavois*, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10).
LE BONHEUR EST DANS LE PRÉ
de Etienne Chatiliez,
avec Michel Serrault, Eddy Mitchell, *Sabine Azéma, Carmen Maura*, Eric Cantona, Joël Cantona.
Français (1 h 46).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; *Gaumont Ambassade, dolby*, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; *UGC Lyon Bastille, dolby*, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; *Miramar*, dolby, 14e (36-65-70-39 ; réservation : 40-30-20-10) ; *14-Juillet Beaugrenelle*, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; *réservation* : 40-30-20-10) ; *UGC Maillot, dolby*, 17e (36-68-31-34) ; Pathe Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; reservation : 40-30-20-10).
LA CÉRÉMONIE
de Claude Chabrol,
avec Isabelle Huppert, Sandrine Bonnaire, Jacqueline Bisset, Jean-Pierre Cassel.
Français (1 h 51).
14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12).
LA CHANTEUSE DE PANSORI
de *Im Kwon-Taek*,
avec Kim Myung-Gon, Oh Jung-Hae, Kim Kyu-Chul.
Coréen (1 h 53).
VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; *14-Juillet Hautefeuille, dolby*, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12).
CLOCKERS (**)
de Spike Lee,
avec Harvey Keitel, John Turturro, Delroy *Lindo, Mekhi Phifer*.
Americain (2 h 09).
VO : *Gaumont les Halles, dolby*, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Elysées *Lincoln, dolby*, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; reservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; reservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).
CONTE DES TROIS DIAMANTS
de Michel Khleifi,
avec Mohammad Nahhal, Hana'Nemeh, Ghassan Abu Libda, Makram Khouri, Bushra Qaraman, Mohammad Bakri.
Belgo-anglo-palestinien (1 h 46).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
LE COUVENT
de Manoel de Oliveira,
avec *Catherine Deneuve, John Malkovich*, Luis Miguel Cintra, Leonor Silvería, Duarte D'Almeida, Heloisa Miranda.
Franco-portugais (1 h 30).
VO : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LA CROISADE D'ANNE BURIDAN
de Judith Cahen,
avec Judith Cahen, Joël Luecht, Serge *Bozon, Fabrice Barbaro, Alberto Sorbelli*, Camille de Casabianca.
Français (1 h 25).
Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
CROOKLYN
de *Spike Lee*,
avec Alfre Woodard, Delroy Lindo, Spike Lee, Zelda Harris, Carlton Williams, *Sharif Rashid*.
Américain (1 h 53).
VO : *UGC Forum Orient Express, dolby*, 1er (36-65-70-67) ; Epee de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).
CROSSING GUARD
de Sean Penn,
avec Jack Nicholson, David Morse, Anjelica Huston, Robin Wright, Piper Laurie, *Richard Bradford*.
Américain (1 h 55).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38 ; réservation : 40-30-20-10).
DOUCE FRANCE
de Malik Chibane,
avec Hakim Sahraoui, Frédéric Diefenthal, Fadila Belkebla, Séloua Hamse, Saïda Bekkouche, *Fettouma Bouamari*.
Français (1 h 40).
Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
L'ENFANT NOIR
de Laurent Chevallier,
avec *Baba Camara, Madou Camara*, Kouda Camara, Moussa Keita, Koumba *Doumbouya, Yaya Traoré*.
Franco-guinéen (1 h 32).
VO : Le République, 11e (48-05-51-33).
LA FILLE SEULE
de Benoît Jacquot,
avec Virginie Ledoyen, Benoît Magimel, Dominique Valadie, Aladin Reibel, Vera Briole, Virginie Emane.
Français (1 h 30).
Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Saint-Andre-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; *réservation : 40-30-20-10*).
LA FLEUR DE MON SECRET
de Pedro Almodovar,
avec Marisa Paredes, Juan Echanove, Imanol Arias, Carmen Elias, Rossy De *Palma, Chus Lampreave*.
Espagnol (1 h 42).
VO : Latina, dolby, 4e (45-49-60-60) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; reservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-*32-91-68*).
LES FRERES MCMULLEN
de Edward Burns,
avec Jack Mulcahy, Mike McGlone, Edward Burns, Connie Britton, Maxine Bahns, *Elisabeth P. McKay*.
Américain (1 h 25).
VO : UGC Cine-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; *UGC Triomphe*, 8e (36-68-45-47) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; *UGC Gobelins*, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10).
LE GARÇU
de Maurice Pialat,
avec Gérard Depardieu, Géraldine Pailhas, Antoine Pialat, Dominique Rocheteau, Fabienne Babe, Elisabeth Depar*dieu*.
Français (1 h 45).
14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
LAND AND FREEDOM
de Ken Loach,
avec Ian Hart, Rosana Pastor, Iciar Bollain, Tom Gilroy, Marc Martinez, Fre*deric Pierrot*.
Britannique (1 h 49).
VO : *UGC Cine-cite les Halles, dolby*, 1er (36-68-68-58) ; Reflet Medicis, salle Louis-Jouvet, 5e (36-68-48-24) ; Le Bal*zac, dolby*, 8e (45-61-10-60) ; *Les Montparnos*, dolby, 14e (36-65-70-42 ; réservation : 40-30-20-10).
LENI RIEFENSTAHL,
LE POUVOIR DES IMAGES
de Ray *Müller*,
Allemand-belge (3 h 02).
VO : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
LISBONNE STORY
de Wim Wenders,
avec Rüdiger Vogler, Patrick Bauchau, Vasco Sequeira, Canto E Castro, Viriato *José da Silva, Joao Canijo*.
Allemand-portugais (1 h 40).
VO : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
MADAME BUTTERFLY
de *Frédéric Mitterrand*,
avec Ying Huang, Richard Troxell, Ning Liang, Richard Cowan, Jing Ma Fan, l'Orchestre de Paris.
Français (2 h 15).
VO : *Gaumont les Halles, dolby*, 1er (36-68-75-55 ; reservation : 40-30-20-10) ; L'Arlequin, dolby, 6e (36-68-48-24 ; ré*servation : 40-30-20-10*) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réserva*tion : 40-30-20-10*) ; *Escurial*, dolby, 13e (36-68-48-24 ; réservation : 40-30-20-10).
NAKED (*)
de Mike Leigh,
avec David Thewlis, Lesley Sharp, Katrin Cartlidge, Greg Cruttwell, Claire Skinner, Peter Wight.
Britannique (2 h 06).
VO : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; *36-65-72-05* ; réservation : *40-30-20-10*).
NELLY ET M. ARNAUD
de Claude Sautet,
avec Emmanuelle Beart, Michel Serrault, Jean-Hugues Anglase, *Claire Nadeau*, Françoise Brion, Michèle Laroque.
Français (1 h 46).
UGC Ciné-cite les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Biarritz-Majestic, dolby, 8e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC *Opéra*, 9e (36-68-21-24) ; *Gaumont* Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; reservation : 40-30-20-10) ; Bienvenüe Mont*parnasse, dolby*, 15e (36-65-70-38 ; réservation : 40-30-20-10) ; Grand Pavois, 15e (*45-54-46-85 ; reservation : 40-*30-20-10) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68) ; UGC Maillot, dolby, 17e *(36-68-31-34) ; Studio 28*, 18e (*46-06-36-07*).
L'OPÉRA DE QUAT'SOUS
de Georg-Wilhelm Pabst,
avec Albert Préjean, Margo Lion, *Jacques Henry (version française)*, R. Forster, Lotte Lenya, Reinhold Schünzel (version allemande)..
Français, noir et blanc (3 h 40).
VO : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
POCAHONTAS,
UNE LÉGENDE INDIENNE
de Mike Gabriel,
Eric Goldberg,
dessin *animé* Américain (*1 h 22*).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; *Gaumont Marignan, dolby*, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e (*36-68-43-47*) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réserva*tion : 40-30-20-10*) ; *Majestic Passy*, dolby, 16e (36-68-48-56 ; reservation : 40-30-20-10).
VF : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (*36-68-70-23*) ; *UGC* Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; *George-V, THX, dolby*, 8e (36-68-43-47) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (*36-68-22-27*) ; *Gaumont Alesia*, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; reservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (*36-68-29-31*) ; *Majestic Passy, dolby*, 16e (36-68-48-56 ; reservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le *Gambetta, dolby*, 20e (*46-36-10-96 ; 36-65-71-44* ; reservation : 40-30-20-10).
PRÊTE A *TOUT*
de Gus Van Sant,
avec Nicole Kidman, Matt Dillon, Joaquin Phoenix, Alison Folland, Casey Affleck, Illeana Douglas.
Américain (1 h 47).
VO : UGC Cine-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; *UGC Danton, dolby*, 6e (36-68-34-21) ; UGC Champs-Elysees, dolby, 8e (36-68-66-54) ; *UGC Opéra, dolby*, 9e (36-68-21-24) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, dolby, 13e (36-68-48-24 ; *reservation : 40-30-20-10*) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-*75-79-79 ; 36-68-69-24*) ; *Pathe Wepler*, dolby, 18e (36-68-20-22 ; reservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; réservation : *40-30-20-10*) ; *UGC Lyon Bastille*, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (*36-65-70-41* ; reservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Le *Gambetta, dolby*, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).
RAMPO
de Kazuyoshi Okuyama,
avec Masahiro Motoki, Naoto Takena*ka, Michiko Hada, Teruyuki Kagawa*.
Japonais (1 h 40).
VO : Images d'ailleurs, 5e (*45-87-18-09*)
LE REGARD D'ULYSSE
de Théo Angelopoulos,
avec Harvey Keitel, Maïa Morgenstern, Erland Josephson, Thanassis Vengos, Yorgos Michalakopoulos, Dora Volanaki.
Grec (2 h 56).
VO : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10).
SANS DOUTE LES ANNÉES
QUI PASSENT
de *Dominique Dehan*,
avec Françoise Bette, Jean-Claude Frissung, Henri de Lorme, Sylvie Do*mergue, Christian Delage*.
Français (45).
Espace Saint-Michel, 5e (*44-07-20-49*).
SEARCH & DESTROY
de David Salle,
avec Dennis Hopper, John Turturro, Griffin Dunne, Rosanna Arquette, Christopher Walken, Illeana Douglas.
Américain (1 h 30).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; *réservation : 40-30-20-10*) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).
LES SILENCES DU PALAIS
de *Moufida Tlatli*,
avec Ghalia Lacoix, Sami Bouajila, Amel Hedhili, Hend Sabri, Kamel Fa*zaa, Hichem Rostom*.
Tunisien-français (2 h 07).
VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).
SUPER NOËL
de John Pasquin,
avec Tim Allen, Judge Reinhold, Wendy Crewson, Eric Lloyd, David Krumholtz, Peter Boyle.
Américain (1 h 37).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; *Publicis Champs-Elysées*, dolby, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; *UGC* Triomphe, dolby, 8e (36-68-45-47).
VF : UGC Ciné-cite les Halles, dolby, 1er (*36-68-68-58*) ; *Rex, dolby*, 2e (*36-68-70-23*) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Triomphe, *dolby*, 8e (*36-68-45-47*) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; reservation : 40-30-20-10) ; *UGC Lyon Bastille*, 12e (*36-68-62-33*) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; reservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alesia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-*20-10*) ; *Gaumont Convention, dolby*, 15e (36-68-75-55 ; reservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; reservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : *40-30-20-10*).
UNDERGROUND
de *Emir Kusturica*,
avec Miki Manojlovic, Lazar Ristovski, Mirjana *Jokovic, Slavko Stimac, Ernst* Stötzner.
Europeen (2 h 47).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er (36-65-70-67) ; Saint-Andre-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; reservation : 40-30-20-10) ; Sept *Parnassiens, dolby*, 14e (*43-20-32-20* ; reservation : 40-30-20-10).
LE VOYAGE DE BABA
de *Christine Eymeric*,
avec Momar Diawara, Jacky Khalil Paye, Bernard Mendy.
Français (1 h 25).
Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

REPRISES

CASINO ROYAL
de John Huston, Ken Hughes, Val Guest, Robert Parrish, Joe McGrath,
avec Peter Sellers, Ursula Andress, David Niven, Orson Welles, Woody Allen.
Britannique, 1967 (2 h 10).
VO : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60).
L'ESPION NOIR
de Michael Powell,
avec Conrad Veidt, Sebastian Shaw, Valerie Hobson.
Américain, 1939, noir et blanc (1 h 22).
VO : Action Christine, 6e (*43-29-11-30* ; 36-65-70-62).
LA HAUTE SOCIÉTÉ
de Charles Vidor,
avec Frank Sinatra, Bing Crosby, Grace Kelly, *Louis Armstrong*.
Américain, 1956 (1 h 47).
VO : Mac-Mahon, 17e (43-29-79-69 ; 36-65-70-48).
TO BE OR NOT TO BE
de Ernst *Lubitsch*,
avec Carole Lombard, Jack Benny, Robert Stack.
Américain, 1942, noir et blanc, copie neuve (1 h 40).
VO : Reflet Medicis I, 5e (*36-68-48-24*).
TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI
de Herbert Ross,
avec Woody Allen, Diane Keaton, Tony Roberts, Jerry Lacy.
Américain, 1972 (*1 h 25*).
VO : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de *16 ans*.

Fin de la « guerre » des décodeurs

Deutsche Telekom et Vebacom auront la majorité dans le capital de MMBG, le consortium allemand pour la télévision numérique

MUNICH
de notre envoyé spécial

« *La première grande défaite de Leo Kirch* » : la presse allemande a traduit ainsi le ralliement *in extremis* du groupe Kirch au système de décodeur de Bertelsmann et Canal Plus (*Le Monde* daté 12-13 décembre). En annonçant, il y a quelques jours, qu'il avait abandonné l'idée de développer son propre standard et de rejoindre ses concurrents dans le consortium Multimedia Betriebsgesellschaft (MMBG) – où se trouvaient déjà Deutsche Telekom, Veba, Bertelsmann, Canal Plus, la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT), ainsi que les chaînes publiques ARD, ZDF, et privée RTL –, le groupe de Munich reconnaît qu'il ne pourra contrôler seul le marché de la télévision numérique en Allemagne.

L'homme qui est souvent présenté, à tort ou à raison, comme le « Berlusconi allemand » (les deux hommes sont des partenaires privilégiés) se concentrera désormais sur les activités qui font sa force : la diffusion de programmes et le négoce de droits télévisés. Egalement présent dans la presse (à travers le groupe Springer, dont il détient 35 %), Leo Kirch n'a donc pas réussi à s'assurer le contrôle de la technologie numérique, qui lui aurait permis d'inonder l'Allemagne avec ses propres programmes.

Il a cependant l'intention, après avoir loué huit canaux satellites sur Astra, de lancer son propre bouquet de programmes numériques, notamment une chaîne musicale et deux chaînes pour enfants, à partir de l'an prochain. Certains de ses canaux seront probablement commercialisés à des tiers. Il n'y a donc pas lieu de se faire du souci pour l'avenir de Leo Kirch, qui reste un des acteurs les plus puissants du marché de la télévision en Europe, notamment grâce à son extraordinaire capital de droits qui en font une banque d'images *sans équivalent en Europe* (80 000 heures de programmes stockées). Bien que son poids n'atteigne pas celui de Bertelsmann, le groupe Kirch conserve de grandes ambitions européennes. Des discussions seraient notamment en cours avec TF 1 et France 2 pour le lancement d'un futur bouquet numérique en France.

NIVEAU DE PARTICIPATION

Sur le plan technique, le groupe Kirch coopérera désormais avec la SECA, filiale commune de Canal Plus et de Bertelsmann spécialisée dans le contrôle d'accès (autrement dit la partie stratégique du décodeur). Le ralliement à un décodeur commun permettra d'accélérer le développement de la télévision numérique en Allemagne. « *L'existence de deux systèmes concurrents aurait insécurisé le marché* », reconnaît-on aujourd'hui chez Kirch. Ce dernier a perdu la bataille bien qu'il ait bénéficié de soutiens politiques au plus haut niveau (Leo Kirch est un ami personnel du chancelier Kohl). Les observateurs ajoutent que les banques n'auraient pas suivi Leo Kirch dans une guerre des standards.

Deutsche Telekom, en tant que propriétaire du plus important réseau câblé d'Europe (16 millions de foyers), ainsi que Vebacom – filiale du groupe d'électricité Veba et premier propriétaire privé de réseaux câblés en Allemagne – détiendront à eux deux la majorité de MMBG (51 %). Les diffuseurs de programmes se répartiront les 49 % restants : « *Nous aurons le même niveau de participation que Bertelsmann* », précise-t-on chez Kirch. Cette solution a été retenue pour garantir la neutralité du réseau.

Leo Kirch a-t-il joué au poker ? Il avait notamment annoncé avoir commandé un million de décodeurs au fabricant Nokia, et les dirigeants du groupe ont provoqué la stupeur en évoquant un investissement supérieur à 1 milliard de deutschmarks. Aujourd'hui, les concurrents de Kirch pensent que leur grand rival a voulu réaliser un « coup de bluff ». En contrepartie de son ralliement de dernière minute, Leo Kirch pourrait avoir négocié un renforcement de sa participation dans Premiere (1 million d'abonnés), une chaîne de télévision payante dans laquelle il détient déjà 25 %, aux côtés de Bertelsmann et Canal Plus.

Lucas Delattre

La Cinquième célèbre son premier anniversaire

La chaîne du savoir présente un bilan positif dont témoignent les appréciations des enseignants et du CSA

« *J'AI UN PEU LE SENTIMENT d'être assis sur une charrue qui se met à avancer plus vite que prévu !* » : c'est par cette formule imagée que Jean-Marie Cavada, président de La Cinquième, résume le parcours accompli en un an. Lui-même ne s'attendait pas qu'une chaîne consacrée à la connaissance réussisse à se faire, aussi vite, une place dans le paysage audiovisuel. Selon l'institut Médiamétrie, La Cinquième compterait six millions de téléspectateurs fidèles, qui ont des rendez-vous réguliers avec elle. L'audience – 3 % à 4 % de part de marché – est relativement basse, mais Jean-Marie Cavada la juge « *satisfaisante, s'agissant d'une chaîne complémentaire* ».

Le 13 décembre 1994 à 18 heures, les Français découvraient sur leur écran une pastille bleue avec le chiffre 5, logo de la nouvelle chaîne « *du savoir, de la formation et de l'emploi* ». Le lendemain, à 6 h 15, La Cinquième, voulue par le gouvernement d'Edouard Balladur, dévoilait ses programmes « éducatifs et populaires », occupant la partie diurne du cinquième canal hertzien, juste avant Arte.

Journal météo, document historique, magazine pour les sourds, jeux de connaissances, émissions sur la sexualité ou sur l'orientation scolaire, offerts dans une joyeuse bousculade : composée de programmes courts, sans unité de ton, la nouvelle chaîne a d'abord dérouté. Des modifications y ont été apportées et la grille réorganisée de manière thématique afin de faciliter le repérage des émissions et satisfaire notamment les demandes des enseignants. Leur adhésion, enjeu essentiel, était loin d'être acquise compte tenu de leur méfiance supposée à l'égard du petit écran.

LA FUSION AVEC ARTE

Or une enquête menée en mai par la Sofres pour le ministère de l'éducation nationale montre que La Cinquième réconcilie école et télévision : huit enseignants sur dix estiment que la création de La Cinquième est une bonne chose, neuf sur dix jugent sa programmation « *satisfaisante* » et « *plutôt intéressante* », un quart l'ont utilisée au moins une fois en classe (*Le Monde* daté 24-25 septembre).

Autre motif de satisfaction pour La Cinquième : la Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), dans un rapport effectué en octobre pour la commission des finances du Sénat, dressait un bilan favorable des huit premiers mois : « *La Cinquième a répondu de façon satisfaisante aux objectifs assignés, notamment celui de complémentarité avec les autres chaînes.* » « *Elle a su nettement marquer sa différence, dans les thèmes abordés et dans la façon de les traiter. C'est d'autant plus méritoire que La Cinquième a dû ouvrir son antenne sans disposer d'un stock d'émissions adaptées à sa spécificité.* »

Ce bilan contredit les déclarations des parlementaires Alain Griotteray (UDF, Val-de-Marne) et Jean Cluzel (UC, Allier), qui, dans leurs rapports annuels respectifs, accusaient la chaîne de « *détournement d'objet public* » pour non-respect de son cahier des charges et diffusion d'émissions « *très généralistes ou de divertissement* » (*Le Monde* du 25 octobre et du 7 décembre).

« On est encore loin de la perfection », reconnaissent Jean-Marie Cavada et Jean Mino, directeur de l'antenne, soulignant que leur budget – 800 millions de francs – n'est « *pas mirifique* ». Les responsables de La Cinquième sont disposés à donner « plus d'élan » au groupement d'intérêt économique qui lie La Cinquième à Arte, la chaîne culturelle franco-allemande. Jean-Marie Cavada estime ainsi « *légitime* » que la fusion entre les deux chaînes soit exprimée de façon récurrente. Mais cela ne pourra se faire que « *progressivement* » et « *selon un calendrier précis* ».

Sylvie Kerviel

Les débuts du « téléchargement »

La Cinquième lance, samedi 16 décembre, sa première opération de « téléchargement » à destination des enseignants ou des professionnels concernés. Elle diffusera entre 3 et 6 heures du matin des programmes – débats, conférences, etc. – pouvant être « chargés » sur magnétoscope. Les 16 et 17 décembre seront retransmis les « Entretiens Nathan », qui ont réuni chercheurs et enseignants, les 25 et 26 novembre à la Sorbonne, autour de « L'école : diversités et cohérence ». Le prochain « téléchargement » permettra d'enregistrer le colloque « Cancer, sida et qualité de vie », qui doit avoir lieu en janvier, à Paris.

MERCREDI 13 DÉCEMBRE

TF 1

12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo.
13.38 Magazine : Femmes.
13.40 Série : *Les Feux de l'amour*.
14.30 Série : Mac Gyver.
15.30 Club Dorothée.
17.20 La Croisière Foll'amour.
17.55 Série : Les Années fac.
18.25 Série : Le Miracle de l'amour.
19.00 Série : Alerte à Malibu.
20.00 Journal, *La Minute hippique*, Météo.

20.50 Divertissement : Pour la vie. Présenté par Valérie Pascal et Fabrice

22.55 Magazine : 52 sur la Une. Présenté par Jean Bertolino. Saïgon : le nouveau marché de l'innocence, de Thierry Fournet et Patrick Schmitt. *Après les Philippines et la Thaïlande, le Vietnam est atteint par le tourisme sexuel, et de très jeunes filles vendent leur virginité pour une poignée de dollars.*
23.55 Magazine : Ushuaïa. Présenté par Nicolas Hulot. Polynésie française, spéciale îles. Au-delà des songes ; La Dernière Forme ; Bodyboard : la Vague sauvage ; L'Homme du bout du monde ; Le Raid bleu.
0.55 Journal, Météo.
1.10 Programmes de nuit. Histoires naturelles (et 2.50, 4.10, 5.05) ; 2.00, La Pirogue ; 3.20, Histoires des inventions ; 4.35, Côte cœur ; 4.55, Musique.

FRANCE 2

12.20 Jeu : Les Z'amours (et 4.20).
12.55 Météo (et 13.35).
12.59 Journal.
13.45 *Téléfilm* : Le Garçon qui ne dormait pas. De Michael Perrotta.
15.20 Couleur Maureen (et 16.20, 16.50).
15.25 Série : Mission casse-cou.
16.20 Série : Seconde B.
17.15 Quoi de neuf, docteur ?
17.45 Série : Cooper et nous.
18.10 *Le Prince de Bel-Air*.
18.40 Que le meilleur gagne (et 3.15).
19.15 Bonne Nuit les petits.
19.20 Studio Gabriel (et 1.45).
19.50 Loto (et 20.45).
19.59 Journal, Météo.

20.55 Téléfilm : Le Dernier Voyage. De Bruno Gantillon. *Un fils de mariniers s'apprête à devenir un excellent boxeur professionnel, lorsque la mort subite de son pere vient bouleverser ses plans.*

22.35 Magazine : Bas les masques. Tu ne te vengeras point !
23.45 Les Films Lumière.
23.50 Journal, Météo.
0.05 Le Cercle de minuit. Des enfants différents.
1.20 Programmes de nuit. *Histoires courtes* : *Le Radar mental*, d'Alexandre Nahon avec Mimmo Rotella, Myriem Roussel ; 2.15, Emissions religieuses (rediff.) ; 3.40, 24 heures d'infos ; 3.55, Jeu : Pyramide ; 4.50, Outremers ; 5.50, Dessin animé.

FRANCE 3

12.35 Journal.
13.05 Jeu : Tout en musique.
13.40 Série : Brigade criminelle.
14.10 Série : Magnum.
15.00 Questions au gouvernement. En direct de l'Assemblée nationale.
16.05 Série : *L'enfant qui venait d'Andromède*.
16.35 Les Minikeums.
17.45 Divertissement : *Je passe à la télé*.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Saint-Pétersbourg, l'architecture des Tsars*, d'Alexandre Orloff et Dimitri Chvidkovski.
18.55 Le 19-20 de l'information. A 19.08, Journal régional.
20.05 *Jeu : Fa si la chanter*.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.

20.50 La Marche du siècle. Présenté par Jean-Marie Cavada. *Réformes en panne* : *la France est-elle bloquée ?*
22.40 Météo, Journal.

23.15 ▶ Un siècle d'écrivains. Présenté par Bernard Rapp. Paul Eluard, d'Isabelle Clarke et Daniel Costelle.
0.05 Les Dossiers de l'Histoire. Loin d'Hollywood, l'art européen du cinéma muet. [2] Domaine scandinave, la terre promise du septième art.
1.05 Feuilleton : Dynastie.
1.50 *Musique Graffiti*. Musique populaire : *Cuando en Era Pequenina, A Vossa Sande Saint Vinho, Gaivota*, d'Amalia Rodrigues *et ses musiciens (15 min)*.

M 6

12.25 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.25 M 6 Kid. 13.30, Crypte *Show* ; 14.00, *Moi, Renart* ; 14.30, Gadget Boy ; 15.00, Draculito ; 15.30, Creepy Crawlers ; *16.00, Mighty Max*.
16.30 Variétés : Hit Machine.
17.00 Magazine : Fanzine (et 0.45). Musique et bidouille. Massive Attack, *Ruby*, Saint Germain, Deep Forest, Gary Clail, Spain.
17.30 Dessin animé : Tintin. [2/2] Vol 714 pour Sydney.
18.00 Série : Robocop.
19.00 Série : Flash.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Jeu : Le Grand Zap.
20.35 Magazine : Ecolo 6. Chaque jour, une plante disparaît.

20.45 Téléfilm : Cœur Caraïbes. Liaisons impossibles [2/4]. De *Paolo Barzman*, avec *Vanessa* Demouy, Patrick Forster-Delmas.

22.30 Téléfilm : La Revanche de l'au-delà. De Martin Donovan, avec Christopher Reeve. *Une jeune femme est persuadée d'entendre la voix de sa fille, morte depuis peu, qui tente de la mettre en garde contre un danger imminent.*
0.15 Fantasmes.
1.15 Boulevard des clips. Spécial World.
2.30 Rediffusions. Fréquenstar (Eddy Mitchell) ; 3.25, La Tête de l'emploi ; 3.50, Star*news* ; 4.15, Jazz 6 ; 5.15, Boulevard des clips.

CANAL +

— *En clair jusqu'à 13.45* —
12.30 La Grande Famille.
13.40 Le Journal de l'emploi.
13.45 Décode pas Bunny.
14.40 *Documentaire* : Le Combat des odeurs. D'Etienne Verhaegen. *La vie quotidienne d'un groupe de lémuriens vivant sur l'île de Madagascar.*
15.05 Téléfilm : *Les Insurgés de la Terre*. D'Eugene Levy, avec Kris Kristofferson, John Vernon.
16.40 Dessin animé : Les Simpson. Le *Mariage de Lisa*.
17.05 Sport : Football américain.
17.55 Dessin animé : Les Multoches. La Discothèque.
18.00 *Le Dessin animé*. Santo Bugito.
— *En clair jusqu'à 21.00* —
18.28 Série : Les Zinzins.
18.30 cyberflash.
18.40 *Nulle part ailleurs*.
19.30 Flash d'informations (et 22.45).
19.40 Le J.T. de Jules-Edouard Moustic.
19.55 Les Guignols.
20.30 Le *Journal du cinéma*.

21.00 Cinéma : Malice. □ Film américain de Harold Becker (1993). Avec Nicole Kidman.

22.50 Jour de foot. 21ᵉ journée de D1.
***23.40 Cinéma* : Les Faussaires.** □ Film français de Frédéric Blum (1994). Avec Gérard Jugnot.
1.10 *Cinéma* : La Cité des femmes. ■ ■ ■ Film franco-italien de Federico Fellini (1980, v.o., 135 min).

LA CINQUIÈME

12.30 Atout savoir.
13.00 Documentaire : Courses extraordinaires. *La Fille du père Noël.*
13.25 Le Journal du temps (et 18.57).
13.30 L'Esprit du sport.
14.30 A tous vents. D'Aboville : le film de l'exploit.
15.30 Qui vive ! [3/4].
15.45 Allô ! La Terre [3/5].
16.00 La Preuve par cinq [3/5].
16.30 Les Yeux de la découverte.
17.00 Cellulo.
17.30 Les Enfants de John.
18.00 Affaires publiques.
18.15 L'Œuf de Colomb.
18.30 Le Monde des animaux.

ARTE

19.00 Série : L'Homme invisible [23/25] La Fusée.
19.30 Documentaire : La Légende du Lightning Bird. De Joan et Alan Root.
20.20 Le Dessous des cartes. Realpolitik ou moralpolitik ?
20.30 8 1/2 Journal.

20.40 ▶ *Les Mercredis de l'Histoire*. Lettres d'Amérique, de Gianfranco Pannone.

21.40 Musica. Soirée Bill T. Jones. *Bill T. Jones, danseur, chanteur, militant, écrivain et artiste...*
21.41 Bill T. Jones, été 95. De Ludwig Trovato.
22.35 Danse : Still-Here. *Ballet* de Bill T. Jones, musique de Kenneth Frazelle (*Still*) et Vernon Reid (Here), texte de Lawrence Goldhuber.
23.35 *Cinéma de notre temps*. Citizen *Langlois, d'Edgardo Cozarinsky*.
0.45 Langlois monumental. De Jacques Richard.
0.55 *Courts métrages*. Comment *devenir cinéaste sans se* prendre la tête ; 1.15 : Creature Comfort, l'avis des animaux ; 1.20 : *Une journée tranquille à la fin de la guerre* ; *Blue Murder* ; 1.55 : *The Hackney Downs* ; 2.10 : Le Guichet ; 2.15 : Il ne faut jurer de rien.
2.30 Documentaire : *Un printemps de cinéma*. De Denis Gheerbrant (*rediff.*, 24 min).

CÂBLE

TV 5 19.00 Paris lumières. 19.25 Météo des cinq continents (et 21.55). 19.30 Journal de *la TSR. En direct. 20.00 Faut pas rêver. Invitée* : Nana Mouskouri. 21.00 Turbulences. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.40 Jours de Paix. 23.40 Savoir plus. *0.30 Journal de France 3. Edition Soir 3*. 1.00 Journal de la RTBF. En direct (30 min).

PLANÈTE 19.35 Louvre, le temps d'un musée. De Stan Neumann. 20.35 Tremblement de terre : Un instant de terreur. D'Alex Gregory. 21.20 Tant que le monde sera. [2/6] A la découverte de nouveaux horizons. De Suha Arin. 21.55 Les Chevaliers du ciel. De Raoul Fox. 23.30 Les Tuniques bleues. De Jean-Loup Martin. 23.55 Zoo : état des lieux. [4/4] Zoos du futur. De Vivianne Howard. 0.45 Ruby, ville fantôme : sa faune, sa flore... De Robin Brown (55 min).

PARIS PREMIÈRE 19.00 Premières loges (et 0.45). 19.35 Stars en stock. Vivien Leigh. 20.00 20 h Paris Première. 21.00 Paris modes. 21.55 Paris-Match Première. 22.25 L'Increvable. □ Film français de Jean Boyer (1958, N.). Avec Darry Cowl. 23.50 Paris dernière (55 min).

CANAL J 17 25 Comte Mordicus. 18.00 Soirée Cajou. 18.05, La Super Finale de *rébus* ; *18.15, Dodo, le retour* ; *18.20*, T'es pas cap ; 18.25, La Leçon de cinéma ; 18.30, Sport ; 18.35, Coup de cœur livre ; 18.40, Le Mordu ; 18 45, La Cuisine. 18.50, Les Missions *du Capt'ain !* ; *19.00, Cajou l'invité* ; 19.30, Série : Alana ou le futur imparfait ; 19 50, Au revoir.

CANAL JIMMY 20.00 Série : Le Frelon vert. *Double meurtre*. 20.30 Série : *Route 66*. Le Champion. 21.20 Série : Au cœur du temps. Le Chemin de la Lune. 22 10 Chronique de mon canapé. 22.15 Série : Seinfeld. *Le Canapé*. 22 45 Série : *Les Incorruptibles* de Chicago. A cœur ouvert. 23.35 Série : Liquid Television. 0.05 T'as pas une idée ? Invité : Franz-Olivier Giesbert. 1.00 The Muppet Show. Invité : John Denver (25 min).

SÉRIE CLUB 19.10 Série : Chapeau melon et bottes de cuir (et 23.25). Le Document disparu. 19.55 Série : Cher oncle Bill. Les Faussaires. 20.20 Série : Mon amie Flicka. Bien mal acquis. 20.45 Série : The Thunderbirds (et 0.15). L'invasion des martiens. 21.40 Série : Agence Acapulco. Le Piège. 22.30 Série : 200 dollars plus les frais. Argent trouble et lumière bleue (55 min).

MCM 19.00 Buzz Tee Vee (et 0.00). 19.30 Zoom zoom (et 0.30). 19.55 Mangazone (et 23 25, 0.55). 20.00 Zoom zoom Guest. 21.00 MCM Classic. 21.30 MCM Rock Legends. 22.15 MCM Home Vidéo. 22.25 Cinémascope. *22.40 Clips non-stop. 23.00* MCM Mag. 23.30 Blah-Blah Groove (30 min).

MTV 20.00 Greatest Hits. 21.00 Most Wanted. *22.30 Beavis and Butt-head. 23.00* News at Night. 23.15 CineMatic. 23.30 The State. 0.00 The End ? (90 min).

EUROSPORT 19.30 Eurosportnews (et 1.00). 20.00 *Eurofun*. 20.30 Triathlon. Pro Tour 1995 : 15ᵉ manche. 22.00 Supercross. Championnat du monde de supercross indoor. 3ᵉ manche. 23.00 Karting. Championnats d'Europe : *formule A et Super A*. 0.00 Les jeux de l'extrême (60 min).

CINÉ CINÉFIL 18.50 Le Diamant noir. ■ Film français de Jean Delannoy (1941, N.). 20.30 Kitty Foyle. ■ ■ Film américain de Sam Wood (1940, N., v.o.). 22.15 C'étaient des hommes. ■ ■ Film américain de Fred Zinnemann (1950, N., v.o.). 23.40 Le Sillage de la violence. ■ ■ Film américain de Robert Mulligan (1964, N., 100 min).

CINÉ CINÉMAS 18.05 Il y a des jours... et des lunes. ■ ■ Film français de Claude Lelouch (1989). 20.00 Séquences. 20.30 Hold-up à New York. ■ Film américain de Bill Murray et Howard Franklin (1990). 21.55 La Femme flic. ■ Film français d'Yves Boisset (1979). 23.40 Ciné Cinécourt.

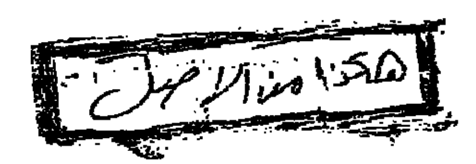
RADIO

FRANCE-CULTURE 21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse. *22.00 URTI. Grand Prix URTI* 1995. Géographie du temps, une émission de la Radio suisse romande. 22.40 Nuits magnétiques. Paris-dérives. 2. Violaine : une faiseuse d'ourlets. *0.05 Du jour au lendemain.* Laurent Danon-Boileau (L'enfant qui ne disait rien). 0 50 Musique : Coda. Les 25 ans du GMEB (3). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

FRANCE-MUSIQUE *20.00* Concert. Donné le 2 décembre, au Conservatoire d'art dramatique, à Paris, par Mikhaïl Rudy, piano : Dans les brumes, de Janacek ; Masques, poèmes pour piano op. 34 : Shéhérazade, de Szymanowski ; Les Saisons op. 37b : Les Nuits de mai ; Barcarolle (juin) ; Course en troïka (novembre) ; Chant d'automne (octobre), de Tchaïkovski ; Sonate pour piano n° 2 Marche funèbre, de Chopin. 22.00 Soliste. Elisabeth Schwarzkopf, soprano : Hansel et Gretel (extraits), de Humperdinck, par l'Orchestre Philharmonia, dir. Josef Krips, et l'Orchestre Philharmonia, dir. Herbert von Karajan. 22.25 Dépêche-notes. 22.30 Musique pluriel. Œuvres de Harvey, Berio, Louvier. 23.07 Ainsi la nuit. Trio pour violon, violoncelle et piano n° 1, de Brahms ; Sonate pour violoncelle et piano, de Debussy. 0.00 Jazz vivant. Festivals de *Rive-de-Gier et de Grenoble*. Le groupe Caos Totale de Tim Berne, avec Herb Robertson, Steve Swell, Marc Ducret, Mark Dresser, Bobby Previte. Le Trio Miniature, avec Tim *Berne, Hank Roberts, Joey Baron*. *1.00* Les Nuits de France-Musique. Programme Hector.

RADIO-CLASSIQUE 20.40 Les Soirées de Radio-Classique. La Fille du Far-West, opéra en trois actes, de *Puccini*, par le Chœur de la Radio bavaroise, l'Orchestre de la *Radio* de Munich, dir. Leonard Slatkin, Eva Marton (Minnie), Alain Fondary (Jack Rance), Dennis O'Neil (*Dick Johnson*), Walter Plante (Nick), Jan-Hendrik Rootering (Ashby), Jean-Marc Ivaldi (Sonora), Franz Hawlata (Billy Jackrabbit), Cornelia Wulkopf (Wowkle), Brian Montgomery (Jake Wallace), Helmut Berger Tuna (José Castro), Roland Kandlbinder (un postillon). 23.00 Les Soirées... (Suite). Der Prozess, opéra en neuf tableaux d'après le roman de Kafka ; première partie, de von Einem, par le Chœur de l'Opéra de Vienne, l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Karl Böhm, Max Lorenz (Josef K.), Peter Klein (le directeur adjoint), Endre Koréh (Albert K.), Erich Majkut (un jeune homme), Alfred Poell (l'avocat), Walter Berry (Franz), Lisa Della Casa (Mademoiselle Bürstner/Leni). 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles :
▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■ ■ Ne pas manquer ; ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.



Claude Heymann, le Frégoli du septième art

France 3 présente un entretien inédit que Jacques Siclier a réalisé en 1991 avec l'une des figures les plus éclectiques du cinéma français

DANS LA SOMME qu'il a consacrée à *L'Age classique du cinéma français*, Pierre Billard relevait que le dynamisme et la polyvalence d'un Claude Heymann (1907-1994) *« ont beaucoup mieux servi le cinéma que certaines carrières bien rangées »*, et regrettait que ce Frégoli du septième art, étranger au grand public, soit même la plupart du temps ignoré par les historiens du cinéma.

On saluera donc à double titre l'initiative de Jacques Siclier, qui a magnifiquement réparé cette lacune en s'entretenant, en août 1991, avec cet « *illustre inconnu* » (Claude Heymann a alors quatre-vingt-quatre ans), pendant près de deux heures dans son jardin parisien. Et on déplorera que ce document inédit passionnant, réalisé par Richard Francès et Philippe Jamont, soit diffusé à une heure si tardive.

La mise en scène est sobre. Dix-huit séquences rythmées de documents iconographiques retracent soixante ans d'une carrière éclectique née au cœur de l'avant-garde : critique de cinéma en 1926 – il est à peine âgé de dix-neuf ans ; scénariste assistant de Jean Renoir, Alberto Cavalcanti, Luis Bunuel... ; réalisateur et superviseur (entre 1933 et 1938) des versions françaises de films allemands de la UFA ; *administrateur*, à la Libération, des biens cinématographiques de la Continental ; directeur artistique et technique de multiples films ; producteur exécutif d'une vingtaine de coproductions franco-italiennes ; metteur en scène, réalisateur, acteur (dans *Tirez sur le pianiste*, de Truffaut) ; adaptateur et dialoguiste ; auteur de poèmes et de chansons ; délégué à la production de l'ORTF (en 1965) ; producteur indépendant...



Ce tourbillon d'énergie, qui a épousé l'épopée cinématographique française des dernières lueurs du muet aux premières étincelles de la nouvelle vague, relève déjà de l'exceptionnel. Mais le plaisir redouble d'intensité à l'écoute de ce conteur intarissable à la crinière blanche. Jacques Siclier, érudit et complice, joue le jeu. Tout juste s'autorise-t-il quelques éclairages, quelques rappels historiques indispensables. A peine esquisse-t-il une question que son interlocuteur, œil gourmand et mémoire prolifique, précipite mille anecdotes, plus savoureuses les unes que les autres. Un appétit d'ogre qui ne l'a, semble-t-il, pas quitté depuis qu'il déclarait, à six ans, après avoir vu ses premiers films au cinéma en plein air du Ranelagh : *« Je veux être Dieu, comme ça, je pourrai entrer au cinéma sans payer. »*

A défaut d'être Dieu, Claude Heymann, qui a traversé les deux apocalypses du siècle, était doté d'un ange gardien efficace et d'un tempérament actif et joyeux, quelles que furent les circonstances – y compris les plus graves, lorsqu'il s'évadera sous l'identité d'un prisonnier mort du Stalag 9 A, fera établir, au bluff, de nouveaux papiers sous un nom d'emprunt pour lui et les siens, et s'engagera dans la Résistance avec le mouvement Combat.

On sourit plus d'une fois à l'évocation des épisodes cocasses dont sa vie est émaillée : l'ahurissement des douaniers espagnols découvrant dans ses valises les squelettes et ornements sacerdotaux réservés au tournage de *L'Age d'or* de Bunuel ; les belles bagarres aux poings menées pour ou contre les surréalistes ; les rituels de Sacha Guitry, qui faisait enfermer Yvonne Printemps par sa femme de chambre, à dix heures trente tapantes du matin, de peur que l'oiseau ne succombe à d'autres charmes ; le dénichage de Fernandel (groom dans *Le Blanc et le Noir*, pour son premier rôle, en 1930) ; les démêlés avec la censure et la justice...

Moment de plaisir encore, au terme de l'entretien, lorsque le rejoignent ses amis et complices professionnels Jean Dréville et Gilles Grangier. Pas de nostalgie : *« Nous sommes imbattables sur les maquereaux marseillais, les flics du quai des Orfèvres, les psychiatres et les jolies dames. »* Aucun regret n'est éprouvé à l'évocation de cette vie bien remplie, si ce n'est celui *« de ne pas avoir vingt ans de moins »*.

Valérie Cadet

★ « Claude Heymann, portrait d'un illustre inconnu », France 3, jeudi 14 décembre à 0 h 45.

Perdu de vue *par Luc Rosenzweig*

COMMENT ne pas se réjouir de la libération du capitaine Chiffot et du lieutenant Souvignet ? Les angoisses de leurs familles étaient devenues les nôtres, et on partageait la joie des épouses et des parents apprenant le prochain retour des aviateurs. Une fois cela dit, il n'est pas interdit de se poser quelques questions sur la manière dont nous a été présentée l'affaire par la télévision. Quelle différence entre la mise en scène de cet événement lié au conflit yougoslave et ces émissions qui font spectacle des drames familiaux des gens ordinaires ? On pensait irrésistiblement à un « Perdu de vue » sans Jacques Pradel. Cet épisode se coulait dans le moule de l'équivalence généralisée des « drames humains », fiction ou réalité, peu importe, qui sont là pour provoquer des catharsis à répétition dans les foyers.

Il n'était pas inutile, et fort instructif, de diffuser les images de la télévision serbe de Bosnie montrant la capture des deux officiers français au mois d'août dernier. Cela remet les idées en place. Frédéric Chiffot et José Souvignet sont des officiers, des hommes d'honneur qui se comportent comme tels. Mais ce serait leur faire injure que de les considérer uniquement comme des victimes. Vus d'en bas, c'est-à-dire du point de vue de ceux sur qui ils lâchaient leurs bombes, ils étaient des soldats d'une puissance ennemie qui venaient pour les détruire. Ils étaient prisonniers de guerre, et ce que l'on peut reprocher aux hommes du général Mladic, ce n'est pas tant de les avoir maintenus en détention, mais d'avoir omis de se comporter à leur égard comme l'exigent les conventions de Genève. Il y a abus de langage lorsqu'on les présente comme des otages, c'est-à-dire comme des personnes non impliquées dans un conflit qui sont gardées prisonnières comme monnaie d'échange.

Que la télévision et ses images soient maintenant des éléments de la tactique guerrière est devenu une évidence depuis la guerre du Golfe. Ceux qui font la télévision ont souvent tendance à l'oublier. Cela donne des scènes piquantes, comme celle de Guillaume Durand sur LCI pressant le ministre des affaires étrangères, Hervé de Charette, de lui indiquer le prix payé aux Serbes pour cette libération. Comme dans *La Lettre volée* d'Edgar Poe, le prix était là, sous ses yeux, et il ne le voyait pas : c'était les images qu'il venait de diffuser, celle de la poignée de main à Zvornik entre le chef d'état-major de l'armée française et le général Ratko Mladic, poursuivi pour crimes de guerre par un tribunal international.

Dans la série « Perdu de vue », on a été soulagé de découvrir à cette occasion que le président de la République existait encore. La dernière fois qu'on avait pu l'apercevoir, il était au Bénin. Depuis, plus de nouvelles...

JEUDI 14 DÉCEMBRE

TF 1

12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo.
13.38 Magazine : Femmes.
13.40 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.25 Feuilleton : Dallas.
15.25 Série : Campon.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.45 Club Dorothée. Salut les Musclés ; Clip ; Jeux.
17.20 Série : La Philo selon Philippe.
17.55 Série : Les Années fac.
18.25 Série : Le Miracle de l'amour.
19.00 Série : Alerte à Malibu.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo.

20.50 Série : Van Loc. Victoire aux poings, de Claude Barrois, avec Georges N'Guyen Van Loc, Frédéric Seillier. *Un boxeur qui a refusé de participer à un combat truqué doit faire face à une machination et à la vengeance de son manager...*
22.30 Magazine : J'y crois, j'y crois pas. Présenté par Tina Kieffer. Comment *trouver l'amour ?*
0.45 Journal, Météo.
0.55 Programmes de nuit. Kandinsky ; 1.55, *Histoires naturelles* (et 3.40, 5.00) ; 2.45, Histoire des inventions ; 4.35, Mésaventures ; 4.55, Musique.

FRANCE 2

12.10 Jeu : Les Z'amours (et 4.30).
12.43 Météo (et 13.35).
12.45 Loto, Journal.
13.45 Série : Derrick.
14.45 Placé en garde à vue.
15.45 Tiercé. En direct de Vincennes.
15.55 La Chance aux chansons (et 5.15).
16.40 Des chiffres et des lettres.
17.10 Quoi de neuf, docteur ?
17.40 Série : Cooper et nous.
18.10 Le Prince de Bel-Air.
18.40 Que le meilleur gagne (et 3.25).
19.15 Bonne Nuit les petits. Les Parapluies.
19.20 Studio Gabriel (et 1.45).
19.59 Journal.
20.15 Invité spécial. Edouard Balladur.
20.40 Météo, Point route.

20.55 Magazine : Envoyé spécial. Next : proto du 3e type, de Frédéric Crotta et Christian Leroux ; La Fièvre du chocolat, de Jean-Marc Illouz et Christian Hirou ; Les Cœurs des Restos, de Michel Mompontet et Céline Remlinger.
22.30 Expression directe. UNAPL.
22.35 Cinéma : Le Souper. ■ Film français d'Edouard Molinaro (1992). Avec Claude Brasseur.
0.10 Journal, Météo.
0.30 Le Cercle de minuit. Histoire de la peinture revue et corrigée par Philippe Sollers (*Le Cavalier du Louvre*) et Hector Feliciano (*Le Musée disparu*).
2.15 Programmes de nuit. Bas les masques (rediff.) ; 3.50, 24 heures d'infos ; 4.05, Jeu : Pyramide ; 5.00, *Voltigeur du mont Blanc* ; 5.55, Dessin animé.

FRANCE 3

12.35 Journal.
13.05 Jeu : Tout en musique.
13.40 Si vous parliez.
14.50 Série : Simon et Simon.
15.40 Série : Magnum.
16.30 Popeye.
16.35 Les Minikeums.
17.45 Divertissement : Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Atlas de la France romane*, de Pauline de La Malène et F. Noël Deney.
18.55 Le 19-20 de l'information. A 19.08, Journal régional.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Keno.

20.50 Cinéma : Alien 3. ■ Film américain de David Fincher (1991). Avec Sigourney Weaver.
22.45 Météo, Journal.
23.15 Magazine : Ah ! Quels titres ! Les Années folles. Invitée : Jacqueline Willemetz (*Albert Willemetz, le prince des années folles*) ; Mireille (*Génération Mireille*) ; Maurice Rheims, historien de l'art.
0.15 Espace francophone.
0.45 Documentaire : Claude Heymann, portrait d'un illustre inconnu. De Richard Frances et Philippe Jamont.
2.30 Musique Graffiti. *Danses roumaines, Sonate n° 3*, de Bartok, par Jean-Jacques Kantorow, violon, Jacques Rouvier, piano (20 min).

M 6

12.25 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.25 Téléfilm : Dernier voyage en Malaisie [1/2]. De Jerry London, avec Julie Christie. *En pleine fête d'anniversaire de mariage, la police débarque et arrête Kevin, le fils de la famille, soupçonné de cambriolage.*
15.05 Boulevard des clips (et 1.35, 5.30).
17.00 Variétés : Hit Machine.
17.30 Dessin animé : Tintin. [1/2] Tintin et les Picaros.
18.00 Série : Robocop.
19.00 Série : Flash.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Jeu : Le Grand Zap.
20.35 Magazine : Passé simple. 1933 : Hitler prend le pouvoir.

20.45 Cinéma : Fantômas. □ Film français d'André Hunebelle (1964). Avec Jean Marais.
22.40 Téléfilm : La Légende des ténèbres. De Stuart Gordon, avec Mia Sara. *A la mort de sa mère, une jeune enseignante américaine « poussée » par ses cauchemars, part à la recherche d'un père qu'elle n'a jamais connu.*
0.15 Magazine : Fréquenstar. Eddy Mitchell (rediff.).
1.10 Documentaire : D'ouest en ouest. De Jean-Baptiste Stock, Philippe Estiot, Julien Estiot, Camille Hutin, Julie Pajot, Gabriel Peyre et David Ripert.
2.30 Rediffusions. Rock express ; 2.55, Black Ballad ; 3.45, Fanzine ; 4.10, Saga de la chanson française (Juliette Gréco) ; 5.05, Starnews.

CANAL +

En clair jusqu'à 13.45
12.30 La Grande Famille.
13.40 Le Journal de l'emploi.
13.45 Cinéma : Trois de cœur. □ Film américain d'Yurek Bogayevicz (1993).
15.30 Documentaire : Les Gnous ou la Migration du siècle. De Hugo Van Lawick.
16.15 Les Aventures fantastiques du baron de Münchhausen. ■ ■ ■ Film allemand de Josef von Baky (1942-1943). Avec Hans Albers.
17.55 Dessin animé : Les Multoches.
18.00 Le Dessin animé.
En clair jusqu'à 20.35
18.28 Série : Les Zinzins.
18.30 Cyberflash.
18.40 Nulle part ailleurs (et 19.10).
19.30 Flash d'informations (et 22.05).
19.40 Zérorama, le contre-journal. Présenté par Karl Zéro.
19.55 Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35 Cinéma : Le Tueur du futur. ■ Film américain de Roway Herrington (1994).
22.10 Cinéma : Allô maman, c'est Noël. □ Film américain de Tom Ropelewski (1993, v.o.).
23.40 Cinéma : Silent Tongue. ■ ■ Film américain de Sam Shepard (1992)
1.20 Le Journal du hard. Présenté par Philippe Vandel.
1.25 Cinéma : Club private aux Seychelles. Film français, classé X, de Michel Ricaud (1994).
2.40 Surprises (20 min).

LA CINQUIÈME

12.30 Atout savoir.
13.00 Documentaire : Sauvegarde des écosystèmes.
13.25 Le Journal du temps (et 18.57)
13.30 Les Grands Maîtres du cinéma. Les Années Selznik
14.30 Arrêt sur images.
15.30 Qui vive ! [4/4].
15.45 Allô ! la Terre [4/5]
16.00 La Preuve par cinq [4/5].
16.30 Fête des bébés !
17.00 Cellulo.
17.30 Les Enfants de John.
18.00 Ma souris bien-aimée.
18.15 Alphabets de l'image.
18.30 Le Monde des animaux.

ARTE

20.40 Magazine : De quoi j'me mêle ! *Profession : espion.*
20.41 Documentaire : Bons Baisers de Berlin. *De Daniel Leconte et Maurice Najman*
21.35 Débat (et 23.10)
22.15 Documentaire : Les Nouveaux James Bond. *De Maurice Najman et Frédéric Vassort.*
23.50 Documentaire : Klaus Doldinger. Jazz d'Allemagne, de Susanne Mayer-Hagmann
0.50 Court métrage : Une gourmande. De Cinzia Torrini (1995), avec Stefania Sandrelli (rediff.).
1.20 Court métrage : Vroom vroom ! De Melvin Van Peebles (1995, v.o.) (rediff.).
1.50 Court métrage : La Porte des nuages. De Mani Kaul (1995, v.o., 29 min) (rediff.).

CÂBLE

TV 5 19.00 Paris lumières. 19.25 Météo des *cinq continents (et 21.55). 19.30 Journal de* la TSR. En direct. 20.00 Hors la vie. ■ ■ Film franco-italien de Maroun Bagdadi (1990). 21.50 Gbanga-Tita. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.30 Correspondances. 22.40 La Marche du siècle. 0.15 Tell quel. 0.35 Journal de France 3. Edition Soir 3. 1.00 Journal de la RTBF. En direct (30 min).

PLANÈTE 19.20 Grands maîtres de la photographie. [2/6] Ansel Adams. De Peter Adam. 19.55 La Halte d'Emmaüs ou l'Accomplissement d'une vie. De Guy Soubigou. 20.35 Sourds à l'image. De Brigitte Lemaine. 21.45 Louvre, le temps d'un musée. De Stan Neumann. 22.40 Tremblement de terre : Un instant de terreur. D'Alex Gregory. 23.30 Tant que le monde sera. [2/6] A la découverte de nouveaux horizons. De Suha Arın. 0.00 Les Chevaliers du ciel. De Raoul Fox (95 min).

PARIS PREMIÈRE 19.00 Paris-Match Première. 19.30 Stars en stock. Joanne Woodward. 20.00 20 h Paris Première. 21.00 La Reine de Broadway. ■ ■ Film américain de *Charles Vidor (1944, v.o.)*. 22.45 Totalement cinéma. 23.15 Concert européen du Philharmonique de Berlin. Enregistré au Royal Albert Hall de Londres en 1993. 0.50 Musiques en scènes (25 min).

CANAL J 17.25 *Comte Mordicus*. 18.00 Soirée Cajou. 18.05, Rébus ; 18.10, Dodo, le retour ; 18.15, C'est vous qui le faites ; 18.20, Série : Les Aventures de Black Beauty ; 18.50, Tip top clip ; 19.00, Atomes crochus ; 19.15, La Revue de presse. 19.20, Codes secrets ; 19.30, Série : Alana ou le futur imparfait ; 19.55, La Mode et au revoir.

CANAL JIMMY *20.00 Le Battant.* ■ Film français d'Alain Delon (1982). 22.00 Quatre en un. 22.30 Chronique du front. 22.35 L'Arrangement. ■ ■ Film américain d'Elia Kazan (1969, v.o.). 0.35 Souvenir. Top à Jacques Dutronc (70 min).

SÉRIE CLUB 19.10 Série : Chapeau melon et bottes de cuir (et 23.25). A vos souhaits. 19.55 Série : Cher oncle Bill. Le Héros. 20.20 Série : Mon amie Flicka. 20.45 Série : Les Evasions célèbres (et 0.15). Le Duc de Beaufort. 21.45 Série : Agence Acapulco. Victoire verte (45 min). 22.30 Série : 200 dollars plus les frais. Le Médium (55 min).

MCM 19.00 Eurotrash (et 0.15). 19.30 Zoom zoom (et 0.45). 19.55 Mangazone (et 23.25, 0.55). 20.00 Zoom zoom Guest. 21.00 MCM Classic. 21.30 MCM Rock Legends. 22.30 Buzz Tee Vee. 23.00 MCM Mag. 23.30 Blah-Blah Groove. 0.00 Médiamag (15 min).

MTV 20.00 Greatest Hits. 21.00 Most Wanted. 22.30 Beavis and Butt-head. 23.00 News at Night. 23.15 CineMatic. 23.30 Série : Aeon Flux. 0.00 The End ? (90 min).

EUROSPORT 19.30 Eurosportnews (et 1.00). 20.00 Boxe. En direct. Championnat *britannique : poids super-coq*. Richie Wenton-Wilson Docherty. 21.00 Golf. En direct. Championnat du monde : 1er tour. A Tryall (Jamaïque). 23.00 Catch. 0.00 Les Jeux de l'extrême. (60 min).

CINÉ CINÉFIL 19.00 C'étaient des *hommes.* ■ ■ *Film américain de Fred Zinnemann* (1950, N., v.o.). Avec Marlon Brando. 20.30 Femmes en cage. ■ Film américain de *John Cromwell* (1950, N., v.o.). Avec Eleanor Parker. 22.05 Fabiola. ■ ■ Film italien d'Alessandro Blasetti [2/2] (1949, N.). 23.25 Le Club. 0.45 Le Verdict. ■ ■ Film britannique de Peter Glenville (1962, N., v.o., 115 min). Avec Laurence Olivier.

CINÉ CINÉMAS 18.50 La Chasse. ■ Film américain de William Friedkin (1980). Avec Al Pacino. 20.30 La Rivière sans retour ■ ■ Film américain d'Otto Preminger (1954, v.o.). Avec Marilyn Monroe. 22.00 Thérèse. ■ ■ ■ Film français d'Alain Cavalier (1986). Avec Catherine Mouchet. 23.35 Le Garde du corps. □ Film français de François Leterrier (1983). Avec Jane Birkin. 1.00 Hollywood 26 (30 min)

RADIO

FRANCE-CULTURE 20.00 Musique : Le Rythme et la Raison. Samson François : musicien par amour. 4. Paysages intérieurs. Œuvres de Debussy. *20.30* Lieux de mémoire. Le coq gaulois. 21.28 Poésie sur parole. Poésie de langue portugaise (4) *21.32 Fiction. Les Trois Femmes de Balzac.* 2. Laure d'Abrantès. 22.40 Nuits magnétiques. Paris-dérives. 3. Sleep-in : nuits d'accrocs. *0.05 Du jour au lendemain. Pierre Sansot* (Les vieux, ça ne devrait jamais devenir vieux). 0.50 Musique : Coda. Les 25 ans du GMEB (4). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.)

FRANCE-MUSIQUE *20.00* Concert. Festival d'Ambronay. Donné les 22 et 24 septembre au Théâtre de Villefranche-sur-Saône, par le Chœur et l'Orchestre de l'Académie baroque européenne d'Ambronay, dir. Christophe Coin : Didon et Enée, de Purcell, Tinuke Olafmihan (Didon), Laurent Slaars (Enée), Sophie Daneman (Belinda) ; *Hedwig Haberg (Deuxième dame)*, Emma Haines (La reine des sorcières). 22.00 Soliste. Elisabeth Schwarzkopf, soprano, chante l'opérette : Œuvres de Lehar : Le Tsarevitch (extrait) ; Le Comte de Luxembourg (extrait) ; Giuditta (extrait) ; Boccaccio (extrait), de von Suppe ; Casanova (extrait), de J. Strauss, par l'Orchestre Philharmonia, dir Otto Ackermann. 22.25 Dépêche-notes 22.30 Musique pluriel. Œuvres de Boulez, Gaussin, Chion. *23.07* Ainsi la nuit. Œuvres de Haydn, Beethoven, Schubert. 0.00 Tapage nocturne. Insolites sonores. Œuvres de *Moravioff, Lagnau, Pastonus, Stockhausen*. 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector.

RADIO-CLASSIQUE *20.40 Les Soirées de* Radio-Classique. Vienne au temps de Salieri. Concerto pour pianoforte, de Salieri, par le *Concerto Köln* ; Don Juan : Les deux derniers actes du ballet, de Gluck, par The English Baroque Soloists, dir. John-Eliot Gardiner ; Les Danaïdes, extraits : début de l'acte II, de Salieri, par le Chœur et l'Orchestre symphonique de la Radio de Stuttgart, dir. Gianluigi Gelmetti ; Sonate K 283, de Mozart ; Quatuor n° 4, de Beethoven, par le Quartetto Italiano. *22.25 Les Soirées... (Suite)* Concerto pour flûte et hautbois, de Salieri, par I Solisti Veneti, dir. Claudio Scimone ; Mélodies italiennes, de Schubert ; Mouvement de concerto pour clarinette basse, de Süssmayer, par The English Chamber Orchestra, dir. Leopold Hager ; Requiem K 626, de Mozart, par le Chœur de la cathédrale Sainte-Hedwige de Berlin, l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Rudolf Kempe *0.00* Les Nuits de Radio-Classique.

Marseille, devant

par Pierre Georges

BONNE MÈRE ! Ils étaient cinquante mille et par un prompt renfort se virent cent mille en arrivant au Vieux Port. Que même Jean-Claude Gaudin, pôvre, ministre de la ville et maire de Marseille n'avait jamais vu cela. Un flot, une mer, une houle.

Les gens de police sur le terrain comptèrent et recomptèrent. Traditionnellement, les Renseignements sont plus généraux que généreux. Mais cette fois, rien à faire pour additionner par soustraction. Cent mille manifestants. Un chiffre tout rond. De source policière. Impressionnés les gaillards. Jamais vu pareille foule, parole de compteur, depuis la Libération. Il fallut même à la préfecture de police qu'un obscur censeur prenne son grand ciseau à chiffres pour amputer l'addition effectuée par les troupes sur le terrain : allons l'émotion vous égare, 45 000 personnes bon poids et n'en parlons plus.

La soustraction n'évite pas le danger ! Et voilà que Marseille devant, tout le grand Sud derrière, tout le grand Ouest aussi, le grand Centre de même, le phénomène se confirme manifestation après manifestation. C'est la province, citadine ou profonde, des grandes et des petites villes, qui mène le bal. N'y échappent guère que l'extrême Est plus *« raisonnable »* ou l'extrême Nord, rompu peut-être par tant de combats sociaux perdus.

Mais à part ces deux notables exceptions, c'est d'abord et surtout la province qui manifeste. Pas toute la province bien sûr, loin de là. Mais le phénomène est assez massif et réel pour ne pas laisser place au doute. Il se passe là-aussi quelque chose d'inhabituel, comme une fronde des régions et des villes contre une menace lointaine et parisienne. Il y a là tout ce qu'on peut imaginer. Et d'abord une sorte d'autodéfense du service public. Notamment dans les petites villes où ce service public est tout ce qui reste quand il ne reste plus grand-chose. Ne touchez pas à mon école. Pas à mon hôpital, à ma gare, à mon bureau de poste. Ne touchez pas à ce qui fait l'identité française et structure encore un peu le paysage économique sinistré.

Il y a cela bien sûr. Et tout ce que l'on voudra y mettre, les corporatismes, le malaise, la déprime, la peur du lendemain, la rupture manifeste avec les présumées élites, le travail précaire, la réforme de cheval sur les statuts, la méthode de gouvernement, etc., etc. Mais il y a aussi autre chose. Revenons à Marseille, citadelle avancée de la contestation. Et que voit-on, qui voit-on marcher d'un même pas ? Les fonctionnaires et les chômeurs, les « enviés » et les oubliés, les CDI et les RMIstes, ceux qui ont un statut et ceux qui n'en ont pas.

La jonction s'est faite. Là-bas. Contre toute attente. Probablement aussi contre tout calcul politique. A Marseille, ville dévastée par le chômage, les plus malheureux ont rejoint les moins malheureux. Les exclus manifestent avec les *« protégés »* dans une sorte de réduction protestataire et momentanée de la fameuse fracture sociale. Ce n'est pas un jugement de valeur, mais un simple constat. Et sans doute une très mauvaise nouvelle pour le gouvernement. Car bien sûr si Marseille faisait école, ce serait toute la stratégie fondée sur un indéniable « il y a plus malheureux que vous » qui se trouverait ainsi prise à revers.

L'état du mouvement social au 20e jour de grève

A la SNCF, les autonomes appellent à la reprise du travail

LA CGT, la FSU, et le groupe des dix appelent à des manifestations samedi 16 décembre. De leur côté, trois syndicats de médecins (CSMF, FMF, SML) ont appelé à une journée d'action dimanche 17 décembre.

● **SNCF** : les assemblées générales ont été plus discutées que les jours précédents. Le syndicat autonome des agents de conduite (FGAAC), qui représente un tiers des conducteurs, la CFTC et les cadres de la FMC ont appelé à la reprise du travail. Selon la FGAAC, certains centres auraient voté la reprise du travail, ce que conteste la CGT et la CFDT. Les assemblées générales continuaient à se réunir dans la matinée de mercredi. La CFDT maintenait son appel à la poursuite de la grève expliquant *« que les cheminots voulaient des engagements fermes et clairs »*. De même la CGT expliquait que *« la rencontre de mardi 12 décembre avec le médiateur Jean Mattéoli n'a rien apporté de nouveau et que Bernard Pons devait faire connaître les positions du gouvernement mercredi »*.

● **RATP** : la moitié du personnel était toujours en grève mercredi matin et les assemblées générales avaient déjà voté le principe d'une reconduite du mouvement pour jeudi. *« Les agents ont apprécié les points marqués sur le maintien de leur régime de retraite mais ils sont déterminés à poursuivre l'action pour obtenir le retrait de l'ensemble du plan Juppé sur la sécurité sociale »*, expliquait un représentant de la CGT. Pour sa part, la Coordination des Syndicats autonomes (CSA) de la RATP a demandé *« de toute urgence une réunion intersyndicale »* avec la direction de la RATP, tout en dénonçant *« un faux communiqué »* utilisant son en-tête et appelant à la reprise du travail.

● **POSTE ET FRANCE TÉLÉCOM** : la CGT, SUD et FO appelaient, mercredi, à la poursuite du mouvement, les deux premiers envisageant pour jeudi des *« temps forts »* autour du thème du service public. Le ministère de la fonction publique recensait, mardi, respectivement 14,6 % et 37,7 % de grévistes. La mobilisation a donc été plus forte que jeudi 7 décembre, mais plus faible que mardi 5 décembre.

● **EDF** : les quatre fédérations CGT, FO, CFDT et CFTC maintenaient leur journée d'action. Mardi, le taux de gréviste était de 40 %. Depuis le début du conflit, face au blocage d'installations, la direction d'EDF multiplie les référés. Selon les syndicats, 52 actions ont été engagées par la direction.

● **TRANSPORTS AERIENS** : Mercredi matin, le trafic aérien fonctionnait normalement à Orly et Roissy. Un préavis de grève de vingt-quatre heures a été déposé par la CGT et la CFDT (toutes catégories de personnels) pour vendredi matin. Mardi, un mouvement de grève des contrôleurs aériens d'Athis-Mons, en région parisienne, a entraîné des annulations et d'importants retards, selon la direction générale de l'aviation civile. 20 % du trafic quotidien n'a pu être assuré.

● **TRANSPORTS URBAINS** : à Bordeaux, les bus sont toujours bloqués dans les dépôts. Caen n'a plus de bus depuis jeudi. A Rouen, il n'y a aucun bus en raison du blocage d'un dépôt par les cheminots. En revanche, le métrobus fonctionnait normalement mercredi. A Lyon, la CGT et FO des transports en commun lyonnais (TCL) ont déposé un préavis de grève pour jeudi. A Marseille, les transports étaient encore très perturbés.

● **HÔPITAUX** : selon le ministère, il y avait mardi 18,7 % de grévistes dans les 28 CHRU de province. Pour sa part, l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris recensait 7 % de grévistes dans 34 établissements (sur 50) employant 86 % du personnel de l'AP-HP. La fédération CGT de la santé estime que la grève touche 85 hôpitaux généraux et une quarantaine d'hôpitaux psychiatriques. Elle appelle à mobiliser contre les projets de réforme hospitalière, qui pourraient être *« aussi destructurants que le contrat de plan de la SNCF »*.

● **ENSEIGNANTS** : la FEN a appelé ses syndicats à *« suspendre le mot d'ordre de grève reconductible »*. La FSU a appelé les enseignants à suspendre la grève jeudi, mais à cesser le travail vendredi si des négociations ne sont pas ouvertes.

● **BANQUE DE FRANCE** : la grève a été suivie en moyenne à 15,5 % mardi, selon la direction. Mais ce taux a atteint 67 % sur les sites industriels de fabrication des billets.

● ***PORTS*** : le port du Havre a été totalement paralysé, mardi, par la grève des marins et dockers CGT. A Dieppe, les salariés de l'équipement maritime paralysent le port depuis cinq jours en bloquant un pont tournant.

A la RATP, pour la grève « raisonnablement »

CALMES, UNIS, RÉSOLUS, les machinistes et ouvriers d'entretien du dépôt RATP de Béliard sont réunis à l'aube du mercredi 13 décembre dans le grand atelier du nord de Paris. Heureux de la manifestation de mardi, *« de mémoire d'ancien et de soixante-huitard »* la plus grosse participation de tous les temps à la RATP (plus d'un tiers des agents). Plutôt soulagés, en fait, et pour la première fois *« raisonnablement »* optimistes.

« On n'est plus au milieu du gué, dit un syndicaliste. *On est presque au bout du chemin. »* Raison de plus pour ne pas flancher, ne pas éclater le mouvement comme en « rêve » le gouvernement, ne pas diviser les troupes. *« Il faut au contraire forcer et radicaliser le conflit. »* Avec un rapport de forces aussi favorable aux grévistes, il faut maintenant recevoir du gouvernement toutes les garanties possibles sur le maintien des régimes spéciaux de retraite et les modalités de calcul, la lettre du premier ministre ne semblant pas assez détaillée. Il faut surtout obtenir le *« retrait total et définitif du plan Juppé »*, car c'est au fond *« toute la société française »* qui fait désormais bloc. Et la houle est *« énorme »*.

Le leader CGT évoque le spectre de Maastricht, le projet de régionalisation du financement de la RATP, l'angoisse du sous-emploi, la nécessaire réévaluation des salaires... L'assemblée ne dit rien. Les mains dans les poches, graves et attentifs, les conducteurs *de bus et mécanos ont déjà pris leur décision* : *pour* la grève, bien sûr, qu'ils voteront calmement à bulletin secret par 96 voix contre 13. Le dépôt, cependant, ouvrira ses portes, permettant la sortie de quelques bus sous les sifflets et quolibets. *« C'est que ça brûle en dedans »*, dit un conducteur gréviste. Et, dans la lumière naissante d'un Paris frigorifié, commence la 21e journée d'un conflit qui dit plus qu'un ras-le-bol. Pour un très jeune homme, c'est toute *« l'angoisse d'une civilisation »*.

Annick Cojean

■ **CULTURE : à l'issue de la rencontre qu'il a eue avec Alain Lombard,** mardi 12 décembre à Matignon, Alain Juppé, premier ministre et maire de Bordeaux, a fait savoir, par un communiqué, qu'il renonçait à la procédure de licenciement, lancée par lui-même, à l'encontre de l'actuel directeur du Grand Théâtre de Bordeaux et de l'Orchestre national Bordeaux-Aquitaine, dont il a loué par ailleurs les qualités artistiques.

De son côté, Alain Lombard renonce au procès qu'il voulait intenter à la ville pour licenciement abusif. Il percevra des indemnités correspondant à ce qu'il devait toucher en tant que directeur musical jusqu'à la fin de la saison. Ses fonctions prendront officiellement fin le 1er janvier 1996 (son contrat allait jusqu'en septembre 1996). Alain Juppé avait annoncé, le 20 novembre, le limogeage d'Alain Lombard sur la foi d'un rapport qui dénonçait la gestion économique du chef d'orchestre.

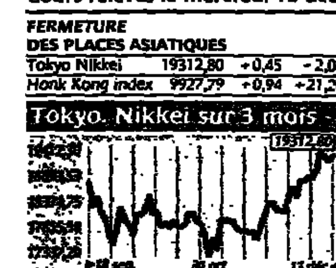
BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mercredi 13 décembre, à 10 h 16 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	19312,80	+0,45	-2,08
Honk Kong index	9927,79	+0,94	+21,20



OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 12/12	Var. en % 11/12	Var. en % fin 94
Paris CAC 40	1848,94	-0,04	-1,71
Londres FT 100	3662,40	+0,28	+19,47
Zurich	1501,09	—	+21,02
Milan MIB 30	890	—	-13,17
Francfort Dax 30	2287,84	+0,66	+8,60
Bruxelles	1551,18	-0,76	+11,62
Suisse SBS	1464,74	—	+41,09
Madrid Ibex 35	314,34	—	+10,29
Amsterdam CBS	317,50	—	+14,20

Tirage du *Monde* daté mardi 12-mercredi 14 décembre : 561 395 exemplaires 1

Campagne électorale sur fond de chaos ordinaire en Russie

MOSCOU
de notre correspondant

Assassinats de deux candidats et de quelques « hommes d'affaires ». Tentatives de meurtre contre trois ou quatre autres députés. « Accident » fatal et suspect de voiture pour un élu démocrate (qui avait dénoncé les liens entre le pouvoir et la secte Aoum). Découvertes d'engins « explosifs », voire « radioactifs » à Moscou. Fusillades dans un restaurant, dans un centre commercial, meurtre d'un responsable de la mairie dans la capitale. Catastrophes aériennes en série. Scandales politico-financiers à répétition. La campagne électorale pour les législatives du 17 décembre s'est déroulée sur fond de chaos ordinaire en Russie, dirigée depuis une maison de repos par un président malade.

C'est justement cette anarchie et cette insécurité quotidienne qui risquent de coûter cher au gouvernement, lequel tente à grand renfort de publicité, d'affiches, de clips vidéo, de défilés de mode, de donner l'image d'une « maison Russie » tranquille, modernisée, « stabilisée ».

C'est ce même désordre ambiant, s'il contamine le futur Parlement, qui pourrait permettre au pouvoir de continuer de gouverner malgré une poussée attendue de l'opposition. Et c'est aussi cette tension permanente, plus ou moins organisée, qu'il pourrait utiliser, en cas d'échec cuisant le 17 décembre, pour garder les commandes, invalider le résultat des élections, suspendre la présidentielle de juin, *« déclarer l'état d'urgence »*. Ces *« scénarios »*, alimentés par une sérieuse préparation d'artillerie *« juridique »* du pouvoir sur le caractère *« semi-légitime »* de la future assemblée, sont souvent évoqués par la presse russe.

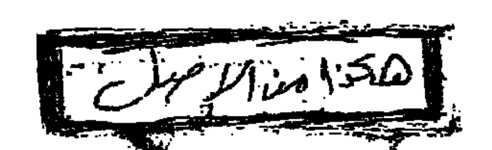
Beaucoup en Russie ne croient pas en effet à une « alternance » tranquille dont le scrutin du 17 décembre pourrait marquer la première étape. Pour une raison simple. *« La seule fois où il y a eu un transfert pacifique du pouvoir* [à Moscou], *ce fut entre Gorbatchev et Eltsine, mais il a fallu qu'un pays* [l'URSS] *disparaisse »*, note, amusé mais inquiet, l'opposant démocrate Grégori Iavlinski. En attendant de faire preuve de leur bonne volonté démocratique, les autorités dénoncent *« ceux qui veulent déstabiliser la situation dans le pays »*. Et prennent des *« mesures »* pour *« assurer l'ordre »* pendant les élections. A Moscou, plus de 3 000 policiers ont été appelés en renfort. L'armée de l'intérieur (dépendante du ministère de l'intérieur) a été mobilisée. En Tchétchénie, où le pouvoir s'obstine étrangement à organiser d'impossibles élections, la tension ne cesse de monter à l'approche d'un scrutin dénoncé comme *« une farce »* (qui risque d'être sanglante) par les indépendantistes.

Jean-Baptiste Naudet

A nos lecteurs

■ **EN RAISON** d'un mot d'ordre de grève du syndicat du livre CGT, dans le cadre de la journée interprofessionnelle de manifestations contre le plan Juppé, *Le Monde* était absent des kiosques mardi 12 décembre, comme tous les quotidiens nationaux. Notre supplément « Initiatives-Emplois », initialement prévu dans le journal daté mercredi 13 décembre, paraîtra avec nos éditions du jeudi 14 (datées vendredi 15 décembre). « Le Monde des livres » sera publié dans nos éditions du vendredi 15 (datées samedi 16 décembre), accompagné d'un supplément exceptionnel consacré à la Biennale de Lyon.





Le Monde

E P A R G N E - P L A C E M E N T S

Le parcours du combattant de l'épargnant

LE moral des Français est au plus bas, l'économie s'enfonce dans la léthargie, la crise sociale semble sans issue, les marchés financiers sont toujours aussi nerveux, et l'immobilier ne se remet toujours pas du choc du début des années 90. Si on ajoute à ce sombre panorama la nouvelle donne fiscale, l'épargnant a toutes les raisons de ne pas voir la vie en rose.

Le paradoxe, c'est que l'épargne n'est jamais aussi abondante que dans les périodes difficiles. Quand la croissance économique ralentit, le réflexe des ménages consiste à accroître leur épargne... de précaution. Dans un environnement troublé, les Français préfèrent capitaliser que dépenser, les statistiques sont formelles. Mais faire des choix, et adopter des stratégies de placement, n'est pas une mince affaire. L'équation est complexe et intègre à la fois le risque, le temps et la fiscalité.

La gestion d'un patrimoine – peu importe sa taille – s'apparente le plus souvent à un parcours du combattant. D'autant plus que la concurrence entre les établissements financiers multiplie l'offre de produits et leur complexité. Lassé, l'épargnant finit par abandonner et s'en remettre plus ou moins aveuglément au conseil de son banquier ou de son assureur.

DIVERSIFIER LES PLACEMENTS

Dans la plupart des cas, les livrets, sicav, contrats d'assurance-vie, comptes à terme et autres PEP (plan d'épargne populaire) et PEA (plan d'épargne en actions) ne seront pas mauvais. Mais il y a de grandes chances pour qu'ils ne correspondent pas forcément aux besoins de l'investisseur. Conclusion, l'épargnant doit avant tout savoir ce dont il a besoin. Lui faut-il un placement liquide ou de long terme ? Veut-il prendre des risques afin de rechercher la performance ou préfère-t-il un rendement faible mais sûr ? La recherche des avantages fiscaux et de la facilité de transmission d'un patrimoine est-elle une fin en soi ?

Une fois répondu à ses questions et sélectionné les types de produits, la règle essentielle à respecter, consiste à ne jamais mettre tous ses œufs dans le même panier. En clair, la diversification des placements est la seule véritable garantie contre les risques et l'assurance, même dans les périodes difficiles, de réaliser des performances honorables.

Les investissements les plus rentables aujourd'hui ne le seront peut-être plus demain. Sur certaines périodes, les actions américaines peuvent se révéler bien plus performantes que les actions françaises. C'est le cas de façon éclatante cette année. La Bourse de Paris stagne et Wall Street gagne près de 35 %. Mais rien ne garantit que le scénario en 1996 sera le même. Il y a même beaucoup de chances pour qu'il ne le soit pas. Les retournements de tendance sont fréquents sur les marchés... et pas toujours prévisibles. Ainsi les marchés obligataires ont permis en 1993 de réaliser des plus-values considérables. Les taux à long terme avaient alors beaucoup baissé. En 1994, le krach obligataire a totalement modifié la donne. Les placements monétaires sont redevenus bien plus rentables que les obligations. Cette année, les obligations ont à nouveau repris le dessus.

Des études américaines démontrent que plus de 80 % de la performance d'un portefeuille boursier sur dix ans dépend de la répartition des actifs (actions étrangères, actions locales, obligations, obligations convertibles...) et 20 % seulement de la sélection des valeurs. Ce qui veut dire que le choix de la sicav la plus performante dans une catégorie importe moins que la sélection de cette catégorie.

DES GAINS MÉDIOCRES

L'investisseur n'est pourtant pas dans une situation trop inconfortable. La rémunération de l'épargne est suffisamment importante pour permettre sans trop de risques de préserver un capital. Les taux d'intérêt restent nettement supérieurs à l'inflation, notamment en France. Ce qui n'a pas été le cas dans les périodes de forte inflation. La vogue des sicav monétaires appartient pourtant au passé. Au début des années 1990, les sicav monétaires, le placement le plus court et le plus liquide, étaient devenues les plus performantes. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Les rémunérations vont continuer à diminuer au rythme de la baisse des taux, et l'exonération de l'imposition des plus-values au-delà d'un certain seuil de cession sur les sicav de capitalisation a disparu.

Sur longue période, les actions qui cristallisent la croissance économique sont toujours les plus performantes. Faut-il encore pouvoir attendre. Depuis cinq ans, les actions françaises affichent des gains particulièrement médiocres. Elles avaient flambé dans les années 80. Les obligations offrent depuis plusieurs années – à l'exception de 1994 – des rendements appréciables. C'est la rançon du niveau élevé des taux d'intérêt réels (hors inflation). Ce sont les marchés obligataires qui assurent également les performances des contrats d'assurance-vie. Mais les obligations sont soumises aux fluctuations des marchés et présentent des risques.

Le livret A et le plan d'épargne-logement (PEL) assurent des résultats inférieurs à ceux des obligations, mais appréciables car garantis. Compte tenu de leurs avantages fiscaux, ils se comparent favorablement aux sicav monétaires et aux comptes à terme. Mais le livret A, les Codévi et autre livret bleu devraient voir leur rendement (4,5 %) baisser, tandis que le PEL oblige à bloquer les capitaux. Il en va de même pour l'assurance-vie, le placement fétiche des Français, dont le développement se ralentit aujourd'hui. Les avantages fiscaux de l'assurance-vie, notamment en matière de transmission de patrimoine et de capitalisation, restent importants. Mais la naissance inéluctable de fonds de pensions risque de changer la donne. Reste l'immobilier envisagé sous l'angle de l'investissement locatif. Le rendement s'améliore (entre 3 % et 8 %). Mais les biens sont peu liquides et surtout ne permettent pas d'espérer la moindre plus-value.

Eric Leser

Xavier Gorce



La Bourse de Paris fait du surplace

En dépit des espoirs du début de l'année, la Bourse de Paris n'a pas été capable d'effectuer une remontée significative en 1995, après avoir perdu 17 % en 1994. L'indice CAC 40 affiche une quasi-stabilité depuis le 1er janvier. Le marché français des actions a subi tout au long de l'année les contrecoups de l'élection présidentielle, des crises monétaires successives et, pour finir, du conflit social. (Page II)

L'immobilier toujours malade

Si l'investissement immobilier pour sa résidence principale présente toujours un intérêt indéniable, il en va différemment pour l'investissement locatif. La loi régissant les rapports avec les locataires est défavorable aux propriétaires, tandis que la fiscalité pénalise lourdement ce type de placement. (Page III)

L'année des sicav obligataires

L'année 1995 aura été celle des sicav obligataires, qui affichent sur onze mois un gain de 10,59 %. Les sicav monétaires enregistrent une progression de 5,64 % et les sicav actions sont victimes de la faiblesse de la Bourse de Paris et perdent en moyenne 0,15 %. (Page IV)

La progression de l'assurance-vie se ralentit

Si l'assurance-vie reste le placement fétiche des Français, la progression des souscriptions s'est ralentie en 1995. La perte d'une partie des avantages fiscaux et les inquiétudes sur l'avenir de ces avantages en ont perturbé la collecte. (Page X)

sicav monétaires amputées des frais de gestion rapportent souvent moins que...

STAGNATION En dépit des espoirs du début de l'année, la Bourse de Paris n'a pas été capable d'effectuer une remontée significative en 1995 après avoir perdu 17 % en 1994. L'indice CAC 40 affiche une quasi-stabilité depuis le 1er janvier. ● LE MARCHÉ français des actions a subi tout au long de l'année l'influence des débats politiques, de l'élection présidentielle et des crises monétaires successives. La crise sociale de la fin de l'année a fini de réduire à néant les perspectives de gains. ● L'ACTIVITÉ a été médiocre. En 1994, 68 milliards de francs avaient été levés par les sociétés sur le marché et 37 entreprises avaient tenté l'aventure boursière (pour la plupart sur le second marché). A la fin du mois de novembre, moitié moins d'entreprises (16) ont été candidates à une introduction au marché officiel et seulement une vingtaine de milliards de francs ont été ramassés en Bourse par les entreprises.

L'année 1995 est restée décevante à la Bourse de Paris

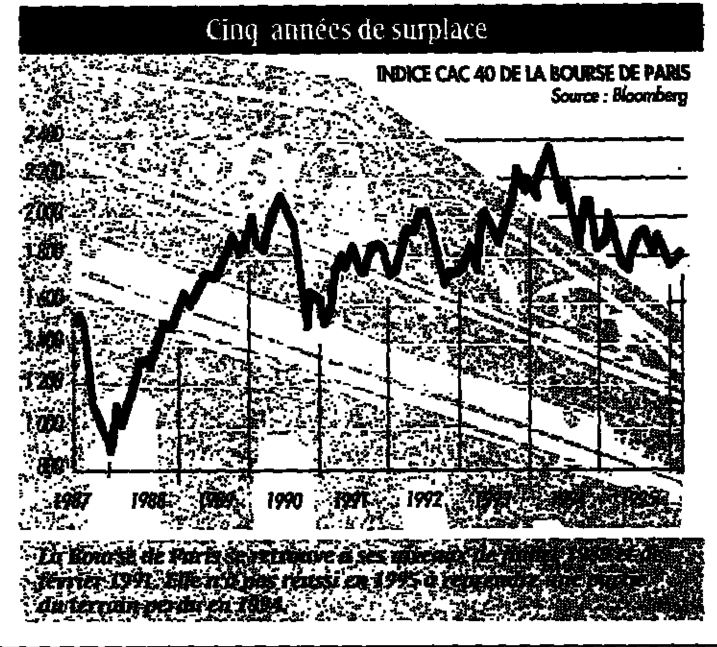
Les fluctuations ont été fortes sur le marché français des actions, ballotté au gré des échéances politiques et des crises monétaires. Mais l'essentiel, à savoir la confiance, aura manqué

LA BOURSE DE PARIS termine l'année 1995 sur les niveaux auxquels elle avait débuté la période. Une stabilité affichée par les valeurs françaises qui est loin d'être la performance attendue et espérée il y a douze mois. Voilà qui ne va pas contribuer à attirer les capitaux et les investisseurs français et étrangers dont le marché français des actions a désespérément besoin. Surtout que la croissance de l'économie et des bénéfices semble à nouveau ne pas être au rendez-vous pour 1996. Certes, il vaut mieux terminer l'année autour de l'équilibre qu'en perdant plus de 17 % comme cela avait été le cas en 1994, mais il aurait été préférable d'atteindre la performance de Wall Street (plus de 30 % de hausse), d'égaler au moins celle de la Bourse de Londres (près de 20 % de progression) ou, au pis, celle de Francfort (6 % de progression).

A la mi-mars, les valeurs françaises avoisinaient un premier point bas, aux alentours des 1 700 points, avant de reprendre une ascension qui trouvera son zénith le 12 mai à 2 017,27 points. S'ensuivra une période de consolidation jusqu'à la fin du mois d'août avant que l'indice ne touche un plus bas niveau le 23 octobre à 1 721,14 points. Avant que l'intervention télévisuelle du président de la République du 26 octobre réaffirmant sa volonté de réduire les déficits ne redonne du tonus au marché. Un enthousiasme quelque peu douché par la crise sociale et les perspectives toujours plus défavorables de croissance et de rentabilité des entreprises. Pour mémoire, en début d'année, les analystes pronostiquaient timidement une hausse de l'indice CAC 40 de 7 à 8 %, les plus optimistes le voyaient avoisiner les 2 400 points...

Nombre d'entre eux comptaient en fait sur la poursuite des privatisations, un facteur non négligeable pour l'activité du marché. On a cru effectivement un instant que le programme de privatisations estimé dans un premier temps à 55 milliards de francs puis ramené par la suite à 40 miliards de francs allait donner des ailes au marché. Mais au final, les comptes seront loin d'être bons ! La mise sur le marché de la Seita a rapporté quelque 5,5 milliards de francs et Usinor-Sacilor, guère plus d'une dizaine de milliards de francs. Pechiney devrait drainer entre 4 et 5 milliards de francs, ce qui nous place encore loin des recettes initiales prévues, même revues a minima.

Avant de revenir à la « case départ », les valeurs françaises auront d'abord vécu l'année 1995 au rythme de la campagne électorale pour le scrutin présidentiel. La Bourse de Paris a atteint son plus haut niveau après l'élection de Jacques Chirac, le 12 mai. Mais ce moment d'euphorie fut éphémère. Le marché retombera vite dans la morosité puis clairement dans la défiance. Les investisseurs étrangers et domestiques au fur et à mesure des avanies du premier gouvernement Juppé ont affiché un doute grandissant sur la capacité des pouvoirs publics à réduire les déficits avec une réduction des dépenses et redoutent que celle-ci ne soit accompagnée d'un accroissement de la pression fiscale sur les revenus du capital.



D'août à octobre, la Bourse de Paris va entamer une période de baisse qui la ramènera à ses niveaux du mois de mars. Il faudra attendre l'intervention télévisée de Jacques Chirac le 26 octobre pour voir les valeurs françaises reprendre de la hauteur, mais surtout la présentation par le premier ministre, Alain Juppé, le 15 novembre, du plan de mesures visant à réduire les déficits sociaux pour véritablement conforter leur progression. Cette reprise a laissé plus d'un observateur sceptique : compte tenu des volumes de transactions enregistrés au cours de cette période – 9 milliards de francs, par exemple, le 16 novembre –, elle ne pouvait être le fait des investisseurs domestiques, les seuls à pouvoir pérenniser un mouvement de hausse face à l'extrême mobilité des investisseurs étrangers.

Au-delà des indices, les chiffres témoignent de la faiblesse de l'activité : en 1994, 68 milliards de francs avaient été levés en Bourse et 37 entreprises avaient tenté l'aventure boursière (pour la plupart sur le second marché). A la fin du mois de novembre, moitié moins d'entreprises (16 au 15 novembre) ont été candidates à une introduction au marché officiel et seulement une vingtaine de milliards de francs ont été ramassés en Bourse par les entreprises. En revanche, le montant de transactions sur les offres publiques est comparable à celui de 1994 : 46 milliards de francs contre 52 milliards de francs à la fin de l'année dernière.

Moins d'entreprises prêtes à entrer en Bourse, mais également moins d'actionnaires individuels. Un sondage effectué par la Sofres pour le compte de la Commission des opérations de Bourse (COB), de la Banque de France et de la Société des Bourses françaises au mois d'avril auprès d'un échantillon de 7 525 personnes confirmait la baisse du nombre d'actionnaires directs en France. Ils n'étaient plus que 5,3 millions contre 5,7 millions un an plus tôt. C'est surtout la désaffection à l'égard des sociétés privatisées qui est la plus sensible : 3,8 millions de personnes détenaient encore des titres des sociétés mises sur le marché par l'Etat contre 4,6 millions de porteurs en 1994. Les actions ne représentent que le troisième placement en dehors du livret A, après les Sicav, et les contrats d'assurance-vie.

En cette fin d'année, les analystes et autres experts sont beaucoup moins optimistes qu'a l'accoutumée sur les performances à venir de la Bourse. Une morosité qui n'est pas sans liens avec la crise sociale et les perspectives défavorables de croissance. Mais ce pessimisme ambiant est peut-être une bonne chose. Les surprises ne pourront être que bonnes pour la Bourse en 1996 !

F. Bn.

Michel Jollant, directeur général adjoint de la société de Bourse Meeschaert-Rousselle

« Le marché a besoin de retrouver confiance dans la politique économique »

« Quelles sont les origines de la relative désaffection des investisseurs français et étrangers pour le marché français des actions en 1995 ?

– Le 1er janvier et le 30 novembre 1995, le CAC 40 exprime une valorisation voisine, autour de 1 870. Depuis, l'indice a perdu encore un peu de terrain. En dépit de cet immobilisme apparent, l'exercice peut apparaître déjà comme un beau modèle d'année électorale, riche de deux périodes distinctes.

Tout d'abord, le plein d'espérances conduit l'indice d'un plus bas de 1 722 le 13 mars au sommet de 2 017 le 12 mai. Puis vient le temps de la désillusion, illustré par le nouveau point bas de 1 721 du 23 octobre. Les investisseurs ne se sont pas ainsi désintéressés du marché de Paris en 1995. Ils sont venus, attentifs aux promesses, ils ont vu et jusqu'à présent du moins ils sont déçus. La vraie déception est vraisemblablement plus politique qu'économique. Ce n'est pas l'affirmation d'une dépendance croissante de notre déficit budgétaire au profil conjoncturel qui pèse sur notre indice. C'est l'incertitude politique, ou du moins perçue comme telle aujourd'hui par les investisseurs, de conduire les inévitables changements de structure pour retrouver le chemin de nos équilibres. La détermination du gouvernement sur ce point reste primordiale.

» Le poids de cette incertitude sur la valorisation globale de la Bourse de Paris et des actions françaises est bien illustré par les parcours contrastés depuis le début du mois juillet entre la hausse du Matif et des obligations et le recul du CAC 40. Ce doute pèse plus fort sur les cours des actions que l'effet haussier traditionnellement lié à la baisse des taux longs.

» Il faut dire que, dans le même temps, le profil des prévisions bénéficiaires sur l'exercice en cours s'est extraordinairement dégradé. Une révision en baisse des perspectives de résultats des entreprises presque sans précédent par sa violence et sa concentration sur quelques valeurs qui entame d'ailleurs sa signification. Pour l'ensemble des sociétés entrant dans la composition de l'indice CAC 40, nous évaluons la somme des bénéfices réalisés en 1995 à 44,2 milliards de francs. Un chiffre qui marque un recul considérable de 38 % par rapport à 1994. Mais les comparaisons ne sont pas significatives. Dans cette baisse escomptée de 27,1 milliards sur les résultats cumulés des quarante sociétés du CAC, une seule valeur, Alcatel, représente 31 milliards de profits en moins entre 1994 et 1995. Pour sa part, la Générale des eaux « coûte » 4 milliards.

– Existe-t-il pourtant une possibilité d'embellie à venir à la Bourse de Paris dans le sillage d'une baisse sensibles des taux d'intérêts ?

– Apparemment pas. Pour le marché des actions, c'est la baisse des taux à long terme (obligataire) qui est en principe un facteur de soutien. Dans ce domaine, la baisse est déjà bien engagée aujourd'hui avec le recul de l'ordre de 1,4 % du rendement de l'OAT 10 ans sur les plus hauts de janvier 1995. Mais on a assisté cette année à une véritable déconnection entre la hausse des obligations et le marché des actions qui est la conséquence de la crise de confiance des investisseurs. Des références historiques élémentaires nous rappellent que, en juin 1994, le niveau actuel de rendement de l'OAT 10 ans (6,90 %) se serait traduit par un niveau du CAC 40 autour de 2 030 points. Nous en sommes très loin, à moins de 1 850 points.

» Bien sûr, depuis le début de l'année les prévisions de résultat ont été révisées à la baisse. Mais le caractère très particulier de ces révisions pénalise tout particulièrement l'exercice 1995. A un mois du début de l'exercice 1996, on peut désormais croire que le poids de cet handicap bénéficiaire s'estompe progressivement. En pratique, aucun des deux facteurs de valorisation fondamentale des actions (les taux longs et les bénéfices) ne s'oppose en théorie à une embellie du marché. Le défi est ailleurs, sur la crédibilité à retrouver de la politique économique.

– La Bourse de Paris peut-elle bénéficier du coup de pouce que serait une vague d'OPA comme celle qui a déferlé cette année à Londres ?

– Quand un observateur aussi averti que M. Michel David-Weill, le numéro un de Lazard, voit un changement complet dans le paysage capitaliste français dans les deux ou trois prochaines années, il faut attendre un redéfinition des alliances entre les grands groupes cotés. Le débouclement des participations croisées peut ouvrir un formidable champ d'initiatives et d'animation sur le marché. L'interrogation porte plus aujourd'hui sur les opérateurs et sur l'échéance de cette recomposition que sur le principe même qui semble bien désormais inéluctable.

– Beaucoup d'espoirs ont été mis dans la création de fonds de pension afin de donner plus de « profondeur » à la Bourse de Paris et plus de dynamisme. Y croyez-vous ?

– Dans un marché d'anticipation comme celui des actions, l'incidence d'une initiative crédible de constitution de fonds d'épargne retraite peut être très significative. Les premières estimations de flux annuels liés à la création de fonds de pensions de l'ordre de 25 à 30 milliards de francs ne représentent peut-être que près de 3 % du volume de transactions de 1995. Mais la contribution est double.

» D'une part et par définition, c'est un flux net (pas de reventes) investi sur le long terme. Par nature, il réduit le volume des titres en circulation (le flottant). D'autre part, il ne faut pas négliger le formidable effet d'appel sur l'ensemble des investisseurs d'une mobilisation sur les actions françaises.

– Compte tenu d'un environnement qui reste marqué par un problème de confiance, y a-t-il tout de même des secteurs d'activité à privilégier au cours des mois à venir ?

– Pour reconnaître un attrait sur les actions françaises à l'aube de l'année 1996, il faut croire en deux facteurs essentiels. La démonstration d'une crédibilité suffisante dans la restauration des grands équilibres des finances publiques et/ou une initiative tangible dans la constitution des plans d'épargne retraite.

» La reconstitution d'un profil bénéficiaire convenable sur le prochain exercice apparaît pour l'instant crédible après les traumatismes de 1995. Quant à la dynamique de baisse des taux longs, elle est dès à présent engagée. Elle apparaît en outre plus comme un effet que comme une cause de la crédibilité de la politique économique.

» Si ces deux facteurs essentiels sont réunis, il semble aujourd'hui plus déterminant de privilégier une sélection de valeurs que véritablement un choix de secteurs d'activité. Les secteurs ne sont pas tous représentatifs par leur homogénéité. Et puis, un rattrapage du retard accumulé par les actions risque fort de mettre d'abord en évidence le critère de la liquidité d'un titre.

» Il faut d'abord sélectionner les profils de croissance bénéficiaire à deux chiffres attendus par les analystes pour 1996 parmi les grandes capitalisations du CAC 40. Outre sa facilité, cette approche peut avoir un double mérite. D'une part, se préserver de l'incidence d'un recul conjoncturel plus sensible qu'initialement attendu sur le début du prochain exercice. D'autre part, de pouvoir prendre très rapidement position dans la hausse du marché. Alors seulement viendra le temps d'affiner ses choix sur les valeurs moyennes. »

Propos recueillis par François Bostnavaron

Le parcours boursier des entreprises privatisées

	Période d'offre publique de vente	Cours d'OPV en francs	Cours d'OPV ajusté en francs	Dernier cours en francs 8/12/94	Performance depuis l'OPV en %	Variation en % 31/12/94
Elf Aquitaine	26.09.86	305	151	350	+ 131,8	– 7
Saint-Gobain	24.11.86	310	282	566	+ 100,7	– 7,8
Paribas	19.1-31.1.87	405	331	278	– 16	– 21,8
Sogenal	9.3-21.3.87	125	114	185	+ 62,3	*
Cie du BTP	6.4-10.4.87	130	38	6	– 84,2	– 70
BIMP	21.4-24.4.87	140	140	67	– 52,1	– 36,2
CCF	27.4-7.5.87	107	97	241	+ 148,4	+ 12
Alcatel-Alsthom	11.5-23.5.87	290	264	425	+ 60,1	– 6,8
Havas	25.5-30.5.87	500	171	377	+ 120,4	– 9,6
Société générale	15.6-27.6.87	407	370	611	+ 65,1	+ 8,9
TF 1	29.6-11.7.87	165	150	481	+ 220,7	– 0,7
Suez	5.10-17.10.87	317	288	201	– 30,2	– 18,2
Lagardère Groupe	20.1-27.1.88	110	38	98	+ 157,9	– 21,2
Crédit local de France	19.11-29.11.88	210	210	395	+ 88,1	+ 3,4
Elf Aquitaine	13.3.92	360	360	350	– 2,8	– 7
Total	26.6.92	230	230	316	+ 37,4	+ 1,9
Rhône-Poulenc	19.1-21.1.93	500	125	103	– 17,6	– 16,9
Crédit local de France	18.6-23.6.93	386	386	395	+ 2,3	+ 3,4
BNP	5.10-12.10.93	240	240	227	– 5,4	– 7,6
Rhône-Poulenc	16.11-23.11.93	135	135	103	– 23,7	– 16,9
Elf Aquitaine	3.2-10.2.94	385	385	350	– 9,1	– 7
UAP	26.4-3.5.94	152	152	132	– 13,2	– 3,9
Renault	3.11-10.11.94	165	165	144	– 12,7	– 18,4
Seita	7.2-14.2.95	129	129	175	+ 35,7	+ 31,5
Usinor Sacilor	27.6-4.7.95	86	86	73	– 15,1	– 17,1

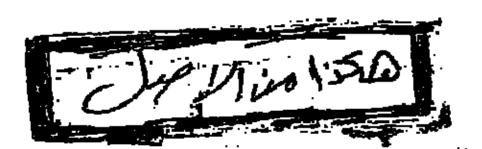
* Radiée le 26.5.95.

Les performances contrastées des privatisées

AU GRÉ DE LA CONJONCTURE boursière, les entreprises privatisées ont connu depuis leur mise sur le marché, des évolutions contrastées. A leur crédit, il faut noter qu'elles ont largement contribué au développement de l'actionnariat individuel. Mais si les actionnaires directs étaient encore 5,7 millions en 1994, ils n'étaient plus, selon un sondage Sofres rendu public au mois de septembre, que 5,3 millions en avril 1995.

A la lecture du tableau des performances, deux grandes tendances se dessinent : les entreprises dénationalisées de 1986 à 1988 affichent toutes – à quelques exceptions près – un cours supérieur à celui de leur offre publique de vente (OPV). Les exceptions ont pour nom Paribas (- 16 %), la Compagnie du BTP inscrite au comptant et la BIMP cotée au second marché. La performance de Suez est en encore plus médiocre. Privatisée lors du krach d'octobre 1987, la compagnie financière n'a jamais réussi à s'en remettre et affiche un recul de 30,2 % sur son cours d'OPV.

Les performances des onze privatisations effectuées entre 1992 et 1995 sont franchement décevantes. Seules trois valeurs tirent leur épingle du jeu : Total, le Crédit local de France et la Seita. En établissant un palmarès par secteur d'activité, les grandes gagnantes sont les valeurs liées à la communication.



L'investissement locatif dans l'immobilier reste pénalisé par une fiscalité excessive

Les rendements restent faibles à Paris et satisfaisants en province

Si l'investissement immobilier pour sa résidence principale peut être conseillé, il en va différemment de l'investissement locatif : la loi régissant les rapports avec les locataires est défavorable aux propriétaires. Les dispositifs fiscaux comme la loi Méhaignerie permettent d'obtenir des déductions fiscales intéressantes.

INVESTIR dans l'immobilier locatif n'est sans doute pas le premier investissement à réaliser. La pierre risque en effet de rester pendant longtemps encore un placement médiocre. En premier lieu, les prix n'en finissent pas de descendre à Paris. Ainsi, le prix moyen au mètre a-t il encore baissé de 2,3 % au second trimestre 1995 pour atteindre, selon la chambre syndicale des notaires, 17 254 francs, alors qu'il avait dépassé 22 000 francs fin 1990 début 1991.

Cette baisse peut inciter les particuliers à acheter leur résidence principale, même si certains observateurs estiment que les logements à Paris ont encore un potentiel de baisse supérieur à 10 %. Ceux qui peuvent bénéficier du prêt à taux zéro s'endetteront relativement facilement, d'autant que les banques proposent des prêts complémentaires à des taux relativement attractifs, inférieurs à 8 % pour les bons clients, ayant un apport de l'ordre de 40 %. En outre, la fiscalité a été allégée : les droits de mutation sur l'achat d'un logement ancien, improprement appelés frais de notaire, ont été abaissé de 30 %. Selon *Le Particulier* (numéro spécial d'octobre 1995), les frais à payer à Paris sur un logement de 900 000 francs sont passés de 71 000 francs à 50 000 francs.

Il n'empêche, s'il est désormais envisageable d'acheter un logement pour son usage personnel, l'investissement dans des logements en vue de la location est tout sauf attrayant. En premier lieu, il n'existe guère de plus-value à long terme à espérer. Avec des taux d'intérêt élevés et une inflation quasi nulle, le prix de la pierre ne semble pas destiné à progresser dans les années à venir. De même, les rendements locatifs bruts restent particulièrement bas : ils se situent entre 3 % et 8 % à Paris. Dans des villes de Province comme Charleville-Mézières, Calais, Limoges, Le Havre ou Dijon, les rendements sont toutefois beaucoup plus attrayants, puisqu'ils oscillent entre 5 % et 15 %. Inconvénient majeur de la province, les perspectives de plus-values sont toujours faibles et les investissements sont très peu liquides.

Dans ces conditions, il paraît plus indiqué d'investir en obligations assimilables du trésor qui offrent encore sur dix ans, en dépit d'une baisse récente, un rendement sans risque de l'ordre de 6,8 %.

Deux handicaps structurels rebutent les investisseurs dans l'immobilier locatif : la loi régissant les rapports avec les locataires et la fiscalité. Faute de pouvoir se séparer dans un délai raisonnable des locataires mauvais payeurs, les propriétaires en sont venus à poser des exigeances exorbitantes, notamment en termes de revenus et de dépôts de garantie : la plupart des bailleurs exigent des revenus égaux à trois fois le loyer mensuel et un dépôt de plusieurs mois de loyers. Cette situation ne permet pas une fluidité du marché locatif, avec des locataires qui ne trouvent pas à se loger tandis que les propriétaires conservent des appartements vides.

Second handicap, la fiscalité très lourde qui grève ces investissements. Les revenus immobiliers sont taxés au taux marginal de l'impôt sur le revenu, là où les placements financiers sont taxés au taux réduit de 19,6 %. L'abattement forfaitaire sur les revenus fonciers, qui plafonnait à 35 % a été progressivement abaissé pour toucher un plancher de 8 % en 1991. Destiné à couvrir l'amortissement, les frais de gestion et les frais de location, cet abattement a toutefois été porté à 13 % pour les loyers perçus depuis le 1er janvier 1996. Les déficits fonciers, autres que les intérêts d'emprunts, peuvent être déduits du revenu global, dans la limite de 70 000 francs par an, ce qui permet de défiscaliser une partie au moins des travaux de remise en état.

EVITER LE COUPS DE COEUR

Pour relancer l'immobilier locatif, il existe toutefois des régimes fiscaux plus favorables. La loi dite Méhaignerie prévoit que si un investisseur particulier achète un logement neuf et s'engage à le louer pendant une durée minimale de six ans, il peut bénéficier d'une réduction d'impôt de 10 % du montant de son investissement, étalée sur deux années (dans la limite de 300 000 francs d'investissement pour une personne seule et 600 000 francs pour un couple marié). le loyer est libre et le locataire peut être membre de la famille du propriétaire.

L'autre solution, dite loi Quilès, consiste à avoir une réduction d'impôt de 15 % du montant de l'investissement dans la limite d'un investissement de 400 000 francs pour une personne seule et 800 000 francs pour un couple. Pour bénéficier de cette réduction, qui doit être étalée au maximum sur quatre ans, le loyer est plafonné en Ile-de-France à 809 francs par mètre carré par an, charges non comprises, et le locataire, qui ne peut être un ascendant ou un descendant du propriétaire, ne doit pas percevoir des revenus supérieurs à 308 000 francs pour un couple en Ile-de-France (238 000 en province). Ces investissements se sont révélés très souvent peu rentables, les propriétaires ayant acquis leur bien lors de la vague spéculative des années 80. L'essentiel en immobilier – c'est une lapalissade trop longtemps oubliée – consiste à bien acheter. Outre le prix, il est essentiel d'être certain que son appartement est situé dans un lieu ou la demande de location est forte. Il faut éviter les zones ou les villes économiquement sinistrées..., ou les appartements atypiques, qui ne plaisent qu'à quelques locataires potentiels.

Le coup de cœur n'est pas de mise lorsqu'on investit dans l'immobilier locatif. Si les loyers des grands appartements sont plus faibles au mètre carré que les petites surfaces, leurs locataires sont en général beaucoup plus stables, ce qui évite de perdre un ou deux mois de loyer entre deux renouvellements de bail et de payer une éventuelle commission à une agence de location immobilière.

Arnaud Leparmentier.

Les SCPI sont devenues un piège pour les investisseurs

Les sociétés civiles de placement immobilier ne se remettent pas de la crise et souffrent d'une absence totale de liquidité

LES SOCIÉTÉS CIVILES de placement immobilier (SCPI) se sont révélées être un véritable cauchemar pour les milliers d'épargnants qui ont été séduits par la pierre-papier. En pleine crise immobilière, les SCPI n'attirent plus personne. La collecte brute est tombée de plus de 13 milliards de francs entre 1989 et 1990 à 5,12 milliards en 1993 et à 3,3 milliards en 1994. Aujourd'hui, les souscriptions ne sont plus que symboliques : elles n'ont pas dépassé les 650 millions de francs au premier semestre 1995.

A l'origine, le principe des SCPI est pourtant séduisant. Des investisseurs se groupent au sein d'une société civile pour acheter ensemble des biens immobiliers. Avantage théorique, l'investissement est diversifié sur plusieurs immeubles, à Paris, en banlieue ou en province, dans le bureau ou dans le logement. La SCPI est divisée en parts d'un montant de quelques milliers de francs, ce qui permet d'investir dans le secteur immobilier sans avoir à acquérir seul un bien en direct et le gérer. De ce fait, les SCPI se sont multipliées au fil des ans : le nombre approche les 280, gérées par plus de 90 groupes financiers.

Les contraintes de ce type d'investissement sont considérables. Si les SCPI sont considérées comme des sociétés faisant appel public à l'épargne et soumises de ce fait au contrôle de la Commission des opérations de Bourse, elles ne sont pas cotées en Bourse comme n'importe quel produit financier classique. Leur valeur est habituellement estimée à intervalles réguliers, normalement une fois par an par un expert. De ce fait, la liquidité de ces produits est très faible : le prix de vente est encadré par deux critères : le prix de reconstitution majoré de 10 % et le prix de réalisation minoré de 10 %.

La crise immobilière a conduit les gérants à constater de nombreuses dépréciations. Alors qu'en 1994, près de 70 SCPI ont procédé à des dépréciations importantes, la purge s'est accélérée depuis le début de 1995 avec une dévalorisation de 85 SCPI. Les dévalorisations ont pu atteindre 30 %, à l'image de Selectinvest (ISM, groupe Suez). Ces dépréciations ont pour conséquence de faire remonter le rendement de ce produit, qui reste toutefois inférieur à celui des obligations d'Etat, sans risque.

En dépit de ces dépréciations, personne ne veut racheter les parts de SCPI, et le marché est complètement bloqué. Pour fluidifier le marché, *La Vie française* a mis en place un service Minitel (3617 SCPI) qui permet aux vendeurs de proposer leur parts sans passer par un intermédiaire.

Outre la conjoncture immobilière, les frais sur les SCPI sont considérables : les frais de souscription s'élèvent à 10 % environ de la valeur de la part. Les commissions de gestion ponctionnent environ 10 % des loyers perçus des locataires. Enfin, lors de la revente de sa part, l'investisseur doit verser entre 4 % et 6 % de commission de négociation, et 4,8 % de droit d'enregistrement.

Ar. L.

Quelle imposition pour quel type d'épargne ?

LE RÉGIME FISCAL de l'épargne reste l'un des critères fondamentaux de choix des épargnants. Une dérive courante fait même de l'économie d'impôts l'élément prépondérant de l'acquisition d'un produit d'investissement. S'il y a avantage fiscal, l'épargnant se laisse en tout cas plus facilement séduire, parfois au détriment de la rentabilité et, plus grave, de la sécurité. Les gestionnaires sont d'ailleurs nombreux à considérer que la fiscalité « fausse » l'allocation des actifs sur une base purement économique.

Le placement le plus simple et le plus sûr et de loin le plus facile à comprendre « fiscalement » reste le livret A : dès le départ, l'investisseur sait que, quoi qu'il arrive, il touchera 4,5 % exonérés d'impôts, l'investissement étant plafonné à 100 000 francs. Entrent également dans cette catégorie, le compte d'épargne logement qui rapporte 2,25 % et le plan d'épargne logement qui produira 5,75 %.

Les revenus des actions et des obligations sont soumis à l'impôt sur le revenu. Il est toutefois possible pour ces dernières d'opter pour le prélèvement libératoire de 19,9 %. Les plus-values sont toujours exonérées au-dessous de 342 800 francs de cessions dans le cours de l'année et entrent dans le régime fiscal commun dès le premier franc supplémentaire.

Les plus-values dégagées par les sicav monétaires ou obligataires de capitalisation sont imposées à 19,9 % dès le premier franc. En revanche, pour les Sicav de distribution (monétaires, obligataires ou actions et diversifiées), les revenus sont soumis à l'impôt et les plus-values sont exonénérées au-dessous du seuil de 342 800 francs pour entrer dans le régime commun dès le premier franc supplémentaire.

Les autres produits comme le plan d'épargne en actions (PEA), l'assurance-vie et le plan d'épargne populaire (PEP) bénéficient d'une exonération des revenus et des plus-values. Toutefois, chaque médaille à son revers, l'avantage de ces trois derniers produits est contrebalancé par une durée minimum de détention allant de cinq ans pour le PEA à huit ans pour l'assurance-vie et le plan d'épargne populaire.

Reste que le choix n'est pas facile : l'exemple communément avancé par les gestionnaires est celui du plan d'épargne logement et de l'emprunt d'Etat à quatre ans. Les emprunts d'Etat rapportent actuellement quelque 7 %, sans le prélèvement libératoire. Si l'on déduit 19,9 %, le rendement chute à 5,6 %, ce qui reste inférieur au 5,75 % offerts pour la même immobilisation par le plan d'épargne logement. Et ce n'est pas le seul exemple : un compte à terme ou des sicav monétaires amputées des frais de gestion rapportent souvent moins que...

Les Sicav obligataires ont enregistré un rebond spectaculaire en 1995

Le krach de 1994 a été effacé par une hausse moyenne supérieure à 10 %

L'année 1995 aura été celle des Sicav obligataires, qui affichent sur 11 mois un gain de 10,59 %. Un rebond d'autant plus impressionnant que 1994 avait été catastrophique. Les Sicav monétaires enregistrent un gain de 5,64 % et les Sicav actions sont victimes de la faiblesse de la Bourse de Paris et perdent en moyenne 0,15 %. Pourtant du côté des actions, les disparités sont fortes selon les places.

QUI AURAIT PARIÉ, au mois de janvier, que les Sicav obligataires allaient se révéler le meilleur placement de l'année ? En 1994, elles avaient enregistré une contre-performance historique qui avait incité de nombreux détenteurs de parts à s'orienter vers d'autres investissements. Mal leur en a pris.

Selon les statistiques établies par l'agence d'informations financières Fininfo, les Sicav obligataires ont enregistré, au cours des onze premiers mois de l'année, tous compartiments confondus, une performance de 10,59 %, soit, en équivalent annuel, 11,33 % (deux fois mieux que les Sicav monétaires !).

Ce rendement excellent s'explique par la très forte détente des taux d'intérêt à long terme observée un peu partout dans le monde, laquelle a permis une vive hausse des cours des obligations (les prix des titres à taux fixe montent quand les taux baissent). Au palmarès des emprunts d'Etat les plus performants sur les onze premiers mois de l'année, on trouvait, selon l'indice établi par la banque américaine JP Morgan, ceux de l'Australie (+ 19,10 %), du Canada (+ 18,36 %) et de la Suède (+ 17,77 %).

Comme toujours, c'est le marché obligataire américain qui a donné le ton. Rassurés par l'absence de pressions inflationnistes aux Etats-Unis, les investisseurs ont massivement garni leurs portefeuilles d'emprunts du Trésor américain. Le rendement du titre d'Etat américain de référence à trente ans s'est replié de 8 % à 6 %. Il s'est ainsi rapproché de son plus bas niveau historique de 5,78 %, atteint au mois d'octobre 1993. Le ralentissement de l'économie américaine observé depuis l'automne a encore conforté ce mouvement. Il permet d'envisager une prochaine détente de la politique monétaire américaine.

Cette détente venue d'Amérique s'est propagée en Europe avec d'autant plus de facilité que les pays du Vieux Continent, Allemagne en tête, ont vu leur croissance se ralentir au second semestre. Les instituts de conjoncture ont révisé à la baisse leurs prévisions de progression du produit intérieur brut pour l'année 1995 mais aussi pour 1996, certains anticipant une croissance limitée à 1,5 % l'an prochain outre-Rhin. Ennemi des actions, l'essoufflement de l'activité économique est en revanche l'ami des obligations, car il éloigne les risques d'inflation – qui diminue la valeur des coupons – et se traduit par un assouplissement des politiques monétaires. La Bundesbank a ainsi à deux reprises, à la fin du mois de mars puis du mois d'août, abaissé ses taux directeurs. Les analystes espèrent d'ailleurs un nouveau geste de la banque centrale allemande au cours des prochaines semaines.

Le marché obligataire français a profité de cet environnement favorable, même s'il a été longtemps pénalisé par la défiance des investisseurs concernant la politique d'assainisssement des finances publiques menée par le gouvernement d'Alain Juppé. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) français a dix ans s'est ainsi replié de 8,40 % à 6,80 %. Cette détente correspond à une hausse des cours d'environ 9 %. Si l'on y ajoute le versement des coupons, la performance d'un emprunt d'Etat français à dix ans ressortait à 14,93 % fin novembre.

Malgré leur belle hausse, les Sicav obligataires ont donc fait moins bien que les obligations elles-mêmes. Ce phénomène s'explique par le fait que les gestionnaires de Sicav, échaudés par la forte baisse de 1994, ont péché cette année par excès de prudence. Ils ont cherché à limiter les risques courus en maintenant dans leurs portefeuilles une part anormalement élevée de liquidités référencées sur les taux à court terme, ce qui ne leur a pas permis de tirer pleinement profit de la hausse du marché obligataire.

Les meilleurs résultats ont été obtenus par les gestionnaires les plus audacieux ou par ceux dont les Sicav sont par nature composées d'obligations à long terme, très sensibles aux mouvements de taux d'intérêt. Sur les onze premiers mois de l'année, la Sicav Reflex première, gérée par la SCAF, avec ses 18,23 %, arrive en tête du palmarès des Sicav obligataires françaises, suivie par Partner obligations 2002 (17,31 %, gérée par la BFSC) et CPR OAT Plus (17,08 %, gérée par la CPR).

Malgré leurs prouesses, les Sicav obligataires ont enregistré une décollecte importante (– 8,67 %), au cours des onze premiers mois de l'année. Leur encours s'établissait, selon Fininfo, à 445,174 milliards de francs à la fin du mois de novembre.

Pierre-Antoine Delhommais

Les sicav monétaires ont offert une résistance inattendue

LES CRISES à répétition dont le franc a été victime cette année ont fait au moins quelques heureux : les détenteurs de parts de sicav monétaires. Les accès de faiblesse de la devise française se sont en effet accompagnés à chaque fois d'une hausse parallèle des taux d'intérêt à court terme, sur lesquels est précisément référencée cette catégorie de sicav. Cet environnement tourmenté leur a permis d'obtenir des résultats sensiblement supérieurs à ceux qu'il était permis d'espérer en début d'année. Selon l'agence d'informations financières Fininfo, leur performance moyenne, toutes catégories confondues, s'est établie, sur les onze premiers mois de l'année, à 5,64 %, soit 6 % en rythme annuel.

La France n'a que partiellement et tardivement tiré profit du mouvement de détente des taux d'intérêt à court terme observée dans le reste du monde, en raison du ralentissement général de l'activité économique et de l'absence totale de pressions inflationnistes. Aux Etats-Unis, les échéances à trois mois ont reculé, de façon lente mais continue, de 6,40 % début janvier à 5,60 % fin novembre. En Allemagne, elles se sont repliées, au cours de la même période, de 5,20 % à 3,80 %.

La décrue monétaire, en France, s'est révélée tout à la fois plus limitée et plus heurtée, en raison de la défiance récurrente des investisseurs étangers à l'égard de l'économie française. Les taux d'intérêt à trois mois se situaient, le 11 décembre, à 5,7 % (contre 6 % le 1er janvier). Ils ont, durant cette période, connu de très importantes fluctuations, montant ainsi à près de 9 % au début du mois de mars et à plus de 7,5 % à la fin du mois d'octobre. Lors de ces deux crises, la Banque de France fut dans l'obligation de mettre en place un dispositif d'urgence afin de freiner la dépréciation de la devise française. Aujourd'hui encore, en raison de la crise sociale, la prime de risque sur les taux d'intérêt français reste très élevée (près de 2 % avec l'Allemagne).

Malgré leur performance honorable et leur absence de risques, les sicav monétaires ont enregistré au cours des onze premiers mois de l'année une baisse de leur encours (– 2,68 %). Celui-ci s'établissait à la fin du mois de novembre à 928,9 milliards de francs. Elles ont notamment souffert de la concurrence des comptes à terme mais aussi de la désaffection de certains trésoriers d'entreprise qui leur ont préféré, lors des crises monétaires, des titres à court terme plus rémunérateurs comme les certificats de dépôt et les billets de trésorerie.

P.-A. D.

Une performance calamiteuse pour les sicav actions

LA CATÉGORIE des Sicav actions a enregistré, au cours des onze premiers mois de l'année, une performance particulièrement décevante. Selon l'agence d'informations financières Fininfo, celle-ci s'établissait en moyenne, à la fin du mois de novembre, à – 0,15 %. Ce résultat masque toutefois d'importantes disparités.

Si les sicav investies en actions asiatiques ont vu leur valeur baisser de plus de 12 %, les sicav spécialisées sur les actions américaines ont connu une hausse de même ampleur. Les sicav de valeurs françaises ont enregistré pour leur part une performance intermédiaire (– 1,2 %).

Les résultats des sicav reflètent très fidèlement l'évolution des Bourses mondiales. Wall Street n'a pas cessé, cette année, d'établir de nouveaux records. L'indice Dow Jones s'est adjugé plus de 30 %, soutenu à la fois par la croissance vigoureuse de l'économie américaine et par la détente des taux d'intérêt aux Etats-Unis. La Bourse de Tokyo, de son côté, après un premier semestre catastrophique, a fini par se redresser pour revenir à ses niveaux du début de l'année.

Sur les places boursières européennes, Paris s'est tristement distinguée. Au cours de la période allant du 1er janvier au 7 décembre, l'indice CAC 40 de la Bourse parisienne a baissé de 1,32 % alors que la Bourse de Francfort progressait de 7,64 %, celle de Londres de 18,41 % ou celle de Zurich de 23,5 % ! Il a donc fallu beaucoup d'intuition au gestionnaire de la sicav Invesco pour obtenir sur le marché des actions françaises une performance proche de 10 %.

Les actions françaises ont été pénalisées par la situation de crise monétaire quasi permanente dans laquelle la France a vécu tout au long de l'année. Le mouvement de grèves apparu à la suite de la présentation du projet de réforme de la Sécurité sociale et la révision à la baisse des perspectives de croissance ont définitivement éloigné les investisseurs étrangers de la Bourse de Paris.

Conséquence directe de leurs piètres résultats, les sicav actions ont vu leur encours baisser de 5,93 %. Il s'établissait fin novembre à 160,8 milliards de francs (trois fois plus faible que celui des sicav obligations, six fois inférieur à celui des sicav monétaires).

P.-A. D.

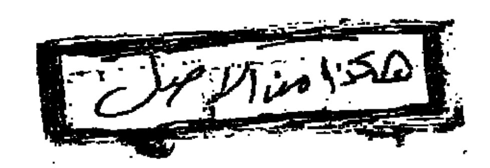
FININFO

Catégorie des SICAV	Performance depuis le 30-12-94 (Calculs au 30-11-95 exprimés en %)	Encours à fin novembre 1995 (En millions de francs)
ACTIONS		
- France	– 1,23	119 740
- Europe	4,77	8 578
- Amérique	– 11,06	2 286
- Asie-Pacifique	– 12,65	8 768
- Autres internationales	– 0,93	21 438
DIVERSIFIÉS		
- France	4,32	23 042
- Internationales	1,52	41 302
- Immobilières et foncières	– 5,63	11 173
- Or et matières premières	– 0,32	3 309
- Convertibles	6,89	6 924
MONÉTAIRES		
- Francs	+ 5,64	926 740
- Devises	+ 1,71	2 237
OBLIGATIONS		
- Françaises de capitalisation ou à revenu annuel	10,59	262 212
- Franç. coupons multiples	9,59	151 227
- Europe	9,32	4 537
- Internationales	– 9,2	27 199
GARANTIES		
- Actions et obligations	6,44	1 600

Source FININFO

Sicav Action France
Calculs standards au 30-11-95

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-94	Valeur liquidative
INVESCO ACTIONS FRANÇAISES	INVESCO	1	9,95	145,56
FRANCE AVENIR	BRED	2	5,79	130,83
MERCURE ACTIONS FRANCE	CCR	3	5,53	1066,61
ACTIONS AGRO-ALIMENTAIRE (C)	CCBP	4	5,42	1234,49
ACTIONS AGRO-ALIMENTAIRE (D)	CCBP	5	5,42	1172,10
PARFRANCE (C)	PARIBAS	6	4,95	720,19
SICAV 5000	CREDIT LYONNAIS	7	4,94	481,27
PARFRANCE (D)	PARIBAS	8	4,94	703,59
UNI-HOCHE (D)	SANPAOLO	9	4,83	293,01
UNI-HOCHE (C)	SANPAOLO	10	4,83	311,65
ZURICH ACTIONS PLUS	ZURICH	11	4,06	1179,99
UNION FRANCE	CIC BUE	12	3,96	1168,07
PARIBAS FRANCE EMERGENCE (C)	PARIBAS	13	3,95	1485,27
PARIBAS FRANCE EMERGENCE (D)	PARIBAS	14	3,95	1483,17
SLIVAFRANCE	CREDIT LYONNAIS	15	3,94	759,10
FRANCE CROISSANCE	CDC GESTION	16	2,83	858,69
INDOSUEZ CROISSANCE FRANCE	INDOSUEZ	17	2,60	528,95
FRANCE ENTREPRISES (D)	NSM	18	2,58	967,23
FRANCE ENTREPRISES (C)	NSM	19	2,56	1067,58
NATIO VALEURS	BNP	20	2,54	893,94
ECUREUIL INVESTISSEMENTS	ECUREUIL	21	2,35	155,19
FRANCIC REGIONS	CIC PARIS	22	2,28	1389,61
ECUREUIL ACTIONS FUTUR	ECUREUIL	23	1,98	185,47
OFIMA MIDCAP	OFIVALMO	24	1,93	14955,66
OPTIMAVALOR	CDT NORD	25	1,50	249,20
MDM FRANCE	MDM ASSURANCES	26	1,49	147,95
AXA SECOND MARCHE COMPTANT	AXA	27	1,38	101,34
MARIANNE	BGP	28	1,01	325,50
FONCIER VALEURS	CFF	29	0,94	436,89
LIVRET BOURSE INVESTISSEMENTS	CDC	30	0,83	565,17
PLENITUDE	SOGEPOSTE	31	0,70	139,59
FRANCE GAN	GAN	32	0,39	12569,19
INDOSUEZ VALEURS FRANC. (C)	INDOSUEZ	33	0,37	799,21
INDOSUEZ VALEURS FRANC. (D)	INDOSUEZ	34	0,37	708,34
ATHENA INVESTISSEMENT	ATHENA	35	0,27	284,07
VALCOMEX SELECT. CAC 40 (D)	BFCE	36	0,09	1044,45
VALCOMEX SELECT. CAC 40 (C)	BFCE	37	0,09	1077,36
OBJECTIF FRANCE 2000	LAZARD	38	– 0,12	10748,05
INDICIA	CNCA	39	– 0,15	1071,59
PARTNER FRANCE	BFSC	40	– 0,31	906,15
SELECTION VALEURS FRANÇAISES	CCF	41	– 0,36	198,37
HAUSSMANN FRANCE (D)	WORMS	42	– 0,47	1110,58
HAUSSMANN FRANCE (C)	WORMS	43	– 0,48	1147,44
ODDO OPTIONS	ODDO	44	– 0,54	1293,20
FRANCIC	CIC PARIS	45	– 0,63	467,66
ELANCIEL	SOGEPOSTE	46	– 0,87	114,19
UAP-INDICE FRANCE	UAP	47	– 0,88	1063,95
MOBI-FRANCE	CPR GESTION	48	– 1,12	11044,72
PLACEMENTS INSTITUTIONNELS	NSM	49	– 1,12	32061,36
UAP ACTIONS FRANCE	UAP	50	– 1,28	560,02
FRANCE INDEX SICAV	PARIBAS	51	– 1,32	106,61
ELAN INDEX FRANCE	ROTHSCHILD	52	– 1,38	13777,40
AGF 5000	AGF	53	– 1,38	557,22
HAUSSMANN INDEX FRANCE	WORMS	54	– 1,46	10793,27
SOGENFRANCE (C)	SOCIETE GENERALE	55	– 1,46	1273,73
SOGENFRANCE (D)	SOCIETE GENERALE	56	– 1,46	1190,62
AGF OPTI INDEX	AGF	57	– 1,46	1089,06
NATIO FRANCE INDEX	BNP	58	– 1,59	983,25
UNIFRANCE	CNCA	59	– 1,61	573,27
PLACEMENT A	SMC	60	– 1,66	1471,54
EGIDE FRANCE ACTIONS	EGIDE FINANCE	61	– 1,69	8406,50
OFIMACTION	OFIVALMO	62	– 1,76	11402,85
CARDIVAL	CARDIF	63	– 1,77	338,39
COSMOS FRANCE	ARJIL	64	– 1,85	1205,17
ACTIP INDICE 40	BIP	65	– 1,85	12944,21
FICAC 40	CDC GESTION	66	– 1,86	9887,04
EFINDEX FRANCE	CCCC	67	– 1,96	8901,71
NORWICH FRANCE	NORWICH	68	– 2,05	107,66
FIMA-INDICE PREMIERE	FIMAGEST	69	– 2,08	13132,57
NATIO PERSPECTIVES	BNP	70	– 2,20	1113,70
AGF EPARGNE ACTIONS	AGF	71	– 2,21	1311,55
ATOUT FUTUR (C)	CNCA	72	– 2,32	507,47
ATOUT FUTUR (D)	CNCA	73	– 2,32	493,49
LAFFITTE FRANCE (C)	BARCLAYS	74	– 2,34	302,90
LAFFITTE FRANCE (D)	BARCLAYS	75	– 2,35	295,56
REGEFRANCE	FIMAGEST	76	– 2,40	13175,23
NATIO OPPORTUNITES	BNP	77	– 2,59	136,01
INDOSUEZ FRANCE PLUS	INDOSUEZ	78	– 2,82	504,83
FRANCE 40	CORTAL	79	– 2,87	178,30
AXA VALEURS	AXA	80	– 2,98	136,21
GENERALI PERFORMANCE	GENERALI	81	– 3,11	8600,12
FRUCTIFRANCE (D)	CCBP	82	– 3,11	189,16
FRUCTIFRANCE (C)	CCBP	83	– 3,11	203,57
ATLAS FRANCE (C)	ATLAS	85	– 3,49	97,20
ATLAS FRANCE (D)	ATLAS	84	– 3,49	97,20
AXA EPARGNE FRANCE	AXA	86	– 3,62	759,21
AGF INVEST	AGF	87	– 3,63	135,00
SELECTION AVENIR	CCF	88	– 3,77	1860,92
DROUOT FRANCE	AXA	89	– 4,29	888,02
CM EPARGNE INDUSTRIE (D)	CDT MUTUEL	90	– 4,43	85,45
PARIS INDEX PLUS SICAV (C)	CCF	91	– 4,45	938,89
PARIS INDEX PLUS SICAV (D)	CCF	92	– 4,48	929,96
CM EPARGNE INDUSTRIE (C)	CDT MUTUEL	93	– 4,50	88,25



FININFO

Sicav Action France

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-94	Valeur liquidative
STATE STREET ACTIONS FRA. (C)	STATE STREET	95	-4,79	10437,96
STATE STREET ACTIONS FRA. (D)	STATE STREET	96	-4,79	10302,82
SG FRANCE OPPORTUNITES (D)	SOCIETE GENERALE	97	-5,07	1312,73
SG FRANCE OPPORTUNITES (C)	SOCIETE GENERALE	98	-5,07	1343,88
PROVENCE FRANCE II (D)	HOTTINGUER	99	-5,77	240,32
PROVENCE FRANCE II (C)	HOTTINGUER	100	-5,79	244,92
STATE STREET SPINNAKER 2	STATE STREET	101	-6,23	1104,68
PYRAMIDES OPPORTUNITES (C)	VERNES	102	-6,34	699,08
PYRAMIDES OPPORTUNITES (D)	VERNES	103	-6,34	670,96
REGECROISSANCE	FIMAGEST	104	-6,63	11931,35
HERVET FRANCE	HERVET	105	-6,64	3706,92
PLACEMENTS PRIVATISATION	NSM	106	-7,25	896,12
GROUPAMA CROISSANCE	GROUPAMA	107	-7,27	712,37
OBJECTIF DYNAMIQUE	LAZARD	108	-7,29	14861,61
UNI-REGIONS	CNCA	109	-7,55	1331,56
SAINT-HONORE PME	CF ROTHSCHILD	110	-7,79	565,36
COLBERT FRANCE	NATWEST	111	-8,25	68,82
ACTIGEST (C)	BBL FRANCE	112	-8,37	378,84
ACTIGEST (D)	BBL FRANCE	113	-8,37	371,37
Moyenne OPCVM			-1,23	

Actions Europe
Calculs standards au 30-11-95

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-94	Valeur liquidative
RENAISSANCE EUROPE	COMGEST	1	20,36	1467,30
EUROPE MID-CAP	PARIBAS	2	13,10	1010,14
AXA EUROPE ACTIONS	AXA	3	12,84	230,60
HAUSSMANN EUROPE	WORMS	4	12,13	3227,41
CROISSANCE BRITANNIA	EPARGNE	5	11,33	984,68
ATLAS VALEUROPE (C)	ATLAS	6	10,73	183,87
ATLAS VALEUROPE (D)	ATLAS	7	10,73	183,87
EUROCIC LEADERS	CIC PARIS	8	10,52	1322,64
INDOSUEZ EUROPE (C)	INDOSUEZ	9	9,65	105,38
INDOSUEZ EUROPE (D)	INDOSUEZ	10	9,64	103,65
UAP ACTIONS SELECTIONNEES	UAP	11	9,29	635,45
EURO-GAN	GAN	12	8,02	8062,98
MDM EUROPE	MDM ASSURANCES	13	7,74	143,93
EURODYN	CNCA	14	7,39	1485,23
SELECTION EUROPE	CCF	15	6,37	101,23
CNP ASSUR-VALEURS	CNP	16	6,24	601,08
NORDEN	VERNES	17	5,45	5294,14
EURACTIVE	CDC GESTION	18	5,39	1261,22
NOUVELLE EUROPE	CF ROTHSCHILD	19	5,26	667,96
EURANORD	CIC BUE	20	5,09	609,91
PARTNER EUROPE	BFSC	21	4,56	446,14
ALLEMAGNE OPPORTUNITE	DEUTSCHE BANK	22	4,47	12666,73
EURINDICE GESTION	CDC GESTION	23	4,36	12927,71
VALCOMEX ACTIONS EUROPE	BFCE	24	3,76	1076,19
OBJECTIF VALEURS EUROPEENNES	LAZARD	25	3,61	11272,02
EURO PME	CF ROTHSCHILD	26	3,57	518,24
ATLAS ALLEMAGNE (D)	ATLAS	27	2,71	12822,69
ATLAS ALLEMAGNE (C)	ATLAS	28	2,71	12882,31
STATE STREET ACTIONS EUROPE	STATE STREET	29	0,73	11877,36
ORSAY ALLEMAGNE	ORSAY	30	0,68	104881,15
SELECTION EURAVENIR	CCF	31	0,40	1138,43
JUPITER	BGP	32	-0,80	1348,25
LAFFITTE EUROPE	BARCLAYS	33	-1,15	262,32
EUROPE INDEX PLUS SICAV (C)	CCF	34	-1,34	1154,08
EUROPE INDEX PLUS SICAV (D)	CCF	35	-1,34	1147,49
HARWANNE-ALLEMAGNE	B HARWANNE	36	-1,68	90,73
EURASUD	CDC GESTION	37	-2,08	1036,40
SANPAOLO MEDITERRANEA	SANPAOLO	38	-4,92	1144,56
OFIMAVALEUROPE	OFIVALMO	39	-7,24	383,19
MOBI-EUROPE	CPR GESTION	40	-7,35	50197,68
Moyenne OPCVM			4,77	

Actions Amérique
Calculs standards au 30-11-95

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-94	Valeur liquidative
PHENIX USA	PHENIX	1	26,76	5442,34
QUANTAMERICA	PARIBAS	2	21,52	262,51
ATOUT AMERIQUE	CNCA	3	19,12	115,83
LAFFITTE AMERIQUE	BARCLAYS	4	19,10	244,61
AMERI-GAN	GAN	5	18,28	9002,53
STATE STREET ACTIONS ETATS-UNIS	STATE STREET	6	17,53	1390,57
PARTNER ALENA	BFSC	7	17,26	13126,90
SOGEAMERICA	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	8	16,89	1178,52
NOUVEAU MONDE	BGP	9	15,25	884,95
INDOSUEZ AMERIQUE	INDOSUEZ	10	14,67	319,71
UNION AMERIQUE	CIC BUE	11	12,21	1374,88
ELAN USA	ROTHSCHILD	12	10,20	1601,39
SELECTION AMERIQUE	CCF	13	7,22	125,33
CIC AMERIQUE LATINE	CIC	14	-21,37	769,10
STATE STREET AMERIQUE LATINE	STATE STREET	15	-28,76	589,58
Moyenne OPCVM			11,06	

Sicav actions Asie-Pacifique
Calculs standards au 30-11-95

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-94	Valeur liquidative
INVESCO ACTIONS ASIE EMERGENT	INVESCO	1	0,49	98,03
STATE STREET ACTIVE ASIE	STATE STREET	2	-1,02	1351,63
INDOSUEZ ORIENT (C)	INDOSUEZ	3	-1,75	268,62
INDOSUEZ ORIENT (D)	INDOSUEZ	4	-1,75	249,28
JAPACIC	CIC BUE	5	-1,78	171,95
PLACEMENTS CHINE	NSM	6	-4,77	799,71
FRANCE PACIFIQUE	CDC GESTION	7	-5,71	1340,51
EURO-ORIENT	CIC BUE	8	-6,08	1395,39
SOGEPACIFIC	SOCIETE GENERALE	9	-10,54	888,44
LIBER JAPON	ODDO	10	-10,56	11596,44
NIPPON-GAN	GAN	11	-10,74	6171,02
PARTNER TIGRE	BFSC	12	-11,15	16011,26
ATOUT ASIE	CNCA	13	-11,16	91,38
PARTNER JAPON	BFSC	14	-11,23	8812,55
SELECTION PACIFIQUE	CCF	15	-12,13	74,79
SAINT-HONORE PACIFIQUE	CF ROTHSCHILD	16	-12,13	691,03
ASIE 2000	CF ROTHSCHILD	17	-12,42	600,18
AURORE	BGP	18	-12,97	406,91
JAPINDEX	PARIBAS	19	-13,05	15799
NRG-JAPON	NOMURA	20	-13,22	13821,19
JAPON INDICE GESTION	CDC GESTION	21	-14,17	8611,9
ATLAS TIGRE III	ATLAS	22	-14,35	827,4
TOKYO INDEX PLUS SICAV	CCF	23	-14,42	1193,34
INVESCO ACTIONS JAPON	INVESCO	24	-14,64	77,36
YAMA INDEX	YAMAICHI	25	-14,88	7980,31
PARTNER CHINE	BFSC	26	-15,49	7089,35
JAPAQUANT SICAV	PARIBAS	27	-16,18	15277
STATE STREET ACTIONS JAPON	STATE STREET	28	-16,21	1240,96
KOREA DYNAMIC FUND	IFDC LTD	29	-16,82	2066,39
LAFFITTE TOKYO	BARCLAYS	30	-16,99	236,62
INDOSUEZ UNIJAPON	INDOSUEZ	31	-17,26	1123,74
PHENIX JAPON	PHENIX	32	-17,50	5644,35
CORAIL	BGP	33	-17,90	419,03
SOLEIL LEVANT	ROTHSCHILD ET CIE	34	-19,41	943,28
ATLAS TIGRE II (C)	ATLAS	36	-21,61	838,21
ATLAS TIGRE II (D)	ATLAS	35	-21,61	838,21
ATLAS CHINE	ATLAS	37	-23,25	7656,04
ASIE INNOVATIONS	IB JAPAN	38	-24,35	934,85
Moyenne OPCVM			-12,65	

Autres Sicav actions internationales
Calculs standards au 30-11-95

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-94	Valeur liquidative
SELECTION SANTE	CCF	1	47,61	1542,19
AGF ACTIONS	AGF	2	9,44	965,45
EURASSUR	BQ EUROFIN	3	8,66	141,36
MDM VALEURS	MDM ASSURANCES	4	7,69	372,85
NATIO EPARGNE CROISSANCE	BNP	5	7,16	2054,51
SFI-CNP ASSUR	CDC GESTION	6	6,96	739,43
SOLEIL INVESTISSEMENT	GAN	7	6,86	680,88
INDOSUEZ ALPHA (C)	INDOSUEZ	8	5,76	55470,01
INDOSUEZ ALPHA (D)	INDOSUEZ	9	5,63	52145,04
UNIVERS-ACTIONS	CNCA	10	5,37	1614,74
INVESCO ACTIONS GLOBALES	INVESCO	11	4,60	102,58
SLIVINTER	CREDIT LYONNAIS	12	4,35	523,54
UAP INVESTISSEMENTS	UAP	13	4,00	437,99
SELECTION CROISSANCE	CDT NORD	14	3,03	667,63
OBJECTIF CONSOMMATION	LAZARD	15	3,00	11561,60
TRANSCONTINENTS	BRED	16	2,94	108,71
SELECTION INNOVATION	CCF	17	2,93	1646,59
ECOFIMONDIAL	ECOFI FINANCE	18	2,64	1015,24
ECOCIC	CIC PARIS	19	2,16	1176,62
ECUREUIL GEOVALEURS	ECUREUIL	20	1,75	2643,85
MORGAN INTERNATIONAL	JP MORGAN	21	1,64	741,35
AMPLITUDE MONDE	SOGEPOSTE	22	1,54	693,36
SG MONDE OPPORTUNITES (C)	SOCIETE GENERALE	23	1,25	963,83
SG MONDE OPPORTUNITES (D)	SOCIETE GENERALE	24	1,25	963,83
CROISSANCE PLUS	EPARGNE	25	0,33	774,39
ROCHEFORT DIVERSIFIE	VERNES	26	-0,19	8159,89
PLACEMENTS ENVIRONN. QUANT	NSM	27	-0,46	12015,77
ATHENA ACTIONS	ATHENA BANQUE	28	-1,26	1372,25
PLANINTER	CCBP	29	-1,28	1397,36
PRIVINTER	BIMP	30	-1,40	323,79
UNIGESTION	SANPAOLO	31	-1,59	1409,24
DYNAMICO	BQ EUROFIN	32	-1,86	1399,31
CM EPARGNE MONDE	CDT MUTUEL	33	-2,24	1079,77
MULTIACTIONS	MULTIFONDS	34	-2,32	6372,18
ORBIVAL	CARDIF	35	-2,72	1283,68
PARTNER CAPITAL	BFSC	36	-3,15	12019,63
STATE STREET ACTIONS MONDE	STATE STREET	37	-3,26	950,59
COLBERT INTER-ACTIONS	NATWEST	38	-4,47	949,75
AXA INVESTISSEMENTS	AXA	39	-5,20	103,36
COSMOS COMMUNICATION (C)	ARJIL	40	-5,36	120,67
COSMOS COMMUNICATION (D)	ARJIL	41	-5,36	119,59
SELECTION ENVIRONNEMENT	CCF	42	-5,59	92,25
SI EST	AXA	43	-6,84	1125,27
AXA CROISSANCE	AXA	44	-7,23	883,79
ATOUT EMERGENT	CNCA	45	-10,99	801,71
SBS EMERGING VALOR	SBS GESTION	46	-17,10	786,39
EXTENTIEL	SOCIETE GENERALE	47	-17,51	1068,39
MAGELLAN	COMGEST	46	-18,91	18962,76
STATE STREET EMERGING MARKETS	STATE STREET	49	-19,35	1345,38
AXA NPI	AXA	50	-21,09	106,37
ATLAS INDE	ATLAS	51	-29,46	7074,02
Moyenne OPCVM			-0,93	

Sicav diversifiées France
Calculs standards au 30-11-95

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-94	Valeur liquidative
TRESOR AVENIR	CDC TRESOR	1	10,51	112,71
INOGESTION	ECOFI FINANCE	2	9,70	15125,69
OBJECTIF PATRIMOINE	LAZARD	3	8,87	764,52
AVENIR EPARGNE	CM ASSURANCE VIE	4	8,60	16550,66
CPR CAPITAL EXPANSION	CPR GESTION	5	8,33	3005,62
CONVERTICIC	CIC PARIS	6	8,28	320,38
FEDERAL CROISSANCE (C)	CDT BRETAGNE	7	8,25	160,01
FEDERAL CROISSANCE (D)	CDT BRETAGNE	8	8,24	153,77
PARIBAS TRESORERIE PLUS	PARIBAS	9	6,89	124913,35
NATIO EPARGNE RETRAITE	BNP	10	6,72	122,45
ALLIAGE (D)	BGP	11	6,11	944,98
ALLIAGE (C)	BGP	12	6,11	980,64
VALEURS DE FRANCE	BRED	13	5,54	411,77
STARDEX FRANCE	CAP STARDEX	14	4,78	11592,57
PARIBAS TRESORERIE 2 PLUS	PARIBAS	15	4,63	104922,69
OUEST VALEURS (C)	CIO	16	3,49	1402,37
OUEST VALEURS (D)	CIO	17	3,48	1263,49
AVENIR ALIZES	CDT MUTUEL	18	3,45	1880,28
CM EPARGNE LONG TERME	CDT MUTUEL	19	3,33	209,40
STATE STREET ALLOCATION FRANC	STATE STREET	20	3,15	1013,86
INTERSELECTION FRANCE	SOCIETE GENERALE	21	2,08	517,36
GTI FRANCE/3	GTI FINANCE	22	1,92	11293,47
PERVALOR	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	23	1,44	583,55
ASSURINDICE	DEMACHY	24	1,30	10184,08
SEVEA	CNCA	25	1,03	101,75
EMERGENCE POSTE	SOGEPOSTE	26	0,08	93,88
BSD AVENIR	BSD	27	-0,89	105,35
NORWICH SELECTION	NORWICH	28	-3,51	108,25
MIDLAND OPTIONS PLUS	MIDLAND	29	-6,65	41408,10
Moyenne OPCVM			4,32	

FININFO

Sicav diversifiées internationales

Calculs standards au 30-11-95

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-94	Valeur liquidative
BIOSPHERE	CYRIL FINANCE	1	13,93	1279,05
LE PORTEFEUILLE DIVERSIFIE	COGEFI	2	11,69	1089,13
TECHNO-GAN	GAN	3	10,65	6840,68
PREPARVAL	BRED	4	9,38	1057,65
SAINT-HONORE VIE & SANTE	CF ROTHSCHILD	5	9,36	1192,62
CLARTE VALEURS	BFCE	6	8,64	920999,03
NATIO EPARGNE VALEUR	BNP	7	8,51	497,24
ATALANTE GESTION	CDC GESTION	8	8,20	1113979,98
PAREUROPE	PARIBAS	9	8,20	1181,26
SAINT-HONORE INDICES CLIQUET	CF ROTHSCHILD	10	8,10	269,31
EGEVAL (D)	BRED	11	7,87	128,81
EGEVAL (C)	BRED	12	7,86	133,96
VENDOME PATRIMOINE SICAV	CHEUVREUX	13	7,37	167,62
WINTERTHUR SAINT-HONORE	CF ROTHSCHILD	14	7,22	243,70
PREPAR CROISSANCE	BRED	15	6,79	142,46
GESTION INDOSUEZ (C)	INDOSUEZ	16	6,44	1011,42
GESTION INDOSUEZ (D)	INDOSUEZ	17	6,41	840,32
VERCORS	CDC GESTION	18	6,34	111258,68
GESTION MOBILIERE	NSM	19	6,31	555,42
LE LIVRET PORTEFEUILLE	CDC GESTION	20	5,94	784,31
GROUPAMA PATRIMOINE	GROUPAMA	21	5,61	1256,00
SLIVAM	CREDIT LYONNAIS	22	5,56	428,80
EAGLE INVESTISSEMENT	EAGLE STAR	23	4,95	161,17
NOVACTIONS	BQ EUROFIN	24	4,87	1064,00
SOGEVAR	SOCIETE GENERALE	25	4,61	1129,80
NATIO PATRIMOINE	BNP	26	4,56	1413,50
EPARGNE UNIE	CNCA	27	4,21	1450,48
STRATEDIS	FININDICE	28	4,08	122360,13
PARIBAS PATRIMOINE	PARIBAS	29	4,00	670,72
INSTITUTIONS OPPORTUNITES	PARIBAS	30	3,96	200,28
GESTION ASSOCIATIONS	PARIBAS	31	3,90	206,42
HORIZON	ECUREUIL	32	3,90	1514,77
CICAMONDE	CIC PARIS	33	3,89	1155,10
SOGINTER	SOCIETE GENERALE	34	3,72	1612,74
PARAMERIQUE	PARIBAS	35	3,65	805,78
VICTOIRE	VICTOIRE	36	3,62	1222,06
PLACEMENT NORD	SMC	37	3,56	1048,27
LEUMI LONG TERME	CDT MUTUEL	38	3,55	7869,10
BETELGEUSE	ABEILLE	39	3,35	104,60
VICTOIRE SIRIUS	ABEILLE	40	3,29	1133689,11
VICTOIRE PATRIMOINE	VICTOIRE	41	3,24	200,40
ALSACE MOSELLE INVESTISSEMENT	SOGENAL	42	3,15	353,12
VICTOIRE VALEURS	VICTOIRE	43	2,70	217,29
CONSERVATEUR SAINT-HONORE	CF ROTHSCHILD	44	2,57	1141,77
PARIBAS OPPORTUNITES	PARIBAS	45	2,48	144,41
LAFFITTE EXPANSION	BARCLAYS	46	2,15	263,10
DEMACHY CROISSANCE	DEMACHY	47	0,94	508,71
CARMIGNAC PATRIMOINE	CARMIGNAC	48	0,68	7770,03
OPTIGEST-BMM STRATEGIE INT C	OPTIGEST	49	-0,21	1502,27
OPTIGEST- BMM STRATEGIE INT D	OPTIGEST	50	-0,21	1502,27
ORSAY INVESTISSEMENT	ORSAY	51	-0,46	12194,15
SELECTION MONDIALE	CCF	52	-0,57	356,74
PYRAMIDES ACTIONS (C)	VERNES	53	-0,61	602,78
PYRAMIDES ACTIONS (D)	VERNES	54	-0,64	540,59
SAINT-HONORE INVESTISSEMENTS	CF ROTHSCHILD	55	-0,79	884,47
CAPITAL- DR,INTERNATIONAL	PALUEL	56	-0,86	1049,26
BACOT-ALLAIN INTERNATIONAL	BACOT	57	-1,34	4088,66
LAFFITTE JAPON	BARCLAYS	58	-1,54	359,12
CAPITAL-FRANCE EUROPE	PALUEL	59	-1,83	1402,39
FINARVAL	COURCOUX	60	-1,98	1605,98
ALLIANCE	VIA BANQUE	61	-2,95	10311,23
VIA INVESTISSEMENT	VIA BANQUE	62	-3,12	452,97
ELAN CLUB	ROTHSCHILD ET CIE	63	-4,54	55362,74
VIVAX	GESTOR	64	-4,62	874,58
ELAN CONCERTO	ROTHSCHILD ET CIE	65	-6,11	43758,03
ATLAS MAROC	ATLAS	66	-6,37	9466,15
PROVENCE EUROPE	HOTTINGUER	67	-7,00	994,39
HERVET VALEURS	HERVET	68	-7,04	670,76
ATHENA VALEURS	ATHENA	69	-7,57	208,29
PROVENCE INTERNATIONAL (D)	HOTTINGUER	70	-8,61	1216,31
PROVENCE INTERNATIONAL (C)	HOTTINGUER	71	-8,62	1252,51
NATWEST SELLIER CROISS (D)	NATWEST	72	-8,71	95,13
NATWEST SELLIER CROISS (C)	NATWEST	73	-8,71	99,65
STRATEGIE ACTIONS	LEGAL	74	-8,99	847,11
CAPITAL-VALEURS	PALUEL	75	-9,60	416,22
LOTUS	ATLAS	76	-9,76	9063,62
STRATEGIE INTERNATIONALE	ATHENA	77	-10,61	415,48
FRANCE JAPAQUANT SICAV	PARIBAS	78	-13,61	420,85
Moyenne OPCVM			1,52	

Sicav immobilières et foncières

Calculs standards au 30-11-95

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-94	Valeur liquidative
CONSERVATEUR UNISIC	CONSERVATEUR	1	4,10	376,33
CNP ASSUR PIERRE	CNP	2	2,76	493,93
FONCIVAL	BRED	3	0,68	266,71
NATIO IMMOBILIER	BNP	4	-2,08	1156,37
CONVERTIMMO	SOCIETE GENERALE	5	-2,82	325,97
GESTION IMMOBILIER INTE. (C)	INDOSUEZ	6	-2,83	618,64
GESTION IMMOBILIER INTE. (D)	INDOSUEZ	7	-2,85	474,63
UAP AEDIFICANDI	UAP	8	-2,99	451,66
UNI-FONCIER	CNCA	9	-3,75	1169,92
FONCIERE LONG TERME (D)	VERNES	10	-4,32	475,33
FONCIERE LONG TERME (C)	VERNES	11	-4,33	555,08
AGFIMO	AGF	12	-4,34	497,43
FRANCIC PIERRE	CIC PARIS	13	-4,37	108,11
AGF FONCIER	AGF	14	-4,58	83,67
OBJECTIF ACTIFS REELS	LAZARD	15	-4,92	10179,72
PARTNER IMMOBILIER	BFSC	16	-5,07	9366,07
ALIZES PIERRE	CDT MUTUEL	17	-5,35	1002,13
CAPITAL PIERRE INVESTISSEMENT	PALUEL	18	-5,48	541,07
FRUCTIMMO	CCBP	19	-6,33	27,66
HAUSSMANN PIERRE (C)	WORMS	20	-6,50	914,00
HAUSSMANN PIERRE (D)	WORMS	21	-6,83	877,67
CROISSANCE IMMOBILIERE	EPARGNE	22	-6,83	503,26
MDM IMMOBILIER	MDM ASSURANCES	23	-7,62	101,16
PLACEMENT IMMOBILIER	SMC	24	-7,65	97,00
INDOSUEZ SICAVIMMO (C)	INDOSUEZ	25	-7,95	691,97
INDOSUEZ SICAVIMMO (D)	INDOSUEZ	26	-7,96	548,59
FONCIER INVESTISSEMENT	CFF	27	-8,53	881,15
PIERRE INTERNATIONAL	BGP	28	-9,25	735,83
REALVALOR	SOCIETE GENERALE	29	-9,92	748,84
LAFFITTE IMMOBILIERE (D)	BARCLAYS	30	-10,47	171,33
LAFFITTE IMMOBILIERE (C)	BARCLAYS	31	-10,49	184,67
GROUPAMA FONCIER	GROUPAMA	32	-12,81	424,53
FONCIERE SELECTION	DEMACHY	33	-13,16	3511,90
Moyenne OPCVM			-5,63	

Sicav or et matières premières

Calculs standards au 30-11-95

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-94	Valeur liquidative
ACTI MINES D'OR (C)	BBL FRANCE	1	6,36	1837,88
ACTI MINES D'OR (D)	BBL FRANCE	2	6,34	1547,41
ENERGIA	GAN	3	2,49	339,13
SELECTION GEOLOGIA	CCF	4	0,80	103,90
ORACTION	CNCA	5	-0,42	1469,55
PREMIOR	CDT NORD	6	-0,83	1410,24
ORVALOR	SOCIETE GENERALE	7	-0,96	1239,81
GROUPAMA OR	GROUPAMA	8	-2,14	9688,80
OBJECTIF GEO-CROISSANCE	LAZARD	9	-3,49	9511,94
AURECIC	CIC PARIS	10	-11,35	1364,47
Moyenne OPCVM			[illegible]	

Sicav convertibles

Calculs standards au 30-11-95

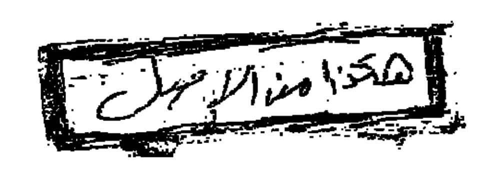
Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-94	Valeur liquidative
NATWEST SELLIER CONVERT, (D)	NATWEST	1	9,99	992,55
NATWEST SELLIER CONVERT, (C)	NATWEST	2	9,99	1018,52
SouCYRIL CONVERTIBLES	CYRIL FINANCE	3	9,68	1102,86
PROVENCE CONVERTIBLES	HOTTINGUER	4	9,17	11085,38
OBLIGATIONS CONVERTIBLES	CDT NORD	5	8,63	589,38
OFIMA CONVERTIBLES (D)	OFIVALMO	6	7,74	17847,13
OFIMA CONVERTIBLES	OFIVALMO	7	7,74	17847,13
PYRAMIDES CONVERTIBLES (C)	VERNES	8	7,36	11354,02
PYRAMIDES CONVERTIBLES (D)	VERNES	9	7,35	10693,23
DIEZE	CNCA	10	6,91	1647,92
FINEUROPE CONVERTIBLES	COURCOUX	11	5,95	1392,49
SAINT-HONORE CONVERTIBLES	CF ROTHSCHILD	12	5,63	1044,85
VALCOMEX PLACEM, CONVERTIBLES	BFCE	13	5,62	16358,17
NRG-CONVERTIBLES	NOMURA	14	5,08	9709,11
OBJECTIF CONVERTIBLE	LAZARD	15	4,92	19176,67
YAMA C,B ASIA	YAMAICHI	16	4,89	9913,19
ROCHEFORT CONVERTIBLES (C)	VERNES	17	3,68	13392,03
ROCHEFORT CONVERTIBLES (D)	VERNES	18	3,67	12358,94
Moyenne OPCVM			6,89	

Sicav monétaires francs

Calculs standards au 30-11-95

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-94	Valeur liquidative
OFIMASSUR	OFIVALMO	1	7,81	10741,98
OFIMA COURT TERME	OFIVALMO	2	6,78	10168,22
MOBISECURITE	CPR GESTION	3	6,78	17921,46
FRANTERME	PARIBAS	4	6,50	122246,91
PYRAMIDES PREMIERE	VERNES	5	6,45	12223,42
IENA PERFORMANCE 3	BFT	6	6,40	11670,49
ROCHEFORT 5X3	CPR GESTION	7	6,39	13789,78
BFT SECURITE 2	BFT	8	6,35	1778,49
INDOSUEZ EUROPIBOR	INDOSUEZ	9	6,32	92170,50
BFT SECURITE PREMIERE	BFT	10	6,28	1678,87
COLBERT COURT TERME	NATWEST	11	6,26	1796,39
PYRAMIDES PLACEMENTS	VERNES	12	6,25	42072,51
GP CASH	SMC	13	6,23	139845,50
BTP TRESORERIE	BANQUE BTP	14	6,23	43922,34
BIGT TRESORERIE	BIGT	15	6,23	1065093,49
MIDLAND TRESORERIE	MIDLAND	16	6,23	86776,18
BIP COURT TERME	BIP	17	6,22	111327,42
CENTRALE MONETAIRE	CCR	18	6,22	23382,84
VALCOMEX SECURITE JOUR	BFCE	19	6,21	177347,88
COLBERT JOUR	NATWEST	20	6,20	1667,63
DB CASH	DEUTSCHE BANK	21	6,18	15803,59
ABSOLU VEGA	VEGA FINANCE	22	6,17	11257,04
STATERE	BGP	23	6,16	20258,00
CPR CASH	CPR GESTION	24	6,15	92534,61
GESTION INVESTICOURT	INDOSUEZ	25	6,15	17828,19
FIMASECURITE (C)	FIMAGEST	26	6,15	1192,04
FIMASECURITE (D)	FIMAGEST	27	6,15	1121,67
SEQUIN	BGP	28	6,13	43377,96
ROCHEFORT COURT TERME	ROCHEFORT	29	6,12	89868,94
PRIMACIC	CIC PARIS	30	6,12	1191518,27
UNION PLUS	CIC BUE	31	6,11	171265,47
BIGT MJ	BIGT	32	6,10	1841,10
ALFI TIOP	ALFI GESTION	33	6,09	86717,26
PENSION TMP -3/32	GERER CONSEIL	34	6,09	829455,86
PLACEMENTS TRESORERIE	NSM	35	6,08	1289340,82
VEGA SECURITE	VEGA FINANCE	36	6,07	17111,50
JJ CENTRE	CFCM CENTRE	37	6,06	328998,52
GESTION PIBOR	INDOSUEZ	38	6,04	18873,36
COSMOS JOUR	ARJIL	39	6,04	1734,67
TCN PREMIERE	MASSONAUD	40	6,03	17186,93
JJ PLACEMENT	NATWEST	41	6,03	18398,20
LOUIS DREYFUS COURT TERME	DREYFUS	42	6,02	1221,53
ARCADE	BIMP	43	6,02	1461982,66
BTP MONECOURT	BANQUE BTP	44	6,01	92103,56
CPR MOBITERME	CPR GESTION	45	5,98	18452,89
AUSTRAL	CDC GESTION	46	5,97	11659,13
FIMA C,T,	FIMAGEST	47	5,97	17754,95
PARTNER REGULARITE	BFSC	48	5,97	864,12
PARIBAS EPARGNE (C)	PARIBAS	49	5,97	26226,45
PARIBAS EPARGNE (D)	PARIBAS	50	5,97	26226,45
AGF SECURITE	AGF	51	5,97	11588,96
VALEURS MONETAIRES	DEMACHY	52	5,96	216616,16
SAINT-HONORE SECURITE	CF ROTHSCHILD	53	5,96	185551,58
FIMACOURT PREMIERE	FIMAGEST	54	5,96	17626,43
SESTERCES	BGP	55	5,95	84579,73
ORSAY JOUR	ORSAY	56	5,95	1796,56
VIA COURT TERME	VIA BANQUE	57	5,95	17910,22
VALUNION	CIC BUE	58	5,95	47029,87
SOGEXCEL	SOCIETE GENERALE	59	5,95	1126800,95
CHASE TRESORERIE	CHASE MANHATTAN BANK	60	5,94	15169,31
OFIMA TRESOR	OFIVALMO	61	5,93	18236,99





FININFO

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-94	Valeur liquidative
FIMAGARANTIE	FIMAGEST	62	5,93	17996,54
SNVB TRESORERIE	SNVB	63	5,92	258435,15
OPTION SECURITE	BRED	64	5,92	182363,97
MORGAN COURT TERME	JP MORGAN	65	5,92	24200,78
ECUREUIL EXPANSION	ECUREUIL	66	5,92	77617,13
FINORD PLUS	CDT NORD	67	5,91	883112,69
BARCLAYS INSTITUTIONS	BARCLAYS	68	5,90	717256,04
EPARGNE ASSOCIATIONS	PARIBAS	69	5,90	25815,54
CREDIT MUTUEL CASH	CDT MUTUEL	70	5,90	122940,10
PHENIX SECURITE	PHENIX	71	5,89	7632,95
STRATEGE	CCF	72	5,89	28001,06
INDUSTRIE FSE COURT TERME	BIF	73	5,89	1887,84
ALFI COURT TERME	ALFI GESTION	74	5,88	18510,09
TRESORICIC	CIC PARIS	75	5,88	167841,27
ELICASH	CNCA	76	5,88	900203,00
SOPRANE J	BACOT	77	5,88	44758,94
FRUCTI-J	CCBP	78	5,88	592027,88
BOREAL	CDC GESTION	79	5,87	7950,49
NATWEST SELLIER INSTITUTIONNEL	NATWEST	80	5,87	530081,37
AGF MONETAIRE	AGF	81	5,86	1062,60
STATE STREET TRESORERIE	STATE STREET	82	5,86	13172,59
BARCLAYS MONELAFFITTE (D)	BARCLAYS	83	5,85	231573,41
BARCLAYS MONELAFFITTE (C)	BARCLAYS	84	5,85	231573,41
SURVAL	CARDIF	85	5,85	79384,19
HAUSSMANN COURT TERME	WORMS	86	5,85	2020,94
LA HENIN PIBOR	LA HENIN	87	5,85	17795,10
MULTIVAL (C)	MULTIFONDS-CMN	89	5,84	19111,70
MULTIVAL (D)	MULTIFONDS-CMN	88	5,84	19111,70
MIDLAND PROTECTION	MIDLAND	90	5,84	17536,76
BIGT M +	BIGT	91	5,84	1928,64
ESCAVAL	ESCOMPTE	92	5,84	117311,24
AXA COURT TERME	AXA	93	5,84	10272,99
SELECTION ENTREPRISES	CCF	94	5,83	1883512,58
VALCOMEX TRESORERIE PLUS	BFCE	95	5,82	169297,53
ATLAS PERFORMANCE	ATLAS	96	5,82	17388,60
SBS FRANCE TRESORERIE	SBS VF	97	5,81	348,07
OPTI OUEST	BP OUEST	98	5,80	623164,10
CITI-COURT	CITIBANK	99	5,80	19014,29
BRED INSTITUTIONS (C)	BRED	100	5,80	85124,11
BRED INSTITUTIONS (D)	BRED	101	5,80	80648,65
BRO-TRESORERIE	BRO	102	5,79	341962,92
FONSICAV	CDC TRESOR	103	5,79	18575,56
OCEAN MONETAIRE	CFCM OCEAN	104	5,78	9022,79
ARBITRAGES SECURITE	BQ TRANSATLANTIQUE	105	5,78	16811,13
POSTE GESTION	SOGEPOSTE	106	5,78	42265,23

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-94	Valeur liquidative
MONEVALOR (D)	SOCIETE GENERALE	107	5,78	51261,00
MONEVALOR (C)	SOCIETE GENERALE	108	5,78	52597,32
ACTI-COURT TERME	BBL FRANCE	109	5,77	604195,85
CYRIL COURT TERME	CYRIL FINANCE	110	5,77	16789,04
COFICIF MONETAIRE	CCCI	111	5,76	1720,43
BIP CAP 3 MOIS	BIP	112	5,76	1950,24
FINORD COURT TERME INSTITUTION	CDT NORD	113	5,76	40142,23
REPUBLIC COURT TERME	RN BANK OF NEW YORK	114	5,76	30739,59
MONDIALE PROTEOL CT	BFSC	115	5,76	701074,23
ENTREVAL SICAV	BQ DE L'ENTREPRISE	116	5,75	18420,22
BRED PREMIERE (C)	BRED	117	5,75	5705,15
BRED PREMIERE (D)	BRED	118	5,75	5414,52
OBJECTIF SECURITE	LAZARD	119	5,75	18600,65
INSTITUTIONS COURT TERME	PARIBAS	120	5,74	90541,86
CPR MOBIVAL	CPR GESTION	121	5,74	18183,45
DEMACHY PREMIERE	DEMACHY	122	5,74	175929,65
GENERALI TRESORERIE	GENERALI	123	5,74	14624,91
OUESTAR TRESORERIE	CFCM LOIRE-ATLANT.	124	5,73	126423,90
GESTION SECURICOURT	INDOSUEZ	125	5,73	17530,16
DB COURT TERME	DEUTSCHE BANK	126	5,73	15239,70
GESTION 365 (C)	CDT CENTRE	127	5,73	50842,14
GESTION 365 (D)	CDT CENTRE	128	5,73	49106,27
ECOFI-MONETERME	ECOFI FINANCE	129	5,73	1765,99
SELECTION MONEPRIME	CCF	130	5,72	771029,66
SOGENAL COURT TERME (C)	SOGENAL	131	5,72	9067,56
SOGENAL COURT TERME (D)	SOGENAL	132	5,72	9067,56
RIVAUD COURT TERME	B RIVAUD	133	5,71	22197,48
TRESORISUD	LYONNAISE de BQ	134	5,71	176239,61
COOP MONETAIRE	BFCC	135	5,71	1222,02
CAPITAL-SECURITE	PALUEL	136	5,71	17885,60
EPARCIC	CIC PARIS	137	5,70	4633,22
BIGT SECURITE +	BIGT	138	5,70	1280,02
LLOYDS SECURITE	LLOYDS BANK	139	5,70	17307,68
ORSAY MONETAIRE PREMIERE	ORSAY	140	5,70	15874,03
NATIO COURT TERME	BNP	141	5,69	13437,34
MONEDEN	BRED	142	5,69	87501,69
SAINT-HONORE PREMIERE	CF ROTHSCHILD	143	5,68	14178,79
FONCIER COURT TERME	CFF	144	5,67	4682,44
UNISECURITE	SANPAOLO	145	5,66	187615,63
ANTIGONE TRESORERIE	BNP	146	5,66	836049,00
SECURITE ARBITRAGES	CPR GESTION	147	5,66	191627,46
OBLISECURITE-SICAV	CDC TRESOR	148	5,66	5517,91
PYRAMIDES SECURITE	VERNES	149	5,66	89904,77
EFI-PERFORMANCE	CCCC	150	5,65	1933,43
SANS COUPON	BQ EUROFIN	151	5,65	1649,90

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-94	Valeur liquidative
ELAN COURT TERME	ROTHSCHILD ET CIE	152	5,65	19000,93
PLACEMENT M	SMC	153	5,64	21419,75
ENTREPRISE COURT TERME	PARIBAS	154	5,64	304935,37
AMPLIA	CNCA	155	5,64	113491,70
CAC COURT TERME	CDC GESTION	156	5,64	17959,09
VEGA COURT TERME	VEGA FINANCE	157	5,64	1652,45
LION COURT TERME (D)	CREDIT LYONNAIS	158	5,63	25028,15
LION COURT TERME (C)	CREDIT LYONNAIS	159	5,63	25028,15
LION MONETAIRE	CREDIT LYONNAIS	160	5,62	53476,88
EUROBANK COURT TERME 1ERE	EUROBANK	161	5,62	11245,59
CIAL-SECURITE (C)	CIAL	162	5,61	17318,53
CIAL-SECURITE (D)	CIAL	163	5,61	16601,87
GROUPAMA COURT TERME	GROUPAMA	164	5,61	3666,69
NORWICH TRESORERIE	NORWICH	165	5,59	138,65
MONEPRIME	PARIBAS	166	5,59	149212,84
DEMACHY +	DEMACHY	167	5,59	1875,64
GRIFFIN COURT TERME	CC GRIFF	168	5,58	8665,29
ARBITRAGES COURT TERME	BQ TRANSATLANTIQUE	169	5,57	9238,69
HLM MONETAIRE	CDC TRESOR	170	5,56	17850,06
TRESOR REAL	VEGA FINANCE	171	5,56	18350,11
CREDIT MARITIME PERFORMANCE	CDT MARITIME	172	5,55	25269,09
SIRIUS SR COURT TERME (C)	DU BOUZET	173	5,54	15548,80
SIRIUS SR COURT TERME (D)	DU BOUZET	174	5,54	15548,80
PYRAMIDES TRESORERIE	VERNES	175	5,54	19291,16
ECUREUIL MONEPREMIERE	ECUREUIL	176	5,53	10724,39
OUEST J (D)	CIO	177	5,52	17005,21
OUEST J (C)	CIO	178	5,52	17005,21
FRUCTI-COURT (D)	CCBP	179	5,52	85907,85
FRUCTI-COURT (C)	CCBP	180	5,52	90228,42
LA HENIN J	LA HENIN	181	5,52	19555,02
IENA MONETAIRE	BFT	182	5,51	12109,83
SPOT RENDEMENT	LYONNAISE de BQ	183	5,51	45313,11
CLAIRVAL	CARDIF	184	5,50	1919,43
TOPCASH	CPR GESTION	185	5,49	1609,42
BRETAGNE ATLANTIQUE REGULARITE	BP BRETAGNE	186	5,49	17583,82
ACTI VALORISATION	BBL FRANCE	187	5,49	6351,30
NATIO COURT TERME 2	BNP	188	5,49	365024,00
TRESORERIE PREMIERE	SOCIETE GENERALE	189	5,48	35067,01
LIBERCOURT	ODDO	190	5,48	89225,78
MAXI PLUS SECURITE	CCCC	191	5,47	28518,07
VIVCOURT TERME	FERRI	192	5,47	17126,29
OBC SECURITE	OBC	193	5,46	17582,51
GESTION OBLICOURT	INDOSUEZ	194	5,46	447,99
PLACEMENTS CT PREMIERE	NSM	195	5,46	10729,04
OCCIREAL	SOBO	196	5,45	21935,15
COMPTAVALOR	CDC TRESOR	197	5,45	2232,27
SNVB MONETAIRE (C)	SNVB	198	5,44	8748,91
SNVB MONETAIRE (D)	SNVB	199	5,44	8334,18
SP MONETAIRE	CPR GESTION	200	5,44	15964,90
LION M.F.	CREDIT LYONNAIS	201	5,43	710329,32
GESTION OBLICOURT (D)	INDOSUEZ	202	5,43	407,56
ALSACE COURT TERME (C)	BP STRASBOURG	203	5,43	18717,65
ALSACE COURT TERME (D)	BP STRASBOURG	204	5,43	18717,65
PLACEMENTS SECURITE	NSM	205	5,43	86970,95
CITI-VALOR	CITIBANK	206	5,43	17914,08
CAP BRA (C)	BRA	207	5,42	39445,16
CAP BRA (D)	BRA	208	5,42	39445,16
MONET-R PIBOR	ROBECO	209	5,42	17864,81
OPTIFINANCE	CCF	210	5,42	20682,61
MORGAN VALORISATION	JP MORGAN	211	5,41	1222,81
ACTIMONETAIRE (C)	SOCIETE GENERALE	212	5,40	36190,86
ACTIMONETAIRE (D)	SOCIETE GENERALE	213	5,40	30802,73
RHONE +X COURT TERME (C)	BP LYON	214	5,40	1840,12
RHONE +X COURT TERME (D)	BP LYON	215	5,40	1840,12
BRO-SECURITE	BRO	216	5,40	16650,21
OBJECTIF PREMIERE	LAZARD	217	5,40	18708,38
OUEST TRESORERIE	BP OUEST	218	5,39	44260,65
SAINT-HONORE REAL	CF ROTHSCHILD	219	5,39	9472,70
INVESTISSEMENT COURT TERME (D)	NATWEST	220	5,39	77,02
INVESTISSEMENT COURT TERME (C)	NATWEST	221	5,39	80,69
VALREAL	PARIBAS	222	5,36	33809,35
SELECTION MONETAIRE	CCF	223	5,35	445614,29
CDB MONETAIRE	SOCIETE GENERALE	224	5,35	21518,23
ORSAY COURT TERME	ORSAY	225	5,34	1496,76
OPERA TRESORERIE	DIDIER PHILIPPE	226	5,33	17953,63
UNION SECURITE	CIC BUE	227	5,31	245143,71
EFI-TRESOR	CCCC	228	5,30	16207,76
HERVET PLUS (C)	HERVET	229	5,28	8618,83
HERVET PLUS (D)	HERVET	230	5,28	8518,83
OBLISUD (C)	LYONNAISE DE BQ	231	5,26	9487,19
OBLISUD (D)	LYONNAISE DE BQ	232	5,26	9487,19
UNI-CASH	SANPAOLO	233	5,26	290,54
BIP SECURITE (C)	BIP	234	5,26	2030,55
BIP SECURITE (D)	BIP	235	5,26	2030,55
ECOFIGARANTI (C)	ECOFI FINANCE	236	5,26	1756,41
ECOFIGARANTI (D)	ECOFI FINANCE	237	5,26	1666,20
NATIO PLACEMENTS	BNP	238	5,26	74964,43
CM EPARGNE J (C)	CDT MUTUEL	239	5,24	21956,71
CM EPARGNE J (D)	CDT MUTUEL	240	5,24	20796,31
PLACEMENT J	SMC	241	5,23	9101,05
OUESTAR COURT TERME (D)	CFCM LOIRE-ATLANT.	242	5,23	16689,87
OUESTAR COURT TERME (C)	CFCM LOIRE-ATLANT.	243	5,23	16689,87
NATWEST SELLIER MONETAIRE	NATWEST	244	5,23	1200,51
JPM COURT TERME	B JOIRE	245	5,22	13537,55
SECURITA	DEMACHY	246	5,20	45825,22
SECURI-TAUX	LEGAL	247	5,20	1754,40
INVESTSECURITE COURT TERME D	CFCM MED	248	5,18	3269,77
INVESTSECURITE COURT TERME C	CFCM MED	249	5,18	3269,77
EFICOOP SICAV	CCCC	250	5,18	1807,89
FINORD SECURITE (C)	CDT NORD	251	5,18	20433,69
FINORD SECURITE (D)	CDT NORD	252	5,18	20433,69
SICAV ASSOCIATIONS	CDC	253	5,18	2320,20
PRIV'ASSOCIATIONS	BIMP	254	5,18	37176,31
LATITUDE (C)	SOGEPOSTE	255	5,16	141,65
LATITUDE (D)	SOGEPOSTE	256	5,16	141,65
ECUREUIL DISTRIMONETAIRE	ECUREUIL	257	5,15	10617,54
ACTIFIPART	GERER CONSEIL	258	5,12	1891,45
FRUCTI-ASSOCIATIONS (D)	CCBP	259	5,11	42,25
FRUCTI-ASSOCIATIONS (C)	CCBP	260	5,10	44,11
SECURICIC (D)	CIC PARIS	261	5,10	2182,03
SECURICIC (C)	CIC PARIS	262	5,10	2182,03
SEPTENTRION COURT TERME	BP NORD	263	5,09	152,33
ECUREUIL TRESORERIE	ECUREUIL	264	5,08	306,09
ROG COURT TERME	SYNALGEST	265	5,07	8436,75
ECUREUIL MONETAIRE	ECUREUIL	266	5,07	12443,08
MONE.DIS	CNCA	267	5,06	10611,55
SB SECURITE	CIC SB	268	5,06	1553,32
MONE J (C)	CNCA	269	5,05	11357,33
PROVENCE COURT TERME	HOTTINGUER	270	5,05	50048,64
LEUMI COURT TERME	CDT MUTUEL	271	5,04	15718,30
VIA MONETAIRE	VIA BANQUE	272	5,04	1254,41
UNIVAR (C)	CNCA	273	5,01	294,10
UNI-ASSOCIATIONS	CNCA	274	5,00	124,91
PYRAMIDES COURT (C)	VERNES	275	4,99	46774,47
PYRAMIDES COURT (D)	VERNES	276	4,99	44023,60
DRYADE	BGP	277	4,99	6625,28
NATIO SECURITE	BNP	278	4,96	11364,83
CAPIMONETAIRE (D)	SOCIETE GENERALE	279	4,94	7681,02
CAPIMONETAIRE (C)	SOCIETE GENERALE	280	4,94	7646,75
LION 20000 (C)	CREDIT LYONNAIS	281	4,92	16409,76
LION 20000 (D)	CREDIT LYONNAIS	282	4,92	16409,76
SICAIXA	CAIXA	283	4,92	23060,70
FRANCE COURT TERME	CIC BUE	284	4,91	15088,34
CREDIT MARITIME SECURITE	CDT MARITIME	285	4,87	1649,36
MONE OUEST	BP OUEST	286	4,84	162,49
NATIO MONETAIRE	BNP	287	4,76	5243,41
ATLAS COURT TERME	ATLAS	288	4,36	14764,04
Moyenne OPCVM			5,64	

FININFO

Sicav monétaires devises

Calculs standards au 30-11-95

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-94	Valeur liquidative
RG MONETAIRE INTERNATIONAL	ROBECO	1	6,42	14614,67
FIBOR PLUS DM	ALFI GESTION	2	4,28	26864,68
MEYERBEER CASH ITALIA Lire italienne	MONTE PASCHI	3	2,72	3844600,00
MONEYCIC $ USD	CIC PARIS	4	– 2,38	1051,92
SOCGEN CASH DOLLAR USD	SOCIETE GENERALE	5	– 2,48	12710,20
Moyenne OPCVM			1,71	

Sicav obligations françaises de capitalisation ou à revenu annuel

Calculs standards au 30-11-95

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-94	Valeur liquidative
REFLEX PREMIERE (C)	SCAF	1	18,23	1787,21
REFLEX PREMIERE (D)	SCAF	2	18,23	1601,19
PARTNER OBLIGATIONS 2002	BFSC	3	17,31	18274,55
CPR OAT-PLUS	CPR GESTION	4	17,08	19394,87
OAT INDICE GESTION	CDC GESTION	5	16,14	15957,07
SYNTHESIS	CNCA	6	16,07	14604,31
INDOSUEZ HORIZON 30 (C)	INDOSUEZ	7	15,79	12843,47
INDOSUEZ HORIZON 30 (D)	INDOSUEZ	8	15,71	11232,34
BIP OAT INDEX (D)	BIP	9	15,68	13171,53
BIP OAT INDEX (C)	BIP	10	15,68	21681,47
FIMINDEX PREMIERE	FIMAGEST	11	15,43	9700,27
FRUCTI-PREMIERE (D)	CCBP	12	15,21	11723,99
FRUCTI-PREMIERE (C)	CCBP	13	15,21	11723,99
PARTNER VT	BFSC	14	15,06	16654,76
STATE STREET OAT PLUS	STATE STREET	15	14,94	13915,81
SOGEPREMIERE (C)	SOCIETE GENERALE	16	14,82	5295,81
SOGEPREMIERE (D)	SOCIETE GENERALE	17	14,82	5168,88
OBLIPAR	PARIBAS	18	14,65	15725,80
PARIBAS CAPITALISATION	PARIBAS	19	14,61	2045,08
LION INSTITUTIONNELS	CREDIT LYONNAIS	20	14,50	40491,35
CAPISCOR	SCOR	21	14,26	1124,34
PRIMANCE (D)	SOCIETE GENERALE	22	14,22	10627,40
PRIMANCE (C)	SOCIETE GENERALE	23	14,22	11203,22
OBLIFUTUR	CNCA	24	14,18	3638,77
UNI-GARANTIE (D)	CNCA	25	14,15	1361,51
UNI-GARANTIE (C)	CNCA	26	14,15	1568,49
BATI PREMIERE	INVESTIM	27	14,12	20043,02
UAP ALTO	UAP	28	14,05	165,55
AGF FRANCE TAUX FIXE	AGF	29	14,01	5983,48
BRED OBLI-PREMIERE	BRED	30	13,99	4175,75
LION TRESOR	CREDIT LYONNAIS	31	13,98	2279,23
MORGAN PREMIERE CATEGORIE	JP MORGAN	32	13,95	1526,20
PLACEMENTS REASSURANCE	SCOR	33	13,92	1121,59
INDOSUEZ OAT (C)	INDOSUEZ	34	13,91	22543,47
INDOSUEZ OAT (D)	INDOSUEZ	35	13,87	15443,93
PROFICIUS	CNCA	36	13,79	939,18
MORGAN NET	JP MORGAN	37	13,72	2036,73
SELECTION VALEURS DU TRESOR	CCF	38	13,64	102443,53
MDM PREMIERE CATEGORIE	MDM ASSURANCES	39	13,56	146,93
FIMARENTE	FIMAGEST	40	13,44	16577,53
PYRAMIDES	VERNES	41	13,43	22357,39
AXA SELECTION (C)	AXA	42	13,39	161,51
AXA SELECTION (D)	AXA	43	13,39	161,51
UAP PREMIERE CATEGORIE	UAP	44	13,32	11656,09
SELECTION PREMIERE	CCF	45	13,27	12913,90
OBJECTIF RENDEMENT	LAZARD	46	13,25	15630,24
AZUR-OBLIGATIONS	GROUPE AZUR	47	13,25	239,59
ECOFI PREMIERE	ECOFI FINANCE	48	13,20	1408,69
FRASECUR	PARIBAS	49	13,18	249523,44
LION PLUS	CREDIT LYONNAIS	50	13,13	1294,27
PLACEMENTS CAPITALISATION	NSM	51	13,12	17303,12
OBLI-ASSOCIATIONS (C)	PARIBAS	52	13,10	210,57
OBLI-ASSOCIATIONS (D)	PARIBAS	53	13,10	210,57
EPARGNE INSTITUTIONS	CDT NORD	54	13,03	10346,02
OPPORTUNITE OBLIGATAIRE	PARIBAS	55	13,03	78359,29
PLACEMENTS OBLIGATIONS (C)	NSM	56	13,02	16902,53
PLACEMENTS OBLIGATIONS (D)	NSM	57	13,02	16665,35
NOVEPARGNE	CHOLET	58	13,01	11701,54
FINORD VALORISATION	CDT NORD	59	12,94	2270,07
GAN RENDEMENT	GAN	60	12,91	5321,33
PARTNER OBLIGATAIRE (C)	BFSC	61	12,90	12977,10
PARTNER OBLIGATAIRE (D)	MONDIALE	62	12,90	13373,28
ARC EN CIEL	CDC GESTION	63	12,89	175952,62
TOPOBLIG	CPR GESTION	64	12,81	1752,72
CPR OBLIG	CPR GESTION	65	12,79	1967,15
OBLITYS	SOGEPOSTE	66	12,77	560,79
AXA OBLIG FRANCE	AXA	67	12,71	155,54
AXA CAPITAL	AXA	68	12,62	232,43
FRANCE GARANTIE	CDC GESTION	69	12,60	[illegible]
AIRES (C)	BGP	70	12,60	955,74
AIRES (D)	BGP	71	12,60	730,97
AXA PREMIERE (C)	AXA	72	12,59	120,34
AXA PREMIERE (D)	AXA	73	12,59	120,34
FRANCE RETRAITE	CIC BUE	74	12,57	19025,09
CYRIL TRESOR	CYRIL FINANCE	75	12,55	1571,27
NATIO EPARGNE CAPITAL	BNP	76	12,55	14529,04
NATIO EPARGNE OBLIGATIONS	BNP	77	12,54	210,35
CM CAPITALISATION	CDT MUTUEL	78	12,53	1201,95
SAINT-HONORE CAPITAL	CF ROTHSCHILD	79	12,52	16415,32
ASSUR ECUREUIL CROISSANCE	CDC GESTION	80	12,45	175222,24
EPARGNE PREMIERE (C)	CDT MUTUEL	81	12,45	12715,66
COLBERT EPARGNE	NATWEST	82	12,44	1457,70
SELECTION RENDEMENT	CCF	83	12,44	211,79
SUVARENTE	CREDIT LYONNAIS	84	12,42	212,49
CM GESTION OBLIGATAIRE	CDT MUTUEL	85	12,39	355,06
NATWEST SELLIER PREMIERE (D)	NATWEST	86	12,35	1075,71
NATWEST SELLIER PREMIERE (C)	NATWEST	87	12,35	1222,69
TRESORIAL LONG TERME	VEGA FINANCE	88	12,29	1739,16
PLACEMENTS NET	NSM	89	12,29	15452,93
MUTUALITE RESERVES	CDC TRESOR	90	12,28	319250,16
MUTUASSUR OBLIGATIONS	MRA	91	12,27	1140,13
FIMOBLIG (D)	FIMAGEST	92	12,25	14705,91
FIMOBLIG (C)	FIMAGEST	93	12,24	16597,12
AGF OBLIG	AGF	94	12,22	1162,20
BFT VALOR 2	BFT	95	12,22	1596,93
AVEC COUPON	BQ EUROFIN	96	12,21	1146,35
UNION CAPITALISATION	CIC BUE	97	12,20	17034,27
INDOSUEZ LONG TERME (C)	INDOSUEZ	98	12,19	551,23
EGIDE PREMIERE	EGIDE FINANCE	99	12,14	13348,00
PLACEMENT PREMIER	SMC	100	12,13	5595,24
COSMOS PREMIERE CATEGORIE	ARJIL	101	12,10	1582,19
INDOSUEZ LONG TERME (D)	INDOSUEZ	102	12,09	232,11
HAUSSMANN EPARGNE	WORMS	103	12,07	2340,27
DB OBLIG (D)	DEUTSCHE BANK	104	11,97	11075,42
DB OBLIG (C)	DEUTSCHE BANK	105	11,97	14061,27
OFIMA OBLIG	OFIVALMO	106	11,96	11058,65
EXPANSION OBLIGATIONS	MIDLAND	107	11,93	11569,56
GROUPAMA OBLIGATIONS	GROUPAMA	108	11,93	552,98
EURCO SOLIDARITE	CREDIT LYONNAIS	109	11,91	1255,12
ACTI-PREMIERE (C)	BBL FRANCE	110	11,89	16575,97
ACTI-PREMIERE (D)	BBL FRANCE	111	11,87	15215,29
PLACEMENT PLUS	SMC	112	11,86	5439,46
UAP MOYEN TERME	UAP	113	11,80	182,17
ODDO CAPITALISATION	ODDO	114	11,61	1692,90
ENTROBLIG	ENTREPRISE	115	11,59	12318,65
FRANCE OBLIGATIONS	CDC TRESOR	116	11,53	471,72
THESORA (C)	SOGEPOSTE	117	11,47	861,25
THESORA (D)	SOGEPOSTE	118	11,47	919,64
VICTOIRE OBLIREA	VICTOIRE	119	11,43	456,38
GENERAL RENDEMENT	GENERALI	120	11,41	[illegible]
SELECTION L PRIME	CCF	121	11,39	114799,40
PROVENCE PREMIERE CATEG. (D)	HOTTINGUER	122	11,38	65638,87
FINANCIERE PLUS	MAAF	123	11,37	44454,59
PROVENCE PREMIERE CATEG. (C)	HOTTINGUER	124	11,35	73948,49
JEUNE EPARGNE	LYONNAISE DE BQ	125	11,34	361,15
OFIMA FRANCE	OFIVALMO	126	11,24	12252,31
CITI-RESERVE	CITIBANK	127	11,20	1418,86
CAPIOBLIG	SOCIETE GENERALE	128	11,19	8071,22
COEXIS	CNCA	129	11,16	1686,34
BTP LONG TERME	BANQUE BTP	130	11,15	142961,14
ECUREUIL CAPITALISATION	ECUREUIL	131	11,08	215,25
TRESOR PLUS	CDC TRESOR	132	11,05	1684,77
ATHENA LONG TERME	ATHENA	133	11,03	740,03
PLUSVAL	CARDIF	134	11,00	10293,79
HAUSSMANN OBLIGATIONS	WORMS	135	10,98	1393,78
DEMACHY LONG TERME	DEMACHY	136	10,96	1780,66
PREVOYANCE ECUREUIL	ECUREUIL	137	10,92	99,72
VALPREMIERE	CARDIF	138	10,85	120276,01
BTP RENDEMENT	BANQUE BTP	139	10,85	2063,28
MULTIGARANTIE	MULTIFONDS-CMN	140	10,77	13046,74
OBLICIC REGIONS	CIC PARIS	141	10,76	1090,46
SOGEPARGNE	SOCIETE GENERALE	142	10,58	298,68
THESAURUS	BRED	143	10,51	44379,88
SOPRANE LONG TERME (D)	BACOT	144	10,46	5308,82
SOPRANE LONG TERME (C)	BACOT	145	10,46	6294,53
SAINT-HONORE RENDEMENT	CF ROTHSCHILD	146	10,33	18783,56
FRUCTI-CAPI	CCBP	147	10,32	54,53
VALCOMEX INVEST. 1ERE (C)	BFCE	148	10,25	146775,67
VALCOMEX INVEST. 1ERE (D)	BFCE	149	10,22	105999,15
ELAN PREMIERE	ROTHSCHILD ET CIE	150	10,22	16014,88
CAPITACIC	CIC PARIS	151	10,09	1646,65
FINUNION	CIC BUE	152	9,84	20036,13
NATIO EPARGNE TRESOR	BNP	153	9,84	10158,56
BARCLAYS PREMIERE (C)	BARCLAYS	154	9,84	20642,01
BARCLAYS PREMIERE (D)	BARCLAYS	155	9,83	16881,76
ARCADE PREMIERE	BIMP	156	9,60	1040,46
CROISSANCE MERCURE (D)	EPARGNE	157	9,58	3040,42
CROISSANCE MERCURE (C)	EPARGNE	158	9,58	4005,42
SAINT-HONORE ASSOCIATIONS	CFROTHSCHILD	159	9,56	23175,87
NATIO EPARGNE	BNP	160	9,49	21797,97
BFT VALOR UNE	BFT	161	9,36	1768,51
BSD VALORISATION	BSD	162	9,15	152,76
HERVET OBLICROISSANCE	HERVET	163	9,04	1487,35
GESTILION	CREDIT LYONNAIS	164	9,03	19317,16
HAUSSMANN PREMIERE	WORMS	165	8,89	1419,56
ARBITRAGES PREMIERE	BQ TRANSATLANTIQUE	166	8,88	8439,89
PHENIX PLACEMENT	AGF	167	8,83	421,49
SENSIVALOR	CDC TRESOR	168	8,75	34217,56
PLACEMENT COURT TERME	SMC	169	8,73	11631,93
SELECTION COURT TERME	CCF	170	8,65	19023,68
COLBERT PREMIERE	NATWEST	171	8,61	1710,07
MUTUALITE DEPOTS-SICAV	CDC TRESOR	172	8,56	17616,44
PLACEMENTS VALORISATION	NSM	173	8,54	22431,01
REVAL	CARDIF	174	8,41	6943,77
LION ASSOCIATIONS	CREDIT LYONNAIS	175	8,38	11471,47
DEMACHY COURT TERME	DEMACHY	176	8,31	1963,72
SOGEVALOR (C)	SOCIETE GENERALE	177	8,29	5261,65
SOGEVALOR (D)	SOCIETE GENERALE	178	8,29	5106,50
BIGT M SENSIBLE	BIGT	179	8,24	1293,90
INDOSUEZ PREMIERE (C)	INDOSUEZ	180	8,22	615,52
SELECTION J	CCF	181	8,22	87790,29
INDOSUEZ PREMIERE (D)	INDOSUEZ	182	8,15	434,13
PATRIMOINE RETRAITE	CCBP	183	8,08	283,04
VALORG	CCBP	184	8,04	2435,70
SECURI-GAN	GAN	185	8,00	13161,46
PREMIERE OBLIG (C)	CDC TRESOR	186	8,00	12593,31
PREMIERE OBLIG (D)	CDC TRESOR	187	8,00	10950,02
UNIPREMIERE	SANPAOLO	188	7,98	4067,09
ASSOCIA PREMIERE	SOCIETE GENERALE	189	7,92	37304,81
LIBER-SECURITE	ODDO	190	7,92	16811,38
PROVAL MT (C)	WORMS	191	7,84	14616,29
PROVAL MT (D)	WORMS	192	7,84	11799,08
PASQUIER RENDEMENT (D)	BIMP	193	7,81	114,63
PASQUIER RENDEMENT (C)	BIMP	194	7,80	144,17
FONCIER PREMIERE	CFF	195	7,79	4289,56
ECOFI-SECURITE	ECOFI FINANCE	196	7,65	10797,57
PROVENCE OPTIMUM	HOTTINGUER	197	7,64	52778,02
COSMOS OBLIGATIONS	ARJIL	198	7,61	1568,27
FINORD PLACEMENT (D)	CDT NORD	199	7,58	15180,08
FINORD PLACEMENT (C)	CDT NORD	200	7,58	15180,08
ASSOCIC	CIC PARIS	201	7,55	1155,27
ECUREUIL CAPICOURT	ECUREUIL	202	7,51	213,64
UNI-MT	SANPAOLO	203	7,50	1268,36
INTENSYS (D)	SOGEPOSTE	204	7,43	109,85
INTENSYS (C)	SOGEPOSTE	205	7,43	109,85
MIDLAND PREMIERE	MIDLAND	206	7,39	2064,80
BTP ASSOCIATIONS	BANQUE BTP	207	7,34	15412,76
CPR SECURITE OBLIGATAIRE	CPR GESTION	208	7,20	6793,05
OBLI-CIAL (C)	CIAL	209	7,18	12628,04
OBLI-CIAL (D)	CIAL	210	7,16	11298,63
PYRAMIDES OBLIG PLUS (C)	VERNES	211	7,11	10979,55
PYRAMIDES OBLIG PLUS (D)	VERNES	212	7,11	10771,49
SOLSTICE	SOGEPOSTE	213	7,10	2315,00
EPARCOURT SICAV	ECUREUIL	214	7,09	199,39
SUD GESTION (C)	LYONNAISE DE BQ	215	7,07	12445,67
MULTIASSOCIATIONS	MULTIFONDS-CMN	216	7,02	20682,53
PARTNER OPTIONS	BFSC	217	6,97	17564,04
INDOSUEZ REGULARITE	INDOSUEZ	218	6,93	17849,35
BIP TRESORERIE	BIP	219	6,91	11614,30
JAUBAN	BRED	220	6,89	36710,51
UNIPREMIERE - CT	SANPAOLO	221	6,66	1710,25
CENTRALE COURT TERME	CCR	222	6,65	23397,96
OUEST OBLIG (D)	CIO	223	6,54	14939,43
OUEST OBLIG (C)	CIO	224	6,54	14939,43
SOPRANE COURT TERME (C)	BACOT	225	6,53	9231,01
SOPRANE COURT TERME (D)	BACOT	226	6,53	9039,95
COSMOS ELYSEES	ARJIL	227	6,44	183,84
ARBITRAGE RENDEMENT	LYONNAISE DE BQ	228	6,44	14578,86
EPARC CONTINENT	CONTINENT	229	6,41	65,36
BTP MONEPLUS	BANQUE BTP	230	6,35	19222,43
SNVB EPARGNE DYNAMIQUE (C)	SNVB	231	6,33	11246,41
SNVB EPARGNE DYNAMIQUE (D)	SNVB	232	6,33	10711,45
CM EPARGNE COURT TERME (C)	CDT MUTUEL	233	6,30	834,97
CM EPARGNE COURT TERME (D)	CDT MUTUEL	234	6,29	811,42
CYRIL PLUS	CYRIL FINANCE	235	6,26	854,08
HAUSSMANN INSTITUTIONNELS	WORMS	236	6,20	1610,77
ALFI PREMIUM	ALFI GESTION	237	6,17	89950,78
FIMEPARGNE	FIMAGEST	238	6,11	16724,28
VIA OBLIGATAIRE	VIA BANQUE	239	6,06	7304,50
COSMOS CAPITAL	ARJIL	240	6,06	1925,19
OBC COURT TERME	OBC	241	6,05	107006,83
BFT COURT TERME	BFT	242	5,95	115030,98
ECOFI ARBITRAGE	ECOFI FINANCE	243	5,94	1725,12
NATWEST SELLIER TAUX VARIABLE	NATWEST	244	5,90	1060,01
ELAN SECURITE	ROTHSCHILD ET CIE	245	5,88	16441,79
OBLIG HENIN	LA HENIN	246	5,72	20813,02
ARBI-OBLIG	FININDICE	247	4,99	95566,98
ALFA LONG TERME (D)	GERER CONSEIL	248	4,54	1094,66
ALFA LONG TERME (C)	GERER CONSEIL	249	4,54	1417,91
AA MOYEN TERME	GERER CONSEIL	250	3,77	1412,95
ORSAY VALORISATION	ORSAY	251	3,70	18124,48
ORSAY PREMIERE	ORSAY	252	3,36	1817,59
ORSAY ARBITRAGE	ORSAY	253	0,52	16525,25
Moyenne OPCVM			10,59	

Sicav obligataires à coupons multiples

Calculs standards au 30-11-95

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-94	Valeur liquidative
EPARGOBLIG	NATWEST	1	12,71	1230,03
[illegible]	BNP	2	[illegible]	[illegible]
PARIBAS REVENUS	PARIBAS	3	12,29	101,04
FRANCE TRIMESTRIELLE	CDC GESTION	4	12,00	5365,57
NORWICH REMUNERATION	NORWICH	5	11,49	107,53
REVENU-VERT	CNCA	6	11,37	1147,97
LAFFITTE OBLIGATIONS (D)	BARCLAYS	7	11,17	146,15
LAFFITTE OBLIGATIONS (C)	BARCLAYS	8	11,17	149,31
FINORD TRIMESTRIEL	CDT NORD	9	11,06	1077,84
FRANCE RENDEMENT (C)	CORTAL	10	11,00	1121,03
FRANCE RENDEMENT (D)	CORTAL	11	11,00	1057,16
CAP REVENUS	CARDIF	12	10,53	5161,07
CM EPARGNE QUATRE	CDT MUTUEL	13	10,45	1082,10
REVENUS TRIMESTRIELS	SOGEPOSTE	14	10,43	5194,39
TRILION	CREDIT LYONNAIS	15	9,93	5153,13
MULTIREVENUS	MULTIFONDS-CMN	16	9,88	102,86
TRESOR TRIMESTRIEL	CDC TRESOR	17	9,64	1009,68
AGF REVENUS	AGF	18	9,64	1024,24
PLACEMENTS TRIMESTRIELS	NSM	19	9,42	10052,52
CADENCE 1	SOCIETE GENERALE	20	9,36	1047,93
CADENCE 3	SOCIETE GENERALE	21	9,12	1041,30
ECUREUIL TRIMESTRIEL	ECUREUIL	22	8,95	1918,52
GROUPAMA TRESORERIE	GROUPAMA	23	8,88	10307,00
CADENCE 2	SOCIETE GENERALE	24	8,10	1033,66
ACTI 2 (C)	BBL FRANCE	25	7,62	15175,43
ACTI 2 (D)	BBL FRANCE	26	7,61	13976,95
RENTACIC	CIC PARIS	27	7,61	160,45
FRUCTIDOR	CCBP	28	7,52	254,27
MENSUELCIC	CIC PARIS	29	7,43	10094,12
HAUSSMANN MULTIREVENUS	WORMS	30	7,13	1280,39
INTERETS TRIMESTRIELS	CORTAL	31	5,35	1070,57
REVENU MENSUEL	GERER CONSEIL	32	4,33	2069,79
Moyenne OPCVM			9,59	

Sicav obligations Europe

Calculs standards au 30-11-95

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-94	Valeur liquidative
MDM ECU	MDM ASSURANCES	1	15,27	122,31
OBLIG-EUROPE	CPR GESTION	2	12,93	16043,26
EUROPE PREMIERE	CDC GESTION	3	12,52	1066,15
CONVERGENCE EUROPE GESTION	CDC GESTION	4	11,87	11367,09
OFIMA EUROPE	OFIVALMO	5	11,39	15393,84
CAVA OBLIG	DUPONT	6	10,27	11517,85
AGF ECU	AGF	7	10,15	945,29
ATLAS ECU	ATLAS	8	9,66	145,56
RG EUROPEAN BONDS	ROBECO	9	9,45	8819,10
CPR CASH SME	CPR GESTION	10	7,45	15581,79
EGFI-EUROTOP	CCCC	11	5,85	1085,01
VALEURS GESTION	DEMACHY	12	4,97	466,83
ECUPAR	AXA	13	4,67	123,19
AXA EUROPE	AXA	14	4,17	124,62
Moyenne OPCVM			9,32	

Sicav obligations internationales

Calculs standards au 30-11-95

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-94	Valeur liquidative
INDOSUEZ MULTIOBLIGATIONS	INDOSUEZ	1	18,03	615,25
GEOBILYS (D)	SOGEPOSTE	2	15,76	575,33
GEOBILYS (C)	SOGEPOSTE	3	15,76	594,13
SOPRANE OBLIG-INTER	BACOT	4	15,66	11188,51
VIVLONGTERME	FERRI	5	14,82	17994,51
MDM OBLIG-INTER	MDM ASSURANCES	6	14,39	113,07
BIP INTER-OBLIGATIONS	BIP	7	14,37	76634,79
VALEURS INTERETS PLACEMENTS	BIP	8	12,31	113210,64
ATHENA OBLIGATIONS	ATHENA	9	12,15	256,94
OBJECTIF CAPITALISATION	LAZARD	10	11,84	17344,35
GROUPAMA CAPITALISATION	GROUPAMA	11	11,21	1747,41
STATE STREET OBLIGATIONS MONDE	STATE STREET	12	10,76	1041,69
UNIVERS-OBLIGATIONS	CNCA	13	10,72	2094,43
EPARGNE REVENU	CDT NORD	14	10,71	460,91
VICTOIRE ANDROMEDE	ABEILLE	15	10,32	1195706,61
PARIBAS OBLIGATIONS PLUS (C)	PARIBAS	16	10,32	410,66
PARIBAS OBLIGATIONS PLUS (D)	PARIBAS	17	10,32	410,66
CYRIL TRESOR INTERNATIONAL	CYRIL FINANCE	18	10,30	1349,68
SELECTION OBLIGATIONS INTER.	CCF	19	10,21	1998,74
INVESCO FRANCE PREMIERE SICAV	INVESCO	20	10,06	119,03
VAL INTERNATIONAL	CARDIF	21	9,90	5177,02
ROCHEFORT OBLIGATIONS	ROCHEFORT	22	9,40	1570,92
PARTNER INTERNATIONAL	BFSC	23	9,21	13381,20
INTEROBLIG	SOCIETE GENERALE	24	9,16	6038,54
OBLIGATIONS TOUTES CATEGORIES	BRED	25	9,08	221,10
CPR WORLD CAPI	CPR GESTION	26	8,98	16268,79
OBLICIC MONDIAL	CIC PARIS	27	8,91	3163,23
NORD-SUD DEVELOPPEMENT	CDC GESTION	28	8,90	2051,52
PRIVOBLIG	BIMP	29	8,79	297,17
UAP ALTEFI	UAP	30	8,63	208,07
FIMINTER	FIMAGEST	31	8,60	1397,02
OBLILION	CREDIT LYONNAIS	32	8,58	1739,55
EUROVAL	CIC BUE	33	8,06	1618,73
VICTOIRE SECURITE	VICTOIRE	34	8,00	183,95
VICTOIRE OBLIGATIONS	VICTOIRE	35	7,94	401,86
SOPRINA	SDBO	36	7,92	339,12
AGF INTERFONDS	AGF	37	7,71	397,80
CPR MOBIDIV	CPR GESTION	38	7,43	87405,08
HAUSSMANN INSTITUTIONNELS INTE	WORMS	39	7,41	1239,59
NATIO INTER	BNP	40	7,23	1768,04
STRATEGIE RENDEMENT	LEGAL	41	6,30	1650,30
ELAN OBLIMONDE	ROTHSCHILD ET CIE	42	5,75	12749,27
PRIMSET	SOCIETE GENERALE	43	5,27	5342,73
AXA OBLIG INTERNATIONALES	AXA	44	4,87	134,23
CHASE INVESTISSEMENT	CHASE MANHATTAN BANK	45	4,74	16924,51
DROUOT SECURITE	AXA	46	4,04	207,07
UNI-OBLIGATIONS	SANPAOLO	47	3,67	2872,35
ORSAY INTERNATIONAL BONDS	ORSAY	48	2,55	10741,95
MONDOBLIG (C)	BGP	49	1,45	135,58
MONDOBLIG (D)	BGP	50	1,43	123,20
Moyenne OPCVM			9,20	

Sicav garanties

Calculs standards au 30-11-95

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-94	Valeur liquidative
CAP 40	CARDIF	1	15,31	6197,63
ACTIONS GARANTIES SICAV	CCF	2	10,86	1016,65
FINORD'AV GARANTIE MONETAIRE	CDT NORD	3	5,35	750,32
NATIO PERFORMANCE 2	BNP	4	3,68	12179,63
NATIO PERFORMANCE 1	BNP	5	2,43	11499,22
PLAN SECURITE	CCBP	6	1,04	11582,47
Moyenne OPCVM			6,44	

SÉCURITÉ Dans les périodes financières troublées, le mot « *garanti* » est synonyme pour l'épargnant de sécurité. Le succès des placements garantis s'explique avant tout ainsi. ● LES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS multiplient la création de nouveaux produits garantis, même si certains ne sont que des placements classiques (sicav, assurance-vie) assortis du terme magique de « garanti ». ● LE PARADOXE, c'est que les véhicules de placement traditionnels et garantis par l'Etat comme le plan d'épargne-logement ou le livret A apparaissent aujourd'hui comme les plus intéressants par les spécialistes. ● LE LIVRET A reste le placement populaire par excellence, mais pourrait voir sa rémunération (4,5 % net d'impôt) diminuer dans un contexte de baisse des taux d'intérêt et d'inflation faible. Le taux du plan d'épargne-logement, de 5,25 %, pourrait également être revu à la baisse.

Les placements garantis remportent un succès croissant auprès des épargnants

Les établissements financiers multiplient la création de nouveaux produits garantis, mais le plan d'épargne-logement et le livret A gardent la cote

IL EST TRADITIONNEL, en période de crise, de prendre moins de risques. Surtout en matière de placements financiers : le lundi noir d'octobre 1987, les déboires des titres des privatisées, la chute de la Bourse depuis le début de l'année, celle des sicav monétaires sont autant d'éléments qui ont incité les Français à rechercher la sécurité.

Les placements à taux garanti ont, ces temps-ci, le vent en poupe. A la Société générale, par exemple, les encours des plans d'épargne-logement(PEL) ont augmenté de 15 % entre novembre 1994 et novembre 1995, ceux des plans d'épargne populaire (PEP) de 17 %, et ceux des comptes à terme ont été multipliés par deux et demi sur cette même période. Mais la baisse des taux courts depuis octobre (les taux trois mois étaient à 5,80 % le 5 décembre) et des taux longs depuis le début de l'année (6,80 % à dix ans le 5 décembre), ainsi que le durcissement de la fiscalité de l'épargne décidé par le gouvernement Juppé remettent en cause le succès de certains de ces produits pour confirmer les avantages d'autres. Ainsi, les comptes à terme sont aujourd'hui beaucoup moins courus que cet été. Ils bénéficiaient alors d'une nouvelle fiscalité avantageuse : tout comme les valeurs mobilières, les comptes à terme offraient un abattement de 8 000 francs pour un célibataire (de 16 000 francs pour un couple) et ses revenus étaient ensuite imposables à 19,4 %. On sait désormais que l'abattement n'est pas reconductible l'an prochain : les revenus des comptes à terme seront imposables au premier franc à compter de 1996. Par ailleurs, la hausse des taux courts du début d'année permettait aux banques d'offrir aux déposants des taux relativement élevés. En mars 1995, Cortal offrait des comptes à terme à 7,5 %. Maintenant que le mouvement s'est inversé, les taux garantis sont nettement moins alléchants. La Société générale proposait le 5 décembre un compte à terme trésorerie, qui rémunère 50 000 francs à 4,50 % sur trois mois, à 4,70 % sur un an et à 4,90 % sur deux ans. Cortal proposait le 6 décembre pour la même somme un compte à terme sur six mois à 5,25 %, et à 5 % sur un et deux ans.

Le livret A, qui rémunère toute somme de moins de 100 000 francs à 4,5 % net d'impôt, apparaît en comparaison intéressant. « *Un taux net de 4,5 % revient à peu près à un taux brut de 5,5 %*, estime Philippe Nahum, directeur du conseil clientèle de Cortal. *Si l'on pense que les taux ont atteint un plafond, on a tout intérêt à figer ce niveau élevé de rémunération en ouvrant un compte à terme.* » Mais aujourd'hui, toutes choses égales par ailleurs, le livret A apparaît comme le placement garanti à court terme le plus intéressant. D'autant que les perspectives d'évolution des taux court terme sont baissières. « *Nous pensons qu'ils devraient atteindre entre 4 % et 4,5 % l'an prochain* », précise un banquier. Le livret A présente de surcroît l'avantage d'être complètement liquide, contrairement aux comptes à terme auxquels sont assorties la plupart du temps des pénalités de sortie. Le livret bleu présente les mêmes caractéristiques que le livret A, si ce n'est qu'il est distribué par le Crédit mutuel et non par La Poste et les Caisses d'épargne. Même constatation pour le livret d'épargne populaire, un placement liquide à 5,5 %, plafonné à 40 000 francs et destiné aux personnes dont le niveau d'impôt est inférieur à 1 860 francs par an. Le Codévi (compte pour le développement industriel), plafonné à 30 000 francs et rémunéré à 4,5 %, est tout aussi séduisant.

NET REGAIN D'INTÉRÊT

Les bonnes vieilles formules n'ont pas dit leur dernier mot. Le livret A, qui a connu au début de l'année un certain désintérêt compte tenu de la hausse des taux à court terme et de la concurrence des comptes à terme, connaît un net regain d'intérêt depuis le mois de septembre. Selon le Centre national des Caisses d'épargne (Cencep), les collectes ont enregistré un excédent de 300 millions de francs en septembre et de 2 milliards de francs en octobre, ce qui a permis de ramener l'encours total à 700 milliards de francs. Sur les huit premiers mois de l'année, le solde de la collecte avait été négatif. A moyen terme, ce sont également les placements garantis par l'Etat qui apparaissent aujourd'hui les plus intéressants : le plan d'épargne- logement – plafonné à 400 000 francs et rémunéré à 5,25 % – apparaît, de la même manière, relativement rentable. Les revenus des sommes qui y sont investies sont complètement défiscalisés au bout de quatre ans. « *Je vais conseiller à nos clients qui ont un PEL d'accélérer leurs versements et à ceux qui n'en ont pas d'en ouvrir un. Compte tenu de l'évolution des taux, le gouvernement pourrait décider de diminuer la rémunération, aujourd'hui très correcte, du PEL* », avoue Jean-Claude Doguet, responsable de l'épargne bilantielle à la Société générale. Les sicav à capital et à taux garantis peuvent certes être concurrentielles en termes de rémunération. Mais, tout comme les comptes à terme, elles ne bénéficieront plus à partir de 1996 de l'abattement de 8 000 ou 16 000 francs. Quant au seuil d'imposition des plus-values, il sera abaissé de 336 700 francs cette année à 200 000 francs en 1996 et 100 000 francs en 1997. Investies dans un PEA, intégralement défiscalisé, ces sicav prennent en revanche tout leur intérêt.

Sur le long terme, ce sont les contrats d'assurance-vie qui apparaissent actuellement le placement garanti le plus rentable. Il existe des contrats d'assurance-vie à taux garanti ou à taux minimum garanti, qui bénéficient logiquement d'une défiscalisation totale au bout de huit ans. Cortal propose par exemple un contrat sur dix ans et trois mois (Val Croissance), qui assure à son bénéficiaire un taux de 7 % : au bout de cette période, le contractant aura doublé son capital. Les contrats d'assurance-vie permettent par ailleurs, sous certaines conditions, de transmettre du capital sans droit de succession. Un avantage dont ne bénéficie pas le plan d'épargne populaire à taux garanti, même si ses revenus sont également défiscalisés au bout de huit ans.

Virginie Malingre

Le taux du livret A pourrait baisser

LORSQU'EN 1986 Edouard Balladur a décidé d'abaisser le taux du livret A de 6 % à 4,5 %, il a soulevé un véritable tollé. Depuis, plus personne n'a osé toucher à la rémunération du livret A. Le livret A reste, il est vrai, le placement populaire par excellence : la moitié des détenteurs disposent d'un revenu mensuel inférieur à 12 500 francs. Les déclarations de plusieurs responsables politiques laissent penser pourtant que, après dix ans, le taux du livret A pourrait être revu à la baisse. Même si le gouvernement va sans doute attendre quelques mois et une période socialement moins sensible pour prendre ce type de décision.

Les banquiers n'attendent en tout cas que cela : en période de baisse des taux courts et de basse inflation, le livret de la Caisse d'épargne leur fait une sérieuse concurrence. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances, envisagerait également de soumettre les revenus du livret A à la CSG. Dans ce cas, la rémunération du livret A ne serait que peu modifiée, puisqu'elle passerait de 4,5 % à 4,4 %.

Le taux du plan d'épargne-logement, de 5,25 %, pourrait également être revu à la baisse. Autre produit garanti par l'Etat menacé de perdre certains de ses attraits : le Codévi, lui aussi rémunéré à 4,5 %. En mai dernier, deux sénateurs ont proposé de faire fluctuer le taux de rémunération des Codévi avec ceux du marché.

Les avantages fiscaux des BIC non professionnels disparaissent

C'EST FINI ! Le 15 novembre 1995, l'Assemblée nationale, avant de voter le projet de loi de finances, a adopté son article 55, qui supprime l'imputation des déficits des BIC (bénéfices industriels et commerciaux) lorsque ces derniers proviennent « *directement ou indirectement d'activités ne comportant pas la participation personnelle continue et directe de l'un des membres du foyer fiscal à l'accomplissement des actes nécessaires à l'activité* ».

La loi fiscale définit comme étant bénéfices industriels et commerciaux (BIC) les profits réalisés par des personnes physiques et provenant de l'exercice d'une profession commerciale, industrielle ou artisanale, c'est-à-dire un champ très vaste. Cette définition recouvre, en outre, de nombreuses activités comme l'achat-revente d'immeubles effectué à titre habituel, l'intermédiation immobilière, la location d'un immeuble aménagé ou de matériel comme les wagons et les navires de commerce sous forme de copropriétés (quirats). Elle s'applique légalement aux investissements dans l'hôtellerie et dans les bateaux de plaisance.

Ces activités génèrent le plus souvent des déficits, notamment lorsque l'investissement est financé à crédit avec des frais financiers à payer. Depuis la réforme de 1959, qui unifia les différents régimes fiscaux, l'industriel ou le commerçant peuvent, éventuellement, imputer leurs déficits sur leurs revenus globaux.

Cette possibilité a conduit à de nombreuses dérives, notamment l'imputation de ces déficits à des exploitations agricoles réelles ou fictives.

Parmi les dérives plus récentes figurent de nombreux « montages » permettant à des personnes physiques de déduire de leurs revenus globaux les déficits générés par les investissements dans l'hôtellerie, les bateaux de plaisance, etc. Ces investissements sont effectués à travers des structures ad hoc et ne sont pas gérés par des personnes physiques mais confiés à des professionnels. Ce sont ces dérives que le gouvernement a voulu sanctionner, pour mettre fin à une évasion fiscale jugée coûteuse. Ce faisant, il provoque de vifs remous, notamment dans l'hôtellerie, où la plupart des établissements deux étoiles sont ainsi financés. Un affrontement se produit alors entre les promoteurs immobiliers, qui agitent la menace d'un chômage supplémentaire dans le bâtiment, et les professionnels de l'hôtellerie, pour lequel le parc hôtelier, très engorgé, souffre de pléthore. C'est là où l'on s'aperçoit que la défiscalisation par le biais des BIC peut perturber tout un secteur. Cette subvention peut être nécessaire pendant un temps, afin d'attirer les capitaux extérieurs, qui, sans elle, ne viendraient certainement pas se placer. C'est le cas des investissements dans les DOM-TOM au titre de la loi Pons, soumis depuis 1992 à l'agrément des pouvoirs publics au coup par coup. Ce ne l'est probablement plus dans l'hôtellerie.

Quant aux bateaux de plaisance en métropole, achetés pour les trois quarts en BIC, au-dessus de 1 million de francs, c'est ce genre de défiscalisation qui a permis, dans le passé, le vif développement des chantiers de construction, aujourd'hui touchés par la crise et que risque de malmener encore davantage la suppression des BIC non professionnels. Ces constructeurs, qui avaient, sans doute, profité imprudemment de ce genre de défiscalisation, demandent qu'on étale les effets de la suppression. C'est peut-être pour cette raison qu'il leur sera peut-être accordé de rattacher les bateaux de plaisance au régime des quirats pour les bateaux de commerce, pour lesquels le régime des BIC non professionnels serait maintenu ou prolongé.

Rappelons, enfin, que la date d'entrée en vigueur de la suppression, contrairement à ce qu'avaient pu craindre certains, a été reportée du 20 septembre 1995 au 1er janvier 1996. Y échapperont les investissements mobiliers commencés avant la fin de l'année, et payés à 50 %, et les investissements immobiliers qui auront fait l'objet d'une déclaration d'ouverture de chantier également avant la fin de l'année. Relevons enfin que, pour qualifier les BIC, la discrimination entre activité professionnelle et non professionnelle risque de s'avérer délicate. Rien n'empêche par exemple un investisseur de faire gérer son investissement par sa femme, en nom tout au moins.

François Renard

Les soubresauts du marché de l'or sont sans lendemain

L'once reste sous les 400 dollars

RETOUR deux ans en arrière. L'once d'or (31,1 grammes) n'a toujours pas retrouvé ses niveaux de décembre 1993 (391,5 dollars) et évolue aujourd'hui aux alentours de 388,50 dollars. Le très léger redressement observé cette année (+1,7 %) n'aura pas suffi à effacer les pertes de 1994 (-2,1 %). Tout semble indiquer qu'après la flambée de 20 % enregistrée voilà deux ans, le métal jaune est bloqué dans son évolution dans une fourchette de prix oscillant entre 370 et 395 dollars.

Les derniers mois en auront fourni l'une des meilleures illustrations. Par deux fois, l'or aura été fortement recherché : au printemps et en ce début d'hiver. Le 31 mars, les cours à New York franchissaient momentanément la barre des 400 dollars, culminant à 401 dollars, un niveau inconnu depuis août 1993.

Ce regain d'intérêt concernait alors l'ensemble des métaux précieux comme l'argent et le platine. Les investisseurs, troublés par la dépréciation du dollar et s'inquiétant sur les fondamentaux de cette monnaie, redécouvraient l'attrait de tels placements. Les plus actifs étaient alors les *hedge funds*, ces fonds de gestion pour la plupart américains, qui après avoir spéculé sur les devises, les actions et les obligations se reportent vers d'autres placements plus lucratifs. Mais la flambée fut brève.

Deux mois plus tard, le 28 novembre, le métal jaune était à nouveau vivement sollicité. En quelques heures il s'appréciait de 5 dollars pour s'établir à 388,75 dollars, retrouvant son plus haut niveau depuis le 17 juillet avant de baisser ensuite. Le marché réagissait à une forte hausse du coût de l'emprunt d'or sur les places américaines provoquée par une forte demande des producteurs et par une contraction des prêts bancaires.

Dans ce marché où la demande dépasse très légèrement l'offre, l'absence de tension inflationniste limite l'engouement. Le marché se maintient ainsi autour de 390 dollars l'once sachant que l'offre court terme se situe entre 395 et 400 dollars, face à une demande dont la fourchette de prix oscille entre 375 et 385 dollars.

Dominique Gallois

La progression de l'assurance-vie se ralentit affectée par la perte d'avantages fiscaux

Ce placement reste le favori des Français et conserve des atouts décisifs

L'assurance-vie est le placement fétiche des Français depuis plusieurs années. Le montant global des souscriptions pour l'année 1995 devrait s'établir aux environs de 430 à 440 milliards de francs. La perte d'une partie des avantages fiscaux et les inquiétudes sur l'avenir de ces avantages ont perturbé la collecte cette année au profit des banques. Mais, en matière d'épargne à moyen et long terme, l'asssurance-vie conserve des atouts décisifs.

L'ASSURANCE-VIE est un placement miracle qui se porte toujours bien, mais la progression des souscriptions s'est nettement ralentie en 1995 à 9 % ou 10 %, estimation fondée sur les chiffres à la fin de septembre. Certes, ladite progression ne saurait s'effectuer tous les ans au même rythme que précédemment (+ 29 % en 1993 et + 21 % en 1994) pour la simple raison qu'elle s'applique sur un montant de plus en plus élevé d'un exercice sur l'autre et que les arbres ne montent jamais jusqu'au ciel. Mais, comme on pouvait s'y attendre, les événements politiques ont nettement perturbé les épargnants, à commencer par l'élection présidentielle, pour finir par l'annonce d'une réforme fiscale se traduisant par la suppression d'une partie des avantages fiscaux.

Le début de l'année avait pourtant été brillant, mais l'approche du scrutin de mai rendit les souscripteurs plus prudents. Les rumeurs de limitation ou d'abolition partielle de ces avantages, confirmées au début de septembre, provoquèrent une grande agitation. Elle se traduisit par une ruée des souscripteurs avant la date fatidique du 20 septembre, après laquelle les contrats à versements de cotisations fixes et périodiques bénéficient de la fameuse déduction d'impôts de 1 000 francs maximum par ménage (2 000 francs avec quatre enfants), à l'exclusion des contrats à versements libres et cotisation unique. Depuis, la collecte a marqué un net recul, ce qui ne surprendra personne. Mais la mariée reste toujours belle, puisque le montant global des souscriptions pour l'année 1995 devrait s'établir aux environs de 430 à 440 milliards de francs globalement, dont 380 milliards de francs environ pour l'assurance-vie à proprement parler, hors bons de capitalisation.

Personne ne s'attendait vraiment que la panoplie complète des avantages fiscaux fût intégralement conservée. Avec un pareil succès, le gouvernement pouvait, à juste titre, penser qu'une juteuse carotte fiscale n'était plus totalement nécessaire. D'ailleurs, il a lâché du lest dans la discussion budgétaire, puisque le bénéfice de la déduction est maintenu pour les souscripteurs dont l'impôt sur le revenus ne dépasse pas 7 000 francs. En outre, comme nous l'avons déjà exposé dans ces colonnes, le plus gros des souscriptions en assurance-vie s'effectue en versements libres d'un montant variable (47 % du volume total en 1994 et 60 % des contrats nouveaux). Ce montant *s'échelonne, toutefois*, entre 30 000 francs et 50 000 francs, ce qui atténue l'effet de la suppression de la déduction, effet très sensible, en revanche, pour les petits souscripteurs (7 000 francs en moyenne), qui, on l'a vu, continueront à bénéficier de cette déduction sous certaines conditions. Quant aux primes uniques (29 % du total l'an dernier et 36 % des contrats nouveaux), leurs souscripteurs, pour des sommes le plus souvent importantes, se soucient fort peu des fameux 1 000 francs. Ce qui les intéresse, on le sait depuis longtemps, c'est l'exonération d'impôts sur les plus-values pendant huit ans pour des montants illimités, avantage tout à fait exceptionnel aujourd'hui, de même que l'exemption de droits de succession, toujours pour des montants illimités, sauf, dans ce dernier cas, pour les versements effectués après soixante-dix ans (pour lesquels l'exemption est limitée à 200 000 francs). Le gouvernement n'a pas osé toucher à ces deux dispositions (*Le Monde* daté 1er-2 octobre 1995), essentiellement parce que 20 % des emprunts d'Etat sont souscrits par l'assurance-vie et qu'aucun ministre des finances n'oserait prendre le moindre risque en ce domaine.

UNE CERTAINE INQUIÉTUDE

Mais, c'est égal, le boulet est passé bien près et les épargnants en ont clairement senti le vent. Surtout, la manière, assez brutale, dont la modification de régime fiscal de l'assurance-vie s'est effectuée a créé un traumatisme plus dommageable que la supression partielle des avantages acquis. On ne joue pas impunément avec l'épargne et son régime d'imposition. En outre, une certaine inquiétude se fait jour sur le projet de réforme fiscale du gouvernement, qui veut remettre à plat tous les régimes d'imposition. En tout cas, il est pratiquement acquis que les revenus capitalisés de l'assurance-vie supporteront le nouveau prélèvement annuel de 0,50 % destiné à amortir, en treize ans, la dette de la Sécurité sociale. Fasse le ciel que l'Etat effectue ce prélèvement à la source, c'est-à-dire chez les assureurs eux-mêmes, et n'oblige pas chaque assuré à le payer lui-même, sur un revenu qu'il n'aura pas encaissé. Ce serait un beau désordre. Ce souhait est valable également pour la contribution sociale généralisée après sa réforme.

Au-delà de ces péripéties, se pose, plus que jamais, le problème du financement de la retraite des Français. Une enquête récente a montré que, parmi les objectifs des souscripteurs d'assurance-vie, pour une cotisation annuelle de 10 000 francs, l'avantage fiscal comptait, certes, pour 30 %, mais la constitution d'une retraite et le souci de précaution représentent respectivement 17 % et 11 %. Sans doute, pour une cotisation dépassant 10 000 francs, la part des avantages fiscaux monte à 30 %, dont 17 % pour l'exonération de l'impôt sur le revenu et 21 % pour l'exemption de droits de succession, la précaution figurant tout de même pour 15 %. En tout état de cause, l'assurance-vie est devenue, en un peu plus de vingt ans, le premier placement des Français, plus de 60 % de l'épargne financière des ménages, sur une durée moyenne de dix à douze ans, supérieure aux huit ans de détention réglementaires, pour un montant global qui va dépasser 2 200 milliards de francs à la fin de cette année.

LES BANQUES EN FLÈCHE

Si la progression des souscriptions en assurances-vie se ralentit, ce n'est pas le cas pour la collecte effectuée par les réseaux bancaires au travers de leurs « compagnies captives », au détriment de celles des assureurs classiques. Cette collecte des réseaux, affichant une croissance de 37 % en 1994 et très probablement supérieure en 1995, devrait leur procurer une part du marché qui, de 62 % l'an dernier, s'achemine gaillardement vers les 70 %. Quant aux assureurs classiques, leur part pourrait tomber au-dessous de 25 %, les ventes directes (13 %) étant susceptibles de s'affaiblir. La seule CNP (Caisse nationale de prévoyance) devrait flirter avec les 70 milliards de francs cette année, au lieu de 61,8 milliards de francs en 1994, Predica (Crédit agricole) frôlant ou atteignant la barre des 50 milliards de francs contre 46,3 milliards de francs. On s'attend à de robustes progressions pour Natio-Vie (BNP), Sogecap (Société générale), Assurances fédérales-Vie (Crédit lyonnais), Socapi (CIC), Fructivie (Banques populaires).

Un tel phénomène s'explique, certes, par le grand nombre de guichets bancaires distributeurs, que ce soit par la CNP, qui centralise les souscriptions émanant de La Poste, des caisses d'épargne et du Trésor, pour Predica, irrigué par la banque verte, ou les réseaux des grands établissements commerciaux. Un autre facteur a pu jouer, celui de l'annonce de la suppression de l'abattement sur les revenus imposables des obligations, qui est, actuellement, de 8 000 francs pour une personne seule et de 16 000 francs pour un ménage. Cette suppression a certainement incité les guichetiers à pousser leur clientèle à souscrire de l'assurance-vie en remplacement.

« CHANGEMENTS »

Ce phénomène est lourd de conséquences pour les compagnies d'assurances classiques, qui souffrent, en outre, de l'abaissement lent, mais inexorable, des « *chargements* », c'est-à-dire des frais prélevés par les assureurs de tous bords sur les versements annuels. Ces chargements ont, sans doute, diminué de moitié en dix ans, passant de 20 % à 9,32 % en moyenne, selon *L'Argus des assurances* dans son supplément du 24 novembre 1995. Cette diminution a été provoquée d'abord par les initiatives du mutualisme (3,04 % seulement pour Mutavie), qui est, comme le fait remarquer Gérard Athias, bouillant fondateur de l'Association française d'épargne et de retraite (l'AFER), passé, en dix-huit ans, de zéro à 90 milliards de francs d'encours. Ensuite, les banques s'y sont mises, jouant de leurs réseaux, Sogecap ne prélevant que 3,49 %, Ecureuil-Vie (CNP) 3,67 %, Predica 4,08 %, Natio-Vie, 4,31 % (Assurances fédérales-Vie), 4,41 %, Erisa (CCF), 4,65 %, Fructivie, 5,04 %.

En face d'elles, les compagnies d'assurances classiques maintiennent encore des chargements beaucoup plus importants sur certains contrats, tels que 17,50 % à 18,50 % pour les AGF et l'UPA, 23 % pour le GAN, toujours selon *L'Argus*. Ces compagnies ont toutefois effectué des importants rabais comme Axiva, du groupe Axa, 5,18 %. L'ancienneté de leurs structures, qui comportent parfois jusqu'à sept échelons superposés à rémmérer sous forme de concessions, constitue un handicap certain.

François Renard